

JEAN MARKALE

Le chêne de la sagesse

Un roi nommé Saint-Louis



*Le chêne
de la sagesse*

Du même auteur

- Les Grands Bardes gallois*, Paris, 1956. Nouv. éd. Paris, Picollec, 1981.
- Les Celtes et la civilisation celtique*, Paris, 9^e éd. Payot 1985.
- L'Épopée celtique d'Irlande*, Paris, Payot, 2^e éd. 1978.
- L'Épopée celtique en Bretagne*, Paris, Payot, 3^e éd. 1985.
- La Femme celte*, Paris, Payot, 8^e éd. 1984.
- Le Morbihan*, Paris, Delalain, 1973.
- La Tradition celtique en Bretagne armoricaine*, 4^e éd. Paris, Payot, 1983.
- Le Roi Arthur*, Paris, Payot, 4^e éd. 1982.
- Traditions de Bretagne*, Verviers, Marabout, 1976.
- Contes populaires de toutes les Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1977.
- La Forêt de Brocéliande*, Rennes, Ouest-France, 1977.
- Histoire secrète de la Bretagne*, Paris, Albin Michel, 1977.
- Aliénor d'Aquitaine*, 4^e éd. Paris, Payot, 1982.
- La Sagesse de la Terre*, Paris, Payot, 1978.
- Huelgoat*, Rennes, Ouest-France, 1981.
- Contes populaires de toute la France*, Paris, Stock, 1980.
- Contes occitans*, Paris, Stock, 1981.
- La Bretagne racontée aux enfants*, Rennes, Ouest-France, 1981.
- Merlin l'Enchanteur*, Paris, Retz, 1981.
- Le Graal*, Paris, Retz, 1982.
- Anne de Bretagne*, Paris, Hachette, 1980.
- Vercingétorix*, Paris, Hachette, 1982.
- Isabeau de Bavière*, Paris, Payot, 1982.
- L'Irlande*, Rennes, Ouest-France, 1983.
- La Bretagne*, Paris, Larousse, 1982.
- Les Grandes Batailles de la guerre des Gaules*, Paris, Larousse, 1983.
- Mélusine*, Paris, Retz, 1983.
- Siegfried ou l'Or du Rhin*, Paris, Retz, 1984.
- Le Christianisme celtique*, Paris, Imago, 1983.
- Brocéliande*, Paris, Berger-Levrault, 1984.
- Identité de Bretagne*, Paris, Entente, 1985.
- Le Druidisme*, Paris, Payot, 1985.
- Lancelot et la chevalerie arthurienne*, Paris, Imago, 1985.

Le chêne de la sagesse

Un roi nommé Saint-Louis

JEAN MARKALE

RETIRÉ DE LA COLLECTION
DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

G



Hermé

Collection « Evasion »
dirigée par Katherine Bry

Direction éditoriale : Jean-Jacques Brisebarre
Fabrication : William Baguet, Claire Svirnickas
Maquette couverture : Daniel Leprince

© Editions Hermé, octobre 1985
3, rue du Regard
75006 Paris
ISBN : 2-86665-021-2

A752863 ✓

Prologue

En ce mois de décembre de l'an de grâce 1226, un vent glacé souffle sur les plaines. Il se heurte aux murailles qui enferment la ville de Senlis dans une sorte de monde clos, en dehors du temps et de l'espace. Mais le vent est fort, puissant. Il se glisse par-dessus les remparts et, ranimé par l'aspiration de l'ombre, il s'élance à la conquête des rues.

Il va bientôt faire nuit. Un jeune garçon se glisse le long des murs, comme s'il avait peur de quelque chose, comme s'il rôdait dans les rues de Senlis sans en avoir le droit. De temps à autre, il s'arrête, regarde derrière lui, reprend son chemin, hésite chaque fois qu'il y a un détour ou un croisement.

Ce jeune garçon est d'une taille au-dessus de la moyenne. Un manteau flotte sur ses épaules. Ses cheveux blonds se rabattent sur son visage d'enfant. Il tremble. Il a froid. Ses pas le mènent devant le porche d'une église. Il se blottit sous le porche. Il s'aperçoit que le portail n'est pas fermé. Il pousse le panneau. Il entre.

A l'intérieur de l'église, il fait très sombre. Il n'y a personne. Du moins ne voit-il personne. Il fait aussi froid que dehors, mais il n'y a pas de vent. Le jeune garçon s'avance vers l'autel qui émerge à peine de l'obscurité. Il s'agenouille. Il prie.

Alors une silhouette se détache de la paroi. Elle glisse sur le dallage inégal. Elle vient vers le jeune garçon. Elle est derrière lui. Il ne s'en aperçoit pas car il est tout entier absorbé par sa prière. Il a même fermé les yeux pour être plus près de l'invisible. Il n'est plus de ce monde.

Du moins le croit-il. Car il sent que quelque chose se passe derrière lui, comme une respiration. Il se redresse d'un bond. Il tourne la tête. Il aperçoit la silhouette : c'est sûrement un moine, mais on ne voit pas son visage car sa capuche descend presque jusqu'à son menton.

— Vous m'avez fait peur ! dit le jeune garçon.

La silhouette se met à bouger. On sent que ses lèvres remuent, et une voix rauque, très rauque, presque lointaine, répond :

— Un roi n'a jamais peur.

Le jeune garçon esquisse un geste d'impatience, de colère même. Il se redresse de toute sa taille.

— Que me voulez-vous ? dit-il sèchement.

Il entend un rire sous la capuche, tout au moins quelque chose qui ressemble à un rire. En fait, le jeune garçon ne sait plus très bien. Et l'autre ne lui répond pas. Il pose une autre question :

— Sais-tu où tu te trouves ?

— Dans une église, ça se voit, non ?

— Mais dans quelle église ?

— Je ne sais pas.

Une rafale de vent gémit le long d'une verrière. Il fait de plus en plus sombre. Le jeune garçon reprend de son assurance :

— Comment sais-tu que je suis le roi ? demande-t-il.

La réponse semble venir de très loin :

— Je sais que tu es Louis, fils de Louis, que ton grand-père se nommait Philippe, et ton arrière-grand-père Louis... Et ainsi de suite...

— Très intéressant, dit le jeune garçon. Mais cela ne m'apprend rien. Comment sais-tu que je suis le roi ?

— Parce que tu ressembles à ton ancêtre.

— Je ne vois pas comment tu peux trouver une ressemblance entre le roi Hugues, celui qu'on surnommait Capet, et moi-même. Tu n'as pas connu Hugues. Ni moi non plus.

Le moine se met à rire longuement.

— Pertinente réponse, ô roi ! Elle montre que tu auras la réputation d'un sage ! Cela dit, je ne voulais pas parler d'Hugues Capet.

— Mais de qui donc, alors ?

— Enfant, le roi Hugues a eu des ancêtres.

— Je sais, et l'on m'a raconté de bien étranges histoires sur l'un d'eux. Il aurait été ermite, à ce que j'ai entendu.

— Connais-tu son nom ?

— Ma mère ne me l'a pas dit.

— Eh bien, dit le moine avec une certaine emphase, il se nommait Frambaut.

Le jeune garçon commence à perdre patience.

— Mais où veux-tu en venir ?

Le moine se déplace. Il passe devant le jeune garçon et lui fait signe d'avancer. Sans plus réfléchir, Louis le suit jusqu'au chœur. Le moine s'est arrêté devant une statue. Louis distingue à peine cette statue. Il aperçoit un vieillard, vêtu d'une longue robe sombre. Et curieusement, ce vieillard tient un bouclier de sa main droite. Louis entend la voix du moine trembler.

— C'est lui, dit-il.

— Qui donc ?

— Ton ancêtre, roi Louis. Et c'est un saint. Comprends-tu que ton ancêtre était un saint ? Pourtant, toute sa vie, il a lutté dans le monde. C'était le meilleur guerrier de son temps. Il a tué, il a massacré ceux qui se

dressaient contre lui et contre son roi. Il a agi par fidélité à son roi, et aussi par fidélité à sa reine. Mais cela, c'est une autre histoire. Pourtant, c'est à cause de cette autre histoire qu'il n'a jamais découvert ce qu'il cherchait, un saint vase dans lequel se trouvait le sang du Christ et que gardait, dans une forteresse perdue au milieu des forêts, un roi blessé dont la fille avait un étrange sourire...

— Dois-je comprendre que c'est à cause d'une femme qu'il n'a jamais découvert Jésus-Christ ?

— Peut-être.

— Par Dieu ! dit le jeune garçon, je jure bien qu'une telle chose ne m'arrivera pas ! Plutôt mourir tout de suite que de ne pas découvrir le visage de Dieu !

Le moine rit encore, doucement.

— Et pourtant, dit-il, cela ne l'a pas empêché de devenir un grand saint...

— Quel est son nom ?

— Le nom que je vais te dire n'est pas celui sous lequel on le connaît actuellement. Roi, voici le véritable nom de ton ancêtre...

A ce moment, le vent s'engouffre dans l'église. Une lueur aussi. Le jeune garçon se retourne : la porte s'est ouverte. Quatre hommes d'armes portant des torches sont entrés. Derrière eux, il y a une femme et un homme qui porte un chapeau à larges bords.

— Monseigneur est là, madame, dit l'un des hommes.

La femme s'avance vers Louis. Ses cheveux sont cachés par un long voile. Le jeune homme reconnaît sa mère, la reine Blanche. Et derrière, cet homme au chapeau rouge, le cardinal Romano Frangipani, le légat du pape.

— Mon fils, dit la reine, j'étais inquiète ! Pourquoi être ainsi parti sans escorte ?

— Ne suis-je pas chez moi partout, répond Louis, et à plus forte raison dans la maison de Dieu ?

— Oui, murmure Romano Frangipani, mais on voit souvent rôder le diable dans la maison de Dieu...

Le jeune garçon se tourne vers lui :

— C'est ce que je me disais, lance-t-il avec insolence, en vous voyant ici, cardinal !

— Allons, mon fils ! ne soyez pas impertinent, dit Blanche de Castille. Vous devez avoir très froid. Partons. Au fait, que faisiez-vous dans cette église déserte ?

— Je parlais avec un moine.

Blanche regarde autour d'elle. A la lumière des torches, l'église apparaît nue et vide.

— Il n'y a personne ici. Vous rêviez.

— Ah ! dit Louis.

Il regarde autour de lui. Hormis sa mère, le cardinal et les quatre hommes d'armes, il n'y a personne d'autre que lui-même. Il cherche le moine. Il parcourt la nef et les bas-côtés. Mais il ne voit pas celui qui lui parlait et qui allait lui dire le véritable nom de son ancêtre.

— Il y avait pourtant un moine avec moi.

— Il n'y a personne, répète Blanche. Vous rêviez.

Louis s'arrête devant la statue, à l'endroit où le moine l'a conduit. Il regarde la statue. Ce vieillard en vêtements d'ermite et qui tient un bouclier lui paraît surgir de la nuit des temps.

— Qui est-ce ? demande-t-il.

— Saint Frambaut, mon fils.

Louis insiste :

— Mais quel est son véritable nom ?

Blanche a un geste d'impatience.

— Je vous dis que c'est saint Frambaut. Ignorez-vous que nous sommes dans la collégiale de saint Frambaut ? Allons, Louis, il est temps de nous en retourner.

Louis s'arrache à regret à la contemplation de la statue. Il essaie de discerner le visage, mais le visage le fuit comme la vision du moine qui lui a parlé. Il est près

de la porte. Il se retourne. L'église est dans l'ombre maintenant. C'est la nuit. Il fait froid. Le jeune garçon frissonne.

— Est-il donc si facile d'être un saint ? se demande-t-il tandis qu'il franchit le portail pour se trouver aux prises avec le vent froid de l'hiver.

Première partie

Dans l'ombre de la reine



I

Quelques hivers avant, en 1200, une vieille dame très digne et très droite, malgré l'approche de ses quatre-vingts ans, entreprit, en bravant le froid et les intempéries, un long voyage vers l'Espagne, plus exactement vers la Castille dont le climat, on le sait, n'a rien d'enchanteur en décembre et en janvier. Elle allait à la cour du roi de Castille, Alphonse VIII, qui était l'un de ses gendres, persuadée que sa mission était importante et que sa présence était nécessaire. Il est vrai que l'affaire lui tenait à cœur : il s'agissait de choisir, parmi ses petites-filles, laquelle allait devenir l'épouse du futur roi de France.

Cette vieille dame, c'était la reine d'Angleterre, duchesse de Normandie. Mais auparavant, elle avait été reine de France. Et elle était toujours comtesse de Poitiers et duchesse d'Aquitaine. Quatre-vingts ans bientôt... Deux maris qui avaient été deux rois et auxquels elle avait survécu... Dix enfants, dont deux rois. Une tenace légende selon laquelle elle avait eu de multiples aventures. Haïe par les Français comme renégate, haïe par les Anglais comme étrangère, voire comme sorcière, elle avait régné sur le cœur des troubadours aussi bien que sur la mauvaise volonté de ses vassaux. Sa longue vie lui avait procuré bien des souffrances mais bien des joies.

Elle avait souvent mené un jeu subtil dans cette Europe féodale qui commençait à se métamorphoser et où se dessinaient les contours de deux Etats rivaux et antagonistes, celui des Capétiens et celui des Plantagenêts. Maîtresse souveraine détestée mais admirée, parfois prisonnière, souvent triomphatrice, Aliénor d'Aquitaine avait encore son mot à dire dans la partie serrée qui s'engageait.

Elle avait d'ailleurs une revanche à prendre. Le roi de France, Philippe Auguste, eût pu être son fils. Le destin ne l'avait pas voulu, puisque, de son union avec Louis VII, elle n'avait eu que des filles. Mais puisque l'héritier de Philippe, le futur Louis VIII, n'était pas son petit-fils, elle allait intervenir et donner à celui-ci une de ses petites-filles, une des filles de sa propre fille Aliénor qu'elle avait eue de Henry II et qu'elle avait mariée au roi de Castille. Ainsi la boucle serait bouclée et les rois de France seraient ses descendants comme les rois d'Angleterre. Les Capétiens et les Plantagenêts auraient un ancêtre commun, elle, Aliénor d'Aquitaine, cette « Mélusine, mêlée de natures contradictoires », comme le dit Michelet, celle qui — selon une chronique tendancieuse du ^{xiii}e siècle — se mit un jour toute nue devant ses barons pour leur faire admirer son corps en leur disant : « Voyez, seigneurs. Mon corps n'est-il pas délectable ? Le roi disait que j'étais diable... »

En l'occurrence, Aliénor devait choisir comme future reine de France celle de ses petites-filles qui lui semblerait la plus conforme à l'idée qu'elle se faisait de la responsabilité royale. Blanche ou Urraque de Castille ? La légende — car la vie entière d'Aliénor hésite entre le mythe et l'histoire — prétend que la vieille reine choisit Blanche parce que le nom d'Urraque eût été imprononçable par des gosiers français. Quand on connaît la clairvoyance et le génie politique d'Aliénor d'Aquitaine,

l'anecdote est invraisemblable. Aliénor demeura tout l'hiver à la cour de Castille et eut tout le loisir d'observer ses petites-filles et de discerner en elles ce qu'elle considérerait comme du « caractère ». On doit convenir que si elle s'est décidée pour Blanche, c'est qu'elle avait ses raisons que l'avenir n'a fait que confirmer. Louis IX n'aurait pas été Saint Louis si sa mère n'avait pas été Blanche de Castille. Par-delà la mort, la « diablesse » Aliénor menait le jeu, défiant le destin, défiant les hommes, sans doute douée de cette seconde vue qui est le propre des êtres exceptionnels et qu'on a tendance à considérer — surtout au Moyen Age — comme un don venu des ténébreuses régions infernales. Et pour les fêtes de Pâques 1200, son choix arrêté, la duchesse d'Aquitaine revint à Bordeaux avec la jeune Blanche de Castille qu'elle remit solennellement à l'archevêque, lequel la présenta non moins solennellement aux envoyés de Philippe Auguste. La vieille reine pouvait maintenant mourir : elle avait gravé son plan de façon inaltérable sur le grand livre des destinées.

On dira que tout cela n'est qu'anecdotes secondaires et que c'est de la « petite histoire ». Il n'y a pourtant pas plus de grande et de petite histoire que de grande ou de petite musique. Il y a l'Histoire, qui fourmille de faits et d'événements liés inextricablement entre eux et dont le déroulement ne peut jamais être dû au hasard, puisque la loi de causalité — tant vantée par les esprits scientifiques — s'applique intégralement dans les sciences humaines au même titre que dans les sciences dites exactes. Aucun fait, si minime soit-il, ne peut être séparé de son contexte, et son éclairage peut faire comprendre bien des points obscurs de l'histoire des peuples.

Il faut dire que, pendant l'année 1199, la reine Aliénor a vécu bien des drames et s'est trouvée confrontée à des réalités contraignantes. Cela ne l'a pas empêchée de faire face et de poursuivre son rêve de toujours, que d'aucuns

traitent de délire, mais qui n'en est pas moins attaché à sa forte personnalité : faire de l'Angleterre et de la France un seul royaume. Elle n'a jamais oublié qu'elle a été reine de France avant d'être reine d'Angleterre. Et son cas personnel se trouve engagé dans la lutte surnoise que se livrent deux dynasties, d'ailleurs toutes deux françaises, ou du moins de culture française, pour la domination de l'Europe occidentale.

Il y a d'abord eu la mort de Richard Cœur de Lion, en avril de la même année. De toute évidence, Richard a été le fils préféré d'Aliénor, celui qui lui ressemblait le plus, celui qu'elle jugeait le plus digne d'accomplir l'œuvre des Plantagenêts. La légende prétendait qu'Aliénor avait conçu Richard des œuvres du diable. De fait, Richard était un « diable », un « diable d'homme », peu ordinaire : fin lettré, chevalier courtois et valeureux, poète incontestable, mais aussi féroce, violent, sanguinaire, et enfin irrécupérable homosexuel. Avec la mort de son fils bien-aimé, le rêve d'Aliénor risquait de s'effondrer.

Car qui allait succéder à Richard ?

Il y avait deux héritiers possibles. Le premier, celui qui normalement eût dû être reconnu, c'était Arthur de Bretagne, fils de la duchesse Constance et de Geoffroi Plantagenêt, le frère cadet de Richard. Geoffroi était mort accidentellement en 1186, mais tous ses droits, y compris sur l'héritage d'Aliénor, devaient, d'après la coutume féodale, revenir à son fils, lui-même héritier par sa mère de la couronne bretonne : ainsi pourrait être réalisé un autre rêve, celui de Henry II Plantagenêt, qui prétendait être le successeur de l'Arthur légendaire, roi de Grande et de Petite Bretagne.

Mais le jeune Arthur était élevé à la cour de France. Philippe Auguste avait fait en sorte d'« orienter » son éducation dans la haine des Plantagenêts, et surtout dans la haine de sa grand-mère, présentée sous les aspects de

la pire des viragos. Visiblement, Arthur de Bretagne était une âme damnée du roi de France, et c'était pourtant lui qui devait normalement assurer la continuité. Le cas de conscience avait été dramatique pour Aliénor et pour les vieux conseillers du roi Henry.

Car l'autre héritier possible, c'était le comte de Mortain, le dernier des fils d'Aliénor et de Henry II, Jean le « délaissé », le « mal-aimé », celui qu'on avait déjà surnommé « sans Terre ».

Or Jean n'avait pas l'étoffe d'un grand roi. Aliénor le savait mieux que tout autre. Jean avait en lui toutes les tares des Plantagenêts, mais certainement pas le génie. On le savait violent, incontrôlable, capable des pires folies avant de retomber dans l'apathie la plus complète. Il le montrera plus tard en assassinant lui-même — cela semble prouvé — son neveu Arthur de Bretagne. Mais Jean a un atout : il n'est pas inféodé au roi capétien.

Aliénor se souvient de la conversation, qu'on lui a rapportée, entre Guillaume le Maréchal, le plus fidèle et le plus sage de tous les conseillers de Henry II, et Hubert Gautier, le tout-puissant archevêque de Canterbury, après la mort du roi Richard. Cette conversation a été capitale, et elle a changé quelque chose en Europe.

Cela se passe à Rouen. Il est curieux de constater qu'à cette époque, ce qui concerne l'Angleterre se passe toujours en France. C'est dire que France et Angleterre sont deux mots qui appartiennent davantage à notre vocabulaire actuel qu'à celui des contemporains de Philippe Auguste, surtout avant Bouvines. Guillaume le Maréchal vient d'apprendre la mort de Richard au moment où il se prépare à se mettre au lit. Il se rhabille et se précipite de l'autre côté de la Seine, à Notre-Dame-du-Pré, où réside en ce moment l'archevêque de Canterbury. Celui-ci s'apprête à dormir. Guillaume fait irruption chez lui et lui apprend la nouvelle. On verse

quelques larmes de circonstance. Mais le Maréchal garde la tête froide :

— Prouesse est morte, dit-il. Qui donc, après Richard, pourra défendre le royaume ? Les Français vont nous courir sus, pour avoir tout et pour tout prendre ! Hâtons-nous de choisir celui que nous devons faire roi !

L'archevêque, qui connaît son monde, n'a pas l'ombre d'une hésitation :

— A mon avis, dit-il, nous devrions choisir Arthur de Bretagne.

— Ah ! seigneur ! répond Guillaume, ce serait mal ! Arthur est un félon conseil, il est ombrageux et orgueilleux. Si nous l'élevons au-dessus de nous, il nous causera mal et ennui. Il n'aime pas ceux de notre pays ! Mais voyez le comte Jean. Ma conscience et mon savoir me le montrent comme le plus proche héritier de la terre de son père et de son frère. De son père, il est plus près que ne l'est le petit-fils !

L'archevêque n'est guère convaincu.

— Maréchal, dit-il, le voulez-vous ainsi ?

— Certes, répond Guillaume, et c'est en pleine conscience que je vous affirme mon avis.

L'archevêque réfléchit quelques instants. Visiblement, il sait que son interlocuteur a de bonnes raisons pour parler ainsi. Mais il sait aussi que ce choix sera lourd de conséquences et qu'en tout état de cause il faut savoir se décider pour le moindre mal. Pourtant, il tient à émettre ses réserves :

— Maréchal, dit-il, il en sera selon votre désir, mais je vous dis que jamais, d'aucune chose que vous ayez faite, vous n'aurez autant à vous repentir !

Aliénor s'est souvenue des terribles paroles de l'archevêque de Canterbury. Elle aussi a choisi le comte de Mortain. Mais elle sait que tout le monde s'en repentira, même elle, si elle vit encore assez longtemps.

Alors, elle agit. Elle prépare l'avenir. Elle commence par rétablir le calme dans ses propres domaines, l'Aquitaine et le Poitou, deux régions qui ne sont guère favorables à Jean sans Terre. Et puis, la vieille reine, qui n'a rien perdu de sa pugnacité ni de son intelligence, tente un véritable coup de poker qui va, pense-t-elle, désarmer le roi de France pendant un certain temps. Elle rencontre Philippe Auguste à Tours, entre les 15 et 20 juillet 1199, et, chose surprenante, *elle lui prête l'hommage féodal pour tous les territoires continentaux des Plantagenêts.*

La manœuvre est habile. Il reste à savoir si le roi de France a été dupe de l'astuce imaginée par la première femme de son père. Car, en prêtant cet hommage au roi de France, Aliénor protégeait, tant qu'elle vivrait, les territoires que Philippe Auguste aurait immanquablement arrachés à Jean sans Terre. Elle se reconnaissait *personnellement* vassale du roi de France, mais également, et corollairement, elle faisait reconnaître implicitement au roi de France qu'elle était la titulaire de la Normandie, de l'Anjou, du Poitou et de l'Aquitaine. Jean n'était plus alors que son vassal à elle et non plus le vassal direct du roi Philippe, les domaines continentaux des Plantagenêts ne constituant plus que des arrière-fiefs de la couronne capétienne. Si une difficulté surgissait, c'est à Aliénor et non à Jean que devait s'en prendre le roi de France. Aliénor faisait ainsi tampon entre deux adversaires qu'elle savait prêts à se déchirer dans une lutte où son fils ne serait pas le vainqueur.

Et c'est à cette occasion qu'elle avait négocié le mariage du fils de Philippe Auguste avec l'une de ses petites-filles. Ainsi se réconciliait-elle avec la famille capétienne. Ainsi gardait-elle un droit de regard sur les affaires du royaume de France. Et avec son énergie

incroyable, elle espérait bien vivre encore quelques années pour contrôler la mise en place de ses filets.

Elle a choisi Blanche de Castille. Qu'a-t-elle confié à celle-ci en la convoyant vers la France ? On présente d'habitude ce voyage à la cour de Castille comme une simple promenade diplomatique. C'est nier l'intelligence et la sagacité d'Aliénor. C'est méconnaître le caractère de la vieille reine : en dépit de son grand âge, elle n'était guère disposée à baisser les bras et à laisser faire les autres sans intervenir elle-même dans la mesure de ses moyens.

Aliénor d'Aquitaine savait que chez tous ses enfants coulait un sang violent et conquérant, à des degrés divers, mais toujours avec excès. Elle avait donné sa fille Jeanne, veuve du roi de Sicile, au comte de Toulouse Raimond VI, le protecteur des cathares. Là aussi, elle plaçait ses pions, car elle avait toujours prétendu à l'héritage de Toulouse. On oublie généralement de signaler que Raimond VII, l'adversaire de Blanche de Castille et de Saint Louis, était également un petit-fils d'Aliénor.

Ce sont sans doute des détails qui paraissent secondaires. Mais il est nécessaire de les prendre en compte quand on veut savoir *qui mène le jeu*. Le « siècle » de Saint Louis dépend en grande partie de ce qui s'est passé *avant* : Saint Louis s'est trouvé devant une situation qu'il a dû gérer au mieux des intérêts auxquels il croyait. Mais cette gestion de Saint Louis, n'est-elle pas en partie dépendante de sa personnalité, personnalité dans laquelle nul ne peut nier que Blanche de Castille ait eu une part prépondérante. L'hérédité existe, surtout quand il s'agit de caractères tranchés et marqués. C'est d'ailleurs grâce à ces caractères qu'on la reconnaît.

Il est quand même étrange de constater que, parmi les protagonistes du règne de Saint Louis, les descendants d'Aliénor d'Aquitaine se taillent une part non négli-

geable. Saint Louis, lui-même, bien sûr. Mais également Blanche de Castille, indissociable de son fils. Et puis Henry III Plantagenêt, toujours prêt à réclamer l'héritage d'Aliénor. Et Raimond VII de Toulouse, l'éternel opposant, pour qui, visiblement, Blanche de Castille a eu toutes les faiblesses possibles.

En grande partie, le « siècle » de Saint Louis est une affaire de famille. Cela n'a rien d'étonnant à une époque où les familles régnantes de l'Europe féodale étaient liées inexorablement par une consanguinité qu'on ne pouvait éviter et qu'on ne cherchait d'ailleurs pas à éviter. C'était le jeu. Encore fallait-il rester maître du jeu. C'est alors que s'imposaient les fortes personnalités, et bien souvent les membres d'une même famille.

Louis IX, roi de France, n'est pas apparu dans l'Histoire par le plus grand des hasards. Le hasard n'existe pas et ne concerne que ce qu'on est incapable de relier à une cause primordiale.

Mais cela ne veut pas dire que Louis IX ait eu toute sa vie tracée en lui au moment de sa naissance. Car tout homme a sa part de liberté, sa part de « libre arbitre ».

Sur le damier du jeu d'échecs, tout est en place, Mais comment vont réagir les adversaires ? C'est là qu'interviennent les hommes, et l'on ne sait pas toujours très bien qui mène le jeu.

II

On raconte que Philippe II, roi de France, plus connu sous le nom de Philippe Auguste, alors âgé de vingt ans, fut aperçu par quelques-uns de ses barons en train de rêver tout en rongéant une branche d'arbre. Les barons étaient fort curieux de savoir à quoi pensait si intensément le roi, et l'un d'eux s'enhardit jusqu'à poser la question. Philippe aurait alors répondu : « Je pense à une chose, c'est à savoir si Dieu accordera, à moi ou à l'un de mes héritiers, la grâce d'élever la France à la hauteur où elle était du temps de Charlemagne. » Le huguenot Guizot, qui relate cette anecdote dans son *Histoire de la civilisation en France*, semble en faire un symbole. Et c'est un symbole à condition qu'on veuille bien abandonner le concept de France, tel qu'on peut l'avoir au xx^e siècle et tel que pouvait l'avoir Guizot au xix^e siècle. La France, aux xii^e et xiii^e siècles, c'est la *Francia occidentalis*, autrement dit le domaine des Francs de l'Ouest que le traité de Verdun, en 843 — consacrant le démembrement de l'empire carolingien —, a placé sous l'autorité de Charles le Chauve.

Mais depuis 843, le système féodal a accentué le morcellement de l'empire, satisfaisant ainsi les désirs d'autonomie des grands feudataires, autrefois simples

agents de l'autorité de Charlemagne. Encore faut-il préciser que cette *Francia occidentalis*, avec sa frontière qui va de la Somme au Rhône, n'a jamais englobé la Bretagne — contrairement à ce que prétendent quantité d'ouvrages censément sérieux sur cette période — et que la Normandie, portion de territoire impérial, est devenue pour un temps le centre vital de la dynastie anglo-normande, avec tout ce que cela comporte d'ambiguïté dans les rapports d'un duc de Normandie avec le roi de France. Mais tout cela semble avoir été réglé à Bouvines, en 1214. Philippe Auguste a réussi la première phase de son projet : faire la preuve que la *Francia occidentalis* existait en tant qu'entité spécifique face au Saint Empire, lui aussi héritier de Charlemagne, et face au domaine Plantagenêt — un nouveau venu, mais qui héritait d'une longue tradition d'hégémonie, tradition remarquablement symbolisée par la légende arthurienne.

En vérité, à une époque où il est indispensable d'avoir des ancêtres et au besoin de s'en fabriquer en plongeant dans la mythologie, si les rois d'Angleterre se prétendent les héritiers d'un roi Arthur plus légendaire qu'historique, les Capétiens font tout pour faire savoir qu'ils sont les continueurs légitimes de Charlemagne, personnage historique, mais dont la légende répandue par bien des chansons de geste tendait à faire un héros mythologique. Dans l'anecdote citée par Guizot, la référence à Charlemagne prend tout son sens lorsqu'on pense que Philippe Auguste a choisi comme mère de ses enfants la princesse carolingienne la plus incontestable, Isabelle de Hainaut, nièce du comte de Flandre, descendante de Charles de Lorraine, compétiteur de Hugues Capet. Ainsi son fils et héritier Louis VIII était-il à la fois un Capétien et un Carolingien. C'était important, car, en ce temps-là, la royauté n'était pas héréditaire : le roi était élu par les grands nobles c'est-à-dire par les descendants des anciens

guerriers francs qui, pour partir en expédition, se choisissaient un chef. Si la dynastie capétienne occupait le trône depuis près de deux cents ans, c'est parce que les grands nobles avaient bien voulu choisir comme futur roi le fils du roi actuel. Et jusqu'à Philippe Auguste lui-même, les rois avaient respecté l'usage : ils avaient fait sacrer leur fils aîné de leur vivant, l'associant ainsi au trône et le désignant d'office comme leur successeur. Philippe Auguste sera le premier à rompre avec cette antique tradition : Louis VIII sera sacré après la mort de son père. Mais désormais, personne n'osera protester ouvertement contre le fait accompli.

Il y a plus. Notre vision actuelle des choses nous fait voir n'importe quel roi de France comme un souverain absolu, dont l'autorité est acceptée d'emblée par l'ensemble d'une nation, toutes classes confondues. A l'époque de Louis VII, de Philippe Auguste, de Louis VIII ou même de Saint Louis, ce n'est pourtant pas le cas. Après tout, on ne répétera jamais assez pour la compréhension de l'histoire que le roi du haut Moyen Age n'est pas autre chose que le *primus inter pares*, comme l'était à l'origine l'empereur romain, théoriquement le *princeps* (littéralement la « première tête »), ce qui suppose un consensus général entre ceux qui ne sont pas les premiers, ou le premier.

En l'occurrence, le roi de France n'est que le chef d'un territoire exigü qui est l'Ile-de-France — appellation qui recouvre exactement le mot « France » à la fin du XII^e siècle. Les chansons de geste prennent soin de mentionner les « Francs de France », ce qui suppose qu'il y avait des Francs ailleurs. En ce début de XIII^e siècle, la France c'est donc un territoire fort restreint autour de Paris, territoire augmenté, mais de façon fragile et pas forcément définitive, par les héritages ou les guerres des rois. Et si le « royaume » de France prend une certaine importance, surtout au point de vue moral et symbo-

lique, c'est que ce roi de France — choisi par ses pairs, les grands nobles, accepté par eux, obéi d'eux en échange d'avantages divers — a mené, depuis Hugues Capet, une politique d'expansion systématique, doublée d'un accroissement de son potentiel économique, culturel et militaire.

Mais le roi n'est roi que parce qu'il est sacré. C'est la condition primordiale et essentielle. C'est aussi la preuve qu'on s'achemine lentement vers une royauté absolue du type de « droit divin ». Autrefois choisi par le peuple et sacralisé par la divinité — par ses prêtres tout au moins —, le roi ne va plus être que choisi et sacralisé par Dieu à l'intérieur d'une lignée qui, elle-même, a été choisie une fois pour toutes. D'où l'importance accordée par Philippe Auguste à donner à ses héritiers la double ascendance carolingienne et capétienne. D'où l'importance accordée par la vieille Aliénor à faire du roi de France un héritier des Capétiens et des Plantagenêts, avec, en arrière-plan, le rêve qui l'a poursuivie toute sa vie : faire des domaines français et anglais un seul et même royaume. On sait que l'occasion s'en fera sentir plusieurs fois au cours de l'histoire : et la première sera le fait de Blanche de Castille, peut-être reine de France mais aussi petite-fille de Henry II Plantagenêt, nièce du névropathe Jean sans Terre rejeté par ses barons et dépossédé par le pape. En Angleterre, rien n'empêche les femmes de monter sur le trône royal.

Rien n'est donc simple dans cette première moitié du ^{xiii}^e siècle où la société féodale commence à se disloquer. Rien n'est sûr. Tout doit être mesuré en fonction de l'époque, de ce que pensaient les gens de cette époque, du sens profond qu'ils donnaient aux mots et aux actes. Un roi n'est pas forcément roi parce qu'il est le fils d'un roi. Une femme n'est pas forcément écartée du pouvoir parce qu'elle est femme. L'Eglise, contrairement aux idées

reçues, n'est pas forcément toute-puissante en face des souverains dits temporels. Et puis tout change. Seule demeure cette fantastique idée, commune à tous les Capétiens, d'avoir une mission à accomplir.

III

En luttant avec autant d'acharnement contre l'hérésie albigeoise, Philippe Auguste n'avait eu d'autre but que de prendre pied dans les pays de langue d'oc. Il ne voulait peut-être pas annexer des domaines nouveaux, mais en tout cas il savait qu'il fallait diminuer une puissance occitane en pleine extension, laquelle, dans l'avenir, pouvait se révéler très dangereuse surtout si s'accomplissait le vieux rêve d'union entre le comté de Toulouse et la Catalogne.

Car le comté de Toulouse comportait non seulement le territoire toulousain proprement dit, mais ce qu'on appelle aujourd'hui le Languedoc jusqu'au Rhône, et remontait assez haut dans le Massif central. L'importance de ce comté, sa richesse, la prospérité de ses villes, son activité artisanale et commerciale, tout cela portait ombrage aux seigneurs du Nord. Et qui mieux que Philippe Auguste, roi de France, pouvait représenter les seigneurs du Nord ?

C'était pourtant une croisade religieuse dont le but avoué était de lutter contre l'hérésie cathare. Cette doctrine s'était répandue largement dans tout le comté de Toulouse. Les convertis étaient fort nombreux, bien implantés parmi la population, et ils bénéficiaient d'un

large appui auprès des autorités civiles, au grand dam des évêques qui voyaient leur influence compromise. Mais la croisade s'était terminée sur un demi-échec. En effet, non seulement l'hérésie persistait, avec même tout le prestige dû à ce qui est victime de l'intolérance, mais le seul véritable vainqueur avait été Simon de Montfort. De massacre en carnage, celui-ci s'était taillé un domaine considérable. Allait-il à son tour devenir un danger pour la monarchie ? Mais Simon de Montfort était mort et, en 1224, avec beaucoup d'habileté, Louis VIII s'était fait céder par Amaury de Montfort tous les droits qu'il avait hérités de son père.

C'est pour faire valoir ces droits que Louis VIII, en 1226, avait entrepris une expédition (en fait une véritable guerre) contre le comte de Toulouse, Raimond VII, soupçonné à juste titre de préparer sa revanche. Bien entendu, le prétexte officiel fut, une fois de plus, la défense de la foi catholique dans un pays menacé par d'abominables hérétiques. Le pape Honorius III avait même donné sa bénédiction au roi de France et lui avait permis de disposer des conquêtes qu'il pourrait faire. Fort d'une puissante armée et largement aidé par le haut clergé, Louis VIII mit le siège devant Avignon et s'empara de la ville avant de se lancer vers le comté de Toulouse proprement dit. Les villes tombèrent les unes après les autres. Les seigneurs du Midi prirent peur et préférèrent temporiser, se hâtant de faire leur soumission. Seuls les véritables cathares, les « purs », tenaient encore dans des repaires inaccessibles.

Mais au fond, l'hérésie importait peu à Louis VIII. Pour lui, l'essentiel était d'avoir imposé le pouvoir royal dans un pays qui jusqu'alors avait manifesté trop de velléités d'indépendance : il avait annexé des terres et procuré de nouveaux vassaux à la couronne, et il était persuadé que le reste suivrait. Il revint vers le nord, se

réservant de résoudre le problème cathare au moment opportun.

C'est sur le chemin du retour, en Auvergne, que le roi tomba malade. On crut d'abord que c'était une dysenterie, maladie commune s'il en fut à cette époque et dont on se remettait assez facilement. Mais Louis n'était pas d'une constitution très robuste. Le mal empira et l'on murmura, parmi l'entourage du roi, que celui-ci avait peut-être été empoisonné. D'après la description des symptômes, il semble qu'en réalité ce n'était pas une simple dysenterie mais une fièvre typhoïde. La médecine du temps était impuissante à guérir une telle maladie. On essaya pourtant tous les remèdes, toutes les drogues en usage. On inyoqua les saints, on fit dire des messes et on eut recours aux prières. Peine perdue. Quelqu'un vint alors trouver Archambault de Bourbon, l'un des compagnons du roi, et lui proposa un étrange remède surgi de la nuit des temps :

— Faites venir une jeune fille vierge dans le lit du roi et que celui-ci ait un commerce charnel avec elle. Cela lui redonnera force et santé.

On a envie de sourire. Pourtant, ce « remède » s'appuie sur d'antiques croyances. On sait en effet que dans toutes les traditions archaïques, le *cruor virginis*, comme on dit, c'est-à-dire le sang d'une vierge, le sang de la défloration, passe pour avoir des vertus magiques. Ces vertus sont redoutables, dangereuses : c'est pourquoi s'est établi l'usage improprement appelé « droit de cuissage », un personnage exceptionnel — magicien, roi, prêtre — étant seul capable d'en supporter les effets. Cet usage, purement magique à l'origine et devenu souvent symbolique, a évidemment été détourné de ses buts par des seigneurs peu scrupuleux, mais le fait demeure : le sang d'une vierge est « actif »

et par contre-coup, dans des circonstances exceptionnelles, il peut provoquer un choc qui redonne la santé.

Archambault de Bourbon se dit qu'après tout, si cela ne fait pas de bien au roi, cela ne risque guère d'aggraver son état qu'il juge désespéré. Il fait chercher une jeune fille vierge et l'amène auprès du roi. Celui-ci se réveille de sa torpeur et demande de quoi il s'agit. Archambault le lui explique. Louis VIII se met en colère.

— Je préfère mourir, dit-il, plutôt que de commettre un péché mortel... Jamais je ne trahirai ainsi la foi que j'ai jurée à la reine...

Archambault n'insiste pas. Il se retire avec la jeune fille. Le roi le rappelle :

— Faites en sorte, dit le roi, que cette jeune fille reçoive une dot et qu'elle soit honorablement mariée.

L'anecdote est émouvante. Elle est probablement fausse. Certes, Louis VIII, d'après tous les témoignages, a été fidèle à son épouse Blanche de Castille. C'était un ménage uni, ce qui n'était pas courant à cette époque surtout parmi les grands de ce monde, et le père de Louis, le redoutable Philippe Auguste, ne donnait pas précisément l'exemple de la fidélité et de la continence. Nous n'avons aucune raison de douter de l'attachement exclusif qu'avait Louis VIII pour son épouse. Mais il est bien évident que les chroniqueurs avaient tout intérêt à répandre des histoires édifiantes sur le compte des parents de Saint Louis. Du reste, cela n'empêchait nullement les commérages. On prétendit que la fille était « gâtée », c'est-à-dire qu'elle n'était pas vierge, et que, par conséquent, la magie fut inopérante. On murmura aussi que le pauvre roi, à l'article de la mort, affaibli par la souffrance et la fièvre, avait été incapable de mener à bien sa tentative de commerce charnel. C'est probablement ce qui s'est passé.

Cela ne fait qu'ajouter au mystère qui entoure les

derniers moments de Louis VIII. Nous sommes au château de Montpensier, en Auvergne. Le roi est entouré de quelques fidèles, prélats, nobles et serviteurs qui pour être plus modestes n'en sont pas moins efficaces. Nous en avons une liste grâce à l'attestation d'un serment prononcé devant Louis VIII, rédigé et signé le 3 novembre, authentifié par au moins quatorze sceaux et la trace de onze autres sceaux. Cela fait un total de vingt-cinq personnes, dont l'archevêque de Sens, Gautier III Cornut, l'évêque de Beauvais, Milon de Châtillon, l'évêque de Noyon, Gérard de Bazoches, l'évêque de Chartres, Albéric Cornut, les comtes de Blois et de Montfort, le comte de Soissons, le maréchal Robert de Coucy ainsi que Philippe Hurepel, comte de Boulogne, personnage considérable qui était un bâtard légitimé de Philippe Auguste. Ce texte précise que le roi, juste avant sa mort, a fait prêter serment aux signataires de se rendre sans retard auprès de son fils Louis, de lui assurer leur foi et leur hommage, et de faire en sorte qu'il soit couronné au plus vite. Mais il n'y a aucune indication concernant une quelconque régence — ou plutôt un quelconque « baillage », puisque le mot régence n'existait pas encore — d'un quelconque personnage du royaume, encore moins de Blanche de Castille.

Tout cela est bien mystérieux. Tout se passe comme si ce serment, dont nous n'avons nulle raison de douter, avait été exigé par le roi mourant pour sauvegarder l'héritage de son fils. Cet héritage était-il menacé ? Les mauvaises langues se répandirent d'ailleurs en insinuations mettant en cause Thibaud, le comte de Champagne, célèbre trouvère dont l'admiration amoureuse pour Blanche de Castille était bien connue. Selon ces rumeurs, c'est Thibaud, depuis longtemps amant de Blanche, qui aurait empoisonné le roi. Si cette double accusation peut être vraisemblable dans l'absolu, elle ne tient pas eu

égard aux événements. Thibaud de Champagne ne se trouvait pas dans l'entourage de Louis VIII au moment de sa maladie, pas plus qu'au moment de sa mort. Il resterait à supposer qu'il avait un complice, ce qui est impossible à démontrer. D'ailleurs Thibaud[†] avait bien autre chose à faire : ayant accompli ses obligations de vassal pendant le temps fixé, il s'était enfui du siège d'Avignon, sous un déguisement, à ce qu'on dit, pour aller comploter en compagnie d'Hugues de Lusignan, mari de l'ancienne femme de Jean sans Terre, et de Pierre Mauclerc, mari d'Alix, duchesse de Bretagne, sous les regards intéressés du fils de Jean sans Terre, Henry III Plantagenêt. Mais ce qui laisse des doutes quant à cette affaire, c'est que, plus tard, Thibaud de Champagne fut fermement prié de ne pas assister au sacre de Louis IX.

Louis, huitième du nom, meurt le 8 novembre 1226. Aussitôt des messagers partent, avec à leur tête le chancelier Guérin, « frère Guérin » comme il se fait appeler, bien qu'il soit évêque de Senlis. Blanche et ses enfants, joyeux du retour prévu du roi, allaient à la rencontre du cortège. Frère Guérin les rejoint. Ce n'est pas à Blanche de Castille qu'il apprend la triste nouvelle, mais au successeur désigné, au prince Louis :

Et Louis n'a que douze ans. C'est bien jeune pour un roi, surtout pour un roi « potentiel » qui n'a pas été encore reconnu officiellement. Et qui donc allait effectivement assumer la charge de régent au nom du jeune roi ? Et pour combien de temps ? Il est quand même bien surprenant que Louis VIII, demeuré semble-t-il parfaitement lucide jusqu'à sa mort, ne se soit pas préoccupé de cette question. Pourtant le fait est là : il n'y a aucune disposition testamentaire de Louis VIII concernant la tutelle du jeune roi. Un acte de 1225 précise seulement les parts respectives qui sont dévolues à sa famille, mais cela ne concerne que les biens matériels et non les affaires du

royaume. Le problème n'est pas sans importance car le royaume est un édifice bien fragile, dont les coutumes sont encore très imprécises. La tradition voudrait qu'on procède à une élection et, dans ce cas, les regards des barons se tourneraient volontiers vers Philippe Hurepel, le demi-frère de Louis VIII. Il a beau être né d'une union interdite, celle de Philippe Auguste avec Agnès de Méranie, il n'en a pas moins été légitimé. Il fait figure de prétendant. Il est riche. Il possède le comté de Boulogne, ceux de Mortain, de Domfront, de Clermont-en-Beauvaisis, d'Aumale, de Lillebonne et de Saint-Pol ainsi qu'une partie du comté de Dammartin-en-Goële. De plus, il représente l'espoir d'une noblesse qui, depuis Philippe Auguste, a été systématiquement écartée des décisions essentielles concernant le royaume au profit d'hommes appartenant à la bourgeoisie ou à la noblesse de basse extraction, ceux qui font partie du conseil royal et que nous appellerions aujourd'hui des ministres.

Il s'agit bien entendu de la noblesse du royaume proprement dit, du domaine royal. Mais il y a par ailleurs les grands vassaux qui agissent de façon à peu près indépendante, se bornant à respecter leurs engagements féodaux les plus stricts, mais ne cherchant qu'à affaiblir l'emprise du pouvoir royal. Thibaud IV de Champagne est de ceux-là et il a beaucoup d'alliés prêts à le suivre s'il tentait un coup de force. Le royaume ne pèserait pas lourd face à une coalition de grands vassaux, riches et puissants, et dont les intérêts convergent autour d'une aveuglante vérité : plus le roi sera faible, plus les vassaux seront forts. Et si la menace d'un roi fort se profile à l'horizon, il vaut mieux intervenir pour en changer. Après tout c'est la loi franque : le roi doit être choisi par ses pairs. C'est même une loi générale à l'époque : après Bouvines, Jean sans Terre a failli perdre la couronne d'Angleterre à cause du mécontentement de ses vassaux,

et il ne l'a conservée sur la tête de son fils Henry III que parce qu'il a eu la bonne idée de mourir avant que la grande décision ne soit prise. Quand un chef ne fait plus l'affaire, on le remplace. Depuis cette époque, on a quelque peu oublié cette coutume des anciennes sociétés.

Mais nous ne sommes plus dans le cadre si particulier de ces anciennes sociétés. Quelque chose a changé. L'idée de permanence du pouvoir a fait son chemin. Et surtout, un concept nouveau a fait son apparition depuis Philippe Auguste, un concept qu'il n'est pas exagéré de nommer « Etat » au sens moderne du terme et, avec ce concept, son complémentaire, celui de « serviteurs de l'Etat ». Il s'agit du conseil du roi, conseil composé de personnes choisies en vertu de leurs compétences et non pas en raison de leur naissance. C'est ce qu'on appelle la *curia regalis*, la « cour du roi », mais qu'on hésite à traduire parce que le mot « cour » a pris depuis lors une tout autre signification. La « curie », comme elle existe encore au Vatican, c'est le groupe de ceux qui ont la charge d'administrer un territoire, un royaume ou une quelconque entité collective. Il s'agit bel et bien d'une administration. Or si, dans le passé, cette charge administrative était assumée par les compagnons du roi, ses « pairs », donc des nobles, des seigneurs qui se transmettaient leurs fonctions souvent par héritage, à partir de Philippe Auguste on assista à une élimination progressive des féodaux du conseil royal au profit de techniciens qui étaient de petits nobles, des clercs, des roturiers, tous originaires de l'Ile-de-France ou de ses marges picardes ou orléanaises. Ainsi s'était constituée une équipe d'administrateurs entièrement dévoués à la monarchie capétienne, y trouvant certes de nombreux profits, mais dont les racines limitées à la région parisienne mettaient en relief la volonté d'assurer la stabilité et en quelque sorte l'hégémonie de l'Ile-de-France. Ce phénomène est

d'importance et doit être considéré comme une des causes principales du succès de la monarchie capétienne et de son action centrifuge sur l'ensemble du territoire français. On peut même dire qu'il préfigure la structure centraliste de l'Etat français contemporain, voire même ce qu'on a coutume de nommer « jacobinisme ».

Durant son bref règne de trois ans, Louis VIII avait encore accentué cette tendance. Il avait gardé l'équipe formée par son père, se contentant de remplacer ceux qui avaient disparu, et surtout il avait su habilement manœuvrer en faisant jouer les rivalités entre les différents clans qui se révélaient parmi les conseillers, de façon à neutraliser toute tentative de domination de la part de l'un de ces clans. En 1226 précisément, le noyau dur de ces conseillers, tout acquis à l'idée que l'autorité royale était autonome et indiscutable, s'efforçait d'éliminer ce qui restait de grands féodaux ou même ceux qui étaient liés à la famille royale par l'ascendance ou par des mariages récents. Pour ces administrateurs, personne n'avait le droit d'empiéter sur les décisions qu'ils prenaient au nom du roi, *quel que soit ce roi*. Ainsi se formait une véritable bureaucratie au service exclusif de la Couronne et non pas du roi qui portait la couronne. C'est ce noyau dur d'administrateurs qui, au moment de la mort prématurée de Louis VIII et en l'absence de tout testament politique, assura la permanence du pouvoir royal en prenant les mesures qui s'imposaient. Et dans cette conjoncture, ce véritable ministère chargé de l'expédition des affaires courantes trouva en Blanche de Castille la personne qui convenait, non seulement pour avaliser l'action entreprise mais encore pour en être le fer de lance. L'époque de la minorité de Saint Louis, époque troublée s'il en fut, est entièrement marquée par l'étroite collaboration entre une équipe gouvernementale cohérente qui assure la continuité politique et une femme

mise au premier plan de la scène où elle peut manifester son génie politique. Il est possible que Louis VIII, sur son lit de mort, ait désigné Blanche comme tutrice du jeune roi, mais nous n'en avons aucune preuve authentique. La logique eût voulu que le régent fût Philippe Hurepel, l'oncle de Louis, mais il fut écarté parce qu'il représentait les grands féodaux ; ce qui n'empêcha pas Blanche de Castille de l'associer indirectement au pouvoir pour mieux le surveiller et contrôler ses agissements.

Blanche de Castille avait pourtant un sérieux handicap : elle était étrangère et, de plus, c'était une Plantagenêt par sa mère. Son mariage avec Louis VIII avait évidemment été un arrangement politique au moment du rapprochement envisagé entre Capétiens et Plantagenêts. Mais il semble qu'elle ait sincèrement aimé son mari, ce qui n'était pas chose courante à l'époque de l'amour courtois. Elle avait eu douze enfants, dont plusieurs morts en bas âge, et quand elle apprit la disparition de Louis VIII elle était enceinte du futur Charles d'Anjou. Elle supporte aisément la comparaison avec sa grand-mère Aliénor d'Aquitaine, et le chroniqueur Mathieu Paris la qualifiera de « femme par son sexe, mais homme par sa fermeté ». Pourtant, cette jeune castillane brune brusquement projetée dans une cour du Nord paraissait bien timide, bien réservée, en tout cas très secrète. C'est en 1216 qu'elle manifesta pour la première fois la farouche volonté d'agir qui la dévorait intérieurement. L'occasion lui en fut donnée par les démêlés de son oncle Jean sans Terre avec les barons d'Angleterre révoltés contre lui et qui avaient appelé le fils du roi de France à leur aide. Ils avaient même offert à celui-ci la couronne anglaise, et Louis était parti pour mener une expédition en Grande-Bretagne. Il resterait à savoir si Blanche ne l'avait pas poussé à accepter la proposition des barons anglais. Après tout, en tant que petite-fille de Henry

Plantagenêt, Blanche pouvait faire valoir ses droits sur la couronne royale d'outre-Manche et Louis pouvait avoir le sentiment qu'il revendiquait le royaume anglais au nom de sa femme. Cela, nous n'en savons rien. Toujours est-il que l'expédition tourna mal : privé de ressources, Louis était en grand danger de se faire battre, et Philippe Auguste, sans doute parce que conscient de la vanité du projet, ne faisait rien pour arranger les affaires de son fils. C'est alors que Blanche était allée trouver le roi de France, le conjurant d'envoyer des secours à Louis. Philippe refusa tout net. Blanche insista et, d'après le récit du Ménestrel de Reims, se fit très véhémement à l'égard de son beau-père, menaçant de mettre ses propres enfants en gage afin d'obtenir de l'argent. Philippe s'en était tiré par un biais, promettant de donner à Blanche tout ce qu'elle voudrait de son propre trésor à condition qu'il ne sache pas ce qu'elle en ferait. Certes, cela n'avait pas empêché la tentative de Louis de se terminer par un échec, mais le fait est là : Blanche s'était montrée telle qu'elle était, volontaire et décidée, prête à tout pour parvenir au but qu'elle s'était fixé. Et cette attitude est d'autant plus remarquable que, dans cette affaire, Louis s'était heurté non seulement à l'indifférence de Philippe Auguste, mais à l'hostilité du pape : celui-ci, qui prétendait disposer de la couronne des rois chrétiens, n'avait aucune envie d'abandonner celle d'Angleterre à une dynastie capétienne, ayant eu suffisamment de fil à retordre avec les différents rois de France et avec Philippe Auguste précisément, qu'il avait excommunié plusieurs fois. En l'occurrence, Louis, en persistant dans son expédition, était tombé sous le coup de l'excommunication, et Blanche, en soutenant activement son mari, s'était dressée contre le pape, le bravant ouvertement.

Il est vrai que Blanche savait à quoi s'en tenir sur ce procédé d'excommunication qui constituait pour la

papauté et pour les hommes d'Eglise un moyen de pression couramment utilisé et parfois efficace, mais qui n'était ni plus ni moins qu'un chantage, surtout lorsqu'il était accompagné d'un interdit pesant sur l'ensemble d'un territoire relevant du souverain excommunié. Lorsqu'elle avait épousé Louis VIII, le royaume de France était alors sous le coup de cet interdit à cause de Philippe Auguste qui refusait de se séparer d'Agnès de Méranie, son « épouse ajoutée », et de reprendre son épouse légitime Ingeburge de Danemark. Le mariage était donc impossible sur le territoire du royaume. Mais qu'à cela ne tienne : Jean sans Terre, oncle de la mariée et qui savait lui aussi à quoi s'en tenir sur l'excommunication, proposa de célébrer l'union en Normandie qui était en France tout en faisant partie du royaume anglais. Le mariage avait donc eu lieu à Port-Mort, sur la rive anglaise de la Seine. Entre gens de bonne compagnie, on peut toujours s'arranger et trouver des accommodements avec le Ciel.

C'est dire si les pieux hagiographes qui ne tarissent pas d'éloges sur les vertus chrétiennes de Blanche de Castille et sur son abomination pour les péchés mortels sont quelque peu en retrait par rapport à la réalité, prisonniers qu'ils sont du couple idéal mère-fils que constituent Saint Louis et Blanche de Castille, sous les flots d'eau bénite de l'Eglise romaine. Saint Louis lui-même tiendra tête à la papauté quand il le jugera nécessaire. Et sans tomber dans les ragots répandus par les grands féodaux et répercutés par la cour des Plantagenêts concernant la vie intime de Blanche de Castille, on peut affirmer que celle-ci, contrairement aux idées reçues, était loin d'être une « petite sainte ». Cela donne également la véritable dimension de la sainteté de Louis IX : s'il a sans doute été un grand saint, c'est qu'il n'a jamais été un « petit saint ». On sait très bien que Dieu vomit les tièdes.

IV

En ce mois de novembre 1226, le plus urgent était, pour les membres de la curie royale, de faire savoir à tout le monde que si le roi était mort il y avait un autre roi et que celui-ci devait être sacré à Reims comme c'était la coutume depuis les Carolingiens. Car si, autrefois, l'usage était d'élire le roi parmi les principaux chefs de l'armée, la légitimité du roi était maintenant reconnue dans le fait qu'il avait été oint de l'huile sacrée que la légende prétendait provenir du ciel. En un mot, le roi n'était reconnu comme roi que s'il était sacralisé.

La légende est célèbre. On raconte que lors du baptême de Clovis, le prêtre qui était chargé d'apporter les saintes huiles ne pouvait arriver à franchir la foule des fidèles. Alors, dit-on, une colombe (une version plus récente parle d'un ange) descendit du ciel et apporta à saint Rémi dans une « ampoule », c'est-à-dire une petite fiole, le baume dont le prince franc devait être oint. Le caractère surnaturel de cette onction était ainsi mis en avant, prouvant par là même que Clovis était nécessairement l' élu du Seigneur. Certes il est bon d'ajouter des correctifs à cette fable. D'abord Clovis n'a jamais été *sacré*, pas plus qu'aucun autre Mérovingien : il a seulement été baptisé par saint Rémi, évêque de Reims, qui

était d'ailleurs son ami. Ensuite, c'est Pépin le Bref qui, le premier, a reçu l'onction : il voulait en rénovant une vieille coutume biblique donner à la dynastie qu'il fondait un caractère chrétien sacré que n'avait pas l'ancienne dynastie des Mérovingiens, englués dans des fables mythologiques qui sentaient trop le paganisme. Cela était d'autant plus important pour lui qu'il n'était qu'un usurpateur et qu'il devait en quelque sorte faire la preuve qu'il était choisi par Dieu pour assurer une mission sur la terre. Car « le roi », comme le dira Pierre de Blois au ^{xii}^e siècle, « est le Christ du Seigneur ». Il faut se référer au sens exact du mot grec *christos* (oint), c'est-à-dire marqué, choisi, envoyé pour accomplir quelque chose. Dans les sociétés celtiques le roi était élu après une série d'épreuves initiatiques et magiques par lesquelles il se manifestait et par lesquelles également se manifestait le choix de la divinité, le tout sous la responsabilité de la classe sacerdotale. D'ailleurs, le roi celtique, dans une assemblée, ne pouvait pas prendre la parole avant son druide, mais le druide n'était rien sans le roi. Cette bipolarité de la fonction royale plonge dans les racines les plus lointaines de la préhistoire indo-européenne, et Georges Dumézil a démontré l'importance de ce couple druide-roi, équivalent de la double figure divine indienne Mitra-Varuṇa : Mitra représentant la royauté juridique et Varuṇa la royauté magique.

Mais dans la société chrétienne des ^{xiii}^e et ^{xiiii}^e siècles les deux personnages sont confondus en un seul, le roi, ce qui n'empêche pas la classe sacerdotale d'être présente. D'abord, c'est l'archevêque de Reims qui sacre le roi. Ensuite, c'est ce qui ressort du rituel du sacre : en recevant l'onction et la couronne le roi devient un véritable prêtre pour ne pas dire un évêque. « Rappelons aussi certains privilèges ecclésiastiques qui sont accordés au roi : l'accession au chœur, l'accès direct à l'autel, la

réception du baiser de paix, l'encensement par le diacre, la communion sous les deux espèces, la participation au service de l'autel à l'offertoire. Mais là n'est pas le plus important : les signes les plus décisifs du caractère sacerdotal de la royauté sont les vêtements du sacre et surtout l'onction sur la tête avec le saint chrême, qui est le rite de consécration de l'évêque... On voit par là que le caractère sacerdotal tient à la fonction royale elle-même puisque c'est une onction *épiscopale* qui la confère¹. » Il faut cependant nuancer cette évidence et dire que ce caractère est « *presque* sacerdotal. L'assimilation n'a jamais été complète ; elle ne pouvait pas l'être. Le sacerdoce comporte, aux yeux d'un catholique, des privilèges d'ordre supraterrrestre parfaitement définis et que seule l'ordination confère. Nul monarque au Moyen Age, si puissant ou si orgueilleux fût-il, ne s'est jamais cru capable de célébrer le saint sacrifice de la messe et, en consacrant le pain et le vin, de faire descendre Dieu même sur l'autel... D'autres civilisations, la très ancienne Germanie, la Grèce des temps homériques avaient pu connaître des rois-prêtres au sens plein du mot ; dans la chrétienté médiévale, l'existence de cette dignité hybride était inconcevable². » Pourtant l'ambiguïté subsiste, et elle est fermement ressentie comme telle par le peuple, ne serait-ce que dans cette croyance fortement ancrée que le roi est thaumaturge et qu'il peut notamment, par le simple toucher, guérir les écrouelles.

C'est dire l'aspect surnaturel que revêt le sacre d'un roi dans la cathédrale de Reims et les légendes qui entourent l'instauration de cette coutume. Marc Bloch a fort bien montré que ces légendes populaires sont nées de faits parfaitement concrets : on conservait par exemple

1. Jean Hani, *la Royauté sacrée*, Paris, 1984, p. 207.

2. Marc Bloch, *les Rois thaumaturges*, Paris, 1983, p. 186.

l'huile du sacre dans une fiole en forme de colombe — cette colombe représentant symboliquement le Saint-Esprit. Il n'en fallait pas plus pour imaginer le détail de la colombe apportant du ciel la sainte ampoule. L'« aura » mystérieuse et impressionnante qui entourait la cérémonie, sa signification même au premier degré, tout cela constituait une sacralisation non seulement du personnage qui en était le héros, c'est-à-dire le roi, mais également de l'ensemble du rite. Dans l'inconscient collectif, cette cérémonie du sacre réactualisait une foule de traditions hétérogènes presque passées au rang de véritables mythes et dans lesquelles se distinguent particulièrement la coutume germanique de choisir le roi à l'intérieur d'un compagnonnage guerrier — vieille idée celtique et indo-européenne du roi qui est à la fois un juriste guerrier et un prêtre magicien, enfin la figure du prêtre-roi telle que l'Ancien Testament la présentait.

Il était normal que ce dernier élément l'emportât en importance dans une société qui cherchait par tous les moyens à se justifier par la Bible. La référence à Melchisédech et à la consécration de Saül par Samuel est fort précise dans tous les textes concernant le sacre des rois. Et cela n'avait pas seulement une valeur symbolique. Cela touchait les faits concrets eux-mêmes puisque l'onction de Reims ne faisait que répéter l'onction que pratiquaient les fils d'Israël, laquelle d'ailleurs n'était pas propre aux rois. Elle tenait une place de premier rang dans le cérémonial hébraïque et, comme le dit Marc Bloch, « elle constituait le procédé normal pour transférer un homme ou un objet de la catégorie du profane à la catégorie du sacré ».

On comprend alors pourquoi, sur son lit de mort, Louis VIII n'eut que cette idée en tête : faire promettre à ses compagnons de conduire son fils Louis à Reims pour y être sacré. On comprend également pourquoi les mem-

bres de la curie royale et Blanche de Castille elle-même prirent la décision de procéder au sacre dans les plus brefs délais. Louis VIII était mort le 8 novembre. Le nouveau roi devait être sacré le 29 novembre. Le délai était court et il paraissait difficile de pouvoir convoquer à la cérémonie tous ceux qui devaient normalement y participer. Cela rend compte de l'inquiétude des conseillers et de la reine mère : il fallait agir vite et mettre tout le monde devant le fait accompli. Y avait-il donc danger que Louis IX ne fût pas reconnu comme le seul et authentique successeur de son père ? On sait que les grands féodaux n'attendaient qu'une occasion pour affaiblir le pouvoir royal. Quelle meilleure occasion pouvaient-ils donc trouver que cette vacance du pouvoir ? Louis VIII n'avait pas fait élire son fils de son vivant. Il ne l'avait pas fait sacrer. Il ne l'avait pas associé au trône. En bonne logique et selon la coutume franque, il n'était rien que le fils d'un grand seigneur parmi beaucoup d'autres.

Cependant le cortège funèbre du roi Louis VIII avançait lentement vers la région parisienne. Ses compagnons d'armes et ses serviteurs avaient placé le corps sur une litière et le veillaient avec émotion pendant le voyage. Il fut inhumé à Saint-Denis auprès de son père Philippe Auguste. Ce fut l'archevêque de Sens, Gautier Cornut, qui officia. Mais pour ce faire, il avait dû accorder aux moines de Saint-Denis ce qu'on appelait une « charte de non-préjudice », c'est-à-dire un acte marquant le caractère exceptionnel de sa participation, de telle sorte qu'aucun de ses successeurs ne pût se prévaloir de ce précédent pour célébrer l'office pontifical dans l'église abbatiale sans y avoir été invité expressément. La méfiance régnait entre le clergé régulier et le clergé séculier, et chacun surveillait jalousement ses propres privilèges. Durant la cérémonie, on remarqua que la

comtesse de Flandre versait d'abondantes larmes et que Philippe Hurepel paraissait inconsolable de la mort de son demi-frère. Et tout le monde plaignait la malheureuse Blanche de Castille et ses jeunes enfants. Mais qui était sincère dans cette assemblée de dignitaires et de féodaux aux dents longues qui, en réalité, n'en pensaient qu'à une chose : sauvegarder leurs propres intérêts en profitant des circonstances ?

Parmi ces féodaux, il y avait deux absents de poids : Ferrand de Portugal, époux de la comtesse de Flandre qui larmoyait si bruyamment, et Renaud de Dammartin, comte de Boulogne. Tous deux étaient emprisonnés. C'était des traîtres, en employant le langage d'aujourd'hui. Mais à l'époque féodale, leur attitude à Bouvines, où ils avaient pris parti pour l'empereur, n'est qu'un cas de rébellion aggravé cependant par un reniement du serment de fidélité à leur suzerain le roi de France.

En revanche, à ces funérailles grandioses mais simples, un personnage qui n'appartient pas à la mouvance française se trouve parmi les grands du royaume. Il en a le droit puisque c'est un prince et que, de plus, c'est le légat du pape Honorius III. C'est à lui que Louis VIII et Blanche de Castille ont eu affaire au moment de l'expédition anglaise. Ce légat est un haut dignitaire appartenant à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Rome. Il se nomme Romano Frangipani et il est cardinal de Saint-Ange. Honorius III l'a nommé son légat pour le royaume de France et pour le royaume d'Arles, qui relevait du Saint Empire, parce que c'est à la fois un haut seigneur et un diplomate habile, pour ne pas dire retors. Il n'a pas eu que des succès dans sa mission jusqu'à présent, mais la deuxième croisade contre les albigeois, celle de Louis VIII en 1226, est proprement son œuvre. C'est Frangipani qui, délibérément, a fait rejeter les offres de soumission du comte de Toulouse, Raimond VII, et qui

a promis à Louis VIII, au nom du pape, la possession des terres qu'il pourrait conquérir dans cette croisade. Quelles avaient été les tractations entre les deux hommes ? Nul ne le sait. Mais on peut imaginer, connaissant la carrière ultérieure du cardinal, que celui-ci avait quelque intérêt dans l'affaire. Or en ce jour de novembre 1226, devant le cercueil de Louis VIII et tout en regardant attentivement celui qui allait bientôt devenir roi, le cardinal Frangipani faisait des projets d'avenir. Il avait choisi son camp et se promettait de tout mettre en œuvre pour assurer le bien de la sainte Eglise dont il était l'un des plus dignes représentants. Mais, bien entendu, la sainte Eglise est une institution humaine, constituée par des hommes dont parfois les intérêts personnels sont divergents, surtout lorsqu'ils appartiennent aux grands de ce monde.

Le défunt roi inhumé, il fallait penser à son successeur. Tout d'abord, il était indispensable de régler le problème de la « régence », ou plutôt du « bail ». Sans hésiter et avec la plus grande célérité, les membres de la curie prièrent Blanche de Castille d'accepter cette mission. C'est quand même un peu surprenant, car, comme le dit Joinville, Blanche « n'avait ni parents ni amis en tout le royaume de France », ce qui veut dire qu'elle n'avait aucun ami « charnel », aucun parent par le sang à une époque où, précisément, les liens du sang — parfois reniés avec éclat — étaient un des éléments fondamentaux du système socio-politique. On en est réduit à penser que les membres les plus influents de cette curie, en particulier frère Guérin, le chancelier, Barthélemy de Roye, chambrier de France, Robert de Courtenay, cousin germain de Philippe Auguste, Matthieu de Montmorency, compagnon de Philippe Auguste et de Louis VIII dans leurs expéditions guerrières, et le maréchal de France Jean Clément ont ainsi pris de vitesse les grands sei-

gneurs et les féodaux les plus prestigieux pour éviter que la charge de « baillistre » ne tombe entre les mains de Philippe Hurepel ou entre celles d'un Thibaud de Champagne qui, eux, se seraient promptement débarrassés de la curie pour la remplacer par un conseil des grands. En tout cas, ce n'est pas la reine Blanche qui a pris la décision de procéder au sacre le 29 novembre. La douleur causée par son veuvage était encore trop forte (tous les témoignages concordent sur sa sincérité) pour qu'elle pût s'occuper des affaires du royaume. Sans doute y eut-il un accord entre elle et les membres de la curie : et dans les premiers temps du moins, elle avalisa tout ce que ceux-ci décidaient. Quant à Frangipani, qui se méfiait des féodaux, il avait dû donner immédiatement son accord.

Les convocations pour la cérémonie de Reims furent envoyées par les moyens les plus rapides. Il fallait en effet que tous les grands seigneurs du royaume, ou tout au moins le plus grand nombre d'entre eux, y assistassent. C'était la coutume franque, et aussi le souvenir du temps lointain où ces grands seigneurs procédaient à une élection réelle de leur chef. Mais, paradoxalement, ce ne sont pas les membres de la curie, décideurs de l'événement, qui sont les signataires de ces convocations (dont nous possédons un certain nombre d'exemplaires) pas plus que Blanche de Castille, mais douze dignitaires témoins de la mort de Louis VIII, en particulier les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Chartres et de Noyon, les comtes de Blois, de Boulogne — Philippe Hurepel lui-même, qui s'était véritablement piégé — ainsi que les sires de Bourbon et de Coucy. C'est sans doute par habileté et pour ne froisser personne que les membres de la curie restèrent ainsi dans l'ombre, encore que, pour la plupart d'entre eux qui n'étaient pas nobles ou dont la noblesse était discutable, il n'était guère possible de figurer dans un document

officiel à côté de princes authentiques. Toujours est-il que les règles de préséance étaient respectées à la lettre, même si tout le monde savait d'où venait la décision. Au reste, qu'auraient pu entreprendre les grands féodaux en cette circonstance ? La mort de Louis VIII les avait pris au dépourvu. Seul le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, qui, bien que d'origine capétienne, menait sa propre politique étrangère et poursuivait des tractations avec le roi d'Angleterre depuis déjà quelques mois aurait pu prendre la tête d'une coalition. Encore eût-il fallu qu'il eût le temps nécessaire pour rassembler ses vassaux et ses éventuels alliés. Ce n'était pas le cas. Quant au comte de Toulouse, Raimond VII, son principal souci était de préserver l'autonomie et l'intégrité de ce qui lui restait de territoire : et Toulouse était loin de Paris, de Saint-Denis et de Reims.

Cependant, la rébellion couvait. Elle se manifesta de façon passive, la seule qui fût possible, mais qui dénotait un indéniable malaise. Il y eut d'abord certains vassaux qui firent savoir qu'ils ne se rendraient pas à la cérémonie du sacre à cause de la douleur qu'ils éprouvaient de la mort de Louis VIII. Il y en eut d'autres qui, rappelant la coutume selon laquelle un nouveau roi graciait les condamnés en signe de joyeux avènement, posaient comme condition à leur présence la libération de Ferrand de Portugal et de Renaud de Dammartin. D'autres enfin montrèrent de sérieuses réticences mais firent connaître qu'ils étaient disposés à fléchir leur attitude si on voulait bien tenir compte de leurs avis et suggestions. On imagine aisément combien il dut y avoir de négociations secrètes et de conversations de couloir, combien de promesses fallacieuses entre féodaux qui se détestaient cordialement mais qui, en face d'un pouvoir royal encore indécis, modelaient leur comportement les uns sur les autres pour mieux s'entre-déchirer ensuite.

Cependant le cortège royal se mit en route, quittant Paris pour Reims. On s'arrêta à Soissons et c'est là que le jeune Louis fut armé chevalier par Raoul de Nesle, selon les formes en usage. Pour lui épargner toute fatigue on le faisait voyager en voiture, mais il entra dans Reims sur un palefroi, comme il se doit pour un roi destiné à conduire son armée. Il était entouré de grands personnages, sa mère bien entendu, mais aussi l'inévitable cardinal Frangipani, légat du pape, le patriarche de Jérusalem, de nombreux prélats, son oncle Philippe Hurepel, premier prince du sang, Hugues IV, duc de Bourgogne, Robert, comte de Dreux, frère de Pierre Mauclerc, le comte de Bar, le comte de Blois, le sire de Coucy. Il y avait aussi deux femmes de grande importance : Jeanne de Flandre, épouse du prisonnier Ferrand de Portugal, et Blanche de Navarre, mère de Thibaud de Champagne.

Mais les trois plus puissants féodaux de l'époque manquaient à l'appel : Raimond VII de Toulouse, Pierre Mauclerc et Thibaud de Champagne, et leur absence avait provoqué celle du comte de La Marche et de la plupart des seigneurs poitevins. L'abstention du comte de Toulouse s'expliquait assez bien : celui qui venait d'être vaincu par le roi de France n'avait aucune envie de manifester sa confiance en son successeur, mais pour Pierre Mauclerc, le cas était bien plus compliqué. On a l'habitude de le désigner comme duc de Bretagne, mais les documents français de l'époque en font seulement un comte. Il est vrai que la Bretagne avait une situation particulièrement ambiguë : il s'agissait d'un ancien royaume, théoriquement indépendant parce que antérieur au royaume de Clovis, point de départ officiel de la monarchie française. La Bretagne n'avait jamais été conquise ni rattachée à la couronne, et elle ne constituait pas à proprement parler un fief de cette couronne

française ; mais il y avait un point de friction : le fait que Charles le Simple, lorsqu'il avait cédé la Normandie à Rollon, avait reconnu à celui-ci la suzeraineté sur la Bretagne à charge de la conquérir. Or, la Bretagne n'avait jamais été conquise par les Normands, et la suzeraineté de ceux-ci en était restée à l'état théorique. Mais cela n'empêchait pas les rois de France de considérer la Bretagne comme un arrière-fief de la couronne, ce qu'avaient toujours contesté les princes bretons et que contestait précisément le capétien Pierre Mauclerc avec la plus grande énergie, quitte à se dresser contre sa famille d'origine.

Mais la situation de Pierre Mauclerc était elle-même d'une ambiguïté fondamentale. Lorsqu'on le qualifie de duc ou de comte de Bretagne, on commet une erreur car il ne l'a jamais été juridiquement. Il n'était rien d'autre que l'époux de l'héritière légitime Alix, la demi-sœur du malheureux Arthur Plantagenêt qui avait été assassiné par Jean sans Terre parce que, fils de Constance de Bretagne et de Geoffroi, frère aîné de Jean, il était l'héritier incontestable de l'empire Plantagenêt. Or Alix était morte en 1221 et Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc à cause de ses démêlés avec le clergé breton, n'était que le tuteur usufructuaire de son fils Jean le Roux. Cela ne l'empêchait pas d'assumer la réalité du pouvoir comme cela ne l'a pas empêché d'imposer ses propres armes, les hermines, qui sont devenues les armes de la Bretagne.

Pierre Mauclerc était donc absent, de son plein gré, et il l'avait fait savoir en formulant de vagues excuses. Tel n'était pas le cas de Thibaud de Champagne. Lui, il avait répondu favorablement à l'invitation, mais c'est Blanche de Castille qui lui avait interdit d'être présent à Reims pour la cérémonie du sacre. Des ordres très stricts avaient été donnés pour qu'il ne pût même pas pénétrer

dans la ville pendant le temps des festivités. Une telle attitude peut paraître surprenante. Mais il y a toutes les rumeurs selon lesquelles on accusait Thibaud d'avoir empoisonné Louis VIII et les ragots concernant une possible liaison ultérieure entre Blanche et Thibaud, manifestement amoureux transi de la reine, même s'il s'agit dans ses chansons de trouvère d'un procédé littéraire courant à l'époque. Après tout, on en a dit autant d'Aliénor d'Aquitaine et de Bernard de Ventadour.

Il est plus logique de chercher les raisons de l'ostracisme de la reine dans l'attitude qu'avait eue Thibaud pendant le siège d'Avignon. Son temps d'ost féodal accompli, il avait disparu. On prétendait même qu'il s'était enfui sous un déguisement et on le soupçonnait, probablement à juste titre, d'avoir, pour ménager les Toulousains — ses futurs voisins quand il deviendrait roi de Navarre (héritage auquel il avait droit par sa mère qui, elle, était présente à Reims) —, pactisé avec Raimond VII et l'inévitable Pierre Mauclerc pour provoquer l'échec de la croisade. Comme quoi on retrouve toujours les mêmes dans les affaires compliquées de cette période, et comme quoi l'absence des trois plus puissants féodaux n'était pas due au hasard, même si le comte de Champagne avait lui-même décidé de venir à Reims. En tout cas, cela présageait bien des difficultés futures pour Blanche de Castille et la curie royale.

Traditionnellement, c'était l'archevêque de Reims qui devait oindre et couronner le roi de France. Mais l'archevêque Guillaume de Joinville venait de mourir et son successeur n'avait pas encore été désigné. Ce fut donc Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, qui, en sa qualité de premier suffragant de la métropole de Reims, présida la cérémonie, assisté de l'évêque de Senlis, c'est-à-dire frère Guérin, le véritable maître de la curie royale. Il avait fallu résoudre un litige : la comtesse de Flandre et

la comtesse de Champagne avaient prétendu toutes deux au privilège de remettre l'épée au nouveau roi. Pour éviter d'interminables discussions, on s'était résolu à recourir au compromis déjà adopté en 1223 lors du sacre de Louis VIII : c'est Philippe Hurepel qui porta l'épée et la remit au roi.

Nous connaissons la cérémonie du sacre des rois de France dans le détail, mais c'est par un *Ordo* qui date de la fin du règne de Saint Louis et il ne tient pas compte des usages en vigueur avant 1226. Car il y eut pour le sacre de Louis, neuvième du nom, une véritable révolution, un simple détail mais qui a toute son importance et qui a été changé. En effet, en 1226, l'acclamation des assistants eut lieu *après* l'onction et non pas *avant*. Le symbole était très clair, l'acclamation traditionnelle étant le dernier souvenir de l'élection du roi par les guerriers. Louis VIII avait été acclamé avant d'être oint. Saint Louis fut oint avant d'être acclamé. Désormais le roi de France ne sera plus élu librement par ses pairs, il sera le fils de l'ancien roi imposé à ses pairs. Saint Louis est donc le premier monarque français à tenir la couronne de son hérédité. Ainsi commence la monarchie héréditaire de droit divin. Par la suite, Pierre Mauclerc aura beau jeu de contester la légitimité de Louis IX, en ajoutant d'ailleurs cet argument supplémentaire : ni lui ni les principaux féodaux ne se trouvaient à Reims et n'étaient donc engagés dans cette affaire.

Quoi qu'il en soit, personne ne protesta ouvertement et la cérémonie se déroula dans la plus grande dignité. Trois cents chevaliers en armes étaient allés chercher la « sainte » ampoule à l'abbaye de Saint-Rémi. La veille au soir, le jeune Louis avait déjà commencé ce véritable périple initiatique que constitue le sacre.

Le sacre n'était pas seulement, en effet, la longue cérémonie de l'onction et du couronnement. C'était un

acte beaucoup plus complexe et qui, prenant appui sur des rites préchrétiens hétérogènes, se présente bien davantage comme un « passage » que comme une cérémonie solennelle et mondaine, caractère qu'il a pris par la suite quand, à partir des successeurs de Saint Louis, il est devenu une simple formalité, même grandiose ; l'appareil extérieur était autant de poudre jetée aux yeux des naïfs. Un sacre, avant Saint Louis, et même encore pour celui-ci, c'est quelque chose de sacré, bien entendu, mais aussi c'est un acte *individuel* par lequel un être humain comme tout le monde devient *autre*. Toutes proportions gardées, le sacre est comparable à l'ordination d'un prêtre et à la réception dans une loge maçonnique.

La veille, donc, c'est-à-dire un samedi — car le sacre avait nécessairement lieu un dimanche, le jour du Seigneur —, la cathédrale de Reims avait été fermée après les offices habituels et gardée par les troupes royales. C'est alors que Louis y avait pénétré seul pour y accomplir sa « veillée ». Le rite est emprunté à celui de la chevalerie mais cela n'a rien d'anormal puisque le roi est le premier chevalier du royaume. Il s'agit en fait d'un rituel de mort : le futur roi doit se dépouiller du « vieil homme », même s'il n'est qu'un enfant de douze ans, il doit mourir symboliquement par un séjour « dans la tombe », ce que représente la cathédrale dans la pénombre pendant la nuit. Et il y a surtout la *solitude* du futur roi, cette solitude étant indispensable pour que l'initiation suive son cours : on naît seul et on meurt seul. Cette idée puissante sert de base à tout rite de passage, même si, non loin de là, veillent les sages, les anciens qui sont chargés de conduire l'opération et d'en garantir le bon fonctionnement.

Une fois la veillée terminée, Louis s'était rendu au palais épiscopal de Reims où un logement lui avait été préparé. Le palais épiscopal de Reims porte le nom de

« palais du Tau », ce qui évoque suffisamment son plan architectural sans pour autant diminuer sa valeur symbolique. Car Jésus a été crucifié sur une croix en tau, comme c'était l'usage dans l'Empire romain, et non sur une croix à quatre branches comme peut le faire croire l'imagerie : en fait, la croix à quatre branches est un autre symbole, de loin antérieur au christianisme et récupéré par lui, dont les significations sont complexes, à la fois solaire, terrestre (les quatre points cardinaux), générique (les quatre éléments), dimensionnelle (les trois dimensions, plus la quatrième, l'Autre Monde) et vitale (le mouvement perpétuel de l'énergie, symbole encore très net dans le swastika indo-européen avant que Hitler ne le récupérât à l'envers). Tout démontre d'ailleurs que la cathédrale et le palais archiépiscopal de Reims ont été conçus dans un but sinon unique, du moins primordial, le sacre des rois de France.

Il est en effet évident que le sommeil du futur roi dans une loge du palais du Tau rappelle à la fois la crucifixion et la mise au tombeau de Jésus : « Il descendit aux enfers. » Le roi, pour renaître avec plus d'éclat, c'est-à-dire pour réapparaître avec un « corps glorieux », doit d'abord mourir. « Si le grain ne meurt... » Les opérations que conduisaient les alchimistes pour parvenir à la pierre philosophale, source de toute vie et elle-même énergie nouvelle, passaient par un stade de putréfaction auquel on soumettait la matière première de l'œuvre. Le maître mot était *Solve et coagule*, c'est-à-dire « Dissous et rassemble ». Il y a cette idée dans le rituel de la nuit qui précède le sacre. Cette idée est loin d'être chrétienne, ou plutôt elle ne l'est que par héritage des plus anciennes traditions dites païennes. Comme chez beaucoup d'autres peuples, les Celtes — nous le savons grâce aux grandes épopées irlandaises — faisaient mourir symboliquement le roi chaque 1^{er} novembre, lors de la fête de Samain qui

marquait le début de l'année. Mais c'était pour le faire renaître avec plus de force et plus d'éclat. Chaque nouveau règne est censé être plus glorieux que le précédent.

Donc, en cette nuit du 28 au 29 novembre, le jeune Louis, après sa veillée dans la cathédrale, vient se reposer dans le logement qui lui a été préparé dans le palais du Tau. Sa mère est là, qui lui donne d'ultimes conseils. Louis est déjà à demi endormi. Mais il sait que les gestes qu'on lui demande de faire, que les paroles qu'on lui demande de prononcer sont d'une importance exceptionnelle et que tout cela l'engage non seulement pour sa vie terrestre mais pour son éternité. Sa mère lui dit :

— Souviens-toi que Dieu demande davantage de comptes à un roi qu'à un pauvre laboureur.

— Oui, mère, répond Louis. Mais pourquoi ne suis-je pas un simple laboureur ?

— Parce que Dieu l'a voulu ainsi, répond Blanche de Castille.

Elle est émue. Des servantes l'accompagnent et la soutiennent lorsqu'elle marche. Elle est enceinte, ne l'oublions pas. Les émotions l'ont affaiblie. Mais sa volonté est intacte. Elle sait qu'il faudra tenir, qu'il faudra résister aux pressions qui ne manqueront pas de s'exercer contre elle comme contre le jeune roi. Elle sait aussi que celui-ci ne baissera pas la tête devant le danger et l'adversité. Ses yeux le disent. Elle laisse l'enfant s'endormir.

Voici l'aube. Nous sommes le dimanche 29 novembre 1226. Après le chant de prime, deux évêques, celui de Laon et celui de Beauvais, prennent la tête d'un cortège et vont se présenter au palais du Tau. La première porte du logement de Louis est fermée. Le chancre de la cathédrale frappe la porte de son bâton.

— Qui demandez-vous ? répond une voix derrière la porte.

— Le roi, répond l'évêque de Laon.

— Le roi dort, affirme la voix.

Le chantre frappe une deuxième fois contre la porte.

— Qui demandez-vous ? demande la même voix.

— Le roi, répond encore l'évêque.

— Le roi dort, dit la voix.

Une troisième fois, le chantre heurte la porte avec son bâton.

— Qui demandez-vous ? dit la voix derrière la porte.

Cette fois, l'évêque répond autrement :

— Nous demandons Louis que Dieu nous donne pour roi.

Les portes s'ouvrent. Les deux évêques et leur suite pénètrent dans les appartements. Ils vont jusqu'à la chambre de Louis, ils le lèvent symboliquement et l'emmènent en procession jusqu'à la cathédrale.

Tout cela est du domaine du rituel initiatique le plus pur. Jean Hani, dans son ouvrage sur *la Royauté sacrée*, voit dans ce « lever du roi » le scénario bien connu de certains contes populaires traditionnels au cours desquels une question doit être posée trois fois ou une action être accomplie trois fois avant que se produise un événement. Il fait également allusion au réveil de la Belle au bois dormant et à la légendaire dormition du roi Arthur dans l'île d'Avallon. Il est vrai que la rédaction du très beau texte de la *Mort Arthur*, dernier volet de la grande épopée arthurienne française, date précisément du début du règne de Saint Louis. Tant qu'il n'est pas sacré, le roi est en dormition car, d'une part, l'ancien monarque est mort et, d'autre part, le nouveau n'est pas encore éveillé au sens bouddhique comme au sens strict du terme. « Il dort, écrit Jean Hani, mais il est réveillé, et il l'est par l'autorité spirituelle qui l'appelle (en pronon-

çant son nom lors de la troisième phase du rituel) pour faire de lui le roi, pour " réveiller en lui Arthur ", c'est-à-dire le roi archétypal, la personnalité royale. » Alors commence la partie diurne, publique, collective, du sacre royal.

Louis entre dans la cathédrale et prend place dans le chœur, tandis que Jacques de Bazoches monte à l'autel. Autrefois, c'était à ce moment que se faisaient les acclamations de la foule, manifestant ainsi qu'elle choisissait son roi en la personne de celui qui était présenté là. Cependant, l'évêque de Soissons, tenant le rôle d'archevêque, demande à Louis de prononcer le serment traditionnel. Et Louis jure sur l'Evangile d'assurer la justice, de défendre l'Eglise, d'assurer la paix et de pratiquer la miséricorde. La foule répond par un amen grandiose. Ainsi est manifesté l'accord entre le roi et le peuple, accord qui est bâti sur un échange de services : le peuple appelle Louis à devenir son roi, et celui-ci promet de mettre tout en œuvre pour assurer à chacun justice selon ses mérites.

Louis est alors conduit à l'autel. Il se prosterne complètement, comme le fait un prêtre avant son ordination. C'est encore un rite de mort, ou tout au moins d'abaissement. Louis n'est encore rien d'autre qu'un « vieil homme » qui doit mourir avant de renaître. Et surtout, après ce prosternement, on le dépouille de tous ses vêtements laïcs. Le voici vêtu d'une longue chemise de soie dans laquelle sont taillées des ouvertures qui permettront les onctions. C'est alors qu'il doit recevoir ce qu'on appelle les *regalia*, c'est-à-dire les insignes de son pouvoir. Mais cela se fait en deux temps, avant et après les onctions.

On commence par remettre à Louis des chausses, des éperons et l'épée. Ce sont des insignes de chevalier, et l'on répète ainsi solennellement son adoubement pour bien

montrer que le roi doit être considéré comme un chevalier parfait. Les chausses sont le signe d'une personnalité agissante, qui doit agir pour le bien de tous. Les éperons symbolisent la rapidité à accomplir ses devoirs. Et l'épée a une riche et multiple signification, à la fois destructrice du mal et constructrice du bien, à la fois épée de justice et glaive de la parole divine. En plus, après que l'officiant lui a ceint l'épée, il la sort du fourreau et va la déposer sur l'autel, pour montrer en quelque sorte que cette épée n'appartient pas au roi, qu'elle lui est seulement confiée. Et pendant tout le reste de la cérémonie, elle sera portée, nue, toute droite, devant Louis par son oncle Philippe Hurepel. Cela symbolise assez bien l'axe du monde, dont le roi est le gardien, avec sa double polarité verticale, le Ciel et la Terre, et sa double polarité horizontale, les deux tranchants, la justice et la paix. Alors, après cette remise de l'épée a lieu l'essentiel du rituel.

Jacques de Bazoches, aidé par frère Guérin, prend un peu d'huile dans l'ampoule « miraculeuse » et la mêle au saint chrême de la confirmation et de l'ordination. Il prononce trois oraisons, puis il oint le jeune Louis en sept endroits du corps, sur la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, aux épaules et à la jointure des deux bras. Nous ignorons si Louis a reçu les deux onctions supplémentaires qui se faisaient parfois sur les deux mains. Mais il est évident que les endroits oints correspondent très étroitement à ce que la tradition indienne appelle des *chakras* et se retrouvent dans les points d'acupuncture chinoise. Il s'agit véritablement d'éveiller la personnalité qui sommeille dans l'individu appelé à régner, de façon qu'il obtienne le maximum de forces pour accomplir la mission qui lui est confiée : Dieu descend en lui et l'anime. C'est ce qui ressort d'un passage de l'oraison prononcée par

l'officiant : « Ta très sainte onction découle sur sa tête, descend jusqu'au dedans et pénètre le fond de son cœur. »

Après les onctions, Louis est revêtu par le chambellan de la tunique, qui correspond à l'état de sous-diacre, de la dalmatique qui correspond à l'état de diacre, et du manteau qui correspond à la chasuble, c'est-à-dire à l'état de prêtre. Le manteau royal, et impérial, est d'une grande importance dans toutes les représentations, et par là s'affirme le caractère réellement sacerdotal du roi. Car Louis, neuvième du nom, est maintenant « le roi ». L'évêque de Soissons lui glisse alors un anneau d'or à l'annulaire droit, en signe de l'alliance contractée entre le souverain et son peuple en une sorte de hiérogamie, dont les correspondances sont nombreuses et variées dans les sociétés non chrétiennes. Puis il lui donne le sceptre, symbole du pouvoir universel, en disant : « Prends le sceptre insigne de la puissance royale, à savoir la droite verge du royaume, verge de vertu par laquelle tu te gouvernes bien toi-même et tu défends des méchants, par royale puissance, la sainte Eglise qui est le peuple chrétien confié à toi par Dieu, corriges les mauvais, pacifies ceux qui agissent selon la rectitude. » Le sceptre se termine par une fleur de lis, en réalité une fleur d'iris, qui est la marque de la monarchie française, mais surtout un symbole de fécondité : c'est l'arbre cosmique, l'axe du monde dont le souverain est en quelque sorte le « gérant », le « gestionnaire ». Enfin, l'évêque lui remet, dans la main gauche, un autre sceptre qui porte à son sommet une main d'ivoire élevant trois doigts : c'est ce qu'on appelle la « main de justice ».

Tout est maintenant prêt pour l'acte solennel du couronnement. Jacques de Bazoches conduit Louis vers le trône qui est préparé dans le chœur, non loin de l'autel, et il l'y fait asseoir. Désormais, le roi est littéralement intronisé.

Puis, l'évêque de Soissons, dans le plus grand silence, se dirige vers l'autel et y prend la grande couronne, dite « couronne de Charlemagne ». Alors, douze « pairs », six ecclésiastiques et six laïcs entourent le roi et soutiennent la couronne au-dessus de sa tête en disant :

— Dieu te couronne de la couronne de gloire et de justice.

A ce moment répondent les ovations de la foule. Louis, neuvième du nom, est maintenant choisi, oint, intronisé et couronné. Son règne commence, même s'il n'a pas encore l'âge du pouvoir effectif. Était-il conscient de l'importance symbolique des gestes qu'il venait d'accomplir ou de la signification des objets, les *regalia*, qui lui avaient été remis ? Savait-il que les douze « pairs », tout en marquant l'héritage de Charlemagne que la légende montrait toujours avec ses douze barons, représentaient les douze signes du zodiaque à travers lesquels, au long de l'année, le soleil poursuit sa course ? Savait-il que lui-même était le soleil ? Il est plus probable qu'il identifiait son couronnement par les douze « pairs » à l'image de Jésus et de ses douze apôtres : alors s'imposait la parole qu'il avait souvent entendue de la bouche des prédicateurs, et plus que jamais il sentait qu'il devait lui-même être le Christ parmi les hommes. Et sans comprendre que la couronne symbolisait la roue cosmique, du moins savait-il qu'il était maintenant, aux yeux de tous, comme un monarque universel chargé de veiller à l'équilibre harmonieux des forces en présence, en présidant cette fameuse Table ronde « qui tourne comme le monde », ainsi que l'affirment les textes de ce temps.

Louis a confié plus tard à Joinville toute l'émotion qu'il avait ressentie lors de son sacre. Il a ajouté qu'il avait puisé une grande force et un grand courage dans l'introït de la messe solennelle qui avait suivi le couronnement : « Vers toi j'ai élevé mon âme, ô mon Dieu. En

toi je me confie. Que je n'aie point de confusion, car tu viendras au temps marqué. Que mes ennemis ne se réjouissent point à mon sujet car aucun de ceux qui espèrent en toi ne sera confondu. Seigneur, fais-moi connaître tes voies et enseigne-moi tes sentiers. »

Certes, même si l'on est persuadé de son bon droit, si l'on ne doute pas de sa propre légitimité, il y a quelque chose d'effrayant, pour un enfant de douze ans, à se voir ainsi chargé d'une aussi vaste mission dans un univers où tout n'est qu'obscurité. Et Joinville de faire cette remarque :

— Desquelles paroles avait le bon roi grande confiance, en le disant de sa personne, pour la grande charge qu'il venait à prendre.

Car, pour Louis IX, la seule lumière qui puisse éclairer nos ténèbres, c'est celle de Dieu. C'est lui le véritable soleil dont il n'est, lui, le petit homme, que le support sur cette terre. Cela explique aussi pourquoi il n'est jamais tombé dans l'orgueil qui a caractérisé certains de ses successeurs.

Cependant, après les ovations, après la grand-messe pontificale, Louis IX reçoit l'hommage des prélats, des barons et du peuple. Il n'y a ni festin ni réjouissance : on porte encore le deuil de Louis VIII, couronné en ce même endroit quelque trois années auparavant. Blanche de Castille et son fils regagnent Paris tandis que se disperse la foule.

Cette foule était émue, du moins cette partie de la foule qu'on appelle le peuple et qui est toujours prête à s'agglutiner à un rassemblement pourvu qu'il y ait quelque chose à voir d'extraordinaire. Les barons, eux, en avaient vu bien d'autres, et comme ils connaissaient les coulisses, ce qui se passait sur la scène perdait beaucoup de son intérêt.

Peu à peu la nouvelle gagna les campagnes et se

répandit jusqu'aux extrêmes limites du royaume. Des voyageurs, des colporteurs, des hommes d'armes, s'arrêtaient dans les auberges qui étaient fort nombreuses. Ils péroraient et racontaient ce qu'ils avaient vu avec un luxe de détails. Et moins ils en avaient vu, plus ils en racontaient. Mais qu'en pensaient les paysans, au fond de leurs vallées, les libres et les non-libres, les manants, les crève-la-faim, pour lesquels l'univers s'arrêtait à l'orée de la forêt voisine ? Rien, assurément. De tous temps, ils savaient qu'il y avait un roi, un personnage mystérieux, puissant, redoutable, mais à qui on pouvait parfois s'adresser en cas d'injustice. Mais personne n'avait osé aller le trouver pour lui demander qu'il se penchât sur la misère des humbles. Le roi était quelque part, du côté de Paris. C'était loin. Ils ne savaient pas où était Paris, pas plus qu'ils ne connaissaient de roi. Toutes ces affaires-là, c'est ce qu'on racontait, mais personne n'y avait été voir, à part quelques voyageurs qui prétendaient avoir aperçu le roi ou quelques mendiants dont le roi avait touché les plaies pour les guérir. Mais ils n'avaient pas été guéris, sans doute parce qu'ils avaient manqué de foi. On savait aussi que le roi se nommait Louis. Mais on ne comprenait pas pourquoi, autrefois, le roi se nommait Philippe. Au fond, peu importait ce qui se passait « là-bas ». « Ici », il fallait survivre.

Quant aux prélats, aux barons et aux chevaliers de toutes catégories, ils reprirent le chemin de leur pays respectif. Les uns retrouvèrent leurs occupations, les autres, leur oisiveté. Beaucoup, parmi eux, pensaient que la « corvée » était terminée. Certains disaient même que la « farce » était assez réussie. Et tous pensaient que le plat serait bientôt à point pour être consommé.

V

C'est assez surprenant à dire, mais nous ignorons à peu près tout de l'enfance de Saint Louis, et cela en dépit des nombreux récits hagiographiques auxquels sa précocité canonisation a donné lieu. Il va sans dire que tous ces récits, en colportant de charmantes légendes sur la piété et sur le comportement exemplaire de l'enfant Louis, ne font que répéter le schéma traditionnel de ce genre d'ouvrages destiné avant tout à l'édification des fidèles. On croirait, en lisant certains textes, qu'ils sont empruntés à la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, et on ne peut leur accorder une autre valeur que celle de témoignage de la vision de la sainteté telle qu'on pouvait l'avoir au ^{xiii}^e siècle.

La raison primordiale de ce manque d'informations précises est que Louis IX n'était pas destiné à être roi et qu'il n'y avait aucune raison pour que ses contemporains pussent s'intéresser à lui. D'abord, Louis n'était pas né fils de roi, et son frère cadet Charles d'Anjou le lui reprochera assez plus tard, lui qui était vraiment fils d'un roi régnant, bien qu'il fût posthume. Louis n'avait été que le fils d'un héritier présomptif de la Couronne, et de plus, il n'était même pas l'aîné.

Louis IX est en effet né le 25 avril 1214 à Poissy et, le

moins que l'on puisse dire, c'est que ce ne fut pas un événement mémorable. Blanche de Castille et Louis, qui n'était pas encore huitième du nom puisque son père Philippe Auguste vivait encore, en pleine force de l'âge, avaient eu trois enfants morts prématurément, et surtout celui, né en 1209, qu'on avait nommé Philippe, en hommage à son grand-père, et qui était par conséquent l'héritier possible du trône. Mais Philippe était mort en 1218. Désormais, l'héritier de l'héritier présomptif — on ne disait pas encore dauphin — était Louis, âgé de quatre ans, mais il était bien improbable qu'il pût un jour porter la couronne. On a même prétendu que sa mère le destinait à la cléricature : c'est sans doute une invention, car rien ne le prouve, et cela fait partie de cette vaste opération de propagande qui s'est développée, après la mort de Louis IX, pour hâter sa canonisation.

Tout ce que l'on sait, c'est que Blanche de Castille a élevé son fils — et ses autres enfants — dans un souci de bonne éducation et de piété exemplaire. Cassons cependant une image trop communément répandue par les récits et l'iconographie, celle de Blanche assurant elle-même l'éducation de Louis. Les familles princières du ^{xiii}^e siècle, à plus forte raison la famille royale, n'ont pas les mêmes usages que les familles de la petite bourgeoisie du ^{xx}^e siècle. On n'a que trop tendance à plaquer un modèle contemporain sur le passé. L'éducation donnée par Blanche à Louis, comme à ses autres enfants, a consisté à donner des ordres pour qu'il fût éduqué par des gens compétents, quitte à choisir elle-même ceux en qui elle pouvait avoir pleine confiance. De la même façon, Blanche n'a pas « nourri » Saint Louis. Nous connaissons le nom de sa nourrice, Marie la Picarde, sans autre précision. Mais un enfant de la famille royale est confié à des serviteurs, n'en déplaise à ceux qui voient partout l'image — partiellement irréaliste — de la sainte Famille

où, tandis que Joseph travaille à son établi, la bonne Sainte Vierge contemple d'un œil attendri, et déjà douloureux, un petit Jésus sorti tout frais des confiseries saint-sulpiciennes.

Tout le monde connaît le témoignage de Joinville : « Dieu le garda par les bons enseignements de sa mère, qui lui enseigna à croire en Dieu et à l'aimer, et attira autour de lui toutes gens de religion. Et elle lui faisait, si enfant qu'il fût, toutes ses heures et les sermons faire et ouïr aux fêtes. Il rappelait que sa mère lui avait donné quelquefois à entendre qu'elle aimerait mieux qu'il fût mort plutôt qu'il fût en péché mortel. » Tout cela est bien édifiant, mais il n'y a là rien qui sorte de l'ordinaire à une époque où, la foi chrétienne n'étant point discutée du moins publiquement, les grands de ce monde avaient le devoir de donner l'exemple, même si par-derrière ils menaient une vie peu conforme aux paroles qu'ils prononçaient. Le ^{xiii}^e siècle occidental a sans doute été, de ce point de vue, le triomphe de la tartuferie, celle-ci d'ailleurs mise à la mode par les deux nouvelles congrégations religieuses, les Frères mendiants et les Frères prêcheurs, contre lesquels les écrivains contemporains ne se font pas faute de tirer à boulets rouges, en dénonçant leur voracité et leur hypocrisie. Il était absolument normal que Blanche fût éduquer ses enfants dans la foi chrétienne, et les seuls qui pussent alors enseigner valablement étaient des clercs, d'où les « gens de religion » dont Joinville indique la présence auprès de Louis. D'où également les exercices de piété. Il n'était pas rare à l'époque que les barons et personnages de haut rang entendissent deux messes par jour et se fissent dire leurs heures par un chapelain tandis qu'ils chevauchaient. Cela ne les empêchait pas de se massacrer allègrement les uns les autres et, aussitôt après s'être sanctifiés, de courir chez leurs maîtresses ou chez quelque ribaude experte et grasse-

ment payée : leur confesseur, stipendié par eux, était toujours prêt à leur donner l'absolution le lendemain matin, à moins qu'il ne s'agît d'une affaire d'Etat où l'intérêt de l'Eglise était étroitement imbriqué. L'exemple de Philippe Auguste est significatif.

Quant à la fameuse réflexion sur le « péché mortel », elle a alimenté bien des récits sur la vie de Saint Louis, récits dont on ne sait plus qui l'emporte, de la naïveté ou de la niaiserie. Il est peut-être utile de rappeler qu'à la même époque, la devise de la Bretagne était déjà « plutôt la mort que la souillure ». C'est un thème habituel qui n'a rien d'original dans le contexte chrétien mais qui prouve, en raison de l'insistance avec laquelle il est répété, que c'était surtout un idéal théorique et non pas une réalité quotidienne vécue. La mémoire est toujours sélective, surtout quand elle concerne un homme reconnu pour sa sainteté et son entourage immédiat.

Cela dit, il semble que Louis IX ait bénéficié d'une éducation très large et très solide, bien qu'entièrement centrée sur la lecture des textes évangéliques. Pas question en effet de philosophie autre que celle des Pères de l'Eglise, et particulièrement de saint Augustin. Thomas d'Aquin n'a pas encore franchi le stade de l'enfance et, s'il est vrai que Louis IX a par la suite beaucoup fréquenté le fondateur du thomisme — ce qui n'est aucunement prouvé malgré les nombreuses anecdotes plus ou moins légendaires racontées *a posteriori* —, son enfance est restée profondément marquée par l'augustinisme. Cette doctrine pessimiste, selon laquelle l'être humain est affaibli par le péché originel et ne peut prétendre à la grâce divine qu'en étant « corrigé » sans cesse, explique sans aucun doute la volonté du futur Saint Louis à lutter contre toutes les faiblesses humaines pour assurer au plus grand nombre l'entrée du paradis.

La foi de Louis semble être naturelle. Il ne se pose pas

de questions métaphysiques. Dieu étant le père de tout, il est normal qu'on l'aime comme on aime son père charnel. Mais par là, Louis ne se distingue guère des autres contemporains. L'époque ne met pas en doute l'existence de Dieu, et les plus endurcis, les plus violents ou les plus ribauds partagent cette foi. Le seul problème est celui de trouver la « voie » par laquelle on peut rejoindre Dieu. Et cela devient un problème individuel, une confrontation continuelle entre l'être humain et la divinité. Les sermons n'y changent rien. La confession non plus. Sait-on, par exemple, que l'institution de la confession auriculaire date du quatrième concile de Latran, en 1215 ? Auparavant, le sacrement de pénitence était administré publiquement et plus ou moins collectivement, après une confession à haute voix, mais cela était très rare. La pratique de la confession individuelle, dans le secret, qui est d'origine irlandaise, se répand alors lentement à travers la chrétienté. Mais dans la jeunesse de Saint Louis, elle n'est pas encore courante, et il est probable que le jeune roi s'est confessé très rarement et qu'il ne recevait l'eucharistie que dans les grandes occasions. Confession et communion étaient des actes peu fréquents, même si on se livrait à de nombreux exercices de piété.

Ainsi Louis reçoit-il une éducation de roi qui est, somme toute, à peu près la même que celle des jeunes nobles de son siècle. Il se lève à l'aurore et participe aux prières de matines avant d'aller chevaucher. Car le roi est le premier chevalier de son royaume, et la première façon d'être chevalier c'est de bien savoir monter à cheval. Après l'office de primes, il entend la messe du jour, puis prend sa leçon d'histoire sainte et d'histoire de France : il faut qu'il sache parfaitement les exploits de ses ancêtres et qu'il ait toujours présent à l'esprit les exemples donnés par la Bible.

A l'heure de tierce, c'est la partie la plus intellectuelle

de l'enseignement qu'il reçoit : les lettres et le droit. L'image classique répandue par l'iconographie est celle du jeune roi, déjà auréolé, apprenant à lire dans un grand psautier, sous la direction de sa mère. Il est plus probable que cet apprentissage était réalisé sous la responsabilité des « gens d'Eglise » que Blanche de Castille, selon les chroniqueurs, avait rassemblés autour de son fils. Quant au droit, droit coutumier essentiellement car le droit romain était encore exclu de l'enseignement, il appartenait aux vieux conseillers de Philippe Auguste toujours en place de le lui faire connaître. Leurs leçons ont, semble-t-il, singulièrement porté, car Louis IX sera plus tard fort pointilleux quand il s'agira de faire respecter le bon droit de chacun : il y gagnera sa réputation de justicier sans faille.

Une question se pose : cet enseignement était-il donné en latin ou en français ? On sait que le latin était la langue des universités de l'époque mais que le français, langue vulgaire, était en train de gagner du terrain. D'après les témoignages, Louis IX savait assez de latin pour pouvoir comprendre les textes sacrés et les expliquer aux autres. Cela ne veut pas dire qu'il fut un érudit. Il n'aurait pas eu le temps de l'être et ce n'est pas ce qu'on demandait à un futur roi. Mais contrairement aux autres nobles du temps, il connaissait tout de même la langue des lettrés. Un exemple le prouve : quand il allait suivre les offices et les leçons qui se donnaient chez les dominicains de Compiègne, il demandait aux frères de faire ensuite un sermon à l'intention des laïcs qui l'accompagnaient et qui, eux, n'avaient pas compris ce qui s'était dit.

Après cette matinée bien remplie, Louis déjeune en compagnie de ses maîtres et de ses compagnons. Ensuite c'est la sieste, habituelle et nécessaire quand on s'est levé très tôt surtout pendant les mois d'été. L'après-midi commence par la récitation de l'office des morts, faite par

le chapelain, et se poursuit par des exercices physiques, chasse, natation, maniement des armes. On n'oublie pas que le roi de France doit être avant tout un bon guerrier pour défendre son peuple et mener ses armées au combat.

Le soir, après le dîner, Louis fait souvent visite aux pauvres auxquels il distribue des aumônes. C'est le rôle d'un roi très chrétien de pratiquer la charité envers les plus déshérités. Et Dieu sait qu'ils sont nombreux, ces misérables échoués dans les villes, qui s'entassent dans des taudis ou des asiles sinistres, ou qui errent dans les rues, couchant sous les auvents des boutiques ou sous les porches des églises. Et avant de se coucher, Louis participe à la récitation des complies.

Dans sa quatorzième année, Louis est confié à un précepteur, un maître, dont nous ignorons le nom et que sa mère a choisi parmi les hommes qui lui inspirent le plus confiance. Ce maître le mène rudement, faisant abstraction de sa qualité de roi. Il lui arrive fréquemment de fouetter son élève, et celui-ci se laisse faire avec humilité. Il témoigne beaucoup de respect à celui que sa mère a chargé de son éducation. Il comprend qu'un roi qui doit se faire obéir doit d'abord apprendre à obéir. Le maître accompagne le jeune Louis partout où il va, un peu comme Ponocrates dans le récit de Rabelais surveille chaque minute de la vie de Gargantua. Education idéale, certes, et que bien peu de gens pouvaient recevoir. C'est le privilège des classes dirigeantes. Mais c'est aussi un devoir pour les classes dirigeantes. Quand il s'évade dans la campagne, le jeune Louis ne perd pas son temps en futilités ou oisivetés diverses : les exercices physiques et les jeux sont accompagnés d'un commentaire intellectuel. Il aime la musique, le chant, mais ne souffre pas d'entendre des chansons profanes. On raconte qu'ayant remarqué qu'un de ses écuyers avait une fort belle voix, il lui fit apprendre les antiennes de Notre-Dame et l'hymne

Ave maris stella, et qu'il les lui faisait chanter en toutes circonstances.

Tout cela n'empêche pas la vie de famille. Louis a des frères et des sœurs qu'il fréquente et avec qui il a des contacts très étroits. De plus, les événements auxquels Louis n'est guère associé en tant que roi contraignent Blanche de Castille à se déplacer fréquemment, parfois fort loin de Paris. Elle emmène avec elle ses enfants. Elle fait en sorte que tout le monde puisse connaître Louis. Elle fait habiller celui-ci de vêtements somptueux, comme il sied à sa dignité royale. Blanche commande peut-être, mais elle s'arrange pour bien faire comprendre que tout ce qu'elle entreprend est au nom de celui qui est « oint » et qui est là, présent. En tout cas, le jeune Louis commence à se rendre compte des difficultés qui attendent un roi. On s'agite autour de lui. On intrigue. Il n'a peut-être pas encore une conscience politique, mais il ne peut rester indifférent. Il observe.

Parfois, il est en proie à des accès de colère. Car il est très sensible et s'emporte facilement. Il ne supporte pas l'injustice, et le moindre manquement le révolte. Et il le fait savoir. Il est violent. Il n'a pas l'allure d'un « petit saint ». Il comprend que la vie est rude et qu'il faut lutter.

De la même façon, ce serait une erreur de croire le futur Saint Louis confiné dans sa bigoterie. Pieux, il l'est. Bigot, certainement pas. Ni même ce qu'on appelle « bégueule ». Personne ne l'était à son époque. Il y a loin entre les sermons enflammés qui prônent la chasteté comme vertu suprême et la réalité quotidienne. La fornication est chose si courante que personne ne songe à s'en offusquer, du moins pour ce qui est des hommes et des jeunes gens. Pour les femmes c'est différent, encore que l'opprobre ne les atteigne que lorsqu'elles ont été assez maladroites pour devenir enceintes. Alors, elles sont rejetées, honnies, salies à jamais. Au fond, on

pourrait reprendre à leur égard la célèbre et quelque peu blasphématoire plaisanterie qui prête à la fille aux mœurs légères la prière suivante : « O Marie conçue sans péché, faites que je pèche sans concevoir. » Au reste, tant qu'elle ne dérange pas l'ordre social, étroitement bâti sur l'ordre familial, la fornication est à peine un péché. On a du mal actuellement à s'en rendre compte mais le Moyen Age a eu, vis-à-vis de la sexualité, une attitude beaucoup plus ouverte et tolérante que celle qui est née du puritanisme bourgeois du xix^e siècle. Certes la femme est tenue pour responsable du péché, mais les relations qu'on peut avoir avec elle sont normales, naturelles. Ce qui est prohibé, fustigé, c'est le manquement à l'ordre familial, donc l'adultère, encore qu'il soit très bien admis chez les hommes. Il y a là des raisons à la fois économiques et pour ainsi dire magiques : la femme, en commettant l'adultère — atteinte à la pureté de la « race » familiale —, risque de donner le jour à des bâtards, ce qui dévierait l'héritage normal et ce qui gâterait la sacro-sainte fonction maternelle. Mais les hommes n'ont pas ce problème-là, et si la jeune épousée doit être assurément vierge il n'est pas de bon ton que le jeune marié le soit. Comment saurait-il s'y prendre pour faire de beaux enfants à sa femme et ainsi perpétuer le nom et le patrimoine ?

C'est dire qu'il faut bien se résoudre à considérer Saint Louis, dans sa jeunesse, comme n'importe quel jeune noble de l'époque, destiné à guerroyer et à procréer. On n'a jamais mis en avant la chasteté de Saint Louis pour le canoniser. Et si les pieux hagiographes sont muets sur ce point, on peut être certain que les pulsions sexuelles du jeune Louis ont dû être satisfaites. Les chambrières de la reine mère étaient là pour cela, comme cela s'est toujours fait. Et l'on a des témoignages de cette sorte pour de nombreux rois, surtout pour Louis XIII, ce qui n'a pas empêché celui-ci d'être très pieux.

D'ailleurs, c'est un thème bien connu à l'époque de Saint Louis : un guerrier doit être viril au plein sens du terme. Toutes les aventures alambiquées de Lancelot du Lac — dont le récit, rappelons-le, date de cette époque — nous montrent que le meilleur chevalier du monde ne peut prétendre à ce titre que s'il est aussi bon combattant devant ses ennemis que devant une « pucelle », celle-ci s'arrangeant d'ailleurs pour lui faire comprendre que s'il ne fornique pas avec elle, il sera honni de tous comme « impuissant ». Certes, par là-dessus se greffe une idée fondamentale qui est bien une création du ^{xiii}e siècle, propagée par les Frères prêcheurs comme par les Mendiants, lesquels sont en passe de régir la morale du monde : l'homme supérieur, l'homme libéré de toutes contraintes doit être chaste s'il veut atteindre tout de suite la perfection divine. Et au pécheur Lancelot du Lac, on fait succéder son fils Galaad, le pur, celui qui est prédestiné, celui qui découvre le saint Graal. On oublie que c'est par une fornication que Lancelot a engendré Galaad le pur.

En tout cas au temps de la jeunesse de Saint Louis, un roi, premier chevalier du royaume, combattant modèle, se devait d'être aussi expert en amour qu'en art militaire. Les témoignages que nous avons sur la vie intime du couple formé par Saint Louis et Marguerite de Provence sont précis : Saint Louis ne rechignait pas sur la « chose » et, au grand dam de sa mère dont la jalousie ne manque pas d'ambiguïté, il en redemandait même. Il en avait d'ailleurs le droit. Et le droit se combinait harmonieusement avec le devoir, qui était d'engendrer le plus d'enfants possible afin d'assurer la pérennité de la dynastie capétienne. Il l'a fait. Sans parler des Valois, des Angoulêmes et des Orléans, il faut bien reconnaître que la légitimité des Bourbons remonte à Saint Louis par son fils Robert de Clermont.

Les contemporains n'auraient pas compris que leur roi se montrât timide ou empêché avec les femmes. L'exemple de Richard Cœur de Lion, grand-oncle de Saint Louis, homosexuel convaincu, était là pour éveiller les méfiances de tous ceux qui, dans l'entourage royal, veillaient à l'implantation de la dynastie. Et puis, encore une fois, les jeux de la guerre et de l'amour sont complémentaires. Car il est indispensable de replacer l'éducation de Louis IX dans son contexte exact. Ce que Blanche de Castille a essayé de faire de son fils, ce n'est pas un saint. Cela, elle n'en avait pas le pouvoir. Elle a seulement cherché à faire de Louis un roi très chrétien, selon la formule consacrée. Et pour qu'il puisse être un roi puissant, admiré, respecté et craint, il fallait qu'il pût manifester sa puissance, être un homme, au sens de mâle. Et honni soit qui mal y pense...

A cet égard, l'exemple de Philippe Auguste a dû être convaincant. Contrairement à Louis VII dont Aliénor d'Aquitaine disait qu'il était plutôt un « moine » (encore que les moines de l'époque aient une autre réputation), Philippe II a été un « homme » au plein sens du terme et l'a démontré en maintes occasions. Or, nous savons que Louis IX a été très marqué par son grand-père, qu'il a connu et dont il admirait à la fois la sagesse, la volonté et le caractère fougueux. Par bien des points Louis IX ressemble à Philippe Auguste. Il en a sans doute hérité le génie. Il en a été le continuateur véritable. Et lorsque le jeune roi entendait ses maîtres lui parler des droits, des devoirs, des institutions, des décisions qu'un roi devait prendre, il ne pouvait s'empêcher de prendre pour exemple ce grand-père coléreux et sarcastique, coureur de femmes mais travailleur infatigable, défenseur de la foi chrétienne et virtuose de la diplomatie la plus subtile. Assurément, à

côté des rois bibliques — qui eux non plus ne sont pas des petits saints — Philippe Auguste a été un modèle pour Louis IX.

C'est une chose importante à considérer. L'image qu'on nous a donnée de Saint Louis est affaiblie par les intentions édifiantes et complètement aseptisée par le discours officiel. En cette première moitié du ^{xiii}e siècle, qu'on nous présente à tort comme une période de paix, les temps sont rudes. Les hommes aussi. Face à des situations où la violence ne peut être contrecarrée que par l'intimidation, ce n'est pas un « puceau » qu'il faut comme roi de France, même s'il est encore très jeune. Après tout, c'est à quinze ans que de son propre chef Philippe Auguste a décidé de régner en personne. Et aucun règlement ne fixe l'âge légal de la majorité d'un roi. Pourquoi Louis IX ne se déclare-t-il pas le souverain régnant ? Les réponses peuvent être nombreuses. Sans doute le jeune homme ne se sentait-il pas encore mûr pour accomplir ce qu'il considérait comme une mission sacrée, pas assez *sage* pour prendre les décisions qui s'imposaient. Et puis, il y avait Blanche de Castille. Louis aimait et respectait sa mère. Il lui faisait entièrement confiance, et cette confiance il ne lui a jamais enlevée, même plus tard. N'est-ce pas à Blanche qu'il a confié la régence quand il est parti en croisade, expédition qui s'est d'ailleurs faite contre la volonté expresse de celle-ci ?

Et Blanche non plus n'était pas une petite sainte. Du moins si l'on en croit la rumeur publique. Les noms du rêveur Thibaud de Champagne et du beau et actif cardinal Romano Frangipani revenaient fréquemment sur les lèvres chaque fois qu'il était question dans les conversations des grands de ce monde des agissements de la « baillistre ». Il est impossible que Louis n'ait point entendu ce qui se racontait au sujet de sa mère. D'ail-

leurs, des âmes charitables se chargeaient certainement de lui colporter les nouvelles en brodant allègrement sur les détails pour mieux le troubler. A-t-il cru les racontars ? A-t-il jugé qu'il n'y avait pas de fumée sans feu ? A-t-il fait la part des choses ? Nous ne le saurons jamais, et il n'a jamais dit quoi que ce soit à ce sujet. Cela fait penser à la célèbre formule prêtée au mâle méditerranéen : « Toutes des putes, sauf ma mère... » Or, précisément par sa mère, Louis avait du sang méditerranéen, puisqu'il était castillan. Et qu'est-ce que cela pouvait bien lui faire que Frangipani fût l'amant de Blanche puisqu'elle était veuve, donc libre, et qu'en plus Romano Frangipani travaillait, en apparence du moins, pour le plus grand bien du royaume ? Après tout, pendant la croisade, alors que Louis était en prière dans sa tente, à deux pas de là dans une autre tente ses compagnons d'armes s'esbaudissaient en compagnie des putains qu'on prenait grand soin d'emmener avec les bagages de l'armée...

L'éducation d'un roi ne se fait pas à coups de sermons lénifiants. Elle se fait par la connaissance des grandeurs et des faiblesses de l'être humain. Ainsi est tracé le chemin que doit emprunter le roi. Car si tous les êtres humains étaient parfaits, il n'y aurait pas besoin de rois.

VI

Pendant que Louis ouvre les yeux sur un monde où chacun a les défauts de ses qualités et les qualités de ses défauts, Blanche de Castille se souvient qu'elle est la petite-fille d'Aliénor, celle qui savait dire fermement « non » quand les circonstances l'exigeaient. Ceux qui pensaient manœuvrer la reine mère s'en sont souvent mordu les doigts. Appuyée par les fidèles — ceux qui sont persuadés que la dynastie capétienne est la seule puissance qui puisse harmoniser le conglomerat hétérogène qui forme le royaume de France —, elle va, avec une rapidité extraordinaire, casser littéralement tous ceux qui contesteront le pouvoir du nouveau roi, pouvoir qu'elle incarne provisoirement. Ceux qui contestent, ce sont évidemment les féodaux, ces grands vassaux qui sont de véritables requins prêts à dévorer tout ce qui se présente devant eux. Ils ont bien des raisons d'être mécontents, mais la première de ces raisons l'emporte largement sur les autres : on les a écartés sans ménagement du pouvoir en leur faisant comprendre que leur présence n'était pas nécessaire et que le royaume fonctionnerait très bien sans leur secours. Cet argument est bien évidemment un coup de bluff, car aucun roi, suzerain théorique, ne peut faire quoi que ce soit sans recourir

à ses vassaux. Nous sommes en pleine époque féodale, et ainsi sont les choses. Le tout est de savoir qui bluffera le plus longtemps possible, afin de recueillir les mises. Et la reine va être très forte à ce jeu-là.

Le champion des mécontents, c'est Pierre Mauclerc. Il a l'aplomb des Capétiens. Il a trois autres frères. L'un est Robert de Dreux qui, un instant, a pu rêver au trône. L'autre est Jean de Braine, comte de Mâcon, qui est en froid avec Thibaud de Champagne. Le troisième est Henri de Braine, mais Blanche lui a promis l'archevêché de Reims. Les trois frères étaient au sacre, apparemment soumis. Mais qui peut savoir si l'esprit de famille ne va pas se réveiller : on connaît les Dreux, on sait leurs ambitions, on sait que parfois des intérêts communs les lient étroitement. D'ailleurs, Pierre Mauclerc n'a rien à perdre. Il sait qu'à la majorité de son fils Jean, il devra lui abandonner complètement la Bretagne. C'est pourquoi, pendant qu'il détient un réel pouvoir, il essaie de faire monter les enchères et, en tout cas, de se trouver un honorable point de chute afin d'assurer ses vieux jours. En pareil cas, un mariage arrange bien des choses. Ne doit-il pas sa « situation » de comte *de facto* en Bretagne au mariage qu'il a contracté avec l'héritière Alix ? Après avoir fait le tour de la question, il a jeté son dévolu sur le comté de Flandre : c'est un pays riche, en plein essor économique, et de plus avec une position géographique telle qu'on peut jouer diplomatiquement entre l'Angleterre, le Saint Empire et le royaume de France. Donc, il lui faut épouser Jeanne de Flandre.

Mais celle-ci a un mari, Ferrand de Portugal, qui depuis sa trahison de Bouvines est enfermé au Louvre. C'est un mort vivant. En outre la comtesse de Flandre est excédée par cette situation. Elle a découvert, fort opportunément, que Ferrand est son cousin à un degré prohibé par l'Eglise et elle a demandé l'annulation de son

mariage pour cause de consanguinité. La cour pontificale a accordé sans peine cette annulation, tant était flagrante cette consanguinité. Mais apparemment, au moment du mariage, cela n'avait gêné personne, pas même l'Eglise. Jeanne de Flandre, enfin libre, peut épouser qui elle veut. C'est alors que Louis VIII, avant son départ pour la croisade albigeoise, a eu vent des projets matrimoniaux de Mauclerc. Il est entré dans une violente colère et a chargé le cardinal Frangipani de faire révoquer la sentence d'annulation, promettant du même coup de faire libérer prochainement Ferrand de Portugal. Le cardinal a eu tôt fait d'obtenir la révocation, car le pape ne refuse rien à Romano Frangipani. Mauclerc apprend la nouvelle au siège d'Avignon, et c'est alors qu'après son temps légal de participation il s'enfuit, bien décidé à renverser la situation, ou bien à se venger.

Quant à Jeanne de Flandre, elle ne sait plus à quel saint se vouer. Annulation ou non ? Elle est bien décidée à agir. Elle participe au sacre de Reims et, quelques jours plus tard, elle va trouver la reine mère. Elle la connaît bien : toutes deux sont des amies d'enfance et elles se parlent librement.

— Je veux un mari, dit la comtesse.

— Vous en avez un, répond la reine.

— Un mari absent n'en est pas un, à plus forte raison quand il est à l'écart dans une prison.

— Ferrand est mon cousin, dit Blanche de Castille, mais je ne peux oublier qu'il a fait partie des ennemis du royaume, qu'il s'est battu contre nous à Bouvines. S'il est prisonnier, c'est qu'il l'a mérité. Mon mari, le défunt roi Louis, n'a pas jugé bon de le libérer lors de son couronnement. Je ne vois pas pourquoi je le ferais maintenant.

Jeanne de Flandre se met en colère. Elle sait qu'elle a

des atouts en main et que le cardinal Frangipani ne pourra rien contre elle si elle s'adresse directement au pape pour une confirmation de l'annulation.

— Puisque c'est ainsi, dit-elle à la reine, je jure qu'avant deux mois j'aurai un mari, que ce soit Ferrand ou que ce soit Pierre de Dreux. Vous êtes prévenue. Je ne resterai pas plus longtemps dans cette situation.

Et la comtesse sort, satisfaite de son chantage. Car c'en est un. Blanche en est parfaitement consciente ; comme elle sait qu'une union entre Pierre Mauclerc et Jeanne de Flandre serait catastrophique pour la Couronne. Il n'y a pas à hésiter. En janvier 1227, elle fera libérer Ferrand moyennant une somme d'argent très modeste par rapport à ce qu'avait envisagé Louis VIII. Ferrand de Portugal reprend la vie conjugale avec la comtesse Jeanne, tout heureux de s'en tirer à si bon compte. Et pour manifester sa reconnaissance envers Blanche, il se montrera toujours l'un de ses plus fidèles soutiens. Sans doute, dans cette affaire, Blanche a-t-elle été fort bien conseillée par les membres de la curie, mais il faut bien admettre que le coup a été réussi.

Reste Pierre Mauclerc. Il se souvient qu'il a été l'ami de Louis VIII et qu'il l'a loyalement servi. En récompense le roi de France lui a donné les seigneuries de Champtocéaux et de Montfaucon, et la garde de deux importantes forteresses, Saint-Jean-de-Beuvron et surtout Bellême, dans le Perche, sur la route qui va de Paris vers la Bretagne, à peu de distance de la Normandie. C'était d'ailleurs un piège, un cadeau empoisonné, puisque cela rendait Pierre Mauclerc vassal direct de la Couronne. Cela a été le jeu de tous les rois de France d'offrir des fiefs à l'intérieur du domaine royal aux différents ducs de Bretagne. Ceux-ci, en effet, ne devaient que l'hommage simple pour le duché de Bretagne, mais, en revanche, des fiefs à l'intérieur du royaume nécessitaient l'hommage

lige. Pour être juste, disons que le roi d'Angleterre a toujours joué le même jeu avec le comté anglais de Richmond — souvenir de la participation des Bretons à Hastings — dont les ducs de Bretagne avaient hérité traditionnellement.

Pierre Mauclerc n'a guère de scrupule. De plus, il a le droit coutumier pour lui, car rien n'est défini sérieusement entre l'hommage qu'il doit au roi de France et celui qu'il doit au roi d'Angleterre ; cela encourage une politique de bascule entre les deux royaumes, politique qu'ont suivie tous les ducs bretons et qui n'est pas exempte de chantage. Mauclerc transfère donc son hommage à Henry III Plantagenêt, le fils de Jean sans Terre, et conclut avec lui un traité d'alliance. Non seulement il y est question d'une assistance réciproque, mais on y envisage le mariage de Yolande de Bretagne, fille de Mauclerc, avec le roi d'Angleterre.

Hugues de Lusignan entre alors dans le traité. Curieux personnage que ce seigneur poitevin, héritier d'une vieille famille dont on murmure que l'ancêtre est une fée, la célèbre Mélusine... Il a eu comme fiancée Isabelle d'Angoulême, mais celle-ci lui a été ravie, enlevée par Jean sans Terre malgré l'opposition d'Aliénor d'Aquitaine. Cependant, après la mort de Jean Isabelle est revenue dans le Poitou et elle y a épousé Hugues de Lusignan. Celui-ci a gardé une sourde rancœur contre les Plantagenêts, mais Isabelle lui fait oublier bien des choses. On raconte d'un air entendu qu'elle est très douée pour les batailles en chambre. Lusignan est fou d'elle. Mais Isabelle se souvient qu'elle a été reine d'Angleterre et qu'elle est toujours la mère de Henry III. Il lui faudrait plus que la seigneurie de Lusignan, même si la famille est illustre, et elle pousse son mari à rejoindre le parti de Mauclerc : en profitant de la jeunesse de Louis IX et, pense-t-elle, de l'inexpérience de Blanche de Castille, il y

a tout à gagner à ce ralliement. Mais Lusignan n'est pas très chaud.

— Pourquoi ne pas nous contenter de ce que nous avons ? dit-il à sa femme.

Isabelle se met en colère.

— Vous n'avez pas d'ambition, dit-elle. Vous ressemblez à votre ancêtre Ragmondin : il n'aurait jamais rien conquis si son épouse Mélusine n'avait pas été là pour le guider...

— Mais, ma douce dame, à ce petit jeu-là, nous risquons plutôt de nous retrouver sans rien.

— Il suffit, tranche Isabelle. Si vous ne voulez pas suivre mon conseil, il est inutile de venir me retrouver ce soir dans ma chambre. La porte sera close.

Lusignan tergiverse. Rien n'y fait. Son épouse, furieuse, se retire et, le soir, le mari trouve effectivement porte close quand il veut aller rendre hommage à Isabelle. Les jours passent. Non seulement Isabelle se refuse à son mari, mais elle le houspille publiquement et de belle manière. Lusignan capitule et se joint au traité signé entre Mauclerc et le Plantagenêt, entraînant d'ailleurs avec lui les principaux seigneurs du Poitou et de la Saintonge. En récompense, son beau-fils lui promet la Saintonge et l'île d'Oléron. Et l'on espère fermement que Thibaud de Champagne se joindra à la coalition. Il y a tout intérêt : il suffit qu'il sache exactement ce qu'il gagnera.

Cette coalition n'est pas un simple mouvement d'humeur ni une vague revendication de vassaux mécontents. Elle a des bases juridiques solides et prétend remettre en cause la légitimité des conquêtes réalisées par Philippe Auguste sur les Plantagenêts, en affirmant que les confiscations prononcées à l'encontre de ceux-ci sont contraires au droit féodal. Et assurément, cela peut se discuter selon des arguments valables. Mauclerc, qui fait figure de chef

de file, demande à Henry III d'intervenir, et celui-ci envoie son frère Richard de Cornouailles à Bordeaux, ville qui, ne l'oublions pas, est encore possession anglaise. Lui-même envoie des garnisons dans ses forteresses de Saint-James et de Bellême : il se prépare visiblement à la guerre. Quant à Thibaud de Champagne, toujours ulcéré par l'interdiction qu'on lui avait faite d'assister au sacre de Louis IX, il finit par accepter d'entrer dans la coalition et il entraîne même le comte de Bar avec lui. Cette fois, pour le pouvoir royal, le danger ne vient pas seulement de l'ouest, mais aussi du sud et de l'est, et les vastes territoires de Thibaud vont jusqu'aux portes de Paris.

Blanche et ses conseillers doivent réagir immédiatement. Le cardinal Frangipani, qui voit d'un mauvais œil la possibilité d'un retour en force des Plantagenêts sur le continent, met toute son autorité et tout son talent du côté de Blanche de Castille. Il se trouve souvent avec la reine. Ils ont de longs entretiens, et cela ne fait qu'accroître les ragots qui courent sur leur compte. On va même jusqu'à prétendre que si Thibaud de Champagne s'est mis dans le parti de Mauclerc, c'est pour se venger de Blanche, dont il est amoureux, et de son supposé rival, le légat pontifical.

C'est précisément Thibaud que Blanche va manœuvrer. Est-ce de son propre chef ou a-t-elle obéi à un plan ourdi par Frangipani ? Toujours est-il que l'armée royale fait mine d'envahir la Champagne en même temps que la reine envoie des émissaires auprès de Thibaud. Il finit par accepter une entrevue avec Blanche et, quand il quitte la reine, il a pris la décision de se retirer de la coalition. Que s'est-il passé ? Nous l'ignorons. Les mauvaises langues ont prétendu que Thibaud avait fait amende honorable par amour pour Blanche et que cet amour avait été payé de retour. Il est plus probable que la reine ait fait

comprendre au comte de Champagne que son intérêt était de garder une prudente neutralité. D'ailleurs, en signe de contrition et pour mériter le pardon de Blanche, il doit lui céder deux fiefs, plus la ville de Romorantin. Après cela le trouvère Thibaud peut rentrer chez lui et composer ses chansons. L'une de celles-ci ne contient-elle pas ces deux vers :

« Celle que j'aime est de telle seigneurie
Que sa beauté me fait outrepuider » ?

On peut y voir une allusion à Blanche, et aussi à cette affaire. Pauvre Thibaud, à force de jouer les amoureux transis il ne sait plus très bien où il en est. Et le plus fort, c'est qu'il a le sentiment de s'être fait berné, comme il le dit dans une autre chanson :

« Ne chante pas comme un qui soit aimé,
mais bien détruit, pensif et égaré...

Je ne retiens de bien nulle espérance,
mais suis toujours de paroles payé... »

Néanmoins, Blanche a gagné la première partie : elle a réussi à désunir les coalisés. Débarrassée de tout danger du côté de la Champagne, elle accompagne l'armée qui se met en marche vers le sud-ouest et elle emmène avec elle le jeune Louis afin que tout le monde sache que le roi commande. Nous sommes en février 1227.

Il ne s'agit pas d'une guerre, mais seulement d'une manœuvre d'intimidation sous forme de promenade militaire. Le 20 février, l'armée est à Tours. Blanche s'arrange pour que Louis y soit acclamé par le peuple. Elle sait que le peuple donnera toujours raison au roi contre les grands seigneurs féodaux soupçonnés à juste titre d'être des rapaces et de rendre la justice selon leurs intérêts du moment. Puis on gagne Chinon qui constitue une bonne base de départ pour une éventuelle opération contre la Bretagne, par la vallée de la Loire, en évitant les forteresses tenues par Mauclerc ou ses alliés. Et comme il faut

faire bonne mesure et intimider Hugues de Lusignan — et à travers lui les seigneurs poitevins —, l'armée va prendre ses quartiers à Loudun. Les coalisés sont un peu inquiets. La manœuvre de la reine est évidente : elle veut séparer ses possibles adversaires. Lusignan et Mauclerc se concertent. Thibaud de Champagne, décidément gagné à la cause de Blanche, se charge de les rencontrer afin de trouver un accommodement. Le dialogue est rude. D'entrée de jeu, le Poitevin et le Breton accusent le Champenois de les avoir trahis.

— Je n'ai pas trahi, affirme Thibaud, et je ne vous ai pas abandonnés. J'ai voulu arranger les choses avant qu'elles ne deviennent catastrophiques. Je peux négocier pour vous auprès du roi.

— Quel roi ? s'écrie Pierre Mauclerc. Vous connaissez un roi, vous ? Moi, je ne sais qu'une chose : le roi Louis VIII est mort, c'est tout.

— Vous êtes de mauvaise foi, messire Pierre, dit Thibaud. A quoi sert de nier la réalité. Le roi Louis IX a été sacré et, qu'on le veuille ou non, il est le roi.

Mauclerc se fâche tout rouge.

— Sacré devant qui ? Devant des hommes à la dévotion de la reine et qui tremblent à la pensée qu'ils pourraient perdre leurs fiefs s'ils venaient à réclamer ce qui est pourtant leur dû. Les autres n'étaient pas là. Y étiez-vous, Thibaud ? Non, n'est-ce pas ? Ni messire Hugues, ni moi-même. Qu'est-ce donc que ce roi qu'on couronne en cachette, sans l'accord de ceux qui ont le droit de choisir qui ils veulent ?

— Rien ne vous empêchait de venir, Pierre.

— Ah, dit Mauclerc, je vois qu'il faut croire ce qu'on raconte : si vous n'étiez pas au sacre, c'est que la reine vous avait interdit d'y paraître...

— Mensonges que tout cela.

— Mensonges également vos soupirs d'amour pour cette chère Blanche ?

— Il ne s'agit pas de cela.

La discussion tourne en rond. Finalement, Lusignan demande à Thibaud de Champagne ce qu'il vient proposer.

— Il faut faire amende honorable, répond le comte de Champagne, cesser toute provocation et prêter hommage au roi Louis.

Mauclerc et Lusignan se retirent et tiennent conversation à part. Mauclerc ne veut rien entendre et déclare qu'il ira jusqu'au bout. Lusignan envisage le pour et le contre.

— Si nous nous soumettons, Blanche nous en saura gré et nous gagnerons du temps. Le roi d'Angleterre nous a promis son aide, mais elle tarde à venir.

C'est alors qu'intervient Isabelle d'Angoulême. Elle menace encore une fois son mari. Pour elle, il ne peut être question de se soumettre. Lusignan se range alors à la décision de Mauclerc et tous deux vont donner leur réponse à Thibaud. Celui-ci se hâte d'aller prévenir la reine que cette réponse est négative.

L'ennui, c'est que Henry III Plantagenêt n'est toujours pas là et que les deux alliés n'osent pas attaquer l'armée royale. Blanche s'aperçoit de leur embarras et, au nom du roi, elle les cite à comparaître. Pour gagner du temps, Mauclerc et Lusignan proposent de rencontrer la régente à Chinon. Leur but est d'éloigner les Français de leur quartier général. Mais Henry III n'a toujours pas débarqué et Richard de Cornouailles reste prudemment à Bordeaux. Blanche les cite une deuxième fois à comparaître. Ils ne répondent pas. Blanche leur signifie une troisième sommation et, cette fois, selon la coutume féodale, s'ils ne répondent pas, ils risquent la confiscation

de leurs fiefs. C'est ce qui est déjà arrivé à Jean sans Terre.

Mauclerc et Lusignan finissent par se résigner à rencontrer Blanche de Castille et Louis IX, le 16 mars 1227, à Vendôme. Ils font leur soumission et prêtent hommage. Mais la cérémonie est la conclusion d'un marchandage où chacune des deux parties a fait un pas. Pierre Mauclerc promet sa fille Yolande en mariage à Jean, le frère de Saint Louis, qui doit recevoir en apanage le Maine et l'Anjou. On sait que ce mariage ne se fera pas par suite de la mort prématurée de Jean. En attendant, Blanche de Castille confie Le Mans et Angers à Mauclerc, en gage de bonne volonté. Quant à Lusignan, il s'engage à marier une de ses filles à l'autre frère de Saint Louis, Alphonse de Poitiers, et un de ses fils à Isabelle de France. Il renonce également à certaines terres qui lui ont été données par Louis VIII en échange de son aide contre le roi d'Angleterre mais, en compensation, il reçoit une rente de dix mille livres tournois à percevoir pendant dix ans, gagée sur Saint-Jean-d'Angély et une partie de l'Aunis.

Blanche de Castille a ainsi réussi à démêler une situation embrouillée qui pouvait déboucher sur une guerre. Le roi d'Angleterre lui-même se hâte de traiter et conclut une trêve. Tout paraît donc s'arranger.

Mais il y a peu de repos pour la reine mère et les conseillers de la curie. Une vieille affaire remonte à la surface, celle des décimes à prélever sur les revenus ecclésiastiques pour financer la croisade de Louis VIII contre les albigeois. C'est en 1225 que le concile de Bourges avait accordé ces décimes. Une partie en avait été versée au moment de l'expédition mais, comme ils s'évalaient sur trois ans, en 1227, de nombreux diocèses, prétextant la mort de Louis VIII et la fin de la guerre, se montrent peu disposés à s'acquitter de leur dette. Les

chapitres des provinces de Reims, Sens, Tours et Rouen refusent même tout net de payer.

Le problème est grave dans la mesure où le trésor royal est quelque peu amoindri. Blanche réagit et gagne à sa cause le cardinal Frangipani. Celui-ci — avec une promptitude et un zèle qui étonnent et qui alimentent une fois de plus les ragots — ordonne aux récalcitrants de faire face à leurs engagements. C'est d'autant plus surprenant que Frangipani, en bon homme d'Eglise qu'il est, devrait soutenir les intérêts de ses confrères. Il rédige même une lettre assez ferme à l'usage des prélats, où il leur interdit par avance toute excommunication ou suspension contre le roi, au cas où ils voudraient utiliser cette méthode pour contraindre la reine à céder. Les chapitres, auxquels se joint celui de Notre-Dame de Paris, font appel au pape Honorius III et celui-ci désavoue le cardinal Frangipani. Les pontifes romains ont toujours vu d'un mauvais œil les empiétements du pouvoir royal sur le clergé français, surtout quand il s'agissait de finances. Il faut dire que la papauté tirait une grande partie de ses revenus des dîmes prélevées sur le clergé de la « fille aînée de l'Eglise », et diminuer les ressources des évêques français c'était amoindrir dans la même proportion les ressources de la cour de Rome. On a beau être détaché de la basse matérialité, il faut bien vivre.

L'affaire est évidemment sordide. Ce ne sera pas la seule du genre. Mais Frangipani a choisi son camp. Il soutient Blanche de Castille avec obstination. Il finit par diviser l'épiscopat français par des intimidations et des tractations plus ou moins obscures, et, revenant à Rome, par convaincre Honorius III du bien-fondé de l'attitude royale. Il est vraisemblable que le cardinal-légat avait des moyens occultes pour soumettre le pape à sa volonté. Frangipani est un de ces personnages qu'il est difficile de cerner avec précision et qui, dans l'histoire, pour une

raison ou pour une autre, sont des éléments déterminants mais toujours dans l'ombre quant au déroulement des événements.

C'est alors que meurt Honorius III. Le nouveau pape est Grégoire IX, presque un octogénaire, mais encore très actif, et qui règnera pendant quatorze ans. Il se montrera un ardent défenseur des droits de l'Eglise à disposer de la couronne des rois et des empereurs. Il commence d'ailleurs par envoyer une lettre pour signifier qu'il prend Louis IX sous sa protection. Mais cette reconnaissance officielle de la légitimité de Louis n'est pas exempte de calculs : la lettre adjure en effet le jeune roi de réparer une injustice en restituant au roi d'Angleterre les terres que Philippe Auguste a indûment saisies et annexées. Immense satisfaction à Londres, on s'en doute... C'est ce que réclamait Henry III depuis son avènement. Mais à Paris, on fait grise mine : il n'est pas question de rendre au roi d'Angleterre la Normandie, ce fief grâce auquel les Plantagenêts menaçaient constamment le cœur du royaume. Rouen ne peut plus être anglais : c'est un port trop important pour le commerce et les corporations parisiennes ne peuvent plus s'en passer. Blanche de Castille, encore une fois, se trouve confrontée à une situation délicate. De plus, Romano Frangipani n'est plus là pour l'aider. Il est maintenant en Occitanie où il tente de régler, selon ses vues, le problème cathare. Et donc, une fois de plus, Blanche va se heurter au pape. En somme, durant toute son enfance, Louis IX, le très chrétien roi de France, a devant les yeux le spectacle des différends qui surgissent entre les intérêts du royaume et ceux du chef de l'Eglise. Et fatalement, il se trouve dans le camp de ceux qui refusent d'obéir au souverain pontife. Pourtant, cela ne l'a pas empêché d'être canonisé, ce qui prouve que tout cela n'est qu'une vaste comédie d'intimidation et de marchandages.

Blanche de Castille oppose un refus catégorique aux adjurations de Grégoire IX. Elle lui rappelle que son fils, un orphelin sans soutien, un enfant, a été menacé par une conjuration des grands féodaux, sur l'instigation du roi d'Angleterre, et que celui-ci s'est mis dans son tort en prétendant profiter des faiblesses d'un roi mineur. Grégoire IX n'insiste pas.

Mais cette affaire réveille les féodaux. Pierre Mauclerc excite les uns et les autres, répétant partout son argument favori, à savoir que le roi a été couronné sans le consentement de tous ses pairs. Et l'on s'en prend maintenant à la situation de fait : le royaume est dirigé par une femme, ce qui n'est pas normal. On accuse Blanche de Castille de se servir de son fils pour mener sa politique personnelle. On va même jusqu'à dire que Blanche retient Louis prisonnier. Mauclerc envoie des émissaires partout pour « travailler » l'opinion publique et les poètes s'en mêlent, donnant libre cours à leur antiféminisme et à leur anticléricalisme, comme en témoigne cette chanson en forme de supplique au roi de France :

« Sire, faites mander vos barons. Entendez-vous avec eux. Remettez en avant les pairs auxquels il appartient de diriger la France, et faites les clercs aller en leur église chanter... Roi, ne croyez pas une miette race de femelle, mais faites appeler ceux qui armes sachent porter... »

Ou encore ces vers du poète Hugues de La Ferté :

« Bien est la France abâtardie,
seigneurs barons, entendez,
quand femme l'a en baillie,
et telle que vous savez... »

L'insinuation est claire, et chacun comprend. Comme le disent les *Grandes Chroniques de France*, qui attribuent le rôle principal de cette affaire à Pierre Mauclerc, « pour

cette chose murmurèrent les barons et se mirent à chercher comment ils pourraient avoir le roi par-devers eux et le tenir en leur garde et leur seigneurie ».

Une occasion se présente justement. Le jeune roi se trouve à Orléans, sans sa mère, et la plupart des barons sont réunis à Corbeil. Ils forment immédiatement le projet d'enlever Louis IX quand il rentrera sur Paris : c'est d'autant plus facile que l'escorte royale est peu nombreuse et que Louis se sent en sécurité puisqu'il est à l'intérieur de son propre domaine.

Mais comme tout le monde espionne tout le monde, Louis est prévenu de ce qui se trame. Il décide de forcer les étapes pour regagner Paris. C'est au fond ce qu'attendaient les conjurés, bien disposés à l'attendre sur sa route. Le roi, qui manifeste alors une grande présence d'esprit, se précipite dans le château de Montlhéry et envoie des messagers prévenir sa mère. Celle-ci convoque les chevaliers du domaine royal, ameute les bourgeois de Paris et des villes voisines. On assiste alors à une sorte de levée en masse, et c'est une cohorte hétéroclite de petits nobles, de bourgeois et de gens du peuple qui va jusqu'à Montlhéry et qui ramène le jeune roi. Louis a été très marqué par cet événement qui lui montrait qu'il devait surtout compter sur la fidélité des petits pour s'opposer aux grands. Il a confié plus tard à Joinville son émotion quand il a vu que « depuis Montlhéry jusqu'à Paris, le chemin était plein et serré de troupes de gens d'armes et autres gens, qui criaient à haute voix à Notre Seigneur qu'il lui donnât bonne vie et prospérité et le voulût garder contre tous ses ennemis ».

Ainsi se scelle insensiblement un pacte d'assistance entre le peuple et son roi. Louis IX s'en souviendra longtemps et il aura à cœur de répondre à l'affection et

Le chêne de la sagesse

à la confiance que placent en lui les gens de condition modeste, éternelles victimes de la cupidité des grands seigneurs, y compris et surtout les membres de la famille royale.

VII

Mais rien n'est réglé pour autant. L'opposition n'en est pas moins résolue, même si elle est contrainte à se manifester dans l'ombre ou par de sourdes manœuvres vis-à-vis de l'opinion publique. Louis comprend que la partie est loin d'être gagnée et qu'il sera toujours contesté par ceux dont, par sa fonction même, il gêne les ambitions. Louis sait très bien qu'il ne pousse rien à l'ombre des grands chênes. Et avant d'être grand un chêne est petit, et peu s'en faut qu'il ne soit étouffé par les mauvaises herbes.

C'est alors qu'un événement, en apparence secondaire, intervient : Renaud de Dammartin, l'autre traître de Bouvines, celui qui n'a pas été gracié par Blanche de Castille, meurt dans sa prison. A vrai dire, sa mort n'a sans doute pas été naturelle et il est à peu près certain qu'il s'est suicidé. Cette fin tragique affecte beaucoup Louis IX dans la mesure où il se sent le responsable indirect de la damnation éternelle d'un homme. Cela pose, pour le jeune roi, le problème de la justice confronté à la charité, c'est-à-dire à l'amour du prochain. Certes, il était juste que Renaud de Dammartin fût châtié, mais Jésus n'a-t-il pas pardonné à ses bourreaux ? Par ailleurs, Ferrand de Portugal a été libéré. Pourquoi Renaud ne l'a-

t-il pas été également ? Louis comprend qu'à travers tout cela des intérêts sont en jeu : si l'on n'a pas gracié Renaud, c'est pour que le gendre de celui-ci, Philippe Hurepel, se tienne tranquille, lui qui n'est comte de Boulogne que par suite de l'« empêchement » du titulaire. A vrai dire, l'événement bouleverse la conscience morale de Louis. Il va trouver sa mère.

— Etait-il nécessaire de compromettre l'âme d'un homme, fût-il coupable, pour qu'un autre homme pût soutenir le roi ?

Blanche sait très bien que son fils, s'il en avait eu la possibilité, aurait gracié Renaud de Dammartin, quitte à s'attirer l'animosité de son oncle.

— Voyez-vous, Louis, ce n'est pas vous qui êtes en cause, mais le roi. Un roi ne peut être contesté et tout doit être fait pour que son autorité ne soit jamais mise en doute. Alors, peu importe un homme...

— Mais quand cet homme est fils de Dieu comme les autres chrétiens ?

— Il est nécessaire de sacrifier certains d'entre eux pour le bien de tous, Louis. C'est à cette condition que se réalise le royaume selon les plans que Dieu a tracés.

Louis pense à ce que lui ont dit ses maîtres à propos de saint Augustin. L'évêque d'Hippone n'a-t-il pas affirmé que l'homme est faible, irrémédiablement faible, à cause du péché originel et que, sans la grâce divine, il ne peut pas se sauver. Or c'est Dieu qui dispose de ce droit de grâce : il l'accorde ou ne l'accorde pas, exactement comme un roi à qui on demande de gracier un criminel. Certes, Dieu n'a pas accordé sa grâce à Renaud de Dammartin, et c'est sans doute parce qu'il a jugé qu'il n'en était pas digne. Il n'empêche que cette idée tourmente le jeune roi : toute sa vie, il se trouvera confronté au problème de la grâce et bien entendu au problème de ce que l'on a appelé plus tard la « raison d'Etat ». Et cela

ne fait que renforcer en lui son sens inné de la responsabilité individuelle, même si sa fonction le place au-dessus des autres.

Cependant, Philippe Hurepel est maintenant comte de Boulogne à part entière. Et comme l'ombre de Renaud ne pèse plus sur lui comme une épée de Damoclès, il se sent libre. Il se révèle tel qu'il est : un fils de Philippe Auguste, fils de roi donc, et bien décidé à le rappeler à ceux qui l'avaient oublié.

Hurepel commence par se plaindre de n'être plus consulté par Blanche de Castille. N'est-il pas le plus capable de donner des conseils à son neveu ? Blanche n'est pas dupe de la manœuvre. Elle a appris que Philippe Hurepel fortifiait ses châteaux de Boulogne et de Calais, et qu'il menait des tractations avec le sire de Coucy, arrière-petit-fils de Louis VI le Gros. Visiblement, l'oncle du roi a rejoint les rangs de l'opposition — une opposition dont les chefs, à un degré ou à un autre, sont tous de la famille capétienne, à commencer par Pierre Mauclerc.

Car c'est toujours celui-ci qui mène le jeu. Son but est d'encercler le domaine royal et de le menacer directement par alliés interposés. Ayant réussi à attirer Philippe Hurepel, auquel de nombreux barons désireraient voir exercer la tutelle sur le jeune roi, Mauclerc a marqué un point. Il en profite même pour régler ses comptes avec Thibaud de Champagne, selon lui coupable d'avoir trahi. De fait, le comte de Champagne, soit par intérêt, soit par suite de son étrange amour pour Blanche, est actuellement le plus fidèle soutien de la mère du roi. La campagne d'intoxication de l'opinion publique se réveille : on accuse Thibaud d'avoir empoisonné Louis VIII, on glose sur les amours secrètes de Blanche et de Thibaud ; on prétend que Blanche rafle le trésor royal pour envoyer de l'argent à sa famille castillane, on affirme qu'elle retarde le plus possible le mariage du roi — il a quatorze ans —

afin de le mieux dominer. On n'oublie pas non plus de se déchaîner contre certains membres de la curie et on n'épargne pas Ferrand de Portugal qu'on dit avoir acheté sa liberté par une soumission complète aux intérêts de la reine.

Celle-ci réagit immédiatement à cette fronde. Puisqu'elle ne pouvait pas compter sur les seigneurs, elle allait s'appuyer sur les bourgeois et établir un véritable cordon sanitaire autour du domaine royal. Elle s'adressa donc aux villes, dont les habitants n'avaient qu'une idée en tête : se libérer le plus possible de l'encombrante tutelle des seigneurs, que ceux-ci fussent laïcs ou ecclésiastiques.

C'est ainsi que Blanche exige — et obtient — un serment de fidélité absolue au roi de la part des grandes villes de Picardie, de Normandie, du Vermandois, de l'Artois et du Vexin. La plupart de ces villes étaient proches des domaines de Philippe Hurepel et de ceux du sire de Coucy, et elles pouvaient facilement empêcher d'éventuelles expéditions de ceux-ci vers Paris. L'Ouest et le Nord étaient ainsi protégés. Et du côté de l'Est, Blanche ne craignait plus rien depuis le ralliement de Thibaud de Champagne.

Précisément, c'est contre lui que les barons, mis en difficulté par la manœuvre de Blanche, vont se tourner. On fait en sorte que Thibaud se brouille avec ses voisins immédiats, le duc de Bourgogne et le comte de Bar. Alors Hurepel, qui fait figure de chef de file, entre en contact avec le Bourguignon et le Barois, promet de prendre leur parti et envoie un défi au Champenois. Blanche se rend compte que c'est elle qu'on vise à travers Thibaud. Prenant prétexte que les querelles féodales doivent être jugées par le roi, elle convoque tous les barons autour de Louis. Il faut agir vite, car Pierre Mauclerc de son côté a forcé les choses : en octobre 1229, il est allé porter son

hommage au roi d'Angleterre et, sommé de s'expliquer devant la reine à Melun, il n'est évidemment pas venu.

Mais la convocation à l'ost royal ne peut être éludée. C'est le devoir principal du vassal de participer, pendant un temps limité mais obligatoire, à l'armée du suzerain. Si Mauclerc a transféré son hommage à Henry III, c'est pour la Bretagne : n'oublions pas qu'il tient des fiefs de la Couronne, et même si ceux-ci sont d'une importance minime, il n'en est pas moins le vassal du roi, directement et sans contestation possible.

Mauclerc et ses alliés ont alors recours à un stratagème : ils conviennent entre eux qu'ils se rendront à l'ost avec seulement deux ou trois chevaliers chacun. Ainsi, ils assumeront leurs obligations légales tout en rendant la chose inopérante et en ridiculisant la régente. Mais Thibaud fait avorter la conspiration en venant lui-même à l'ost avec trois cents chevaliers. Ceux qui hésitaient un peu à suivre aveuglément Pierre Mauclerc font marche arrière et rappellent leurs chevaliers. Blanche gagne la première manche.

Mais Hurepel se précipite contre la Champagne. Légalement, il s'agit seulement d'une guerre privée, d'où est exclue toute allusion au pouvoir royal. Mais c'est le devoir du roi de ramener la paix entre ses vassaux. L'armée royale peut donc intervenir, pendant que Ferrand, comte de Flandre et allié de Thibaud, ravage les régions de Boulogne et de Saint-Pol. Louis IX et Blanche de Castille sont à la tête de l'armée, et les coalisés, très mal à l'aise devant le roi à qui ils ont fait hommage, préfèrent temporiser, prétextant que s'ils étaient intervenus en Champagne c'était pour châtier Thibaud de son comportement vis-à-vis de Louis VIII. Cet argument devrait porter sur Louis IX puisqu'en somme les barons, persuadés de la culpabilité du

comte de Champagne dans la mort de Louis VIII, ne font que prendre des mesures de justice.

Mais le jeune Louis, bien chapitré par sa mère, demeure inébranlable. Les barons lui ayant demandé de se retirer pour qu'ils puissent combattre l'armée royale hors de sa présence, il refuse tout net. Les barons n'ont plus qu'à signer un accord et à échanger des serments, se disant qu'ils pourront plus tard faire valoir la nullité de ces serments arrachés de force.

Mauclerc n'est pas là. Il ne signe rien. Il ne prononce pas de serment. Il a partie liée avec Henry III, lequel débarque à Saint-Malo. Le danger d'un conflit apparaît comme certain et Blanche de Castille se demande avec angoisse si elle va pouvoir conserver à son fils les acquisitions faites par Philippe Auguste sur Jean sans Terre.

En fait, ce n'est pas la force réelle de l'armée royale, ou encore la puissance morale de la monarchie incarnée par Louis IX, qui a renversé la situation : c'est tout simplement l'indécision de Henry III. Celui-ci, avec une bonne armée, à laquelle se serait jointe l'armée bretonne, eût pu envahir la Normandie tandis que son frère, Richard de Cornouailles, avec une armée aquitaine, se serait avancé vers le nord. C'est en tout cas l'espoir de Pierre Mauclerc qui espère recueillir de tout cela un domaine assez riche pour entretenir ses vieux jours.

Mais Henry III, par excès de jeunesse ou parce qu'il a hérité du caractère fantasque et illogique de son père Jean, ne saute pas sur l'occasion. Il ne quitte pas Saint-Malo et son frère ne quitte pas Bordeaux. Blanche de Castille comprend alors qu'il faut porter les coups contre Pierre Mauclerc.

C'est d'ailleurs une façon de parler. Le comte-régent de Bretagne se garde bien d'être lui-même à la tête des troupes qu'il a levées. Profitant de l'ost royal, Blanche

fait réoccuper les places fortes angevines qu'elle avait cédées à Mauclerc en gage lors de la réconciliation provisoire de 1227. Mais la forteresse de Bellême, dans le sud du Perche, avec son avant-poste de La Perrière, n'est pas facilement récupérable. Et cela constitue une position de premier plan pour la coalition anglo-bretonne. Blanche fait assiéger la place et elle y vient elle-même en compagnie de Louis IX.

Janvier 1230. L'hiver bat son plein. On fait des travaux gigantesques autour de Bellême. Soit dit en passant, l'armée royale massacre la forêt, l'une des plus belles du royaume, car on a besoin de bois pour le siège et surtout pour le chauffage. Blanche a promis des primes aux valets qui abattaient les arbres et les transportaient au camp. Elle fait chauffer non seulement les tentes mais aussi tous les endroits où les hommes et les chevaux souffrent des rigueurs du froid.

C'est là que le futur Saint Louis fait son apprentissage de « guerrier ». Il est au premier rang et, s'il ne commande pas les opérations, du moins veille-t-il à ce que les ordres du maréchal Jean Clément soient scrupuleusement respectés. Louis IX n'a jamais prétendu être un « chef de guerre ». Il a toujours laissé le soin de diriger une expédition militaire à ceux qui en avaient les compétences. Néanmoins, ce siège de Bellême a marqué profondément les années pendant lesquelles Louis a fait son apprentissage de roi, chef nominal des armées.

Bellême se défend bien. La ville est entourée de solides murailles et la garnison est composée d'hommes sûrs et courageux qui, eux aussi, connaissent leur métier. C'est à force de faire opérer les « taupins », c'est-à-dire les mineurs, et à force d'utiliser les machines que l'armée royale réussit à faire écrouler le donjon. Alors la garnison, qui n'espère plus aucun secours de la part de Mauclerc, doit se rendre. Au nom du roi Blanche accorde le pardon

aux assiégés. On reconstruit Bellême et La Perrière, et on y place une nouvelle garnison composée d'hommes de confiance. Même s'il ne s'agit pas d'une véritable guerre, on peut dire que la prise de Bellême constitue la première victoire personnelle de Louis IX, car sa présence effective a été à la fois un symbole et un élément de cohésion pour l'armée royale, formée, rappelons-le, d'un rassemblement hétéroclite de chevaliers aux intérêts divergents.

Le succès de Bellême ne règle cependant rien dans les nombreux conflits qui s'enchevêtrent et se compliquent d'autant. En fait, il y en a trois qui sont majeurs bien qu'ils n'apparaissent pas clairement si l'on suit le récit chronologique des événements de cette année 1230. La question de la reconnaissance de Louis IX comme roi légitime — question qui avait animé bien des débats et des atermoiements — est maintenant au second plan. Il faut un roi. Louis IX est roi, qu'on le veuille ou non. Le principal est de profiter de sa minorité pour obtenir le plus de garanties et le plus d'avantages possible tout en diminuant le pouvoir réel du monarque suzerain.

Le premier conflit concerne Pierre Mauclerc et il est double. D'une part, Mauclerc, on l'a vu, se cherche une sinécure personnelle pour le jour où il devra laisser la Bretagne à son fils Jean. D'autre part, ce Capétien pur sang a complètement épousé la cause bretonne : et la Bretagne — tout au moins les seigneurs les plus influents de la péninsule — revendique le Maine et l'Anjou, arguant que ces pays, plus le Cotentin, ont été conquis par les Bretons au ^xe siècle, par les rois Nominoë, Erispoë et Salaün.

Le deuxième conflit est celui qui oppose le roi de France et le roi d'Angleterre au sujet de la confiscation des fiefs de Jean sans Terre par Philippe Auguste. C'est un casse-tête juridique où aucune des deux parties n'a tort ou raison. Ce conflit s'imbrique étroitement dans le

premier parce que Henry III Plantagenêt a besoin de la Bretagne comme base d'opérations et comme alliée. Le roi anglais se sert de Mauclerc mais Mauclerc se sert de Henry, lui promettant de récupérer une partie de l'héritage des Plantagenêts, la Normandie et le Poitou par exemple, à condition qu'il lui laisse le Maine et l'Anjou. A vrai dire les deux alliés ne pensent qu'à se duper mutuellement, ce qui ne fait guère avancer leurs projets.

Le troisième conflit majeur est celui qui oppose Thibaud de Champagne aux autres grands vassaux de la Couronne, lesquels, tout en se vengeant du comte de Champagne soupçonné d'influencer la reine mère, pensent recueillir quelques miettes de l'immense domaine champenois qui, avec de nombreuses possessions extérieures, apparaît comme le plus important fief de l'époque. Ce conflit est une épée dans le dos du roi, car les féodaux sont manifestement prêts à abandonner l'armée royale, une fois leur temps féodal (quarante jours par an) accompli, afin de mener leur propre guerre. Or, sans ces féodaux, l'armée royale n'est plus qu'une petite troupe de chevaliers d'Ile-de-France, dévoués corps et âme à leur roi, mais en nombre insuffisant.

Le 3 mai 1230, Henry III Plantagenêt est à Saint-Malo. Il a amassé de grandes quantités de vivres. Il a des troupes fraîches et surtout une réserve de trois cents navires dans les ports de Douvres et de Portsmouth, sans compter la flotte bretonne qui est importante. Il a même commandé un splendide manteau royal en soie blanche, un nouveau sceptre, une nouvelle couronne. A quelle cérémonie pense-t-il ? Il est persuadé qu'il va retrouver les terres perdues par l'inconséquence de son père. Le moment est propice. L'armée royale se trouve en Anjou avec Louis IX et Blanche de Castille. Il peut marcher sur la Normandie. Mais, subissant les conseils du justicier Hubert de Burgh, personnage peu entreprenant, il hésite

puis décide d'aller s'établir à Nantes afin de bien montrer à son rival de France que celui-ci ne doit pas aller plus loin.

Erreur tactique, bien sûr, et aussi politique. Les Bretons ont toujours été prêts à se servir des Anglais contre les Français, quitte à se servir des Français contre les Anglais. Ils l'ont bien montré plus tard, au cours de la première moitié de la guerre de Cent Ans. Les vassaux de Pierre Mauclerc n'aiment guère la présence effective du Plantagenêt chez eux. Ils n'oublient pas non plus le flou artistique qui entoure la situation juridique de la Bretagne, que les rois de France prétendent un arrière-fief de la Couronne par l'intermédiaire de la Normandie. Or, si Henry III reprend la Normandie, il mettra en avant le même argument pour assurer sa mainmise sur la Bretagne et le duché n'aura fait que changer de suzerain titulaire.

C'est dire que les propres vassaux de Mauclerc ne sont pas d'un enthousiasme délirant. Blanche de Castille, qui le sait, en profite pour les diviser, promettant à certains de leur faire bénéficier de largesses royales. Du coup, Henry III dépense des sommes considérables pour gagner les nobles bretons à sa cause. Et quand même un peu inquiet, il entreprend une expédition, qui est plutôt une promenade, vers ses domaines de Gascogne. L'armée royale le suit, mais à bonne distance, ne voulant pas engager de combat. Elle se contente d'occuper Clisson et d'assiéger Ancenis. Mais, en fait, aucun des deux adversaires ne paraît désireux d'aller jusqu'au bout. Il s'agit d'intimidation, et c'est le plus tenace qui doit en principe gagner. Comme l'armée royale descend jusqu'à Poitiers, l'armée de Henry III, après avoir séjourné sur les bords de la Gironde et occupé l'île d'Oléron, revient à Nantes. La maladie, probablement la typhoïde, décime ses troupes et le roi d'Angleterre est lui-même atteint, de façon bénigne.

Il prend sa maladie comme prétexte pour retourner en Angleterre sans perdre la face. Il a acheté l'alliance

d'Hugues de Lusignan, et sa propre mère, Isabelle d'Angoulême, la lui a fait payer fort cher. Le voici maintenant complètement ruiné. Avant de partir, il emprunte six mille marcs d'argent à Pierre Mauclerc et lui délègue tous ses pouvoirs pour conclure une trêve avec Louis IX, laissant en Bretagne quelques troupes commandées par le sage Guillaume le Maréchal.

La trêve ne se fait pourtant pas. La menace qui pesait sur le dos de l'armée royale se précise : Thibaud de Champagne est attaqué sur son territoire et le roi de France ne peut faire autrement que d'aller secourir son fidèle vassal qui, mis en fuite à Provins par Hurepel et les deux frères de Pierre Mauclerc, s'est réfugié à Paris. La venue du roi à la tête des troupes arrête les hostilités. Les barons proposent de régler la querelle par un duel entre chevaliers. Blanche de Castille et Louis IX refusent. Après de nombreuses tractations, Hurepel, probablement mieux payé par Blanche de Castille que par la famille de Dreux, Mauclerc compris qui le soutenait, déclare solennellement qu'il ne peut, en tant que premier prince du sang, faire la guerre au roi. Les autres barons lui reprochent vertement son revirement.

— Il vaut mieux, répond-il, folie laisser que folie poursuivre !

Les autres ne sont pas dupes, mais complètement décontenancés par l'attitude hypocrite de l'oncle du roi ils abandonnent l'affaire. Thibaud de Champagne est provisoirement sauvé.

Cependant, du côté de l'Ouest, bien débarrassé de l'armée royale, Pierre Mauclerc passe à l'action, ravageant les campagnes et s'emparant de forteresses de second ordre. Mais ses vassaux commencent à le lâcher, reprenant le même procédé que Mauclerc avait utilisé, à savoir l'abandon de l'armée du suzerain après les quarante jours dus. En réalité, Mauclerc ne pouvait compter

qu'avec les troupes anglaises que Henry III avait laissées ; et cette guerre un peu folle fut surtout une suite de pillages et de coups de main spectaculaires mais sans lendemain. Finalement, Mauclerc se décida à signer, le 4 juillet 1231, à Saint-Aubin-du-Cormier, une trêve de trois ans. Cette trêve, il l'avait signée au nom du roi d'Angleterre qu'il reconnaissait toujours pour son suzerain. Pour son compte, il promettait seulement de ne pas entrer en France. Puis il alla résider en Angleterre.

On remarquera qu'une fois de plus rien n'est réglé. On n'a fait nulle mention du problème breton, encore moins du problème de l'héritage Plantagenêt. Il semble bien que Blanche de Castille, Louis IX et leurs conseillers aient délibérément éludé ces problèmes par raison tactique : il fallait en effet « laisser la situation se pourrir ». Cette façon de pratiquer l'attentisme a nécessairement montré au futur Saint Louis que la sagesse consiste souvent à savoir réprimer l'impatience. Quand on se réfère aux événements qui se sont déroulés pendant la jeunesse de Saint Louis, on comprend mieux pourquoi il a eu la réputation d'être un sage.

VIII

Apparemment, Blanche de Castille et le jeune roi ont réussi à démanteler l'opposition des grands vassaux. Mais les conflits et les réconciliations successives et provisoires ne sont que poudre aux yeux. Le malaise est plus profond et il ne peut se dissiper dans l'ivresse d'un traité dûment signé et authentifié par des serments. Les traités sont toujours des chiffons de papier et les serments sont soit ambigus, soit susceptibles d'être annulés pour cause de dol ou de violence.

Un autre problème empoisonne les premières années du règne de Louis IX, celui des cathares ou, plutôt, le problème politique et économique qu'on recouvre du voile de la religion, celui de l'existence d'un Etat occitan qui menace l'expansion capétienne, ou tout au moins la limite considérablement. Au début du ^{xiii}e siècle, ce qu'on appelle maintenant le Languedoc, ou encore plus récemment l'Occitanie, mais qu'on nommait à l'époque le comté de Toulouse, était un pays riche économiquement, un pays fortement urbanisé par rapport à la France du Nord, un pays de droit écrit, contrairement aux pays du Nord qui dépendaient des coutumes, un pays de culture écrite, avec une tradition littéraire déjà solidement implantée, un pays où s'agitaient des idées nova-

trices parfois peu conformes à l'orthodoxie de l'Eglise romaine. En fait, Toulouse eût pu devenir la capitale d'un royaume de France dont le pivot eût été déplacé vers le sud, héritant au passage d'autres influences qui eussent modifié considérablement son aspect et sa nature même.

Philippe Auguste avait senti le danger. Il se souvenait aussi de l'acharnement avec lequel Aliénor d'Aquitaine avait essayé d'étendre l'empire Plantagenêt vers Toulouse et Montpellier. Il savait que qui tient Toulouse tient les territoires entre la Méditerranée et l'Atlantique. Il avait sauté sur l'occasion lorsque le pape Innocent III avait choisi la répression pour venir à bout de ce qu'on appelait l'hérésie cathare.

Car le catharisme n'est absolument pas une hérésie. Pour qu'il y ait hérésie, il faut que la doctrine officielle soit déformée, altérée, aménagée, mais à partir d'une origine unique. Or le catharisme, pour qui va au-delà de la terminologie et des apparences, n'a pas du tout la même origine que le christianisme, même s'il lui emprunte des éléments, même si les cathares sont des chrétiens renégats. C'est une autre religion, incompatible d'ailleurs avec le christianisme, et l'on comprend alors la violence avec laquelle Innocent III, inquiet de la voir progresser au détriment de la religion romaine, a réagi en proclamant la nécessité d'une croisade guerrière au lieu de s'en tenir à la doctrine de la persuasion que saint Bernard avait prônée à l'égard des « mauvais » croyants. On connaît le résultat de cette décision : l'Occitanie ravagée par Simon de Montfort, la défaite et l'humiliation de Raimond VI de Toulouse, en 1209, l'installation des seigneurs du Nord dans les zones stratégiques du Midi, les massacres d'hérétiques, tous ceux qui étaient gênants étant bien entendu classés comme tels. Mais Raimond VII avait décidé de laver l'affront subi par son père. Il avait relevé la tête, ce qui avait déclenché la

croisade de 1226, celle de Louis VIII, en principe dirigée contre ce qui restait de cathares, en réalité contre la reconstitution clandestine de la puissance des comtes de Toulouse.

Entre-temps, en 1215, un moine espagnol, Dominique de Guzman, a fondé un ordre religieux vivant de la charité publique et destiné à prêcher dans les milieux où l'orthodoxie est soit oubliée, soit battue en brèche : ainsi naît l'ordre des Frères prêcheurs, qu'on appelle maintenant les dominicains et qu'on a appelés longtemps les jacobins parce que leur couvent de Paris était établi rue Saint-Jacques. Mais en l'occurrence, en 1215, saint Dominique s'est installé à Toulouse et Innocent III a chargé les Frères prêcheurs de lutter contre l'hérésie albigeoise : c'est la naissance de l'Inquisition, de sinistre mémoire. Les dominicains constituent une force exceptionnelle. Ils dépendent directement de la papauté. Ils vont jouer dans la conquête de l'Occitanie par les rois capétiens un rôle déterminant, assurant sur le terrain la liaison entre le pape et le roi de France.

Car, en dépit des massacres et des intimidations, les cathares n'ont pas disparu. Bien au contraire, vers les années 1226-1230, ils paraissent gagner du terrain, bénéficiant la plupart du temps, sinon de l'active complicité des seigneurs toulousains, du moins de leur bienveillante neutralité. Sans doute les seigneurs occitans, menacés par les seigneurs du Nord, ont-ils considéré que l'appui des « parfaits » et des « purs » pouvait aider à l'affirmation solennelle d'une sorte de patriotisme toulousain — la revendication à l'indépendance politique et économique se doublant d'une revendication d'ordre spirituel. C'est peut-être pour des intérêts économiques qu'on fait une guerre, mais c'est par des « grands sentiments », même illusoires, qu'on mène les peuples au combat.

C'est d'ailleurs ainsi que Louis VIII avait agi, préten-

dant aller défendre les vrais croyants contre les hérétiques. Après la mort du roi, Blanche de Castille et les conseillers de la curie avaient laissé dans le Midi un certain nombre de troupes sous la direction d'Amaury de Montfort et d'Humbert de Beaujeu, avec la mission de consolider les conquêtes de Louis VIII.

A vrai dire tout se passe dans la plus grande confusion. Raimond VII a encore ses fidèles qui résistent dans leurs forteresses ou qui, chaque fois que l'occasion se présente, passent à l'offensive contre les troupes royales. Ce n'est pas une guerre mais une série de coups de main audacieux et de sièges qui s'éternisent. Le seul résultat tangible est que le pays est ravagé et que son économie, qui a été florissante à la fin du ^{xii}^e siècle, est en pleine décadence.

Pendant l'hiver 1226-1227, Raimond a repris Aute-rive. Pendant l'été de 1227, Humbert de Beaujeu fait capituler Olivier de Termes, défenseur du château de Bessèdes. Pendant l'hiver 1227, Raymond a repris le château de Saint-Paul-sur-Agout. Et, entre-temps, le concile de Narbonne a renouvelé l'excommunication contre le comte de Foix et contre le vicomte de Béziers, coupables de favoriser les hérétiques : cela justifie le principe de la confiscation de leurs terres. Ce qui n'empêche nullement Raimond VII de réoccuper Castelnau-dary en 1228. Mais Humbert de Beaujeu entame une campagne de dévastations systématiques dans les comtés de Toulouse et de Foix pour venir à bout des derniers défenseurs, pourtant bien à l'abri derrière les murailles de leurs forteresses. La situation semble sans issue d'autant plus que Blanche de Castille et Louis IX sont beaucoup trop occupés avec la révolte des grands féodaux et les ambitions de Pierre Mauclerc pour intervenir dans le Sud.

C'est alors qu'intervient Thibaud de Champagne,

probablement sur l'instigation de Blanche de Castille. Les deux hommes sont parents, la mère de Thibaud, Blanche de Navarre, étant cousine de Sanche d'Aragon qu'a épousée Raimond VII. De plus, on le sait, Thibaud de Champagne, en tant que futur roi de Navarre, a toujours ménagé le comte de Toulouse. L'éternel amoureux transi de la reine mère est fort bien accueilli par Raimond VII. Il lui démontre que sa résistance est vaine et que, tôt ou tard, il succombera sous la puissance royale. Raimond le sait bien, lui qui voit ses ressources s'amenuiser de jour en jour. Il est cependant méfiant. Toute sa vie, il a voulu venger l'humiliation de son père qui, pour sauver ses domaines, s'est fait flageller en public. Il n'a pas confiance dans les Capétiens. Thibaud s'acharne et lui révèle que Blanche de Castille n'a pas l'intention de le priver de ses domaines, qu'elle ne partage pas la haine qu'ont manifestée Philippe Auguste et Louis VIII contre les comtes de Toulouse. Après tout, Blanche n'est-elle pas castillane ? Ne comprend-elle pas les problèmes d'un pays qui est, par beaucoup de points, tourné vers l'Espagne. Thibaud, futur roi de Navarre, en sait quelque chose. Raimond se laisse convaincre.

— Mais, dit-il, que dois-je faire pour établir la paix entre le roi et moi ?

— Remettre votre cause entre les mains du roi et du légat pontifical, sans poser de conditions.

Raimond commence par s'offusquer :

— C'est impossible, dit-il. Ce serait agir comme un vaincu. Or, je ne suis pas encore vaincu.

— Réfléchissez, mon cousin. L'occasion est unique : vous ne ferez pas figure de vaincu puisque vous ne l'êtes pas, mais vous demanderez seulement l'arbitrage du roi et du légat. Cela change tout.

— Cela change peut-être tout mais le comte de Foix

ne sera pas dupe. Et je doute fort que le roi lui pardonne quoi que ce soit à celui-là.

— C'est pourquoi, dit Thibaud, il est nécessaire que vous sépariez votre cause de celle du comte de Foix et de celle du vicomte de Béziers. Vous n'êtes pas excommunié, vous. Du moins pas encore...

— Que veut dire ce « pas encore » ?

— Tout simplement que le légat Frangipani est tout-puissant à Rome et qu'il écoute volontiers les conseils de la reine. Sa main droite vous propose la paix mais sa main gauche peut brandir la foudre.

— Vous ne l'aimez guère, ce Frangipani ?

— Disons que je ne voudrais pas être l'objet de sa colère.

Le comte de Toulouse réfléchit longuement. A la fin, il dit paisiblement au comte de Champagne :

— En somme, vous me demandez de trahir les miens ?

C'est au tour de Thibaud de s'offusquer :

— Je ne vous ai rien dit de semblable ! dit-il. Le comte de Foix mène son propre jeu et se soucie peu de vous. Quant au vicomte de Béziers, c'est une tête folle qui n'hésiterait pas à vous trahir si cela servait ses intérêts. Non, Raimond, c'est de vous seul qu'il s'agit, et c'est à vous seul que la reine Blanche s'adresse. Sauvez-vous pendant qu'il en est encore temps.

— Quelle confiance puis-je avoir dans les promesses de la reine ?

— Vous avez ma parole, répond Thibaud. Je consens à perdre mes domaines si vous n'êtes pas traité comme la reine l'a promis. Je vous en prie, Raimond, pensez à votre peuple qui survit à peine dans un pays dévasté.

Le comte de Toulouse le sait. Depuis vingt-cinq ans, le pays est parcouru par des troupes qui pillent,

qui incendient et qui massacrent allègrement tout ce qui se présente. Mais un ultime scrupule le retient.

— Mais que deviendront les hérétiques dans tout cela ?

Le comte de Champagne se fait insinuant :

— Vous n'êtes pas un hérétique, Raimond. Vous devrez donc permettre de les pourchasser. Mais aurez-vous vraiment le moyen de les réduire ?

Raimond ne peut s'empêcher de rire :

— Thibaud, mon cousin, vous êtes donc le diable ?

Et le comte de Toulouse accepte de remettre sa cause entre les mains du roi et du légat pontifical. Il charge le comte de Comminges et l'archevêque de Narbonne de présenter ses arguments devant la cour du roi. On en arrive ainsi à un accord, conclu à Meaux, et le traité est solennellement signé à Paris, le 11 avril 1229.

Par cet accord, Raimond VII, convaincu d'avoir jusqu'alors favorisé les hérétiques, reçoit le pardon du pape et du roi : les deux conditions expresses mises à ce pardon sont l'engagement qu'il prend d'extirper l'hérésie de ses domaines et la promesse d'aller pendant cinq ans en Terre sainte lutter contre les infidèles.

Mais il y a d'autres clauses. Raimond doit également payer des indemnités, quelque quatorze mille marcs d'argent, en réparation des dommages subis par les églises du pays. Il s'engage également à financer la fondation d'une université à Toulouse, en entretenant deux chaires de théologie, deux de droit canon, deux de grammaire et six d'arts libéraux. Enfin la question territoriale est réglée.

A Raimond VII reviennent les pays qui se trouvent dans les diocèses de Toulouse, de Cahors et d'Agen, ainsi que la partie du diocèse d'Albi se trouvant au sud du Tarn, moins la seigneurie de Mirepoix et moins quelques terres cédées à l'évêque de Cahors. Au roi, à titre de

possession directe, tout l'Albigeois du Nord, y compris la ville d'Albi. Au pape, qui ne s'oubliait pas dans l'affaire, reviennent les territoires que la maison de Saint-Gilles possédait à l'est du Rhône, dans le royaume d'Arles. Quant aux domaines qui avaient été conquis par Louis VIII, qui constituaient le Languedoc proprement dit et la sénéchaussée de Beaucaire, leur possession n'était pas remise en cause : ils faisaient désormais partie du domaine royal.

Raimond VII s'en tire à bon compte. Il est évident que Blanche de Castille a manifesté une certaine indulgence envers lui, ne voulant pas le priver de la totalité de son héritage. L'honneur du comte de Toulouse est sauf. Mais tout cela est assorti de conditions en apparence anodines mais qui se révéleront plus tard essentielles et qui masquent difficilement les savants calculs de la reine mère.

En effet, le traité de Paris ne se contente pas de liquider le passé. Il prépare l'avenir. Raimond VII n'a qu'une fille, donc une seule héritière. Il doit s'engager à lui faire épouser l'un des frères du roi. Ce sera Alphonse de Poitiers. En attendant, il doit remettre la petite fille aux gens du roi. C'est même à ce prix que le comte de Toulouse, hôte forcé du roi au Louvre, obtient la permission de quitter Paris. Sept châteaux, dont la citadelle de Toulouse, sont remis au roi au titre de garanties. Quant à la dot de sa fille, elle comprend uniquement Toulouse et le Toulousain : le reste ne doit lui revenir que si Raimond n'a pas d'autre héritier direct.

On sait que cette clause restrictive sera reprise par Louis IX et qu'elle sera adaptée par lui de façon à faire tomber l'héritage de Raimond dans la famille capétienne. Dorénavant, Blanche de Castille fera tout son possible pour empêcher Raimond VII de se remarier, allant jusqu'à utiliser pour ce faire toutes les ressources de la

perfidie, en éliminant, par la délation ou par l'argent, toutes les candidates possibles. Le malheureux comte de Toulouse est tombé dans le piège. Mais pouvait-il faire autrement ?

Le lendemain de la signature du traité, le 12 avril, qui est le jeudi saint, Raimond VII se rend, pieds nus et en chemise, devant le portail de Notre-Dame de Paris. Là, il fait humblement le serment d'obéir aux ordres de l'Eglise et le cardinal Frangipani le relève de toutes les peines qui pesaient sur lui, le menaçant cependant de l'excommunication s'il retombe dans ses erreurs. Puis il le conduit à l'autel. Voici le comte de Toulouse de nouveau dans la communauté des chrétiens. Le 13 avril, il est admis à l'hommage. Il plie le genou devant le jeune roi et celui-ci l'arme chevalier solennellement. A cette occasion, et pour marquer sa bienveillance, Louis IX déclare lui rendre tous ses droits sur le Rouergue, tandis qu'Amaury de Montfort renonce une fois de plus à l'héritage de son père. Et Raimond rentre à Toulouse le 4 juillet, après que le légat pontifical a prononcé la réconciliation de l'Eglise romaine et de la ville de Toulouse. L'évêque Foulques reprend possession de son siège.

La soumission de Raimond modifie la situation en Occitanie. Le comte de Foix, harcelé par une armée de croisés auxquels se sont joints les gens du comte de Toulouse, finit par signer un traité à Melun, en septembre 1229. Le roi se contente de garanties sous forme de châteaux et promet une rente de mille livres. Trencavel, le vicomte de Béziers, lui, ne réussit qu'à garder Béziers : il perd définitivement Carcassonne qui passe entre les mains du roi et forme le noyau d'une nouvelle sénéchaussée. Blanche de Castille veut alors mettre en valeur cette région littorale du Languedoc qui était assez déshéritée. Elle conçoit le projet d'un grand port qui permettrait au royaume de France de se tourner vers la Méditerranée.

N'oublions pas, en effet, que Marseille et les ports provençaux font partie du Saint Empire. Le port conçu par Blanche sera concrétisé plus tard par Louis IX : ce sera Aigues-Mortes.

Apparemment, le conflit entre la royauté et le comte de Toulouse était résolu. Mais encore une fois apparemment. Ce qu'il y a d'admirable dans les événements qui se déroulent sous la « régence » de Blanche de Castille, c'est que dans la réalité profonde des choses, « rien n'est résolu ». La tactique capétienne est, à ce moment-là, de laisser pourrir une situation. Blanche de Castille était assez intelligente pour savoir que Raimond VII allait montrer le plus de mauvaise volonté possible dans l'accomplissement des promesses officialisées dans le traité de Paris. Et elle espérait bien le prendre en défaut.

Effectivement, le moins que l'on puisse dire, c'est que Raimond VII manque de zèle à l'endroit des hérétiques qu'il a pour mission de pourchasser, c'est-à-dire de convertir de force ou de brûler. Cela explique la présence des Frères prêcheurs, directement contrôlés par le pape et chargés de nettoyer l'Occitanie de tous les ferments cathares.

De plus, Raimond est incapable de payer ce qu'il doit. Il emprunte, mais les créanciers se font rares. Il demande à Thibaud de Champagne d'intervenir en sa faveur. Il obtient des délais. On le dispense d'entretenir la citadelle de Toulouse — remise en gage au roi — moyennant la cession de Cahors et de quelques fiefs mineurs en Quercy et en Rouergue. Il commence à comprendre que son pardon a été acheté très cher.

Et le cardinal Romano Frangipani ne manque pas de venir lui rendre visite une fois qu'il est revenu à Toulouse. En fait, le légat tout-puissant vient inspecter comment se passe la purge antihérétique. Il est édifié. Raimond VII, officiellement chargé de cette purge, semble ne rien voir

de ce qui l'entoure. Car les cathares sont là, présents partout, même s'ils sont, pour le moment, très discrets, très silencieux. Et Raimond le sait très bien. Frangipani aussi ; mais ne voulant pas accabler le comte de Toulouse qui peut encore servir de paravent, il organise lui-même la répression, place les Frères prêcheurs aux endroits stratégiques. Et, bien entendu, pour servir d'exemple, il fait brûler les hérétiques les plus notoires avant de regagner Rome pour faire son rapport à Grégoire IX ou, plutôt, pour inciter celui-ci à accroître la répression.

C'est ainsi qu'est institué officiellement, le 22 avril 1233, le tribunal de l'Inquisition, dont le fonctionnement complexe est confié aux Frères prêcheurs. Grégoire IX n'a sans doute eu aucune conscience de la destinée de cette institution. A ses yeux, en 1233, elle n'est que provisoire, avec un but unique : en finir une fois pour toutes avec l'hérésie dualiste. Le tribunal est installé à Avignon, à Montpellier, à Toulouse, puis à Carcassonne. La procédure y est tout à fait exceptionnelle : la session est précédée d'un « temps de grâce » au cours duquel les juges reçoivent secrètement les dépositions des témoins, mais ceux-ci sont encouragés à dénoncer leurs amis ou leurs voisins, et c'est le plus souvent par la délation, par des règlements de compte sordides, par des méfiances devenues soupçons puis accusations que les affaires débutent. Quant aux peines prononcées par le tribunal, elles sont également exceptionnelles, la plus grave étant la « remise au bras séculier » pour le supplice du feu.

Ce qui est également redoutable, c'est le statut propre de ce tribunal. Il ne dépend pas de l'évêque du lieu ni des autorités royales ou seigneuriales : il dépend directement de la papauté. Mais Rome est loin et, bien souvent, les dominicains, au nom du pape, prennent des décisions qui ne sont rien de moins qu'arbitraires. Quand l'Inquisition siège dans une ville, la méfiance et la terreur s'emparent

des esprits. Personne n'est sûr de son voisin. On s'attend à tout. On se livre à des actes qui nous paraissent aujourd'hui démesurés et horribles. On déterre des cadavres d'hérétiques pour les brûler et, surtout, on extorque des confessions par la torture ou par des pressions morales. L'Occitanie vit dans la terreur.

Raimond VII veut d'abord donner quelques gages en faisant poursuivre les cathares les plus notoires. Ainsi est brûlé l'évêque albigeois Vigoureux de Bayonne en 1233, à Toulouse même. Mais comme le pouvoir de l'Inquisition s'accroît, cela suscite des conflits, et le comte de Toulouse en accord avec les consuls de la ville fait tout pour entraver l'action des Frères prêcheurs. Il va même jusqu'à faire expulser les dominicains et l'évêque de Toulouse, ce qui suscite, en 1236, une méchante affaire avec le pape Grégoire IX. Mais Raimond VII s'en tire assez facilement parce que, l'année précédente, il a aidé le pape contre les Romains révoltés. Cependant, on sait maintenant que le comte de Toulouse n'a fait sa soumission que contraint et forcé : il est prêt, à la première occasion, à reprendre la lutte. Et le problème cathare est loin d'être réglé...

IX

A côté des querelles féodales qui sans mettre vraiment en danger le pouvoir royal risquent cependant de l'amoindrir, les turbulences estudiantines paraissent bien secondaires. Elles sont pourtant inséparables du contexte politique du moment et mettent à l'épreuve le pouvoir royal tout en posant le problème des rapports délicats entre l'Eglise et ce qu'on ne peut appeler que l'Etat. Au reste, et on l'a bien vu en 1968, ce qui se passe à l'intérieur des universités n'est que la cristallisation de ce qui se passe à l'extérieur.

En 1229, c'est l'Université de Paris qui sert de détonateur à une crise qu'on sentait depuis longtemps en train de mûrir. Cette Université de Paris, célèbre dans toute l'Europe, était jusqu'alors assez informelle même si les coutumes et les traditions y étaient solidement affirmées. A l'aube du ^{xiii}^e siècle, il s'agit davantage d'un groupement d'écoles de tendances diverses que d'un corps constitué. Mais en 1200, sous la pression des événements, Philippe Auguste a dû reconnaître l'indépendance des étudiants et des professeurs par rapport au pouvoir royal.

A l'origine, le mot « université » ne signifie que « assemblée » ou « corporation » ; le titre officiel en est *Universitas magistrorum et scholarium Parisius commo-*

rantium, et c'est l'une des grandes corporations médiévales de métiers, une confrérie de personnes, sous la double garantie du pape et du roi. L'ensemble des cours porte le nom de *Studium* ou encore de *Studium generale* à cause de son universalité géographique et intellectuelle. Le mot « université » ne prendra le sens que nous lui donnons qu'en 1261.

En 1200 donc, poussé par les événements et aussi pour se réconcilier avec le pape, Philippe Auguste a accordé à l'Université de Paris le privilège du « for » ecclésiastique, c'est-à-dire l'immunité par rapport au droit commun. Les étudiants — et les maîtres — ne relèvent plus de la justice du prévôt de Paris, mais de celle de l'Eglise. Ils ne peuvent être arrêtés, molestés ni jugés par les gens du roi : ils doivent, en cas de nécessité, être remis aux juges ecclésiastiques.

En 1215, l'Université de Paris a reçu du légat pontifical Robert de Courçon ses premiers statuts officiels. Le cours des études est réglé : pour obtenir la licence ès arts (équivalent de la licence ès lettres actuelle), il faut avoir vingt et un ans et suivre les cours pendant six ans, avec promesse d'étudier deux ans de plus. Les cours doivent avoir pour base les livres logiques d'Aristote en dialectique et de Priscien en grammaire, tandis que les livres « naturels » restent défendus. On exige que les étudiants, les « clercs », s'attachent à la personne d'un maître pour éviter ainsi l'oisiveté vagabonde.

La liberté et la gratuité de l'enseignement sont garanties. D'après les décisions du troisième concile de Latran, « le maître qui enseigne les pauvres clercs et écoliers de chaque église cathédrale doit recevoir un bénéfice approprié afin de lui faciliter la besogne et de mettre la doctrine à la disposition de ceux qui veulent apprendre ». Donc, on n'exige pas d'honoraires de ceux qui reçoivent la licence, car le but des études était l'obtention de cette

licentia docendi, autrement dit l'équivalent de la licence d'enseignement, que seul peut conférer le chancelier — lequel n'est pas un professeur mais une sorte de surveillant et de garant de la bonne tenue des études.

Les théologiens, eux, sont des gens d'âge mûr. Ils doivent avoir atteint l'âge de trente ans, avoir suivi le cours des arts pendant huit ans et ceux de théologie pendant cinq ans pour obtenir la licence en théologie. L'autorité ecclésiastique surveille évidemment de près les études théologiques, avec le souci constant de maintenir l'orthodoxie. On se méfie de certains livres, en particulier ceux qu'on appelle les « livres naturels » : cela explique la mise à l'écart d'une partie de l'œuvre d'Aristote, pourtant considérée comme le fondement de la philosophie.

En 1219, l'autorité du chancelier est quelque peu amoindrie. Il ne peut refuser d'accorder la licence à un étudiant lorsque celui-ci est soutenu par la plupart des maîtres. Quant aux « arts » où maîtres et étudiants sont très nombreux, la licence est conférée par un jury de six maîtres dont trois sont nommés par le chancelier. En cas de contestation, c'est en principe l'évêque qui tranche, mais en réalité l'affaire remonte toujours au Saint-Siège.

Dès 1222, la confrérie universitaire tend à rompre les liens qui l'attachent à son passé d'école épiscopale. Ainsi se crée une sorte de république fédérative où l'on découvre « quatre nations » classées par groupements selon la provenance géographique. Ainsi la nation « française » groupe-t-elle les étudiants de l'Ile-de-France, la « normande » ceux de Normandie, la « picarde » ceux qui viennent du Nord et la nation « anglaise » ceux qui viennent d'Angleterre, d'Irlande, de Flandre ou d'Allemagne. En 1229, l'Université de Paris est réellement constituée.

C'est alors que surviennent des événements fâcheux.

C'est mardi gras, le 26 février. Les étudiants festoient et boient plus de coutume, prêts à « chahuter ». Ceux de la nation de Picardie sont allés dans les guinguettes installées sur les bords de la Bièvre, derrière la montagne Sainte-Geneviève, au bourg Saint-Marcel. Le patron d'une des guinguettes trouve que ses clients ont déjà trop forcé sur le vin de Suresnes et sur l'hypocras. Il refuse de les servir davantage. Les étudiants protestent. On échange des injures. La population d'alentour est ameutée et prend fait et cause pour le cabaretier. Celui-ci a peur que les étudiants saccagent sa boutique. Il rosse les plus agités et la foule se met de la partie. Les étudiants se replient.

Mais ils n'ont pas oublié. Le lendemain, ils reviennent avec des renforts, ayant fait jouer la solidarité. Ils se mettent à saccager les cabarets et à rouer de coups les habitants de Saint-Marcel qui viennent à la rescousse. Leur expédition punitive achevée, ils rentrent tranquillement chez eux, non sans avoir vidé quelques tonneaux. Evidemment, les habitants de Saint-Marcel portent plainte auprès de l'évêque responsable du bon ordre de l'Université, ainsi qu'auprès du légat Frangipani. Ceux-ci sont assez ennuyés de l'affaire et ils préfèrent saisir la régentè. Blanche réagit immédiatement : puisque l'autorité épiscopale a fait appel au bras séculier, celui-ci se mettra en branle. C'est peut-être une erreur, mais le gouvernement royal, trop occupé à régler les querelles féodales, ne peut laisser se développer un foyer d'agitation à travers Paris.

Le lendemain, jour de vacances, les étudiants, profitant du beau temps, se sont dispersés dans la campagne. Les hommes du prévôt se jettent sur eux et les pourchassent avec tant d'ardeur que des bagarres sans fin se déroulent, provoquant blessures et morts d'hommes.

L'évêque et le chancelier se retournent alors contre la

régente, et surtout contre Romano Frangipani, accusé d'avoir délibérément aggravé la situation pour mériter les faveurs de celle qu'on murmurait être sa maîtresse. Les maîtres de l'Université se mettent en grève et adressent une violente protestation à Blanche de Castille. Celle-ci ne répond pas. Furieux, tous les maîtres, arguant de l'incompétence de la justice royale dans les affaires de l'Université, somment la reine mère de consentir à des réparations : s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils interrompront leurs cours pendant dix ans.

Blanche de Castille refuse tout net la moindre concession. Selon elle, les étudiants se sont mis dans leur tort et ont troublé l'ordre public, ce qui relève du droit commun et non de la juridiction spéciale interne au fonctionnement de l'Université.

Alors les maîtres et les étudiants quittent Paris. Les uns vont s'établir à Orléans, d'autres en Angleterre où Henry III est tout heureux de les accueillir, d'autres à Reims et à Angers. Mais le plus grand nombre d'entre eux va gagner Toulouse où la jeune Université naissante leur fait une place de choix parmi ses membres. D'ailleurs, à Toulouse, Aristote n'est pas interdit, ce qui est un avantage considérable. Ainsi, pendant quelques années, l'Université de Paris n'existe pratiquement plus, pour le plus grand bien de celle de Toulouse qui va devenir un centre de rayonnement intellectuel et où les idées les plus hardies vont se manifester au contact des courants de pensée méditerranéens.

Blanche de Castille s'aperçut qu'elle avait été trop loin. Elle fit confirmer par Louis IX le privilège de 1200 et fit prononcer au prévôt de Paris un serment solennel selon lequel il ne devait jamais intervenir dans les affaires de l'Université. Il était trop tard. De plus, le pape soutenait les étudiants et leurs maîtres. Grégoire IX fit cependant tout ce qui était en son pouvoir pour ramener

la paix entre le roi, les habitants et la confrérie universitaire. L'évêque de Paris se fait rappeler à l'ordre et entend des paroles fort dures pour avoir manqué à ses devoirs. Il devait empêcher l'arrêt de ce « fleuve de vie littéraire qui arrose et fructifie le paradis de l'Eglise universelle ». Le pape nomme des médiateurs, il insiste auprès du roi et de la reine mère, il les prie de renouveler d'une façon effective les privilèges accordés par Philippe Auguste. Après deux ans de conflit, de sécession, de grève et de désordre, tout semble s'arranger en 1231.

La paix universitaire est couronnée par la fameuse bulle *Parens scientiarum* qui pourvoit la corporation de nouveaux statuts et sert pour ainsi dire de « Grande Charte » à l'Université. Le pape autorise la confrérie à se donner de nouvelles règles pour tout ce qui concerne les cours, les études et les grades universitaires. Elle reçoit officiellement le droit de grève qu'elle avait déjà exercé avec tant de succès. La juridiction ecclésiastique est confirmée une fois de plus, mais elle est définie comme pontificale et nullement diocésaine. Le chancelier prête serment devant un comité de maîtres, et bien qu'il conserve le droit d'accorder la licence, il perd pratiquement toute indépendance. Les privilèges royaux sont renouvelés mais, par ailleurs, la bulle insiste sur la protection des habitants contre les *faux étudiants*, « perturbateurs de la paix et des études ».

Et surtout, la bulle de Grégoire IX supprime l'interdiction des livres aristotéliens, élargit les programmes des cours de philosophie et souligne de nouveau l'importance de la théologie dans l'enseignement. Il est bien évident que le pape, pour contrebalancer l'influence de l'Université de Toulouse qui admettait « tout » Aristote, ne pouvait pas faire moins que d'ouvrir davantage l'éventail des études de celle de Paris. En somme, l'Université de Paris sortait victorieuse de la crise : elle avait

gagné une plus grande indépendance vis-à-vis du roi et de l'évêque, elle était ouverte sur de véritables « humanités ». En revanche, elle devenait insensiblement un relais pontifical, presque une « antenne », comme on dit aujourd'hui, de la papauté au cœur du royaume de France.

Cela, Blanche de Castille ne l'avait pas voulu, elle qui à plusieurs reprises s'était dressée contre la volonté pontificale. Mais la crise de 1229-1231 est entièrement imputable à son intransigeance aveugle : elle était persuadée que les maîtres et les étudiants seraient sensibles à l'intimidation comme l'avaient été les grands féodaux. Or, maîtres et étudiants ne sont pas de grands féodaux : ce sont des membres d'une confrérie dont les intérêts sont absolument communs, alors que les coalitions de seigneurs sont des conjonctions très provisoires d'hommes aux intérêts divergents.

Louis IX, qui n'a eu aucune part véritable dans cette affaire, en tirera les leçons qui s'imposent. Désormais, le roi doit compter avec les étudiants comme avec les maîtres qui représentent réellement un Etat dans l'Etat et, de même que la royauté a tout à gagner à s'appuyer sur la bourgeoisie des villes contre les seigneurs ruraux, elle doit s'attacher les universités afin que celles-ci soient les dispensatrices des idées nouvelles. Louis IX, toute sa vie, aura le souci de favoriser l'Université de Paris : il n'a pas oublié qu'elle a failli ne jamais renaître de ses cendres, cela au profit de celle de Toulouse. Et Louis IX sait que Toulouse est un repaire d'hérétiques de toutes tendances, même s'ils se cachent sous les dehors les plus séduisants des « arts », c'est-à-dire des lettres.

Louis IX n'oubliera pas non plus que si la royauté ne doit pas intervenir directement dans les affaires de l'Université, elle n'en est pas moins garante d'un enseignement orthodoxe. Dès qu'il sera en âge d'ordonner, le

futur Saint Louis va faire entrer dans l'Université bon nombre de Frères mendiants, autrement dit de franciscains. Ceux-ci, qui composent l'entourage ordinaire du roi, sauront concilier le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, et ils travailleront utilement à faire des écoles un instrument au service d'une royauté qui prétend établir sur terre ce que Dieu a établi dans le ciel.

Certes, Louis IX a été le témoin d'une époque fertile en événements et en rebondissements de toutes sortes. Et s'il n'a pas été un étudiant au sens strict du terme, c'est-à-dire s'il n'a pas fréquenté les écoles du quartier Latin, il a été suffisamment informé des problèmes universitaires pour savoir quelle puissance intellectuelle était enfermée dans la confrérie des maîtres et des élèves. Loin de réprimer les tentatives d'ouverture, il les a encouragées tout en se réservant le droit de surveiller attentivement ce qui se passait.

Il faut bien dire que l'irruption des ordres mendiants, en l'occurrence les dominicains et les franciscains, va bouleverser les données du problème. Louis IX a privilégié les franciscains dont les façons de penser et de sentir le monde, d'appréhender la divinité par la pratique de la charité, étaient proches de ses propres conceptions. Il a donc bien souvent imposé des franciscains à des postes stratégiques, influençant indirectement par là l'évolution des esprits. Après la mort de saint François d'Assise, les Frères mendiants sont devenus de brillants intellectuels qui, incarnant une rupture radicale avec les pesanteurs sociales tout en assumant les valeurs de la société en formation, constituent une force de progrès. Ils se mêlent aux foules, ils sont disponibles pour tous parce qu'ils sont itinérants. Ils parlent la langue de ceux auxquels ils s'adressent, aux intellectuels, aux seigneurs, aux étudiants, aux bourgeois comme aux gens du peuple. Ils mènent une action en profondeur. Et surtout, grâce à eux,

la voie de la sainteté est maintenant ouverte aux laïcs. Saint Louis sera, au fond, le plus pur produit de leur enseignement, et par eux il comprend que le monde n'est plus un mystère et que l'homme, par son travail, concourt à l'œuvre du Créateur.

C'est un élément essentiel dans la formation du jeune roi. Si celui-ci a parfois été tenté par l'érémitisme — on le sait par de nombreux témoignages —, il a chassé cette idée parce que, placé au premier rang de la scène, il se devait d'assumer la fonction royale en parachevant de son mieux l'œuvre divine. Dans ces conditions, il est normal que Louis IX favorise ceux qui répandent cette doctrine de la « création continue ».

La conséquence immédiate en est la floraison d'œuvres littéraires et artistiques pendant le règne de Saint Louis, ainsi que les nombreux débats théologiques et philosophiques dans les universités, celle de Paris brillant tout particulièrement dans ce domaine. Mais il y a une autre conséquence, plus pratique : les Frères mendiants constituent un élément stabilisateur au sein des universités et, contrairement aux membres du clergé séculier, ils hésiteront à se mettre en grève ou à s'opposer aux décisions venues d'en haut. Louis IX sait ce qu'il fait en truffant les écoles de moines.

C'est également dans cet état d'esprit qu'on voit le futur saint s'intéresser de très près à la fondation de monastères. Pour lui, le clergé séculier semble trop lié aux intérêts des classes dirigeantes. Le clergé régulier, surtout celui des ordres mendiants, théoriquement sans fortune, sans biens, sans appétits temporels, lui paraît beaucoup plus sûr. On raconte que, ayant assisté à l'âge de quinze ans à la dédicace de l'abbaye de Longpont, il dit à sa mère :

— Par Dieu tout-puissant, que voici une belle chose qu'une abbaye ! Je serai heureux, moi aussi, de pouvoir

fonder une telle maison pour le service de Dieu et des hommes.

Louis n'oublia jamais. Et il fonda Royaumont.

Mais il n'imagina jamais que les ordres mendiants, créés dans la pauvreté et le dénuement voulus par leurs fondateurs, allaient devenir, à la fin du siècle, plus riches et plus puissants que les clunisiens ou les cisterciens. Ainsi va pourtant le monde.

Il est vrai que, contrairement à l'idée répandue par les livres hagiographiques, le siècle de Saint Louis est avant tout le siècle des contradictions.

Deuxième partie

Un roi
au-dessus de tout soupçon

X

Dans l'église abbatiale de Saint-Denis, il est d'usage à certains jours de l'année que les moines procèdent à l'ostentation du clou de la Passion. Ce clou, qui, prétendait-on, avait été recueilli au soir de la crucifixion, avait été conservé en Orient, et c'est l'empereur Charles le Chauve qui l'avait ramené et confié aux moines de Saint-Denis. Cela peut nous faire sourire aujourd'hui mais au XIII^e siècle, personne, pas même le pire mécréant, ne mettait en doute l'authenticité de ce clou. Il est vrai qu'à la même époque, lorsqu'on fait la recension des reliques de certains saints parmi les plus honorés de la chrétienté, il n'est pas rare de dénombrer trois ou quatre tibias du même personnage dispersés dans plusieurs sanctuaires, quand ce n'est pas deux « chefs », sans parler des multiples vêtements ou objets revêtus d'une valeur sacrée parce que ayant appartenu à un bienheureux. N'y a-t-il pas encore à Quintin (Côtes-du-Nord) une fiole contenant du « lait de la Vierge », desséché il est vrai, mais authentifié par la tradition ?

Or, en 1232, lors de l'ostentation de ce clou de la Passion, au moment où on le présente à baiser aux fidèles, le clou est dérobé par une main indélicate. C'est

la consternation. La nouvelle parvient aux oreilles de Louis IX qui s'écrie :

— J'aurais préféré que la meilleure cité de mon royaume fût fondue en terre et eût péri !

Et sur-le-champ, il fait publier qu'il offre une récompense de cent livres à qui retrouvera le clou. Il faut dire que la douleur du jeune roi est partagée par nombre de fidèles, mais pour des raisons plus magiques que religieuses. On voit en effet dans cette disparition un signe que Dieu abandonne le royaume ou un signe avant-coureur d'un fléau, une peste par exemple ou une famine. Il faut donc que le clou soit retrouvé de toute urgence et à n'importe quel prix. Et, bien entendu, il est retrouvé.

Cette anecdote est caractéristique, en tout cas, de la prédilection de Louis IX pour les reliques. Il n'oubliera pas ce détail quand il acquerra plus tard ce qui passe pour être la couronne d'épines de la Passion du Christ et quand il fera construire, pour l'abriter, la fabuleuse Sainte-Chapelle.

Cela montre également sa foi. Et aussi sa volonté d'affirmer cette foi. Car le roi est un modèle. Louis doit donc faire en sorte d'être le meilleur modèle qui soit. Et il commence à sortir de l'ombre entretenue autour de lui par sa mère. Certes, celle-ci est encombrante, et Louis le sait plus que tout autre, mais il ne fera rien pour l'éliminer, beaucoup trop respectueux qu'il est de celle qui lui a conservé son trône et qui lui a appris que la volonté est une vertu majeure. C'est en affirmant solennellement sa foi chrétienne et sa volonté d'homme que Louis IX devient le véritable roi d'un royaume qui a pu se sentir orphelin.

XI

Louis IX approche de ses dix-neuf ans. Il est en pleine force. Il est grand, mince, d'une allure élégante, toujours bien habillé car sa mère ne supporterait pas qu'un roi montrât du laisser-aller. Lui-même aime les beaux vêtements. Son visage est fin, ses cheveux blonds. Il ressemble à Lancelot du Lac, ce personnage mythique, le meilleur chevalier du monde, le plus beau, le plus courtois, le plus habile, le plus intelligent, le plus courageux. Bref, Louis IX se présente, à dix-neuf ans, comme un chevalier modèle.

Quoi de plus normal puisque le roi est le premier de tous les chevaliers du royaume et qu'il doit porter au bout de son épée l'honneur de ce royaume ? S'il connaît bien les Ecritures, s'il se mêle volontiers aux discussions théologiques, s'il fait parfois des marches à pied pour aller écouter des sermons, il n'oublie pas qu'il a reçu une éducation de guerrier. Il est habile aux armes et d'un courage physique qu'il pousse parfois jusqu'à la témérité. Son sang est vif, son humeur spontanément impérieuse. Tout le monde tremble devant ses colères, car il s'emporte facilement. Il paraît bien être un chef-né, entièrement confiant dans le bon droit qu'il incarne parce que Dieu l'a voulu ainsi.

Bien sûr, à la vue de ce jeune homme plein de force et de virilité, les jeunes femmes, qui ne manquent pas dans l'entourage royal, se sentent prêtes à succomber à la moindre demande de sa part. Et surtout, les langues vont bon train parmi les familiers qui ne peuvent pas admettre l'« innocence » d'un guerrier. Le père et, surtout, le grand-père de Louis ont fait très tôt la preuve de leur virilité. Pourquoi pas Louis ? Un peu plus tard, saint Thomas d'Aquin aura beaucoup de mal à soutenir, contre d'habiles contradicteurs, que la fornication est un mal, mais un mal nécessaire. Et il écrira, avec ironie, que plus l'objet de la tentation est parfait, plus il est difficile de résister, et que le péché de chair ne saurait être considéré comme le plus grave. Il semble qu'on ait quelque peu oublié ces paroles de saint Thomas.

Un jour, à ce que raconte Joinville, un religieux de l'entourage de la reine vint trouver celle-ci et lui dit :

— Je m'étonne fort que vous permettiez au jeune roi des accointances criminelles !

Il faisait allusion à la possibilité qu'avait Louis de s'ébattre avec des courtisanes. Blanche s'offusqua et défendit son fils. D'où la fameuse réponse devenue légendaire :

— Le roi, mon fils, m'est plus cher que toute créature mortelle. Mais s'il était malade à mourir et qu'il fût en mon pouvoir de lui rendre la santé en lui permettant d'offenser Dieu mortellement, j'aimerais mieux le laisser mourir que de lui permettre une telle action...

Joinville a écrit cela après le procès de canonisation, et l'anecdote fait trop penser à ce qui s'est passé avant la mort de Louis VIII pour qu'on ne puisse pas douter de son authenticité. Mais si la reine Blanche a réellement fait cette réponse au religieux, cela ne prouve en aucune façon l'innocence du jeune roi. Blanche ne faisait que donner son avis. D'ailleurs, en ce genre de choses, les

parents sont généralement les derniers informés, confiants qu'ils sont jusqu'à l'aveuglement dans les vertus de leur progéniture.

En vérité il n'y a pas de fumée sans feu et l'ascèse dont fera preuve plus tard Louis IX, sa volonté de s'imposer des périodes de chasteté prouvent une lutte entre deux tendances qui s'opposent, une sensualité débordante et une sagesse profonde. Les plus grands saints ont toujours été ceux qui ont été le plus tentés. Sinon où serait leur mérite ? Dans le récit de *la Quête du Saint-Graal*, contemporain de Saint Louis, le découvreur du Graal est Galaad le Pur, le Prédestiné, celui qui n'a jamais fauté. Mais c'est un personnage parfaitement irréel, parfaitement imaginé, appartenant à un autre monde que celui des humains. Derrière Galaad, il y a Perceval et Bohort, pécheurs repentis, et aussi Lancelot du Lac, le Tourmenté. Les sentiers qui mènent à la sainteté sont comme les chemins qui parcourent la légendaire forêt de Brocéliande : ils sont tortueux, sinueux, étroits, et parfois ils se perdent dans les fourrés pour réapparaître plus loin.

Il y a aussi autre chose, en ce qui concerne le souci manifesté par Blanche de Castille quant à la chasteté de son fils. Elle sait qu'un jeune roi, bien de sa personne, est une proie rêvée pour certaines femmes qui, de leur propre chef ou sur commande, profitent de leur ascendant sensuel pour arracher des décisions ou influencer sur le comportement. Blanche ne manque pas d'exemples de cette sorte autour d'elle, et celui d'Hugues de Lusignan en est un caractéristique : le comte de La Marche n'est-il pas soumis à Isabelle d'Angoulême, son épouse, qui lui ferme la porte de sa chambre tant qu'il n'a pas suivi ses conseils ? La méfiance que manifesterait Blanche envers Marguerite de Provence, pour ne pas dire l'hostilité, est révélatrice. De plus, la reine mère veut son fils à elle

toute seule ; c'est évident : elle n'est pas disposée à partager le pouvoir.

Des considérations morales entrent également en jeu. Blanche sait très bien qu'un homme qui se laisse aller à sa sensualité vis-à-vis des femmes risque de négliger ses propres affaires. Pour elle la mission d'un roi ne souffre pas ce genre de « divertissement » au sens pascalien du terme. Elle pense à son beau-père Philippe Auguste empêtré dans des situations inextricables à cause d'Agnès de Méranie. Certes, il en est sorti, grâce à son énergie, grâce à son intelligence, mais à quel prix ?

Néanmoins il est temps de marier Louis. Le mariage étant l'exutoire naturel de la sexualité et permettant la reproduction de l'espèce, le roi de France doit avoir une épouse. Il est en âge de se marier.

Bien sûr, Louis n'a pas son mot à dire dans cette affaire. Le mariage des rois et des princes n'est jamais une belle histoire d'amour. D'ailleurs, nous sommes en pleine époque courtoise et les brillantes théories sur la *fine amor* tant chantée par les troubadours mettent en évidence que le mariage est une institution sociale, l'amour étant d'un domaine tout à fait différent. Et pour un roi, l'institution sociale se double d'une combinaison politique. Il ne faut donc pas prendre de décision à la légère.

Blanche de Castille consulte les conseillers de la curie. Avec eux, elle prononce des noms, évalue les perspectives d'avenir, pèse les héritages potentiels, projette un réseau subtil d'alliances matrimoniales. Car si le cas de Louis prime tout, il ne faudrait quand même pas oublier les autres enfants, les frères et les sœurs du jeune roi : ils sont des pions importants dans la partie d'échecs qui se joue et dont Blanche, en tant que reine, est le pivot incontestable.

Le problème, en cette première moitié du ^axiii^e siècle,

est que la plupart des grandes familles européennes sont déjà liées par des liens de parenté plus ou moins directs. Le réseau a tendance à devenir de plus en plus serré et, la plupart du temps, il faut obtenir des dispenses, car les empêchements canoniques sont nombreux. Ils sont d'ailleurs très pratiques, ces empêchements, car, au moment opportun, on peut s'en servir pour annuler une union qui ne donne plus satisfaction ou qui se révèle stérile. Aliénor d'Aquitaine y a eu recours pour « divorcer » de Louis VII.

C'est pourquoi il faut faire très attention dans le choix d'une future reine de France. Elle se résout à chercher une candidate en dehors des limites du royaume puis, après mûres réflexions et après de nombreuses discussions, elle se décide pour la Provence, pays qui dépend du Saint Empire.

Le calcul politique est clair. Le but de Blanche de Castille, comme l'était celui de Louis VIII, est d'étendre le royaume vers la Méditerranée. Louis VIII, en conquérant une partie du Languedoc, y a en partie réussi. Mais les grands ports qui permettent l'accès vers l'Orient se trouvent de l'autre côté du Rhône, donc en Provence. De plus, les Plantagenêts se sont ménagés là-bas des bases et, à la moindre occasion, ils chercheront à étendre leur influence. La monarchie capétienne ne peut permettre à la monarchie anglaise de s'installer de l'autre côté du royaume. Il faut battre de vitesse les ambitions des Plantagenêts. Ainsi, on pourra gagner sur deux tableaux.

Le comte de Provence est Raimond Bérenger. Il appartient à une branche cadette de la maison royale d'Aragon qui a hérité de la partie méridionale de la Provence, du fait du mariage de Douce de Provence avec son trisaïeul Raimond Bérenger III de Barcelone. Son père Alphonse, frère du roi Pierre d'Aragon, tué à Muret par Simon de Montfort, avait épousé Garsende de

Sabran. Il est le cousin de Raimond VII de Toulouse, ce qui ne l'a pas empêché de seconder Louis VIII en 1226, lui permettant d'agrandir son domaine aux dépens de la commune d'Avignon. Il n'y a jamais de petit profit.

Raimond Bérenger a plusieurs filles, et les chroniques du temps insistent sur leur beauté. Sans doute le comte de Provence ne manque-t-il pas de troubadours pour vanter ses mérites et ceux de ses filles. Quoi qu'il en soit, à la fin de 1233, les pourparlers en vue du mariage sont engagés. L'accord se fait rapidement.

Comme Raimond Bérenger a quatre filles dont Marguerite est l'aînée, c'est elle que le roi épousera. Mais elle sera dotée en argent et non en terres. Le comte promet dix mille marcs d'argent, dont deux mille payables immédiatement. Il n'a pas le moindre sou vaillant et doit emprunter les deux mille marcs à l'archevêque d'Aix. Le reste ne sera d'ailleurs jamais payé. Il remet le château de Tarascon en gage jusqu'à l'achèvement du paiement de la dette : c'est dire que la forteresse de Tarascon va rester longtemps française.

Cependant Marguerite et Louis sont cousins éloignés à un degré encore prohibé par le droit canon. On demande une dispense au pape. Grégoire IX ne fait aucune difficulté, car il suppose que cette union aidera au rétablissement de la foi catholique dans des régions quelque peu sensibles à l'influence cathare. Les bulles sont expédiées le 2 janvier 1234. L'archevêque de Sens, Gautier Cornut, et le chevalier Jean de Nesle se rendent alors en Provence pour y chercher la future reine. Elle arrive à Tournus le 19 mai et parvient à Sens, où doit avoir lieu le mariage, quelques jours avant la fête de l'Ascension. Marguerite de Provence est accompagnée par son oncle maternel Guillaume de Savoie, évêque de Valence.

Le mariage est célébré le 27 mai. Le lendemain, la nouvelle reine est couronnée solennellement par l'arche-

vêque en la cathédrale de Sens¹. Les festivités sont dignes, mais sans excès. Il a fallu acheminer ce qui était nécessaire de Paris à Sens par plusieurs bateaux. On a construit des échafaudages de bois sur le parvis de la cathédrale et on a édifié pour le roi une loge de feuillage dans laquelle il est assis sur un drap de soie. Les vêtements sont de toute beauté, en soie. Il y a des fourrures rares. Pour le repas, on achète des nappes et des serviettes, ainsi qu'une coupe en or pour le bouteiller. Marguerite porte une robe de brunette rose et une couronne d'or pour laquelle l'orfèvre s'est fait payer cinquante-huit livres. Les fêtes coûtent deux mille cinq cent vingt-six livres au trésor royal.

Le lundi 29 mai, le cortège reprend la route en direction de Paris : là, de nouvelles fêtes ont lieu le 8 juin pour marquer l'entrée solennelle du jeune couple royal. La foule des badauds, toujours enthousiasmée par les mariages princiers, vante les mérites et la beauté de Marguerite de Provence, et chacun crie sa joie en souhaitant bonheur et prospérité au jeune couple. Bien entendu, le roi manifeste sa largesse en distribuant de nombreuses aumônes aux pauvres de Paris et il n'oublie pas non plus d'accomplir ce geste rituel qui lui vient de ses ancêtres : « il touche les écrouelles », ce qui veut dire qu'il se livre à un rite étrange dans le but de guérir des malades atteints de ce qu'on appelait le « mal royal » aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, en France, et « *king's evil* » en Angleterre, car les souverains Plantagenêts, c'est-à-dire angevins, prétendaient avoir ce même pouvoir de guérison.

A vrai dire, Guillaume de Saint-Pathus, le confesseur de Marguerite de Provence, qui nous a laissé sur Saint Louis des détails certainement plus authentiques que

1. Il ne faut pas oublier que le diocèse de Paris, simple évêché, dépendait encore, à l'époque, de la métropole de Sens, vieux souvenir de la primauté de l'Eglise de Sens sur celle de Lutèce.

ceux, pourtant plus connus, répandus par Joinville, est très discret concernant ce « toucher des écrouelles ». Tout se passe comme si, dans les milieux ecclésiastiques du siècle, on considérerait ce rituel comme de la poudre aux yeux, comme un geste nécessaire pour s'attirer l'admiration du peuple, mais comme une superstition d'origine païenne.

En revanche, un autre témoin, Geoffroy de Beaulieu, lui consacre tout un développement pour mettre en lumière le caractère religieux de cette pratique déjà fortement contestée à l'époque. Il ne se contente pas de noter avec insistance que les paroles prononcées à cette occasion par le roi sont « en vérité saintes et catholiques », il va jusqu'à prétendre que Louis IX a le premier introduit dans le rite le signe de la croix « afin que la guérison fût attribuée plutôt aux vertus de la croix qu'à l'action de la majesté royale ». Cela montre l'embarras des ecclésiastiques. Mais c'est faux : nous savons, par des documents plus anciens, relatifs à Louis VI le Gros, que le toucher des écrouelles s'accomplissait avec un signe de croix et que ce geste remontait à la nuit des temps. Au ^{xii}^e siècle, le témoignage de Guibert de Nogent est formel : son curieux traité concernant les *Reliques des saints*, ouvrage où perce un esprit critique des plus prononcés, constitue une mine extraordinaire de renseignements à propos des pratiques religieuses de l'époque et aussi des pouvoirs qu'on pensait être détenus par le roi.

Guibert développe en effet cette idée que les miracles, quels qu'ils soient, ne sont pas par eux-mêmes des indices de sainteté. Ils ont Dieu pour seul auteur et la divine Sagesse choisit pour instruments, pour « canaux », les hommes qui conviennent à ses desseins, fussent-ils impies. Guibert cite quelques exemples empruntés à la Bible ou aux textes de l'Antiquité païenne, ne manquant pas de signaler comment l'empereur Vespasien avait

guéri un boiteux et comment la mer s'était ouverte devant Alexandre le Grand. Puis il ajoute :

« Que dis-je ? n'avons-nous pas vu notre seigneur le roi Louis [Louis VI], user d'un prodige coutumier ? J'ai vu de mes propres yeux des malades souffrant d'écrouelles au cou ou en d'autres parties du corps, accourir en foule pour se faire toucher par lui — toucher auquel il ajoutait un signe de croix. J'étais là, près de lui, et même je le défendais contre leur importunité. Le roi, cependant, montrait envers eux sa générosité innée. Les attirant de sa main sereine, il faisait humblement sur eux le signe de la croix. Son père Philippe avait exercé aussi, avec ardeur, ce même pouvoir miraculeux et glorieux. Je ne sais quelles fautes, commises par lui, le lui firent perdre. »

On sait maintenant quelles furent les fautes de Philippe I^{er} : un double adultère. L'image de Lancelot du Lac qui, malgré toute son énergie, ne peut découvrir le saint Graal à cause de son adultère avec la reine Guenièvre s'impose à notre esprit comme elle a dû s'imposer à Saint Louis. Mais il reste à savoir ce que sont ces écrouelles.

Le terme « écrouelles » est la forme populaire du mot « scrofule ». Aujourd'hui, la médecine désigne par scrofule une adénite tuberculeuse, c'est-à-dire une inflammation des ganglions lymphatiques due au bacille de Koch. Il va de soi qu'au Moyen Age on rangeait sous le nom de scrofule des affections diverses qui se manifestaient d'une façon à peu près semblable et qui concernaient essentiellement le cou. Mais pourquoi ce rituel de guérison à propos des écrouelles et non pas à propos d'autres maladies ? La question reste sans réponse. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'adénite tuberculeuse, assez courante aujourd'hui malgré les progrès de l'hygiène et malgré les antibiotiques, devait être autrefois une maladie quasi permanente. Et surtout, par la purulence

qu'elle suscitait, elle frappait les imaginations, faisant vivre les gens dans une crainte perpétuelle d'être atteints par ce mal incurable.

Pour marquer solennellement son mariage, Louis IX, conformément à la tradition et suivant des règles qui lui ont été transmises — mais par qui ? sûrement pas par son père — touche les écrouelles. Aucun témoin ne vient nous raconter si le procédé a été efficace. Peu importe : il suffit que le bon peuple répète partout que le roi de France a le pouvoir de guérir. S'il peut guérir, c'est que Dieu lui a donné ce pouvoir. Donc, il a été choisi par Dieu. Et l'on ne peut que respecter un homme choisi par Dieu, et aussi lui obéir... Tous les moyens sont bons pour assurer la solidité du pouvoir royal, même si l'on ne croit guère à leur efficacité.

Voilà donc le futur Saint Louis marié avec Marguerite de Provence. Bien qu'il ne faille pas croire à la fêtre tout ce que les chroniqueurs du temps nous disent sur la beauté rayonnante de la jeune reine, il y a tout lieu de penser qu'elle était assez belle, élégante et, comme on dit, racée. Louis IX, quand il l'a vue pour la première fois, à Sens, a été frappé par son charme et il en est tombé visiblement amoureux. Tant mieux, car si Marguerite avait été un laideron, il eût quand même fallu, soyons un peu vulgaire afin de voir l'Histoire dans sa réalité, qu'il la passât à l'établi. Son devoir conjugal et son devoir royal imposaient une règle absolue.

Il ne semble pas que Louis ait rechigné à l'ouvrage. Cependant, et cela mérite d'être remarqué à plusieurs titres, en dépit de son attirance pour Marguerite, le jeune roi s'impose — et impose à son épouse — un temps de chasteté de trois jours avant de consommer le mariage. Il n'y a pas à sourire de cette épreuve, car elle met en évidence le désir du roi de placer son union sous l'aspect de la spiritualité, de marquer son respect pour la jeune

épousée et de donner, en prolongeant l'attente, plus de force et de valeur à l'acte conjugal. Au fond, tout cela est conforme à l'idéal courtois maintes fois illustré dans les romans de l'époque. Cela ne veut pas dire que Saint Louis ait été friand d'une telle littérature mais simplement que l'on ne peut pas échapper à son époque, ni à l'éthique qu'elle suscite.

D'après tous les témoignages et en faisant la part des choses, on peut affirmer que Louis IX, qui était un sensuel, a profondément aimé Marguerite de Provence, d'un amour charnel autant que spirituel. Le fait qu'il s'est toujours imposé une sorte de calendrier de chasteté le prouve : quand on n'est pas attiré par une femme, on n'a pas besoin de se construire des barrières. Par la suite, il se privera volontairement de sa femme pendant l'avent et le carême, chaque vendredi et chaque samedi, les jours de grande fête religieuse, plusieurs jours avant de communier, plusieurs jours après. (Il est vrai qu'il ne communiait que six fois par an.) Cela ne l'empêchera pas d'avoir onze enfants. Et cela n'empêchera pas non plus les tentations : on sait que souvent, la nuit, Louis IX était obligé de se lever et de marcher longtemps dans sa chambre, pieds nus sur les carreaux, pour tempérer et modérer ses élans. Il n'eût point été volontaire, il se fût précipité vers la chambre de son épouse.

Du reste, Blanche de Castille s'arrange pour surveiller de près le jeune couple royal. Que Louis et Marguerite accomplissent leur devoir conjugal et donnent des héritiers à la famille, c'est normal. Blanche elle-même en sait quelque chose puisqu'elle a eu huit enfants. Mais que Louis passe son temps à folâtrer avec sa femme, c'est une chose qu'elle ne peut pas supporter. D'ailleurs, c'est pendant ce temps perdu que Marguerite peut devenir dangereuse : qui sait ce qu'elle peut murmurer à Louis pendant l'abandon d'une étreinte !

Blanche de Castille apparaît dès lors dans sa vérité. C'est une mère exclusive, sinon castratrice. Sans tomber dans les excès d'une psychanalyse approfondie, on peut tout de même affirmer que son amour maternel pour Louis est teinté de beaucoup de nuances, et même fort ambigu.

On connaît le récit de Joinville concernant l'intimité de Marguerite et de Louis au château de Pontoise et les ruses auxquelles ils avaient recours pour échapper à la surveillance de la reine mère. Même si ce récit est édulcoré, il témoigne d'une certaine réalité.

Le roi a fait aménager sa chambre au-dessus de celle de Marguerite. En apparence, ils sont donc éloignés l'un de l'autre. Officiellement, lorsque Louis veut aller retrouver la reine, il passe d'un étage à l'autre au vu et au su de tout le monde, y compris des espions de Blanche. Celle-ci est donc au courant de la fréquence de leurs relations.

Mais ce qu'elle ignore, c'est que Louis a fait aménager secrètement un escalier à vis qui va directement de sa chambre à celle de Marguerite et que cela leur permet de se voir souvent. Joinville insiste sur les « doux entretiens » qu'avaient les deux époux. Mais Blanche, qui n'est sûre de rien, vient souvent, sous prétexte d'affaire à régler, visiter son fils et parfois sa belle-fille. Pour éviter d'être pris à l'improviste par sa mère, Louis s'est arrangé avec les huissiers de sa garde : quand ceux-ci voient que la reine mère se dirige vers la chambre de son fils, ils frappent à la porte avec leur verge, et le roi « s'en venait courant en sa chambre pour que sa mère l'y trouvât ; et ainsi faisaient à leur tour les huissiers de la chambre de la reine Marguerite quand la reine Blanche y venait pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite ». Et Joinville ajoute même que les huissiers battaient parfois les chiens, les faisant ainsi aboyer pour que les amou-

reux fussent avertis. Tout cela appartient à une scène de comédie, de farce même. Et pourtant...

On raconte aussi une autre histoire dont il n'y a pas lieu de douter et qui montre d'ailleurs la délicatesse de Saint Louis. En 1240, Marguerite qui a juste dix-huit ans vient d'accoucher d'un enfant et se trouve gravement malade. A cette époque, combien de femmes mouraient des suites d'un accouchement ! Louis est à son chevet. Il entoure tendrement sa femme de soins attentifs. Il est visiblement angoissé par son état. Arrive Blanche de Castille. Par un mouvement de réflexe qui en dit long sur la terreur qu'inspire la reine mère, Louis se cache derrière une tenture. Blanche l'aperçoit cependant, va tirer le rideau, attrape son fils par la main, le conduit à la porte et le met dehors en criant :

— Allez-vous-en ! Vous n'avez rien à faire ici !

La porte se referme. Blanche va vers le lit où repose Marguerite. Celle-ci se met à pleurer.

— Hélas ! gémit-elle, ne me laisserez-vous voir mon seigneur ni en la vie ni en la mort !

Et Marguerite s'évanouit.

Blanche s'inquiète, appelle les servantes. Louis, qui ne s'est pas éloigné, rentre dans la chambre et se précipite vers le lit. Il est frappé de stupeur. Il croit en effet que sa femme est morte. Il la prend dans ses bras, la couvre de baisers. Il fait tant et si bien que celle-ci se ranime. Louis la calme par de douces paroles, et Joinville ajoute que le roi « cria » en s'adressant à sa mère. On peut imaginer que sa colère fut violente, lui qui s'emportait facilement. Et là, il y avait de quoi.

De toute évidence, Blanche de Castille s'est mise à haïr Marguerite de Provence. D'une part, elle lui a pris son fils. D'autre part, Marguerite peut être dangereuse parce qu'elle est ambitieuse. Certes, en apparence, Blanche n'a pas à se plaindre : Louis se montre un fils

affectueux et qui fait aveuglément confiance à sa mère. A vrai dire jusqu'à l'époque de la croisade, il est impossible de marquer de façon claire le passage de la régence au règne personnel de Saint Louis. Le roi a été déclaré majeur à vingt et un ans, mais personne s'est aperçu d'un changement quelconque. Chaque fois qu'une décision est prise, Blanche en est autant responsable que son fils. Chaque fois que le roi réunit ses conseillers, ceux-ci écoutent la reine avant d'écouter le roi. Louis IX et Blanche de Castille forment un couple uni dans l'Histoire, d'un roi qui gouverne avec sa mère, sans pour autant être l'objet de celle-ci : car Louis sait aussi affirmer sa personnalité, même s'il ménage sa mère et prend grand soin de l'écouter.

Cela explique l'animosité de Blanche envers Marguerite. Et, très objectivement, il faut admettre que sa méfiance était quelque peu justifiée. En effet, nous avons les preuves de l'ambition et de l'autoritarisme de Marguerite de Provence. La bulle que le pape Urbain IV adressa à Philippe III, le fils et l'héritier de Saint Louis, âgé de quinze ans, est très éloquente. On y apprend que Marguerite de Provence avait obtenu de son fils la promesse, appuyée par un serment, de rester sous sa tutelle jusqu'à l'âge de trente ans, de ne prendre d'autres conseillers que ceux qu'elle choisirait, de ne distribuer des largesses que dans la mesure où elle y consentirait, enfin de ne conclure aucune alliance avec Charles d'Anjou, son beau-frère qu'elle haïssait cordialement. Par cette bulle, le pape relève Philippe de son serment, en attirant son attention sur les dangers de tels engagements. Il n'empêche que ces détails sont révélateurs du véritable caractère de Marguerite qu'on aurait trop tendance, en lisant Joinville et Guillaume de Saint-Pathus, à considérer comme une pauvre et innocente victime de la jalousie de sa belle-mère.

Au reste, il faut bien se rendre compte que le futur Saint Louis, jusqu'au moment de la croisade, n'a jamais pu choisir entre sa mère et son épouse. Il a ménagé l'une et l'autre, les respectant toutes deux, les aimant chacune à sa manière, et sans doute s'est-il efforcé d'éviter les affrontements entre les deux femmes. Mais on peut constater qu'il s'est arrangé pour laisser Marguerite à l'écart des grandes affaires du royaume. Quand il est parti à la croisade, il a emmené Marguerite avec lui. C'est certainement une preuve d'attachement profond, mais aussi de défiance : car c'est à sa mère qu'il a laissé la conduite du royaume. Pourtant, dans les enseignements que Louis IX a laissés à son fils Philippe, il ne manque pas d'inviter son héritier à aimer et à honorer sa mère, à écouter ses conseils et à être enclin à les accepter.

On peut avancer une raison logique de cette défiance envers Marguerite de Provence. Celle-ci, tout en étant reine de France, est demeurée la fille du comte de Provence et ses ambitions sont nettement dirigées vers le Sud. En principe cela ne doit pas déplaire à Blanche de Castille ni à Louis IX, puisque l'ouverture sur la Méditerranée paraît avoir été le but de leur politique à l'un comme à l'autre. Mais les affaires de Provence sont complexes et, finalement, si elles sont mal conduites, peuvent provoquer des ruptures d'équilibre : Raimond VII de Toulouse et Henry III Plantagenêt sont présents dans l'ombre et, d'un autre côté, il y a la papauté et aussi l'empereur Frédéric II. La partie qui se joue est trop importante pour que Marguerite de Provence se laisse aller à ses sentiments personnels. Cela explique en partie la mise à l'écart de la reine.

Cela dit, la vie du jeune couple se déroule de façon tout à fait normale, et certainement avec une part très grande d'affection et d'estime mutuelle, beaucoup plus en tout cas qu'il n'était de mise dans les familles royales

ou princières du temps. Cependant, dans les premières années de leur mariage, aucune grossesse n'est en vue. Comme il est notoire que le roi honore fréquemment sa jeune épouse, on commence à murmurer que Marguerite est stérile, et Blanche de Castille ne fait rien pour faire taire les médisants. La reine mère se dit qu'elle pourra toujours faire jouer la clause de consanguinité pour faire annuler le mariage. Car si un couple est stérile, c'est que Dieu veut punir les époux d'un manquement, en l'occurrence d'une parenté trop étroite. On s'est déjà servi de cet argument pour démontrer que l'union de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, qui n'avait produit que deux filles, était maudite, d'où l'annulation qui s'était ensuivie et qui arrangeait tout le monde à une époque où le divorce eût été une infamie.

Mais, le 12 juillet 1240, Marguerite de Provence accoucha d'une fille à qui, en hommage à la reine mère, on donna le nom de Blanche. Le 18 mars 1242, ce fut une autre fille, Isabelle. On n'en murmurait pas moins que Marguerite, comme Aliénor, ne pouvait donner le jour qu'à des filles.

Heureusement pour elle, un fils lui naquit le 25 février 1244, à qui on donna le nom de Louis. Il y avait enfin un héritier à la couronne. Puis ce furent encore des fils : Philippe, le 1^{er} mai 1245, Jean en 1248, Jean-Tristan en avril 1250, Pierre en 1251. Au début de 1253, ce fut une autre Blanche, au début de 1255, Marguerite. En 1256, ce fut Robert et enfin, l'année suivante, la dernière : Agnès. Trois de ces enfants moururent prématurément, Blanche à trois ans, Jean très jeune, Louis à treize ans. Huit d'entre eux survécurent à leur père. C'est Philippe qui régnera et c'est Robert qui sera la souche des futurs Bourbons.

On imagine difficilement quelle peut être la vie de la femme d'un saint. Mais encore une fois, Louis IX n'a pas

été « saint » de naissance. Cette sainteté, il l'a conquise de haute lutte avec lui-même. Que Marguerite l'ait aidé à devenir un saint n'est pas douteux, et les témoignages abondent dans ce sens. Elle a su, et c'est à son honneur, traverser des périodes difficiles en se montrant tendre et compréhensive à l'égard de son mari. Lorsqu'elle sera à la croisade, elle montrera son énergie : enceinte de Jean-Tristan, elle réussira à sauver la ville de Damiette et elle saura entreprendre ce qu'il faut pour payer la rançon du roi prisonnier.

Elle était pourtant d'une nature gaie et enjouée. Elevée à la cour de Provence, elle connaissait les jeux et les divertissements. Elle aimait les fêtes, les beaux vêtements. En tant qu'épouse d'un roi, elle s'attendait à mener une existence encore plus brillante. Il n'en fut rien. Plus il avançait en âge, plus Louis IX renonçait aux frivolités du monde, refusant de chasser à courre et ne paraissant en habits d'apparat que lorsque la dignité de sa fonction était en jeu. Recevant les ambassadeurs, présidant des cérémonies, Louis IX voulait être le plus remarquable, le plus beau, le plus riche : un roi ne peut se permettre de paraître misérable. Mais la fête finie, il revenait à la simplicité, aux vêtements les plus simples. Un jour Marguerite lui en fit le reproche, considérant que cette attitude ne convenait pas à un grand roi. Il répondit par une sorte de fable :

— Un prince que je ne nommerai pas s'habillait très simplement. Mais sa tenue déplaisait à sa femme qui aimait le luxe et l'ostentation. Aussi se plaignait-elle sans cesse à lui et à sa famille. A la fin, le mari se fatigua de ses remontrances. « Madame, lui dit-il, il vous plaît que je me couvre de vêtements précieux ? » « Oui, certes, et je tiens à ce que vous le fassiez ! » « Eh bien, j'y consens, et je suis disposé à vous satisfaire car la loi du mariage veut que l'homme cherche à plaire à son épouse. Seulement,

cette loi est réciproque. Vous serez obligée de vous conformer aussi à mon désir. » « Et quel est ce désir ? » « Que vous portiez le costume le plus humble : vous prendrez le mien, et moi le vôtre... »

Marguerite comprit la leçon et n'insista plus. Elle respectait trop le roi pour ne pas savoir que son attitude n'était pas une fantaisie, mais quelque chose de mûrement réfléchi. Et Joinville raconte encore que, pendant la croisade, apprenant la mort de Blanche de Castille, elle se mit à pleurer. Le biographe de Saint Louis ajoute une réflexion qui en dit long sur le caractère de Marguerite : « Le deuil qu'elle menait était pour la femme qu'elle haïssait le plus. » Joinville ne peut se tenir de lui faire part de son étonnement.

— Ah ! répond la reine, ce n'est pas pour elle que je pleure, mais pour la grande douleur dans laquelle se trouve mon seigneur...

XII

Une question se pose quand on évoque le milieu du XIII^e siècle : sur quoi règne Louis IX ?

Nous avons en effet tendance à considérer la France du temps de Saint Louis comme le calque de l'Etat français sous la cinquième République ou encore, en essayant de remonter le temps dans un passé indéfini, d'y voir l'image d'une Gaule qui tout en changeant de nom n'a pas varié au cours des siècles. Nous vivons dans la certitude qu'il existe *une* France, et par conséquent une unité française, déjà manifeste au temps de Vercingétorix et incarnée par ce héros malheureux, ensuite réactualisée par Jeanne d'Arc, légalisée en quelque sorte sous le titre de « patrie » au moment de la Révolution et du premier Empire. Rien n'est plus faux. C'est oublier que Vercingétorix n'a été découvert en tant que héros national qu'à la fin du XIX^e siècle : lui-même n'a jamais eu le moindre sentiment patriotique au sens où nous l'entendons aujourd'hui, et ses contemporains encore moins. C'est oublier que Jeanne d'Arc, quel que soit le personnage réel qui se cache sous ce nom, n'est pas née en France mais dans le Saint Empire, c'est-à-dire en Allemagne, et que son épopée, si elle a effectivement avivé un sentiment national, a servi avant tout les intérêts d'une faction

politique parmi d'autres. C'est oublier que la France de la première République et de Napoléon débordait largement vers une Europe républicaine caractérisée par un expansionnisme délirant bien peu conforme à l'idée de patrie. Au cours de l'Histoire, la France n'a jamais été la même France, et cela parce qu'elle n'a jamais été une véritable nation.

Au ^{xiii}^e siècle, dans le sein d'une Europe chrétienne dans laquelle le pape intervient sans cesse en tant que détenteur d'un pouvoir spirituel incontestable, doublé de visées temporelles de plus en plus nettes, le « nationalisme » appartient à celui qui crie le plus fort. Pour ne citer qu'un exemple, le roi de France, Louis IX, et le roi d'Angleterre, Henry III, parlent la même langue, le français ; ils sont cousins et beaux-frères, et tout se passe comme dans une réunion de famille où l'attention est attirée sur celui qui monopolise la parole.

Louis IX règne. Mais il règne seulement sur le domaine royal, qui est son héritage et qu'il a contribué à accroître. Un siècle plus tôt, ce domaine royal se réduisait à l'Ile-de-France. Vers 1240, il s'étend de la Manche au Massif central et du cours inférieur de la Loire à la vallée de la Saône, avec une importante annexe entre la Garonne et la Méditerranée. En gros, ce domaine comprend l'Ile-de-France primitive — qu'on appelle toujours la France —, la Picardie, l'Orléanais (moins les comtés de Chartres et de Dreux), la Touraine (moins le comté de Blois), la Normandie, le Maine et l'Anjou arrachés aux Plantagenêts, le Mâconnais, l'Auvergne et une partie du Languedoc, de Carcassonne à Beaucaire (moins Narbonne). C'est tout. Mais c'est un immense territoire constamment menacé et contesté, autant par les détenteurs de fiefs internes que par les grands seigneurs voisins.

Puis il y a les fiefs. Le terme « fief » est utilisé par les

historiens modernes, mais à l'époque on ne connaît guère que le mot « baronnie ». Sont « barons » tous les grands féodaux, mais aussi parfois de simples seigneurs châtelains, sans autre valeur de précision. Parmi les grands barons, certains possèdent ou prétendent posséder des titres hérités de la tradition carolingienne. Chacun veut en effet qu'il y ait dans sa famille un ancêtre compagnon de Charlemagne ou tout au moins de ses successeurs. Ils sont ainsi, selon le cas, ducs, comtes ou vicomtes, mais certains ne portent même pas de titre comtal ou vicomtal, bien que leurs possessions soient étendues. Ce qui les caractérise d'une façon générale, c'est qu'ils se regardent comme les maîtres chez eux, sous réserve de l'hommage qu'ils prêtent au roi. Ils doivent cependant respecter certaines règles dites féodales : obéir aux semonces que le roi leur adresse, soit à l'ost, c'est-à-dire à l'armée royale constituée en temps de guerre, soit à sa cour pour répondre à une assignation ou participer à des décisions et des jugements. Encore le temps qu'ils doivent au roi est-il limité : au bout de quarante jours de présence à l'armée royale, ils peuvent, quelle que soit la situation, se retirer, eux et leurs vassaux directs, en toute impunité. Et ils ne s'en privent pas.

Les fiefs qui dépendent du roi de France se situent à l'ouest d'une ligne qui va des bouches de l'Escaut aux bouches du Rhône en passant par la vallée de la Saône : c'est l'ancien domaine de Charles le Chauve, résultat du démembrement, en 843, de l'empire de Charlemagne. A l'est, c'est le Saint Empire, résultat de l'union du domaine de Lothaire (la Lotharingie, devenue la Lorraine) et du domaine de Louis le Germanique. On voit que la tradition carolingienne pèse encore très lourdement sur l'Europe.

Mais, à l'extrême ouest, la situation de la Bretagne, nous l'avons vu, est assez spéciale. Pratiquement dans la

mouvance française, la Bretagne est juridiquement à part, même si, en donnant la Normandie à Rollon, Charles le Simple lui a concédé la suzeraineté sur la Bretagne, à charge pour lui de la conquérir, ce qu'il n'a pas fait. On sait que Pierre Mauclerc, pourtant prince capétien, use et abuse de cette situation juridique particulière de la Bretagne, pays constitué en royaume avant les Mérovingiens et qui n'est pas un fief résultant d'un démembrement pour satisfaire ses ambitions personnelles. La situation des autres grands fiefs est plus nette, ce qui ne signifie pas que les rapports de la monarchie avec eux soient plus simples.

Le comté de Flandre borde la mer du Nord depuis les bouches de l'Escaut jusqu'aux abords de Calais. A l'est de Bruges, il a des dépendances au-delà de l'Escaut, c'est-à-dire dans le Saint Empire. Mais c'est essentiellement un fief français que son union avec le Hainaut a, par suite d'héritage, associé à un comté relevant entièrement de l'Empire. Les comtés de Flandre et de Hainaut sont la propriété de Jeanne, fille de Baudouin VI de Constantinople. Elle a épousé Ferrand de Portugal, le traître de Bouvines gracié par Blanche de Castille parce que Jeanne envisageait de se remarier avec Pierre Mauclerc. Après la mort de Ferrand, devenu un fidèle serviteur de Blanche et de Louis IX, Jeanne a voulu épouser un Plantagenêt, ce qui a déclenché une contre-manœuvre de la régente : elle a fait épouser à Jeanne un homme sûr, Thomas de Savoie.

A la mort de Jeanne, en 1244, le problème de la succession se pose. L'héritière normale est la sœur de Jeanne, Marguerite. Mais elle avait épousé successivement Bouchard d'Avesnes et Guillaume de Dampierre, et Louis IX doit arbitrer le conflit qui oppose les d'Avesnes et les Dampierre. Cela aboutit d'ailleurs à la séparation de la Flandre et du Hainaut.

La Flandre proprement dite, plus que jamais fief de la

couronne française, connaît alors un développement économique remarquable. Les villes flamandes sont enrichies par le commerce et par le tissage de la laine. Bruges, qui est alors un grand port, est l'un des centres les plus importants d'échanges commerciaux de toute l'Europe du Nord. Cela vaut au comte de Flandre d'abondantes ressources financières, ce qui explique d'ailleurs l'énormité de la rançon qui a été demandée à Ferrand de Portugal et aussi les visées de Pierre Mauclerc sur la comtesse Jeanne. La Flandre est alors le plus riche fief de la Couronne.

Un autre fief important est celui de Champagne, mais il se présente de façon très complexe, car il s'agit d'un rassemblement de territoires divers réunis par ce qu'on appelle la dynastie thibaudienne, originaire des bords de la Loire. Les comtes de Champagne sont en fait des comtes de Blois. Thibaud IV administre directement les comtés de Troyes, de Meaux, de Bar-sur-Aube, le Bassigny, la vallée de l'Yonne entre Montereau et Sens, celle de l'Armançon autour de Saint-Florentin et plusieurs châtellenies dans les régions de Reims, de Soissons et de Châlons-sur-Marne. Les comtes de Rethel, de Grandpré et de Joigny prêtent hommage au « comte palatin de Champagne et de Brie. » En 1235, Thibaud IV a renoncé à sa suzeraineté sur les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, mais il a ajouté à ses domaines le comté de Bar-sur-Seine. De plus, ne l'oublions pas, il est l'héritier du royaume de Navarre. C'est dire la situation privilégiée du comte de Champagne, dont les territoires s'avancent jusqu'au cœur du domaine capétien, presque aux portes de Paris. Cela n'empêche nullement Thibaud IV d'être contesté, notamment par une possible héritière, Alix de Champagne, qui va bientôt se manifester sous l'impulsion de Pierre Mauclerc.

La Champagne est cependant un pays riche. Les

grandes foires de Troyes, de Lagny, de Provins et de Bar-sur-Aube où les marchands italiens viennent acheter les draps des Flandres, assurent à la dynastie thibaudienne d'abondantes ressources. Cela permet, on l'a vu, à Thibaud de Champagne de mener une politique très personnelle : il en a les moyens, et surtout il peut assurer par son argent la fidélité de certains vassaux et acheter de nouvelles terres.

Le comté de Bar-le-Duc, situé plus à l'est, est à cheval sur l'Empire. C'est le résultat d'un démembrement de la Lorraine. Il commence à graviter dans la mouvance française du fait que sa capitale et une partie de ses terres se trouvent à l'ouest de la Meuse, frontière traditionnelle entre la France et l'Empire. C'est la région où précisément se rencontrent l'empereur et le roi de France quand ils ont besoin de régler des problèmes.

Le duché de Bourgogne, territoire situé à l'ouest de la Saône, est aux mains d'une branche cadette de la maison capétienne. Sous le règne de Saint Louis, le duc est Hugues IV (1218-1272) qui, comme le roi de France, a été longtemps sous la tutelle de sa mère. Il est ambitieux et habile, et toute sa vie est consacrée à la consolidation et à l'agrandissement de son duché. Il met la main sur l'ancien comté d'Auxois, faisant ainsi entrer dans son domaine d'importantes places fortes sur les frontières de l'Empire. Il achète de nombreuses seigneuries en profitant de la déconfiture financière de certains de ses vassaux. Il s'efforce de pénétrer de l'autre côté de la frontière, en terre d'Empire, à la faveur de la dislocation du comté de Bourgogne. Le comte de Bourgogne lui-même, et plusieurs seigneurs, se réclament de la suzeraineté du duc.

Celui-ci se montre un remarquable administrateur. Il crée des parcs de chasse, des clos de vignes, il vend des chartes d'affranchissement aux villes, il installe de nou-

veaux rouages administratifs, il améliore la gestion du domaine et simplifie la justice. En fait, c'est un centralisateur.

Mais de telles innovations coûtent cher. Le duc de Bourgogne est souvent gêné dans sa trésorerie. Il emprunte mais s'arrange toujours pour rembourser afin d'éviter de se trouver en situation d'infériorité. C'est d'autant plus remarquable que ses deux mariages successifs, avec Yolande de Dreux et avec Béatrix de Champagne, ne lui ont rien rapporté. On peut parler à cet égard d'une véritable politique « capitaliste » : l'argent devient synonyme de puissance, alors qu'autrefois cette puissance était due à la possession de terres. Posséder des terres n'est plus rien en soi, il faut savoir les mettre en valeur et en tirer le plus de profits possible. Il est évident que Louis IX regarde d'un œil assez inquiet les transformations radicales qui se font jour en Bourgogne. Et pour nous, c'est la préfiguration de ce qui se passera plus tard au temps de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, quand le duché de Bourgogne se posera en rival absolu du royaume de France.

Un autre grand fief est constitué par les trois comtés de Tonnerre, d'Auxerre et de Nevers, auquel le titulaire, Hervé de Donzy, ajoute sa propre baronnie de Donzy après avoir épousé l'héritière du comte Pierre. Mais le territoire ainsi constitué sera ballotté et démembré au gré des mariages successifs, sous la double influence du roi et du duc de Bourgogne. C'est à cette occasion que se manifeste une petite famille qui jouera un grand rôle dans l'Histoire, celle du sire de Bourbon, Archambault de Dampierre, qui épouse l'une des héritières de ce fief et dont la fille épousera l'un des fils de Saint Louis.

Le Bourbonnais va devenir un grand fief alors qu'il n'est qu'une simple baronnie. Son territoire s'est d'ailleurs agrandi par la création d'une « terre d'Auvergne »,

à côté du comté d'Auvergne dont Vic-le-Comte est le chef-lieu, et du « Dauphiné » d'Auvergne qui appartient à Dauphin, comte de Clermont.

Plus à l'est, la seigneurie de Beaujeu — dont le titulaire, Humbert, a été l'un des meilleurs chefs militaires de Saint Louis — et le comté de Forez séparent l'Auvergne des vallées de la Saône et du Rhône. Mais ces baronnies, en dehors de leur intérêt stratégique, n'ont jamais formé de grands Etats comme la Bourgogne, la Flandre ou la Champagne.

Au sud du Massif central, la situation est plus confuse. Avant la croisade contre les albigeois, tout appartenait peu ou prou à Raimond VI, comte de Toulouse, héritier de la maison dite de Saint-Gilles. Presque entièrement dépossédé de ses terres, Raimond VI n'avait guère laissé d'héritage à Raimond VII. Mais celui-ci en avait reconquis une partie et, depuis le traité de Paris, en 1229, il avait réussi à sauver provisoirement l'essentiel. Il n'empêche que tout ce qu'on appelle le Languedoc dépendait directement du roi. Le comte de Toulouse n'est qu'un vassal parmi d'autres, même s'il est nostalgique du passé. Et les terres occitanes, appauvries et ravagées par la guerre, ne sont pas d'un grand rapport. Cependant, bien qu'amputé de la suzeraineté sur les comtés de Foix et de Comminges, et de la seigneurie de Mirepoix, le comté de Toulouse demeure une force potentielle sur laquelle il faut compter. C'est l'un des grands fiefs de la Couronne. Et la politique de Saint Louis sera de l'intégrer au domaine royal.

Dans l'ouest, c'est encore plus confus. Les Plantagenêts, bien qu'ils soient dépouillés de leurs fiefs continentaux, conservent quand même un territoire étendu, correspondant à l'héritage d'Aliénor d'Aquitaine. Bordeaux est une ville anglaise, même si l'on n'y voit guère de soldats anglais : en effet, les meilleurs auxiliaires du roi

d'Angleterre sur le continent ont toujours été les guerriers gascons, et plus tard les archers gallois. Blaye, sur la Gironde, est une place forte de premier plan pour narguer les éventuelles tentatives du roi de France vers la Guyenne. Henry III maintient toutes ses prétentions de suzeraineté sur les vicomtés de Béarn, de Turenne et de Limoges, ainsi que sur le comté du Périgord. Théoriquement, pour cette Aquitaine, le roi d'Angleterre doit l'hommage au roi de France dont il est le vassal. Cela engendre bien des querelles de préséance.

Le problème de l'Aquitaine anglaise est d'autant plus important que la province est riche et prospère. La multiplication des fameuses « bastides » pendant tout le ^{xiii}^e siècle, sur la frontière, va témoigner de l'intensité de la vie économique. Le commerce bordelais est florissant : depuis que La Rochelle est devenue un port français, c'est Bordeaux qui exporte le vin, drainant autour de son port toutes les activités de l'arrière-pays. Le port de Bayonne est lui aussi très fréquenté. Le seul inconvénient, pour le roi d'Angleterre, est qu'il doit, par suite de son éloignement, confier l'administration de l'Aquitaine à des lieutenants qui ne sont pas toujours bien acceptés par les habitants.

Restent le Poitou et la Marche. Ce sont deux fiefs importants mais qui se trouvent écartelés entre la mouvance anglaise et la mouvance française. Théoriquement le comté de Poitiers, héritage d'Aliénor, est un fief anglais, mais les Capétiens s'en sont emparés et ils sont peu disposés à s'en séparer. Cependant, ils sentent que leur présence n'est pas très conforme au droit féodal. De qui dépend le comté de Poitiers ? Personne ne saurait le dire exactement et personne n'ose affirmer vraiment son droit.

Le comté de la Marche est dans une situation tout aussi ambiguë. Il se trouve théoriquement dans la mou-

vance française, mais les Plantagenêts ont toujours prétendu en être les suzerains. De plus, le titulaire de la Marche, Hugues de Lusignan, a épousé la mère du roi d'Angleterre, laquelle dresse son mari contre le roi capétien et, un peu plus tard, se saisira d'une querelle de prestige pour faire pencher la balance en faveur de la monarchie anglaise. Les Lusignan sont une famille illustre et ils possèdent un nombre impressionnant de forteresses dans le Poitou et en Aunis. Ils tiennent également le fameux « seuil du Poitou ». Ce sont des vassaux à ménager tant est grande l'importance stratégique des terres qu'ils détiennent.

A côté de cela, des fiefs comme le comté de Blois, le comté de Chartres, le comté de Sancerre, le comté de Dreux — qui est tenu par une famille agissante, celle de Pierre Mauclerc et d'Henri de Braine, archevêque de Reims —, le comté de Vendôme et le vicomté de Château-dun sont d'une importance réduite. Mais ils peuvent, par le jeu des alliances, constituer soit un apport précieux pour le pouvoir royal, soit au contraire des sources de difficultés et de conflits. Quant aux autres baronnies, assez nombreuses sur l'ensemble français de l'époque, elles n'ont guère de poids, même si l'on est obligé de compter avec elles pour respecter les coutumes féodales.

On remarquera que le nord et l'est du royaume, dans son acception la plus large, sont des territoires relativement sûrs, ayant d'excellents rapports avec la monarchie capétienne et formant un formidable tampon entre le domaine royal et le Saint Empire. Il n'en est pas de même de l'Ouest et du Sud, régions controversées, pénétrées d'influences diverses, où la présence des Plantagenêts — qui n'oublient jamais leur origine angevine ni l'héritage d'Aliénor — demeure un danger permanent pour la sécurité du royaume. De plus, de façon marginale et prêt à jouer sur la rivalité des deux rois antagonistes, Pierre

Mauclerc démontre que la Bretagne a un rôle essentiel à jouer, même si ce jeu est avant tout destiné à servir ses ambitions personnelles. Il a fait lui-même œuvre de centralisateur. Il a privé la famille d'Avaugour du comté de Penthievre et la famille de Léon de la seigneurie de Lanvaux. Et si, par suite d'une brouille avec Henry III, il a été dépossédé du comté anglais de Richmond, il tient tête aussi bien au roi d'Angleterre qu'au roi de France, tout en étant capable, on l'a vu, d'entraîner les autres barons de l'Ouest et du Sud dans ses tentatives.

Tout cela fait partie des heurs et malheurs de la vie féodale. Les traditions de la féodalité imposent des droits et des devoirs. Mais tout dépend comment fonctionne le système, comment on en interprète les données, comment se comportent les individualités.

Aux grands barons, le roi demande de lui faire hommage. Au temps de Louis IX, il s'agit toujours de l'hommage lige : le vassal se met à genoux devant son suzerain, les mains dans celles de celui-ci, et il promet de le servir avant tout autre seigneur envers lequel il peut avoir des obligations. Théoriquement, cela veut dire que le vassal, « l'homme lige », doit, à la moindre requête du roi, mettre à sa disposition les châteaux qui sont tenus de lui en fiefs. Mais comme le grand baron peut fort bien posséder des forteresses qui ne sont pas nommément reconnues comme des fiefs du roi ou qu'il peut tenir des forteresses de quelqu'un d'autre que le roi, il y a loin de la théorie à la pratique. Louis IX sait très bien qu'il ne peut pas compter aveuglément sur ses vassaux.

Et pourtant, plus que jamais, le roi n'est rien sans ses vassaux. L'armée royale, l'ost, serait ridicule par sa faiblesse si les grands féodaux ne venaient pas grossir ses rangs, amenant avec eux leurs chevaliers et leurs propres vassaux. Et surtout Louis IX, comme ses prédécesseurs, ne peut guère compter sur eux plus de quarante jours par

an. D'où le souci que manifestera toujours Saint Louis de ne jamais prolonger les guerres, et même de ne pas les engager en ayant recours à des arrangements. Il suffit parfois d'intimider : Louis, qui est un sage, préfère menacer plutôt que de sévir.

Les barons sont également redevables d'un autre service : celui de « conseil ». Le roi compte sur eux pour « garnir sa cour » et prendre part à l'élaboration ou à l'exécution des sentences. Ils doivent apporter encore ce « conseil » au moment où le roi décide de tenir des assemblées plénières : cela permet au roi de faire adopter les ordonnances destinées à être appliquées dans l'ensemble du royaume. Cela lui permet de préparer aussi des décisions dont, en définitive, il sera le seul responsable. C'est en réclamant ce droit de « conseil » que les grands féodaux se sont soulevés contre Blanche de Castille, au moment où elle a pris effectivement le pouvoir. Mais Blanche n'a pensé qu'à une chose : éliminer les barons du conseil. Et Louis IX en fera tout autant, accentuant même la tendance. C'est ainsi que le gouvernement de Saint Louis sera l'un des plus autocratiques que l'on connaisse.

Cependant Louis IX, comme Blanche de Castille, a tenu à « ménager » les grands féodaux aussi bien que les détenteurs de petits fiefs. Non seulement ils contribuent à l'ost, mais la royauté en tire de substantiels bénéfices lors des cessions de fiefs ou d'arrière-fiefs, ou lors des héritages. L'usage de prélever une part du revenu des grandes seigneuries est reconnu par la coutume de France et personne ne s'en offusque. C'est une élégante façon, pour la royauté, d'alimenter le trésor. Et dans cet ordre d'idée, il n'y a jamais de petits bénéfices.

XIII

A force de présenter Louis IX comme un saint, on a tendance à passer sous silence les rapports parfois difficiles qu'il a entretenus avec l'Eglise — que celle-ci soit considérée dans son ensemble, avec la papauté à sa tête, ou qu'elle soit considérée comme une entité nationale à l'intérieur du royaume. Si Louis IX a été un saint, c'est à titre individuel ; du fait de sa fonction royale, il a été souvent en conflit avec les institutions ecclésiastiques. Le contraire serait d'ailleurs étonnant à une époque où l'Eglise constituait une redoutable force politique et économique à l'intérieur même d'un Etat, force d'autant plus exceptionnelle qu'elle se trouvait impliquée dans un réseau international.

Quand on parle des grands féodaux, on oublie généralement de classer parmi eux ceux que l'on appelle les « gens d'Eglise ». S'il y a douze pairs traditionnels autour du roi, il ne faut pas voir en eux seulement des guerriers devenus compagnons du roi : sur les douze pairs, six sont des dignitaires ecclésiastiques. A l'époque de Saint Louis, ce sont l'archevêque de Reims et les évêques de Beauvais, Châlons, Langres, Laon et Noyon. Ces pairs ecclésiastiques ont le privilège d'être détenteurs, au moins dans leur cité épiscopale, et parfois dans l'ensemble de

l'ancien comté dont elle est le chef-lieu, des pouvoirs comtaux.

Mais d'autres évêques ne sont pas moins puissants, bien qu'ils partagent avec un comte la suprématie dans leur diocèse et dans leur ville épiscopale, et c'est le cas des évêques de Chartres, d'Auxerre et de Toulouse, d'où, dans cette dernière ville, de nombreux conflits avec Raimond VII. Les prélats normands, avantagés par les Plantagenêts et confirmés par les Capétiens, sont des seigneurs très riches et qui jouissent de pouvoirs féodaux étendus, tel l'archevêque de Rouen. Les évêques ont la plupart du temps un droit de justice dans un quartier au moins de la ville où ils résident.

Dans les campagnes, ils ont leurs châteaux qu'ils entourent de châtelainies où ils disposent de la plénitude des droits seigneuriaux. Ils ont leurs propres vassaux et il est d'usage que quatre de ces vassaux, qu'on appelle plaisamment les « barons de la crosse », portent les brancards de la chaise épiscopale, le jour où l'évêque fait sa première entrée dans sa cité. Parfois ces vassaux sont de grands barons : le comte de Mortain prête hommage à l'évêque de Coutances, les comtes de Champagne et les ducs de Bourgogne prêtent hommage à l'évêque de Langres. Et il y a bien d'autres exemples.

Il n'y a pas que les évêques à posséder des droits seigneuriaux. Les abbés de certains monastères importants sont dans le même cas. Et cela va même plus loin dans le sens de la quasi-indépendance. Les grandes abbayes, bénédictines en particulier, ont obtenu des privilèges invraisemblables pour qui observe de haut les événements. Il est interdit aux agents du roi ou du prince dont les terres entourent l'abbaye d'intervenir dans le ressort de celle-ci pour lever des troupes, des tributs, ou pour rendre la justice. On a passé des conventions au terme desquelles les abbés jouissent des droits de justice

dans leurs monastères et dans les prieurés qui en dépendent, et encore dans les doyennés ou obédiences d'où les moines tirent leurs revenus. Certes, le roi, ou le seigneur, se voit reconnaître certains droits : il prend le titre d'avoué ou de protecteur de l'établissement.

De toute façon, les abbés ont leurs vassaux, comme les évêques, et ceux-ci leur prêtent l'hommage. Ils doivent également répondre à leur convocation pour le service armé, et les bourgeois des localités situées autour de l'abbaye sont tenus au service militaire, en plus des redevances qu'ils paient. Car les prélats, abbés ou évêques, peuvent lever une armée et faire la guerre. Les exemples sont nombreux. L'abbé de Tournus, au temps de la régence de Blanche de Castille, est célèbre pour avoir mené de nombreuses guerres aux seigneurs féodaux du voisinage. Plus tard, l'abbé de Moissac fera une guerre acharnée contre l'évêque de Cahors, ce qui entraînera la mort de nombreux prêtres et l'incendie de nombreux villages. Théoriquement, un clerc a l'interdiction de verser le sang, mais il y a toujours des arrangements avec le ciel et la clause de légitime défense est très pratique. Louis IX s'en est souvent indigné, considérant que le service de Dieu ne pouvait guère s'accommoder de telles exactions condamnées par l'Évangile.

Mais les prélats ont des armes autrement plus puissantes que celles de la guerre : l'excommunication qui frappe les personnes et l'interdit qui frappe un territoire dans son ensemble. Ils en usent et en abusent, même contre le roi si le besoin s'en fait sentir. Blanche de Castille a poursuivi un jour l'archevêque de Rouen parce qu'il avait fait couper du bois dans la forêt de Louviers pour construire son palais et qu'il refusait de comparaître devant la cour royale. La reine mère, au nom du roi, fait saisir le temporel de l'archevêque. Celui-ci réplique en lançant l'interdit sur toutes les terres royales situées

dans son diocèse, ce qui suspend le culte dans toutes les églises et les chapelles de ces terres. Le conflit s'envenime. Personne ne veut céder. C'est finalement Romano Frangipani, cardinal-légat, qui trouve une solution de compromis.

Cela donne parfois des résultats surprenants. En 1232, un conflit éclate entre le même archevêque de Rouen, tout-puissant personnage, et Louis IX à propos de l'élection d'une abbesse dans un monastère. Le roi fait saisir le temporel de l'archevêque. Celui-ci excommunie les baillis royaux coupables d'avoir mis la main sur les biens de l'Eglise, lance l'interdit sur le diocèse et, en plus, ordonne de retirer toutes les images de la Vierge exposées dans les églises et les chapelles. Le conflit dure jusqu'en 1234, et c'est le pape Grégoire IX qui y met fin.

Tous ces problèmes tiennent au fait que les rapports entre l'Eglise et la royauté sont mal définis. Les Capétiens n'ont jamais prétendu constituer, comme les empereurs germaniques, une Eglise nationale entièrement à leur dévotion. En principe, les rois de France s'en tiennent à la théorie de la liberté des Eglises. Mais ils surveillent étroitement les nominations des prélats. Certes, ils ne demandent que très rarement aux évêques et aux abbés de leur prêter l'hommage, mais ils exigent d'eux un serment de fidélité au moment où ils prennent possession de leur siège. Certes, les élections des prélats sont libres : l'évêque est élu par les chanoines composant le chapitre cathédral tandis que l'abbé est élu par les moines de son abbaye. Mais, et c'est d'une importance primordiale, les chanoines ou les moines électeurs doivent obtenir, avant le vote, l'autorisation de procéder à l'élection. On se doute bien que les autorisations royales n'étaient délivrées qu'à bon escient et moyennant certaines garanties. Ne parlons pas non plus des moyens de pression divers et des promesses de récompense ! De plus, c'est au roi qu'il

appartient légalement de « mettre en sa main », selon la formule consacrée, le temporel de l'abbaye ou de l'évêché pour le remettre ensuite au nouvel élu après que celui-ci a prêté le serment de fidélité. C'est ce qu'on appelle les « régales », autrement dit la transmission des bénéfices ecclésiastiques.

De toute façon, même s'il n'y a pas intervention effective du roi dans le choix d'un évêque ou d'un abbé, surtout au début du règne de Saint Louis, les chanoines du chapitre, ou les moines de l'abbaye, prennent généralement soin d'élire quelqu'un qui ne déplaît pas au roi, soit dans l'aristocratie locale, soit dans une grande famille. Il n'est en tout cas pas rare que dans le domaine royal proprement dit, le choix tombe sur des hommes qui appartiennent aux familles qui fournissent au roi ses conseillers.

Et il ne faut pas oublier que le roi a, parmi ses prérogatives, le droit de désigner les détenteurs de certains bénéfices ecclésiastiques, en particulier les prébendes de chanoines dans les collégiales du domaine royal. C'est le cas à Saint-Martin de Tours, à Saint-Fursy de Péronne et à Saint-Frambaut de Senlis. Bien sûr, ces prébendes, il les accorde de préférence à des gens en qui il a toute confiance ou que ses conseillers désignent comme les plus dévoués.

L'exemple de Pierre-Charlot, fils bâtard de Philippe Auguste et donc oncle de Louis IX, est caractéristique. Philippe Auguste avait obtenu du pape Honorius III un indult autorisant son fils, malgré sa naissance illégitime, à détenir des bénéfices ecclésiastiques. En 1232, Pierre-Charlot, en dépit de sa jeunesse, se trouve trésorier de Saint-Martin de Tours, en se faisant dispenser d'y résider afin de pouvoir poursuivre ses études de théologie. En 1235, en plus de cette charge, il obtient celle de trésorier de Saint-Frambaut de Senlis et celle de sacriste de Saint-

Fursy de Péronne. Cela n'est certainement pas dû au hasard. De plus, en 1240, les chanoines de Noyon l'élisent pour leur évêque, à la grande indignation de Grégoire IX qui démontre que l'indult ne permettait pas à Pierre-Charlot d'être élevé à la dignité épiscopale. Le pape annule l'élection

C'est alors que Louix IX intervient. Il soutient fermement la cause de son oncle et, pour bloquer la situation, il fait savoir à Grégoire IX qu'il n'acceptera aucun autre candidat au siège de Noyon. Le pape doit s'incliner pour éviter un conflit plus grave. C'est son successeur Innocent IV qui sauvera la face en ordonnant une enquête. Mais l'enquête ne sera jamais terminée et Pierre-Charlot mourra en 1249, accroché à son siège d'évêque de Noyon.

Cela montre que le pouvoir royal a bien souvent pris sur l'autorité ecclésiastique. Un autre exemple est éloquent : il s'agit de la fameuse affaire de Beauvais. Elle est assez grave dans sa banalité apparente parce qu'elle pose, en profondeur, le problème des rapports délicats entre le roi de France et une Eglise qui se veut libre et universelle.

Le 31 janvier 1233, une grave insurrection éclate à Beauvais. Le roi, semble-t-il, a imposé comme maire de la ville un bourgeois de Senlis qui n'est pas au courant des affaires spécifiques du pays. Il se fait haïr par les gens du peuple. Ceux-ci se livrent à des exactions sur les notables, en tuent quelques-uns et en blessent d'autres. Ils traînent le maire dans la rue en criant :

— C'est maintenant que nous le faisons maire !

L'ordre revient peu à peu, mais le chevalier Barthélemy de Fresnoye s'empare de quatre-vingts coupables présumés et va les présenter à l'évêque de Beauvais, Milon de Nanteuil, qui, à ce moment-là, se trouve à Bresles. L'évêque est plutôt favorable aux gens du peuple et il ne se presse guère pour sanctionner les criminels.

Cependant Louis IX, qui se trouvait à Senlis, a été averti. Considérant que l'affaire est grave, il vient à Beauvais. L'évêque prend peur et fait savoir au roi qu'il est disposé à faire justice lui-même après avoir pris conseil auprès de lui. Louis lui répond qu'il est venu pour que justice s'accomplisse et que l'ordre soit rétabli définitivement. Il s'installe même au palais épiscopal, bien décidé à juger cette affaire en entendant des témoins dignes de foi.

Milon de Nanteuil prend très mal la chose. Il est évêque et comte de Beauvais. Il est pair de France. Il demande avec virulence au roi de ne pas empiéter sur son droit de justice : il est le maître chez lui. Louis IX n'a que dix-neuf ans, mais il a déjà toute la violence d'un homme mûr. Il commence par se mettre en colère et répond à l'évêque qu'il a le droit de régler la justice partout, y compris chez ses vassaux quand ceux-ci s'acquittent mal de leurs obligations. Il fait évidemment allusion à l'attitude assez molle de l'évêque et à son absence. Puis il ordonne à toute la population de Beauvais de se réunir sur la place du Marché où les enfants des notables massacrés réclament justice. Les coupables sont d'abord emprisonnés dans les cachots de l'évêché et dans la halle, avant d'être conduits à Paris. Le roi fait abattre quinze maisons et réclame huit cents livres de dédommagement à l'évêque. Celui-ci refuse de payer. Louis confisque tous ses biens et fait occuper le palais épiscopal par deux sergents qui s'emparent des vins et des revenus de l'évêque. Le roi a donc fait justice, promptement. Mais l'affaire n'est pas terminée pour autant.

En effet, l'évêque de Beauvais est suffragant de Reims et l'archevêque de Reims est Henri de Braine, l'un des frères de Pierre Mauclerc. En ce moment, la famille de Dreux est violemment opposée au roi. Henri de Braine, après avoir pris l'avis de ses suffragants, jette l'interdit

sur les lieux de culte de toute la province ecclésiastique. Seul l'évêque de Noyon refuse de lancer l'interdit.

La situation semble sans issue. Milon de Nanteuil meurt peu après, mais les choses n'évoluent guère et le roi continue de tenir les biens de l'évêque. Les rapports avec Henri de Braine deviennent de plus en plus tendus. En effet, l'archevêque de Reims est en désaccord avec les bourgeois de sa ville, au sujet d'emprunts contractés sous forme de ventes viagères. Il s'agit essentiellement, pour ces bourgeois, de financer les travaux de la nouvelle cathédrale. Mais l'archevêque, qui veut sa part dans cette affaire, excommunie les prêteurs et ruine ainsi les bourgeois. Ceux-ci se révoltent et encerclent la garnison de la porte Mars. L'insurrection gronde. L'archevêque qui ne peut pas se plaindre de mort d'hommes dénonce cependant l'arrêt des travaux et transmet l'affaire au pape. Puis il quitte la ville après avoir jeté l'interdit sur elle.

C'est alors que Louis IX intervient. Furieux de constater que l'excommunication sert surtout à des fins matérielles, il demande qu'une juridiction civile examine le bien-fondé de la décision ecclésiastique. Rien ne va plus. Les bourgeois tiennent la ville. Le chapitre a fui. Le roi et son entourage décident d'en appeler à l'opinion publique, en l'occurrence une assemblée de barons et de prélats. Il y proteste solennellement contre les abus de pouvoir de certains dignitaires ecclésiastiques. En 1236, Grégoire IX, qui avait auparavant donné raison à Henri de Braine, comprend que le roi de France est décidé à aller jusqu'au bout. N'a-t-il pas déclaré devant tout le monde qu'il ne craignait pas d'être excommunié ?

— Une excommunication injuste n'en est pas une, a dit fermement le futur Saint Louis.

Le pape se le tient pour dit. Il fait comprendre à l'archevêque, comte de Reims, qu'il vaudrait mieux revenir en arrière. Celui-ci essaie de gagner du temps,

puis, à contrecœur, il rapporte toutes les mesures d'interdit et d'excommunication, se réconciliant officiellement avec le roi. Officiellement. Car Henri de Braine, comme son frère Mauclerc, n'oublie jamais une défaite. Il s'en souviendra plus tard quand le comte de Bretagne reprendra son combat contre la royauté.

Cependant, dans l'esprit de Louis IX, de Blanche de Castille et des conseillers de la curie, il ne s'agissait nullement d'un règlement de comptes. Ce n'était pas contre l'Eglise que le roi agissait mais contre les abus de pouvoir que celle-ci, en tant qu'institution temporelle, se permettait trop souvent. Plus que jamais, Louis IX était persuadé que rien ne pouvait se faire sans une séparation de l'Eglise et de l'Etat : à l'Eglise les affaires spirituelles, à l'Etat, c'est-à-dire au roi, les affaires temporelles. C'était au fond la répétition de la querelle des Investitures qui avait envenimé pendant si longtemps les rapports du pape et de l'empereur. Où était donc la monarchie idéale, celle que le jeune Louis imaginait et qui serait un équilibre harmonieux entre le prêtre et le roi ?

Louis IX a été réaliste avant d'être pieux. Et sa piété ne sortait jamais diminuée de telles épreuves. Durant toute sa vie, il a essayé de comprendre le fonctionnement complexe de l'Eglise et il s'est efforcé de rétablir l'équilibre entre un clergé trop riche et une masse ecclésiastique souvent dans la gêne. Son attitude envers le « droit de gîte » le prouve.

Le droit de gîte, c'était l'obligation pour les églises ou les monastères de pourvoir au logement et à l'entretien du roi et de sa suite quand ceux-ci se trouvaient sur leur territoire. Et du fait que le roi, en ce temps-là, voyage beaucoup, va d'une ville à une autre, demeure plusieurs jours en un endroit pour régler les affaires courantes, les charges qui pèsent sur les communautés sont parfois très lourdes. Il faut dire que le roi, sans cesse en déplacement,

n'aurait pas pu aller d'une de ses résidences à une autre sans demander l'hospitalité aux évêques, aux abbés ou aux prieurs.

Or Louis IX a pleine conscience que ces charges sont élevées. Il est lui-même très attentif aux abus commis par les autres et il s'efforce d'éviter des abus qui lui seraient imputables. Il accorde des chartes qui allègent le droit de gîte. A Tours, notamment, il reconnaît que l'archevêque ne lui doit le gîte qu'une seule fois, sa vie durant, et que le coût de cette obligation ne doit pas dépasser cent livres. A l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims, cette obligation ne peut incomber qu'une fois par an. Louis IX fait admettre le principe d'une somme minimale forfaitaire versée par l'évêque, l'abbé ou le prieur. Et tout dépend de la richesse de l'église, de l'abbaye ou du prieuré.

Le roi s'efforce également de régler les problèmes du droit de garde, c'est-à-dire de l'obligation faite au roi, comme aux seigneurs, d'assurer la garde et la défense des églises et des monastères. C'est le cas à Cluny, à Tournus, à Vézelay et ailleurs. Des sergents détachés de la garde royale peuvent résider en permanence dans les établissements ecclésiastiques, et le roi peut intervenir avec ses troupes en cas de conflit. Tout cela est en accord avec le vieux principe qu'un clerc ne doit pas verser le sang.

A cet égard, Louis IX se montre très soucieux de respecter la légalité. Un jour, on lui amène un clerc qu'on vient d'arrêter parce qu'il a blessé deux hommes et en a tué un autre d'un coup d'épée dans la tête. Doit-on le livrer à la justice de l'évêque ? Louis interroge le clerc :

— Que s'est-il donc passé ? demande-t-il.

— Je me suis défendu, répond l'autre. Sire, comprenez-moi. Je rentrais tard dans la nuit et, peu avant de regagner mon logement, j'ai été attaqué par trois hommes qui en voulaient à ma bourse. Ils se sont

précipités sur moi. Comme je sais me défendre, je me suis emparé de l'épée de l'un d'eux et je les ai repoussés. Ce n'est pas ma faute si deux ont été blessés et l'autre tué...

— En effet, dit le roi. Après tout, ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient.

Et comme on lui demande où conduire le présumé criminel :

— Je veux, dit Louis, qu'on prenne cet homme dans ma garde personnelle. Il me semble très doué pour ce genre de travail.

Puis, quelques instants après, avec une certaine ironie :

— En tout cas, tu t'étais trompé de métier...

Et le roi en profite pour demander que les archers du guet fassent davantage de rondes la nuit, dans les rues de Paris, pour éviter que les malandrins n'assaillent les honnêtes gens. On voit que les problèmes de Paris n'ont guère changé depuis le Moyen Age...

Il va sans dire que l'attitude de Louis IX envers les gens d'Eglise témoigne d'un profond respect pour ceux-ci, mais également du souci qu'il a de garantir leur mission. Tel ou tel clerc qui a trahi sa mission, qui ne semble pas digne de sa vocation, sera écarté ou même châtié. Il n'hésitera pas à exempter de redevances des monastères pauvres mais sera impitoyable avec les abbayes les plus riches.

Car il y a des abbayes d'une richesse incroyable. Si dans la famille bénédictine les clunisiens sont en décadence, les cisterciens se portent généralement très bien. Cela n'empêche pas Louis IX de confier aux cisterciens la nouvelle abbaye de Royaumont qu'il vient de faire construire. Mais là, le roi surveille attentivement ce qui se passe. Royaumont, c'est « son » abbaye. Il y vient souvent. Il s'est fait aménager un logement. En vérité, il

aurait voulu y avoir une cellule de moine. Car la tentation de quitter le monde et de s'enfouir dans un monastère le hante de plus en plus. Mais se serait trahir sa mission de roi. Alors, il règne.

Mais il s'entoure de moines, de Frères mendiants surtout. Ceux-ci ne sont pas devenus riches. Les franciscains sont encore pénétrés de la mystique de leur admirable fondateur. Les dominicains sont de remarquables érudits, de remarquables théologiens. Louis IX en reçoit quelques-uns à sa table.

Un jour, pendant le repas, il discute avec celui qui sera plus tard saint Thomas d'Aquin. Louis a des arguments. Thomas en a d'autres. La conversation s'anime. Thomas, redoutable dialecticien, parle, parle... et mange en même temps. On a servi une lamproie. Thomas, dans le feu de la discussion, dévore la lamproie sans en laisser au roi. Quand il s'aperçoit de sa distraction, il a ce mot admirable pour présenter ses excuses :

— *Consummatum est !*

Louis IX ne peut s'empêcher de rire. C'est du moins ce que l'on raconte. Mais pourquoi deux grands saints n'auraient-ils pas le droit, d'une part, d'être distraits et, d'autre part, de se réjouir ? La sainteté serait-elle donc obligatoirement sinistre ?

On ne peut que penser à un célèbre passage de la chantefable *Aucassin et Nicolette*, composée pendant le règne de Saint Louis : le héros, sous le coup d'une grande colère et d'une grande déconvenue, déclare qu'il préfère aller en enfer plutôt qu'en paradis. Car, dit-il, en paradis, on ne trouve que des contrefaits, des bossus, des gens tristes et laids, tandis qu'en enfer on rencontre les beaux seigneurs, les dames élégantes et aussi les nobles prélats de la sainte Eglise...

Cela indique que l'opinion publique savait faire la part des choses. Nul doute que Louis IX, toujours inquiet

Un roi au-dessus de tout soupçon

d'être en paix avec sa conscience, savait très bien, lui aussi, trier l'ivraie et le bon grain. Car la sagesse, si elle est parfois déroutante, s'appuie toujours sur une force tranquille.

XIV

Si Louis VIII n'a pas laissé de testament politique autre que le serment demandé à ses proches de faire couronner son fils, il a, en revanche, prévu le partage de son patrimoine entre ses fils.

Le problème des rois et des princes, au Moyen Age et longtemps après, a été d'avoir beaucoup d'enfants à cause de la mortalité infantile très forte qui sévissait. Il fallait à tout prix des héritiers et un fils unique ne suffisait pas. Louis VII était devenu roi parce que son frère aîné était mort. Il en était de même pour Louis IX.

Mais le problème n'était pas réglé pour autant si la plupart des enfants survivaient. La vieille règle germanique toujours présente — n'oublions pas que les trois dynasties françaises sont franques, donc d'origine germanique — répugnait à déposséder l'un des enfants par rapport à un autre. On s'en était aperçu sous les Mérovingiens, quand le partage du royaume de Clovis avait conduit à toute une série de meurtres et de guerres. On s'en était aperçu quand les fils de Louis le Pieux avaient réussi tant bien que mal à se partager l'Empire carolingien. Et c'est d'ailleurs pour cela que les rois capétiens avaient tenu à faire élire leur fils aîné de leur

vivant afin d'assurer l'hérédité de la monarchie, tout en donnant des compensations à leurs autres fils.

Là aussi le problème se posait de nouveau : à force de partager un domaine royal qui, somme toute, n'était pas très étendu, on risquait d'appauvrir de plus en plus le roi. L'exemple des Mérovingiens était probant : les derniers rois de la première dynastie avaient tout donné et il ne leur restait rien, d'où leur incapacité à gouverner, d'où leur nom de rois fainéants que la postérité leur a injustement attribué.

L'habitude était venue, avec la féodalité, de confier un territoire « en fief » aux fils de roi qui ne régnaient pas. Mais cela représentait un danger, les branches dites cadettes prétendant toujours s'immiscer dans les affaires du royaume ou bien agissant comme des dynasties autonomes. Pierre Mauclerc et ses frères n'étaient-ils pas des exemples vivants de cette turbulence des branches cadettes ?

C'est pourquoi Louis VIII avait résolu, dès 1225, de régler le partage en donnant à ses plus jeunes fils des terres peu importantes ou qui ne constituaient pas un démembrement du domaine royal. Comme il était impossible de toucher aux grands fiefs traditionnels, Louis VIII, le roi défunt, avait promis l'Artois à Robert, l'Anjou à Jean et Poitiers à Alphonse. Son plus jeune fils était promis à l'état ecclésiastique et Charles n'était pas encore né. On remarquera que l'Artois était un domaine de peu d'importance qui provenait de l'héritage maternel de Louis VIII et que l'Anjou et Poitiers ne faisaient pas vraiment partie du domaine royal, puisqu'ils avaient été confisqués à Jean sans Terre par Philippe Auguste. Le but de l'opération était d'ailleurs très clair : il fallait faire oublier que la dynastie des Plantagenêts remontait aux anciens comtes d'Anjou et qu'elle avait hérité le Poitou d'Aliénor.

Jean mourut en 1232 et sa part fut attribuée au fils posthume, Charles. Et c'est Louis, en tant qu'aîné, qui avait la charge de leur entretien et de leur établissement, charge qui, bien entendu, dans les premières années du règne fut pratiquement exercée par Blanche de Castille. Cette dépendance devait cesser le jour où chacun d'eux recevrait la part que leur père leur avait destinée sur son testament.

Le 7 juin 1237, à Compiègne, Robert est armé chevalier et, à cette occasion, il entre en possession du comté d'Artois. Louis IX fait tout ce qu'il faut pour donner à la cérémonie un caractère fastueux. De toute évidence, il aime son frère et en est très fier. Robert est un solide gaillard, un peu brutal, très emporté de nature, un peu brouillon aussi. Pour Louis, c'est le modèle des chevaliers et il tient à l'honorer publiquement.

Le même jour, Louis, en présence de deux mille chevaliers, adoube un grand nombre de jeunes nobles et leur remet à chacun un présent. Robert reçoit lui-même une pension de vingt livres par jour sur la bourse du roi. De plus, son frère lui donne des vêtements pour deux cent vingt-huit livres — ce sont les livres de comptes qui nous l'apprennent — et des ornements destinés à équiper une chapelle pour une valeur de sept cent quatre livres.

Après l'adoubement, Robert prête aussitôt hommage au roi. Mais la fête n'est pas finie pour autant : on en profite pour marier Robert d'Artois avec Mathilde de Brabant. Et comme cadeau de noces, Louis offre à son frère la châellenie de Poissy.

Ainsi Robert devient le cousin de l'empereur Frédéric II, le beau-frère du futur duc de Brabant, du landgrave de Thuringe et du duc de Bavière. Il est ainsi bien introduit dans le Saint Empire, ce qui à l'occasion peut se révéler très utile pour la diplomatie du roi de France. On voit que Louis IX et Blanche de Castille n'ont

pas décidé de ce mariage au hasard. Deux ans plus tard, au plus fort de sa querelle avec l'empereur Frédéric II, le pape Grégoire IX qui s'efforce de déposer son ennemi fera des offres à Robert d'Artois pour qu'il accepte la couronne impériale d'Allemagne. Mais Blanche de Castille sait à quoi s'en tenir sur la manie qu'ont les papes d'enlever leur couronne aux princes pour les leur redonner ensuite : l'expérience qu'elle a vécue lors de la déposition de Jean sans Terre lui suffit. Elle dissuade Robert d'accepter. Quant à Louis IX qui cherche à ce moment-là, par esprit de sagesse et de justice, à réconcilier le pape et l'empereur et qui est d'ailleurs peu soucieux d'envoyer son frère dans le borbier politique allemand, il s'oppose fermement à ce projet.

C'est bientôt au tour d'Alphonse de recevoir ce qui lui est dû. Alphonse est fiancé, depuis 1229, à la fille de Raimond VII, Jeanne de Toulouse. C'est une des clauses du traité de Paris. Louis IX tient à ce que l'événement soit aussi fastueux que l'adoubement et le mariage de Robert. Cela se passe à Saumur, le 24 juin 1241.

Il y a là une extraordinaire assemblée de barons et de chevaliers. Parmi ces barons, le plus remarqué est Thibaud de Champagne, particulièrement honoré, semble-t-il, par la reine mère. Thibaud a amené avec lui son sénéchal, Jean de Joinville. C'est la première fois que le sénéchal de Champagne est en présence de Louis IX. On sait qu'il deviendra bientôt un de ses amis intimes et qu'il en sera le brillant biographe, même si ce qu'il raconte est parfois trop teinté d'hagiographie pour être pris à la lettre.

La fête est splendide et l'on n'a lésiné sur rien. Pour le banquet, on a aménagé spécialement les halles de Saumur qui forment un vaste quadrilatère ouvrant sur une cour centrale par quatre séries d'arcades. La table du roi se trouve dans l'une des galeries, à côté de celle de la

reine mère et de celle des archevêques et évêques. C'est Robert d'Artois et le comte de Soissons qui servent le roi derrière lequel se tiennent en armes Humbert de Beaujeu, Enguerrand de Coucy et de nombreux chevaliers et sergents. Le roi est vêtu d'une cotte de satin bleu et d'un manteau de satin vermeil doublé d'hermine. Il n'y a rien de trop beau quand le roi doit paraître ce qu'il est, c'est-à-dire tout-puissant. Mais ceux qui regardent ainsi Louis IX avec admiration et envie savent-ils qu'en dessous il porte un cilice, c'est-à-dire une chemise faite d'étoffe rude à usage de mortification ?

Il y a de singuliers personnages à la table du roi et qu'on ne s'attendrait pas à trouver là, en particulier Hugues de Lusignan et Pierre Mauclerc. Il est vrai qu'ils ont tous deux intérêt à se trouver là : l'Anjou est limitrophe de la Marche et de la Bretagne. Et puis, il faut observer. En outre, le roi vient d'adoubier, en plus d'Alphonse, le propre neveu de Mauclerc, Jean de Dreux. Thibaud de Champagne est à une autre table mais à la place d'honneur, en avant de celle du roi, et c'est Joinville qui sert le comte de Champagne. Il semble qu'on veuille signifier à tout le monde que Thibaud est « bien en cour » et qu'il serait malséant de lui chercher querelle. Qu'en pense donc Pierre Mauclerc, lui qui fait tous ses efforts pour que se manifeste Alix de Champagne, reine de Chypre, qui peut prétendre être l'héritière du comté ?

Curieuse assemblée ! Le luxe et le faste impressionnent la foule et il est bon pour un roi de montrer de la magnificence surtout quand il remet à l'un de ses frères un apanage aussi important que celui de Poitiers. Ce n'est pas tant la richesse du fief qui fait rêver. C'est un pays pauvre. Mais on se souvient qu'Aliénor, d'ailleurs arrière-grand-mère d'Alphonse, était d'abord et avant d'être duchesse d'Aquitaine comtesse de Poitiers. Que dire de plus ?

Louis a tenu à habiller à ses frais les serviteurs de son frère de la livrée du comte de Poitiers. Il a fait relier les livres destinés à sa chapelle. Il a payé aux orfèvres la confection de sa vaisselle plate. Il a donné à Alphonse une pension sur la bourse royale. Il devra en effet patienter avant de recevoir l'héritage de sa future femme : le comte de Toulouse n'est pas encore défunt. Mais investi du Poitou et de l'Auvergne, Alphonse de Poitiers prête l'hommage traditionnel au roi.

Les jours suivants, on se met en marche vers Poitiers où Louis accompagne son frère. Il tient absolument à ce que celui-ci reçoive en sa présence l'hommage de ses vassaux. Il veut en effet faire savoir à tout un chacun que l'époque des Plantagenêts est révolue et que le véritable maître du Poitou, par frère interposé, c'est lui, Louis, roi de France.

C'est alors que les choses se compliquent. Hugues de Lusignan, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, prête hommage au frère du roi. La situation du comte de La Marche est inconfortable dans la mesure où il dut, pour se faire pardonner sa conduite passée, abandonner l'Aunis. Et puis, il lorgne toujours du côté des Plantagenêts, ce qui paraît normal puisque sa propre femme est la mère du souverain anglais. Précisément, c'est Isabelle d'Angoulême qui va provoquer la rupture. Offusquée par la froideur des égards qui lui ont été manifestés, elle répond par un geste de colère : elle fait enlever tous les meubles du château de Lusignan où sont logés le roi et ses frères. Et surtout, elle recommence à mener la vie dure à son époux, lui interdisant à nouveau son lit tant qu'il n'aura pas renversé la situation.

Alors, à Noël, devant l'assemblée de ses vassaux, Hugues de Lusignan dénonce publiquement l'hommage qu'il a prêté à Alphonse de Poitiers. Mais cachés derrière cette mauvaise humeur, il y a encore une fois Pierre

Mauclerc et le roi d'Angleterre, et, cette fois, c'est le signal d'une véritable guerre.

Cependant, Alphonse de Poitiers est investi du Poitou et de l'Auvergne. Apparemment, c'est le mieux loti des frères de Saint Louis. De plus, par son mariage avec Jeanne de Toulouse, et à la mort de Raimond VII, il deviendra également comte de Toulouse. Il sera le meilleur auxiliaire de la politique de Louis IX en direction de la Méditerranée.

C'est incontestablement avec Alphonse de Poitiers que Louis IX s'est le mieux entendu. Devenu le plus grand des seigneurs féodaux, il a été d'une fidélité à toute épreuve et il a surtout contribué par son action personnelle à la consolidation du royaume. Lorsque les Occitans accusent Saint Louis d'avoir balayé ce qui restait de la brillante civilisation du Midi et d'avoir imposé le modèle français du Nord dans une région traditionnellement différente, ils commettent une légère erreur : c'est Alphonse de Poitiers qui en est responsable.

En effet, Alphonse est un curieux personnage. Il est d'une santé très délicate. Il se défie de tout. Il est autoritaire. Mais surtout, il a des talents d'organisateur, et comme il n'aime guère le Midi et qu'il réside le plus souvent à Paris, c'est de Paris qu'il dirige ses affaires avec l'aide d'un véritable « bureau » composé d'administrateurs qu'il sait choisir pour leur compétence et leur honnêteté. Le revers de la médaille est évident : le gouvernement de ses comtés et surtout du comté de Toulouse est coupé de toute réalité. Alphonse agit hors du terrain et son pouvoir devient nettement bureaucratique. Il est vraiment à l'origine du centralisme « parisien » qui a pesé de façon néfaste sur une Occitanie quadrillée par les agents du roi. Les conséquences s'en font encore sentir.

C'est dans cette optique de modeler le comté de

Toulouse et les territoires annexes sur le cadre français qu'Alphonse va encourager la fondation des nombreuses bastides qui, surtout sur les frontières de la Guyenne, vont jalonner le ^{xiii}^e siècle. A l'origine il s'agissait de répondre à la création de bastides aquitaines par les rois d'Angleterre. Bientôt, ces célèbres bastides sont devenues les meilleurs instruments de la pénétration capétienne en pays occitan.

Il reste le troisième frère. Louis IX arme chevalier Charles, le 27 mai 1246, à Melun. Il lui remet son apanage, c'est-à-dire le comté d'Anjou et celui du Maine, moins la châellenie de Loudun qui est rattachée à la Touraine. En plus, Charles reçoit la mouvance du comté de Vendôme, de la vicomté de Laval, et il prête l'hommage au roi pour cet ensemble. Il bénéficie d'une rente annuelle de cinq mille livres parisis en attendant de tirer des revenus équivalents dans ses domaines.

Car Charles d'Anjou a l'espoir d'être très riche. L'Anjou lui apporte de solides recettes et il vient d'épouser la jeune Béatrix, fille de Raimond Bérenger, qui est l'héritière de Provence. Mais l'affaire provençale n'est pas simple. D'abord on est sur terre d'Empire. Ensuite, quand Charles prétend administrer la Provence selon les normes capétiennes, il se heurte à des résistances nombreuses qui dégénèrent en insurrection. Il a maille à partir avec les communes d'Arles, d'Avignon et de Marseille, ainsi qu'avec le puissant seigneur des Baux. Après avoir réglé ces différends, il entreprend alors une politique d'expansion vers le Piémont et le comté de Vintimille, tout en imposant partout des administrateurs français.

Charles d'Anjou se distingue des autres fils de Blanche de Castille par son caractère. C'est un taciturne, pour ne pas dire un renfermé. On peut même dire que c'est un aigri : il n'admet pas d'être le cadet, et l'on se rappelle

qu'il a, un jour, dans un moment de hargne, lancé à Louis IX qu'il n'est pas né fils de roi. C'est un chevalier de grande beauté, très « preux », très audacieux. Mais il nourrit une ambition effrénée, et plus tard il va entraîner le roi de France beaucoup plus loin que la sagesse de ce dernier l'aurait voulu. En somme, Charles d'Anjou est l'enfant terrible de la famille. Il le montrera souvent en affirmant son indépendance vis-à-vis de son frère, même si d'une façon globale il se conforme à la politique royale.

Cela dit, quand Louis IX adoube son frère, il fait en sorte de le traiter comme il a traité Robert et Alphonse, c'est-à-dire avec magnificence et avec le plus d'égards possible. Le roi, en lui-même, ressent comme une sorte d'injustice le fait qu'il soit favorisé. Il a des scrupules même s'il est convaincu que sa fonction royale lui crée plus de devoirs que de droits.

Cela n'empêchait nullement Louis de surveiller étroitement ses frères. Il connaissait parfaitement le danger représenté par les apanages : la tentation que pouvaient avoir les cadets d'une famille royale de se comporter comme des souverains à part entière. Théoriquement, Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou étaient sur le même pied d'égalité que les autres seigneurs féodaux. Mais pratiquement, ils étaient hors pair et, en cas de besoin, ils savaient qu'ils pouvaient compter sur l'appui du roi dont la bourse personnelle leur servait une pension. Leur autorité morale s'en trouvait accrue. C'est pourquoi Louis IX avait fait en sorte qu'ils résidasent le plus souvent à Paris. Chacun d'eux y avait son hôtel et le roi avait de fréquents entretiens avec eux. Ainsi pensait-il canaliser leur énergie. Mais cela eut comme conséquence de centraliser encore davantage à Paris l'administration des provinces, fussent-elles les plus lointaines. On voit que le centralisme français remonte loin.

XV

Henry III Plantagenêt n'a pas perdu l'espoir de retrouver les domaines continentaux que les Capétiens ont injustement dérobés à son père. On sait d'ailleurs que cette confiscation n'a pas d'assises juridiques bien solides et qu'en tout état de cause elle peut se discuter à l'infini.

Mais il faut des alliés au roi d'Angleterre, des alliés sûrs qui pourront, au moment opportun, appuyer de toutes leurs forces ses prétentions. On assiste d'abord à un rapprochement entre Henry III et l'empereur d'Allemagne, notamment à l'occasion des démêlés de Frédéric II avec la ligue lombarde. En 1236, le roi d'Angleterre marie sa sœur Isabelle à l'empereur et se marie lui-même avec Aliénor, sœur de Marguerite de Provence. Par là, le Plantagenêt prenait pied en Allemagne et en Provençé, ce qui était une façon de prendre à revers le royaume capétien. De plus, il multiplie les contacts avec Raimond VII de Toulouse qui rêve toujours de prendre sa revanche. Ce n'est pas par hasard que vers 1240, un troubadour occitan, Hugues de Saint-Circ, par ailleurs théoricien de la *fine amor*, écrit ces vers :

« Le faucon, fils de l'aigle, qui est roi des Français,
qu'il sache que Frédéric a promis aux Anglais
qu'il leur rendra Bretagne, Anjou et Thouarçais,

et Poitou et Saintonge, Limoges et Angoulême, Touraine et Normandie, et Guyenne et le Perche, et vengera Toulousain, Béziers et Carcassès... »

Le programme est tracé et Louis IX est parfaitement au courant de ce qui se trame plus ou moins ouvertement. En 1238, au moment où Alphonse de Poitiers épouse Jeanne de Toulouse, Pierre Mauclerc marie sa fille Yolande de Dreux avec le jeune Hugues de La Marche, fils d'Hugues de Lusignan. La collusion entre les deux anciens complices est évidente : ils attendent l'événement qui provoquera la crise.

Louis IX et Blanche de Castille les font évidemment surveiller de près. Ils entretiennent des espions un peu partout. L'un d'eux, un bourgeois de La Rochelle, les avertit que le comte de La Marche a tenu une réunion secrète à Parthenay avec les barons poitevins et qu'il en a tenu une autre à Pons, à laquelle participaient les barons de Gascogne et de l'Agenais, et les maires des villes de Guyenne. De toute évidence, une ligue se forme.

Le comte de Toulouse ne tarde pas à s'y joindre. Mais Henry III reste sur l'expectative parce que les barons anglais, peu désireux de financer une campagne militaire sur le continent, lui rappellent qu'il a signé une trêve en 1238. En revanche, ses vassaux de Guyenne, de Bordeaux, de Bayonne, de La Réole et de Saint-Emilion entrent dans la ligue et pressent le roi d'Angleterre d'intervenir au plus tôt.

C'est alors que se produisent les événements de décembre 1241 à Poitiers. Hugues de Lusignan dénonce publiquement son hommage à Alphonse de Poitiers et, pour le marquer plus solennellement, alors que le comte tient sa cour, il incendie la maison qu'il tient lui-même dans la ville pour y accomplir ses devoirs de vassal. La rupture est consommée. Louis IX essaye en vain de ramener Hugues de Lusignan à la raison. Sans cesse aux

prises avec sa femme, le comte de La Marche ne veut rien entendre. Louis IX s'en remet au jugement des pairs : ceux-ci décrètent la confiscation des fiefs du rebelle.

Henry III se décide à intervenir. Ayant obtenu des subsides de ses barons et de ses communes afin de lever des hommes d'armes en Poitou et en Saintonge — il n'y a jamais eu de soldats anglais sur le continent —, il quitte son pays le 15 mai 1242, fait escale à la pointe Saint-Mathieu où il assiste, au monastère de l'endroit, à la messe du dimanche et aborde à Royan le 20 mai.

Mais Louis IX ne l'a pas attendu pour rassembler l'armée royale dont il prend lui-même le commandement. Il se trouve déjà dans les terres du comte de La Marche et enlève Montreuil-en-Gâtine. Le roi s'en prend ensuite au plus puissant des alliés d'Hugues, son cousin Geoffroy de Lusignan, probablement le personnage qui a servi de modèle au Geoffroy à la Grande Dent de la légende mélusinienne¹. Il s'empare de Fontenay-le-Comte, de Moncontour et de Vouvant, puis se porte directement sur la place de Frontenay, au sud de Niort, que le comte de La Marche avait fortifiée de façon remarquable. Après un siège assez court, Louis IX entre dans la place.

Henry III trouve là l'occasion d'intervenir. Se considérant comme le suzerain des seigneurs de la Marche et du Poitou, il peut accuser le roi de France de s'être mêlé d'une affaire qui ne le concerne pas. Il dénonce la trêve, entre en Saintonge, franchit la Charente et atteint Tonny-Charente. Il se trouve en face de l'armée française.

Le roi d'Angleterre a négocié le ralliement de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg. C'est là que tout se complique. C'est là aussi que l'histoire officielle concernant Saint Louis a tendance à dérailler. Les événements

1. Voir J. Markale, *Mélusine ou l'Androgyne*, Paris, éd. Retz, 1983.

historiques ne sont jamais simples dans la réalité parce que ceux qui les font sont des hommes et qu'ils ont leur psychologie, leur affectivité, leur personnalité, et qu'on ne peut jamais prévoir ce que sera la réaction d'un individu.

Geoffroy de Rancon avait en effet été victime d'un affront de la part d'Hugues de Lusignan et il n'avait qu'une idée en tête : profiter de la première occasion pour se venger du comte de La Marche. En attendant — détail authentique — il avait juré de ne pas se couper les cheveux tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction. Or ce Geoffroy de Rancon, pourtant payé par le roi d'Angleterre, ouvrit les portes de sa ville aux Français, ce qui permit à Louis IX d'agir par surprise et de forcer le passage de la Charente au pont de Taillebourg. L'épisode est célèbre et à valu à Saint Louis sa réputation de guerrier intrépide. Mais, sans mettre en doute la valeur du roi, il faut reconnaître objectivement que son intrépidité et sa victoire ont été plutôt facilitées par la trahison du sire de Taillebourg. Quand on la contemple dans les coulisses, l'Histoire est souvent moins belle et en tout cas plus sordide. On dit que la mémoire est sélective. La conscience historique aussi.

Cela dit, les troupes de Henry III, surprises et menacées dans leur retraite, sont en mauvaise posture. Le roi d'Angleterre, furieux, utilise un expédient qui ne vaut guère mieux que la trahison de Geoffroy de Rancon. Il envoie son frère Richard de Cornouailles demander une courte trêve, ce qui lui permet pendant ce temps-là de ramener ses troupes dans la ville de Saintes qu'il équipe à la hâte. Mais l'armée du roi de France en a profité pour passer complètement la Charente. Elle se porte vers Saintes où elle repousse une sortie des troupes de Henry III avec tant de vigueur que celui-ci n'insiste pas : il évacue la ville le 23 juillet 1242 en abandonnant ses

bagages et va se réfugier dans la forteresse de Blaye où Raimond VII vient le rejoindre pour mettre au point l'intervention anglaise dans le Toulousain.

Louis IX se dirige sur Blaye. Il sait très bien que la forteresse est imprenable parce qu'elle peut être constamment ravitaillée par bateau. Mais il faut faire un exemple et intimider le Plantagenêt. Il ne va pas loin. Une épidémie fait des ravages dans l'armée royale. De nombreux barons meurent et le roi est lui-même atteint, de façon bénigne. Il conclut une trêve et ramène ses troupes à Paris, mais en fort mauvais état.

C'est cette campagne du Poitou et de Saintonge qu'on nous présente comme la plus glorieuse du règne de Saint Louis avant sa première croisade. Et le plus fort, c'est que même à l'époque elle a fait beaucoup pour la renommée du souverain. Il est probable qu'il en a été le premier surpris. Mais il y a sûrement vu la main de Dieu : car, à cause de cette expédition qui a failli tourner à la catastrophe, le roi de France a mis fin, pour un temps du moins, aux prétentions des Plantagenêts et il a maté en quelque sorte les dernières résistances des grands vassaux.

Henry III s'en tire beaucoup plus mal. Ses troupes sont intactes mais le roi d'Angleterre dépense des sommes considérables en pure perte. En juillet 1242, ses navires ainsi que les navires bordelais et bayonnais commencent le blocus de La Rochelle. Cela se prolonge jusqu'à la fin de l'hiver, sans autre résultat que de provoquer des représailles contre les ports anglais de la part des marins bretons et normands. En effet, c'est dans le port de La Rochelle que se ravitaillent en vin les Bretons et les Normands. La route du vin étant coupée, ils ne peuvent certainement pas ne pas réagir. Et si l'histoire officielle parle alors de conscience nationale à ce propos, c'est qu'elle a tendance à confondre le patrio-

tisme avec le goût prononcé qu'ont les habitants de l'Hexagone pour le jus de raisin fermenté.

De plus, les alliés de Henry III subissent des revers, comme le comte de Toulouse, ou ne sont pas pressés d'intervenir, comme Frédéric II, ou préfèrent réserver l'avenir, comme Pierre Mauclerc qui a dû payer sa tranquillité en participant à la répression contre le comte de Foix. Dès octobre 1242, Richard de Cornouailles — que son frère a pourtant reconnu comme comte de Poitou et gouverneur de la Gascogne — rembarque pour l'Angleterre. Henry III se voit contraint à un arrangement avec Louis IX. Une trêve de cinq ans est signée le 12 mars 1243 et le roi d'Angleterre regagne son pays. Les barons anglais ne sont pas prêts d'oublier l'argent qu'il a gaspillé en pure perte dans cette affaire.

Il reste à Louis IX le soin de régler ses comptes avec ses vassaux révoltés. Le principal accusé est évidemment Hugues de Lusignan. Il est en mauvaise posture car il a été, rappelons-le, dépossédé de ses fiefs par la cour des pairs. Il demande la médiation de son vieux complice Pierre Mauclerc et celui-ci parvient à conclure un arrangement. Mais il faut que le comte de La Marche, Isabelle d'Angoulême et leurs deux plus jeunes fils viennent en personne implorer la grâce du roi. Ayant été le témoin de cette scène qui consacre l'humiliation de Lusignan, le sire de Taillebourg se fait publiquement couper les cheveux. Il estime qu'il est enfin vengé.

Les conditions imposées à Hugues de Lusignan sont cependant très dures. Le roi conserve les places fortes qu'il a conquises sur le comte. Hugues doit l'hommage à Alphonse de Poitiers pour Lusignan et pour la Marche, et au roi pour Angoulême. Il doit renoncer à ce qu'il a reçu au titre du douaire de sa femme et ses principaux vassaux, Geoffroy de Rancon, Geoffroy de Lusignan et

Renaud de Pons prêteront désormais hommage au roi ou au comte de Poitiers. En revanche, Louis IX s'efforce de respecter la personne de son vassal vaincu : Hugues ayant été accusé d'un crime et provoqué en duel judiciaire au risque de se faire tuer, le roi agit auprès de l'accusateur pour que celui-ci se contente d'une satisfaction morale évitant le combat. C'est noble de la part de Louis IX mais c'est encore plus habile car, comme le dit le chroniqueur Mathieu Paris qui raconte l'anecdote, « de soumis à la domination française, il devint plus soumis encore ».

Il est vrai que Saint Louis a toujours respecté ses ennemis, qu'ils soient vainqueurs, qu'ils soient vaincus. Et s'il a mis tout son zèle à faire valoir les droits que lui conférait sa fonction royale, il l'a fait toujours en tempérant une justice pure et dure avec un sentiment de charité. Et chaque fois que cette charité s'est manifestée, elle a payé. On peut dire, à propos de Saint Louis, ce qu'il a dit lui-même au clerc qui avait tué un malfaiteur : il n'était pas fait pour le métier des armes, et beaucoup plus pour être moine. Il a même payé de sa vie le fait de l'avoir ignoré. Et ce ne sont pas les modestes victoires de Taillebourg et de Saintes qui peuvent faire oublier l'échec de ses deux croisades.

Il y a quand même une leçon à tirer de cette affaire poitevine comme de toutes les révoltes féodales qui ont été dirigées contre Louis IX ; en ce milieu de ^{xiii}e siècle, la monarchie capétienne est solidement implantée sur le territoire français et, même si certains contestent l'autorité royale comme étant un abus de pouvoir, personne ne peut mettre en doute la réalité : le roi règne et c'est aux autres de se soumettre.

L'épreuve de force était un jeu, celui du bras de fer. Apparemment, les grands féodaux, Henry III Plantagenêt

compris, n'étaient pas en mesure de résister à la force tranquille que représentait le roi de France.

Il reste pourtant un abcès à vider, en ces années 1240 : celui du comté de Toulouse et du comté de Foix. Mais là, le problème est bien différent.

XVI

Dans l'affaire occitane il y a, bien entendu, une donnée politique d'ailleurs double. D'une part, la volonté délibérée de la monarchie capétienne de s'implanter solidement dans les terres avoisinant la Méditerranée n'est plus à prouver. D'autre part, le comte de Toulouse et les seigneurs occitans sont des ambitieux prêts à tout pour satisfaire leurs appétits, exactement au même titre que les féodaux du « Nord ». Mais il y a autre chose, et cela, c'est un fait de civilisation.

Qu'on le veuille ou non — et cette remarque est encore valable à l'époque contemporaine —, il y a un Nord et un Midi en France, et la différenciation peut s'opérer sur de nombreux points de détail comme sur des options politiques, économiques, culturelles, philosophiques et religieuses.

L'Occitanie — le terme n'existait pas avant ces dernières décennies, mais il est pratique — est une réalité spécifique, même si personne n'est d'accord sur ses limites géographiques ou sur ce qu'on pourrait appeler son « âme ». Et d'une façon absolument parallèle, il y a une Bretagne aussi mal définissable, mais qui n'est pas la France du Nord, ni celle du Sud.

Il ne s'agit pas ici de tomber dans le piège grossier qui

consiste à accuser Saint Louis d'avoir détruit l'Occitanie, ou tout au moins sa civilisation. D'ailleurs, la civilisation occitane existe toujours même s'il n'y a plus d'Etat occitan. Il est infiniment probable que Louis IX n'a jamais eu conscience qu'en envoyant des troupes dans le Midi il détruisait une civilisation et qu'il opérât un génocide. Il ne faisait pas autre chose dans les autres régions de ce qui allait constituer la France hexagonale. Il a essayé de mettre la main sur la Bretagne; s'il avait réussi à dominer la Bretagne, il se trouverait des gens pour l'accuser d'avoir détruit la civilisation bretonne. Les civilisations naissent, se développent et meurent bien souvent de leur belle mort ou parce que toute spécificité supporte bon gré mal gré l'influence d'un environnement global. La civilisation bretonne n'est pas encore morte : elle perdure, même si elle est davantage francisée que la civilisation occitane.

Il est vrai que les Bretons ont toujours été de bons catholiques et qu'on ne peut en dire autant des Occitans. Par essence, par nature, l'Occitanie est le pays des hérésies. C'est un fait. Et en l'occurrence, au ^{xiii}^e siècle, le problème politique et ethno-culturel se complique parce que ce pays est devenu le centre vital du catharisme.

Est-ce pour cela qu'il faille accuser Saint Louis d'intolérance? Au ^{xiii}^e siècle tout le monde était intolérant et il n'y avait point de salut en dehors de l'Eglise officielle, quand bien même on s'arrangeait avec le Ciel, ou avec ceux qui prétendaient parler au nom du Ciel. D'ailleurs, le catharisme, à l'analyse, n'est pas une hérésie chrétienne : il s'agit bel et bien d'une religion spécifique, de type manichéen c'est-à-dire bâtie sur le principe oriental du dualisme, très éloigné du message christique ou même du judaïsme.

Cela dit, ce n'est pas Saint Louis qui a engagé la lutte contre les cathares. La croisade contre les albigeois date

du règne de Philippe Auguste et le sinistre Simon de Montfort est mort depuis longtemps. A son avènement, Louis IX se trouve en face d'une situation donnée et sa fonction va l'obliger à la régler au mieux des intérêts de la chrétienté et de son royaume. Cela n'ira évidemment pas sans bavure. Mais quand il y a deux camps — au moins, car ce n'est pas si simple dans cette affaire —, est-on forcé de dire que lorsqu'il se produit des bavures, elles sont imputables à un seul camp, le camp des « autres » ? Il est vrai que la lueur du bûcher de Montségur n'arrête pas de se refléter dans nos consciences : depuis 1244, il faut croire que l'intolérance universelle n'a pas cessé d'alimenter le brasier allumé par le bras séculier sur recommandation des inquisiteurs, autrement dit les Frères prêcheurs de saint Dominique. Cela n'empêche nullement la dévotion envers ce saint personnage.

On sait que, par le traité de Paris en 1229, Raimond VII avait promis d'aider l'Eglise et le roi de France à extirper l'hérésie de ce qui lui restait comme domaine. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne montrait pas de zèle excessif dans cette tâche, ce qui lui avait valu de nombreux avertissements et rappels à l'ordre. Cependant, le pape avait conseillé aux évêques de ne pas user inconsidérément de l'excommunication contre le comte de Toulouse — lequel pouvait se révéler plus redoutable en dehors de l'Eglise qu'au sein de celle-ci. Grégoire IX avait même fait preuve de bonne volonté : il avait nommé en tant qu'inquisiteur un franciscain aux côtés d'un dominicain. Et les Frères de Saint-François avaient la réputation d'être moins insensibles que les Frères de Saint-Dominique.

Toujours est-il qu'en 1240 le catharisme se portait bien. Non seulement les missionnaires dualistes emportaient des adhésions, mais le traitement qu'on avait infligé aux hérétiques faisait d'eux des martyrs et non des

criminels. Dans l'énorme majorité de la population, qui n'était pas cathare peu s'en faut, les hérétiques suscitaient l'admiration : ils étaient en somme ceux qui osaient résister aux étrangers, c'est-à-dire aux gens du Nord. Et ceux-ci n'étaient guère aimés. Ils se conduisaient d'ailleurs en conquérants, aussi bien dans le duché de Narbonne annexé à la Couronne que dans le comté de Toulouse parcouru en tous sens par les fonctionnaires du roi. A Narbonne, les sénéchaux, les viguiers et les baillis, collecteurs d'impôts, de taxes et d'amendes, multipliaient les exactions. Les uns étaient mal payés et se rattrapaient sur les « clients ». Les autres assuraient leurs vieux jours. Et lorsque l'Inquisition prononçait une condamnation, les fonctionnaires royaux percevaient le produit des confiscations. On se demande combien percevait effectivement le roi sur ces confiscations, mais on comprend facilement pourquoi il y avait tant de dénonciations auprès des inquisiteurs.

A Toulouse, malgré l'apathie de Raimond VII, cette Inquisition sévissait avec la dernière rigueur à tel point que de bons catholiques, qui comprenaient le sens réel du message fraternel du Christ, n'hésitaient pas à cacher chez eux un cathare un peu trop voyant ou à l'aider à passer les Pyrénées pour aller grossir le rang des réfugiés qu'on appelait les « faidits ». On peut comparer cette situation à celle qu'a connue la France pendant l'occupation nazie, période durant laquelle de nombreux Français — heureusement — se sont fait un devoir d'héberger des résistants et de camoufler ou de faire évader des Juifs. L'Histoire n'est peut-être pas un éternel recommencement, mais cela y ressemble bien tout de même.

D'ailleurs il ne s'agit même pas d'analogie : en 1240, dans le Toulousain comme dans le Narbonnais, on aidait les « purs » et les « parfaits » sans partager leurs croyances par haine des « Français ». On tuait les agents

et les soldats du roi. On organisait des expéditions punitives contre les inquisiteurs et ceux-ci étaient « exécutés ». La noblesse, la bourgeoisie, le peuple de l'Occitanie, cathares et catholiques confondus, ne souhaitaient qu'une chose : que l'occupant fût chassé. Et Raimond VII qui louvoyait désespérément, pris entre ses promesses et ses convictions, passait, à tort ou à raison, pour le chef de cette résistance. Mais que pouvait-il faire d'autre que de protéger ou d'abriter certaines personnes en danger ?

C'est du Narbonnais que se déclenche la révolte et elle est due au vicomte de Béziers, Raymond Trencavel. Son père a été jeté en prison lors de la reddition de Carcassonne et a probablement été assassiné par Simon de Montfort en 1209. Le jeune Trencavel avait été confié au comte de Foix et avait été élevé dans sa cour où, ce n'était un mystère pour personne, fourmillaient les hérétiques de tous bords qui avaient cependant quelque chose en commun : la haine des « Français ». Et Trencavel affirmait bien haut que le but de sa vie était la reconquête de l'héritage dont il avait été frustré, c'est-à-dire les comtés de Carcassonne, d'Albi et de Razès.

A cet endroit d'un récit sur Saint Louis et son temps, il est indispensable d'ouvrir une parenthèse. Il ne s'agit pas de résoudre des énigmes mais bien plutôt de les poser, ce qu'habituellement, à propos de Trencavel, les historiens évitent prudemment de faire.

Ce n'est pas la collusion de Trencavel avec les cathares qui pose problème. Cette collusion ne fait aucun doute, encore qu'il faille nuancer le propos : Trencavel n'était pas lui-même un cathare et il s'est servi de l'affaire cathare pour intervenir. Les raisons qu'il avait de récupérer son héritage n'étaient peut-être pas toutes inspirées par son intérêt matériel. Quel est en effet son héritage ? L'ancienne Septimanie wisigothique devenue, au IX^e siècle, le Razès et divisée en trois comtés : Carcassonne,

Narbonne et Razès proprement dit, c'est-à-dire Rennes-le-Château.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les supputations récentes et abondantes concernant le fabuleux trésor de Rennes-le-Château. Il s'agit simplement du Razès, anciennement Rhedae, pays où l'on trouve la trace d'un intense peuplement juif dans les débuts de l'ère chrétienne et où, après la mort de Dagobert II, roi d'Austrasie — probablement assassiné sur ordre de Pépin d'Héristal —, le fils de celui-ci, Sigisbert IV (676-758) fut comte de Rhedae. Et l'on sait que les descendants de ce prince mérovingien durent se cacher dans les montagnes du Razès pour échapper aux menaces carolingiennes, avant d'émigrer en Bretagne, pays qui n'a jamais été conquis par les Carolingiens, où ils ont fait souche. Au ^{xiii}^e siècle, parmi leurs descendants figurent en bonne place Hugues IV de Lusignan, comte de La Marche, et Alix, duchesse titulaire de Bretagne, dont l'époux est Pierre Mauclerc. Celle-ci est d'ailleurs d'une double descendance, d'une part du fait de sa mère Constance de Bretagne, d'autre part du fait de son père Guy de Thouars qui est un Lusignan. Coïncidences ? En plus, le nom de *Rhedae* est celtique, gaulois plus précisément : c'est le même terme qu'on retrouve dans le nom des *Rhedones*, le peuple gaulois établi dans la région de Rennes à qui il a donné également son nom. Que dire encore de la ville d'Alet, dans le Razès, alors que le nom d'Alet est celui que portait primitivement Saint-Servan, siège de l'évêché-abbaye qui a précédé Saint-Malo ? Coïncidences ?

Hugues de Lusignan et Pierre Mauclerc savaient-ils que dans le Razès, probablement à Rennes-le-Château, se trouvaient des documents sur la dynastie mérovingienne, évincée du trône par les Carolingiens avec l'appui du pape — ces Carolingiens dont les Capétiens se prétendaient les héritiers et les successeurs légitimes ? La seule

chose qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont tout fait pour essayer d'abattre la puissance capétienne. Alors, s'il y avait des documents à Rennes-le-Château, risquaient-ils de nuire aux Capétiens ? Et Trencavel ? Quel jeu jouait-il dans tout cela ? Et dans l'autre camp, Louis IX savait-il qu'il y avait quelque chose de ce genre ? Pourquoi Philippe Auguste, Louis VIII et Louis IX se sont-ils acharnés à s'emparer de l'ancienne Septimanie ?

Ces questions demeurent évidemment sans réponse. Mais elles débordent sur le domaine littéraire qui ne peut être séparé du contexte dans lequel écrivent les auteurs. C'est l'époque des chansons de geste et des romans de la Table ronde. Quels sont donc les mystérieux sarrazins des chansons de geste qui « adorent Mahomet, Apollon et Tervagant », ce dernier nom recouvrant une divinité gauloise ? Dans la chanson de geste intitulée *la Chanson d'Aquin*, que vient donc chercher Charlemagne dans la cité de Guidalet (*Civitas Aletum*) occupée par les sarrazins ?

Comment se fait-il qu'il y ait deux principaux cycles dans le vaste ensemble des chansons de geste, le premier consacré à Charlemagne et aux hommes du Nord, le second centré autour du héros Guillaume d'Orange et mettant en scène les hommes du Sud ? N'oublions pas que Guillaume d'Orange n'est autre que l'aspect littéraire et légendaire d'un personnage historique, Guilhem de Gellone, petit-fils d'un comte de Rhedae, authentique Mérovingien et honoré comme saint à l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert.

Comment se fait-il qu'on puisse observer de curieuses analogies entre le personnage littéraire et légendaire de Lancelot du Lac — inconnu dans la tradition celtique insulaire concernant le roi Arthur — et un mystérieux saint Frambaut ou Frambourg, passant pour l'ancêtre de la dynastie capétienne, honoré à Senlis dans l'ancienne

collégiale qui porte son nom et que Louis IX fréquentait assidûment ? Et pourquoi ce saint Frambaut est-il en rapport avec l'abbaye de La Chaise-Dieu en Auvergne, abbaye qui a été privilégiée par les rois capétiens ?

De même qu'il y a une opposition systématique entre le Charlemagne des chansons de geste, héros des Capétiens, et le roi Arthur des romans de la Table ronde, héros des Plantagenêts, y aurait-il une opposition plus subtile entre Guillaume d'Orange et Lancelot du Lac ?

Il n'y a aucune réponse à ces questions.

Mais une chose est sûre : Trencavel veut récupérer son comté de Razès. En compagnie d'Olivier de Termes, un de ses vassaux qui tient encore les Corbières, le Termenès et les forteresses de Peypertuse et de Quéribus, et avec une véritable armée de « faidits » qu'il a rassemblée en Roussillon, il se lance à l'attaque. Alet, Limoux et Montréal lui ouvrent leurs portes et les habitants viennent grossir les rangs de son armée. Le 7 septembre 1240, Trencavel est devant Carcassonne où de nombreux prélats et barons français se sont réfugiés, du moins ceux qui ont pu échapper aux massacres. Car les hommes de Trencavel ne font pas de quartier.

Les habitants des faubourgs ouvrent leurs portes au fils de leur ancien seigneur, mais les assiégés, parmi lesquels l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Toulouse et le sénéchal du roi, tiennent bon. Ils ont demandé du secours à Raimond VII mais celui-ci se garde bien d'intervenir.

Louis IX, averti de ces événements, convoque une assemblée à Bourges et envoie une armée de secours dirigée par son chambrier Jean de Beaumont et le vicomte de Châteaudun. Trencavel et Olivier de Termes font appel à Raimond VII : si celui-ci se lance dans la bataille, le pays occitan risque de se libérer très vite.

Mais le comte de Toulouse hésite. Il est toujours dans

une situation inconfortable et prisonnier de son serment de fidélité au roi, serment qu'il renouvelle d'ailleurs en mai 1241. Visiblement, il tente de jouer le double jeu. L'armée royale déloge Trencavel et Olivier de Termes de Carcassonne, et tous deux doivent se réfugier à Montréal où ils sont assiégés à leur tour. Raymond VII et le comte de Foix s'entremettent alors pour permettre aux révoltés de partir.

Jean de Beaumont réoccupe les forteresses enlevées par le vicomte de Béziers. Le vent tourne. Il est probable que l'occasion a été ratée. Olivier de Termes se soumet. Seuls quelques seigneurs « faidits », partisans de Trencavel, tiennent encore dans des repaires inaccessibles, comme Pierre de Mirepoix qui s'est installé dans le château de Montségur, une des places qui avaient appartenu à la seigneurie de Mirepoix tenue maintenant par les Lévis. Louis IX fait reconstruire la ville de Carcassonne et fait procéder à d'importants travaux destinés à renforcer les défenses de la cité.

La rébellion semble matée une fois de plus. Trencavel s'est réfugié en Aragon et, bien qu'il ait fait sa soumission au roi, il ne récupère pas ses biens. On a nettement l'impression que Louis IX a tout fait pour empêcher Trencavel de revenir dans le comté de Razès.

Quant à Raimond VII, il se tire fort mal de cette affaire. Les « faidits » l'accusent ouvertement de collusion avec le roi de France, mais les gens du roi le dénoncent comme protecteur des hérétiques. Il doit venir se justifier auprès de Louis IX qui lui accorde son pardon à condition qu'il s'engage à lutter contre les « faidits » et qu'il fasse sa paix avec le comte de Provence contre qui il tramait des intrigues. Raimond consent à tout. Il veut gagner du temps.

En effet, pour se libérer des obligations du traité de Paris, il a conçu un plan. Certes sa fille Jeanne a épousé

Alphonse de Poitiers et, s'il n'a pas d'autre enfant, c'est Jeanne, et par conséquent Alphonse, qui héritera du comté de Toulouse. Il est remarié avec Sanche d'Aragon, mais celle-ci est stérile. Alors, il cherche à faire annuler son mariage en invoquant une vague consanguinité. Comme Jeanne et Alphonse n'ont pas d'enfants et qu'ils n'en auront probablement jamais, il calcule que s'il a lui-même un fils c'est à celui-ci que reviendra le comté.

Le projet est logique. C'est le seul moyen d'éviter que ce qui reste de l'Etat occitan ne tombe entre les mains de la monarchie capétienne. Cela explique l'évidente hypocrisie de Raimond VII, son attentisme et son double jeu. Il pense épouser une des filles du comte de Provence mais le procès en annulation traîne en longueur et la fille du comte de Provence épouse Richard de Cornouailles. Alors Raymond projette un mariage avec une des filles d'Hugues de Lusignan, mais Louis IX et surtout Blanche de Castille multiplient les manœuvres pour empêcher qu'il ne contracte une nouvelle union. Finalement, le comte de Toulouse n'aura pas d'autre héritier légitime que sa fille Jeanne.

Mais tout laisse à penser qu'en 1242 un vaste complot s'organise avec la complicité de l'empereur Frédéric II, complot dont Raimond VII est le meneur de jeu. On retrouve près de lui Hugues de Lusignan, bien entendu, et aussi le roi d'Angleterre. Mais ce qui est important, c'est le ralliement des comtes de Foix, de Comminges, d'Armagnac, de Rodez, et la participation des vicomtes de Narbonne et de Béziers. Cette fois, c'est le monde occitan dans son ensemble qui se prépare à chasser les envahisseurs.

Malheureusement, la révolte éclate trop tôt, à la faveur d'un drame qui a l'allure d'un incident mineur mais qui est peut-être le résultat d'une provocation. Les espions de Louis IX et de Blanche de Castille n'étaient

pas sans avoir averti leurs maîtres que quelque chose se préparait. Que s'est-il passé au juste ? Quelle est la part de responsabilité du gouvernement royal ? Les preuves manquent. Il n'y a que des présomptions : vue de Paris la révolte devait éclater le plus tôt possible, avant d'être mise au point, justifiant ainsi une intervention rapide du roi. Et il fallait que la papauté, ou tout au moins l'Eglise, fût la victime malheureuse de l'incident.

C'est le 29 mai 1242 à Avignonet. Une petite troupe venue de Montségur s'introduit dans la maison du comte, avec la complicité probable du sénéchal. Alors, deux inquisiteurs, Guillaume Arnauld et Etienne, ainsi que l'archidiacre de Toulouse sont assassinés. Désormais, on ne peut plus reculer.

Raimond VII jette le masque. Il occupe Albi, qui est une seigneurie épiscopale, ce qui lui met immédiatement à dos les autorités ecclésiastiques. Le 17 août il se présente devant Narbonne. Le vicomte Aimery lui ouvre les portes de la ville et l'archevêque prend la fuite. Raimond reprend solennellement le titre de duc de Narbonne. Mais deux armées royales se dirigent vers le pays occitan.

Pour gagner du temps, Raimond VII donne mission à l'évêque de Toulouse d'aller négocier avec Louis IX tandis que lui-même s'en va à Bordeaux conclure, le 28 août, un pacte d'alliance offensive avec le roi d'Angleterre. Puis il revient mettre le siège devant Penne-d'Agenais, une forteresse qui commande la basse vallée du Lot.

Mais à la suite de tractations plus ou moins suspectes, le comte de Foix fait défection. Il est vrai que dans cette affaire, on n'en est pas à une trahison ou à un revirement près. Le comte de Foix fait sa soumission au roi de France, lequel le délie de son serment de vassalité envers le comte de Toulouse. Le 5 octobre, passé résolument

dans le camp du « Nord » sans qu'on sache exactement pourquoi, le comte de Foix, devenu vassal direct de Louis IX, envoie un défi à Raimond VII.

La situation est mauvaise pour Raimond. Abandonné par les siens, trahi par ceux en qui il avait toute confiance, délaissé par Henry III Plantagenêt qui est bloqué à Bordeaux, ne pouvant plus trouver de ressources ni de troupes suffisantes dans un pays à demi ruiné et dont les habitants commencent à avoir horreur de la guerre, il ne trouve d'autre solution, le 20 octobre, que de faire sa soumission. Encore la fait-il, non au roi, mais à Blanche de Castille dont il sollicite la médiation et l'indulgence.

Il est évident que Louis IX ne croit pas un mot des déclarations de repentir du comte de Toulouse. Encore une fois, celui-ci joue un double jeu. Louis se décide à sévir : il veut dépouiller complètement Raimond VII en mettant la main sur le comté en attendant que celui-ci revienne légalement à Jeanne et à Alphonse de Poitiers. Ainsi pense-t-il en finir une fois pour toutes avec l'affaire occitane et l'hérésie albigeoise.

Mais curieusement, Blanche de Castille intervient auprès de son fils en faveur du comte de Toulouse. En fait, c'est elle qui oblige Louis IX à maintenir Raimond VII dans son comté. Pour quelles raisons exactes ? Nous ne le savons pas. Blanche s'est toujours montrée très indulgente vis-à-vis de Raimond et cela est troublant.

En effet, de quels moyens de pression occulte disposait Raimond VII pour bénéficier ainsi de l'indulgence royale alors qu'il était excommunié et rebelle reconnu, donc passible de la saisie de ses domaines et de ses biens ? Et il semble bien que Louis IX ne soit pas concerné dans cette affaire. C'est entre Raimond et Blanche qu'il existait une sorte de connivence. Mais de quel ordre et à propos de quoi ?

Raimond VII se rend à Lorris pour y faire sa paix au mois de janvier 1243. Il est pardonné mais à des conditions précises. Il doit en particulier s'engager par écrit à châtier les assassins d'Avignonet, à cesser toute relation avec l'empereur et à investir les forteresses cathares. Il signe.

C'est pour honorer ses engagements que Raimond VII donne consigne à ses gens d'armes de prêter mainforte aux troupes royales et de seconder les représentants de l'Eglise dans la poursuite et la punition des hérétiques. Et, au printemps de la même année, un concile tenu à Béziers décide de réduire les dernières forteresses qui passent pour abriter des cathares. C'est le cas de Quéribus et de Montségur.

Sous la conduite d'Hugues des Arcis, sénéchal de Carcassonne, et de Pierre Amiel, archevêque de Narbonne, une importante armée vient prendre position au pied de la montagne où est bâti Montségur. Cela n'empêche pas les assiégés qui connaissent parfaitement le terrain de communiquer constamment avec l'extérieur et même de se ravitailler. En novembre, l'évêque d'Albi amène des renforts aux assiégeants.

Tout se passe comme si on voulait détruire coûte que coûte Montségur. Au début de l'année 1244, un groupe de croisés s'empare du poste de guet du Roc de la Tour. Ainsi peuvent-ils couvrir l'armée qui en profite pour se déployer sur les flancs de la montagne. On construit une pierrière qui menace de ses boulets les murs et les toitures du château.

Le 1^{er} mars, les assiégés tentent une sortie. Mais ils ne peuvent pas aller loin. Le 2 mars, une trêve de quinze jours est accordée aux assiégés. A l'issue de cette trêve les soldats qui se rendront ne seront pas inquiétés. Quant aux cathares, ils devront choisir : ou bien abjurer et rentrer au sein de l'Eglise, ou bien,

s'ils persistent dans leurs erreurs, être condamnés au bûcher.

Le 15 mars, à l'expiration de la trêve, deux cathares quittent secrètement la citadelle en emportant quelque chose. Les autres se rendent. Comme promis, les militaires ne sont pas inquiétés, mais les cathares sont sommés de faire leur choix. Deux cent cinq d'entre eux refusent d'abjurer et sont brûlés vifs. Et Guy II de Lévis prend possession de la place.

L'affaire n'a pas fini de provoquer des discussions et des controverses. Objectivement, il faut avouer qu'en cette année 1244 elle paraît être un banal incident de parcours. Ce n'est pas la première fois — ni la dernière — qu'on brûle des hérétiques, des cathares notamment. Le siège de Montségur est une des péripéties de la guerre entreprise par la monarchie française contre les principautés occitanes, ni plus ni moins. Après tout, Montségur était le repaire d'un seigneur rebelle et c'était autant ce seigneur que visaient les troupes royales que les cathares qui s'y étaient réfugiés.

On a dit que Montségur était un temple cathare. Cela reste à démontrer et c'est plus qu'improbable. Cela a été un refuge, c'est certain, pour les « parfaits » et pour leur « évêque » Bertrand Marti.

On a parlé d'un « trésor » que les deux cathares fugitifs sont allés déposer en lieu sûr. Nous ne savons rien sur ce « trésor », mais il faut rappeler que bien souvent les trésors sont plus symboliques que réels et qu'il y a des documents secrets qui valent beaucoup plus que de l'or ou des pierres précieuses. Y avait-il un « secret » à Montségur ? Et si oui, quel était-il ?

Là non plus, il n'y a pas de réponse. Quand Louis IX apprit la chute de Montségur et le châtimement des hérétiques endurcis, il ne marqua aucun intérêt particulier à l'événement. On avait suivi ses ordres, c'est tout. Et

comme Louis IX avait comme premier principe d'être juste, il pouvait se dire en toute bonne foi que la justice avait été respectée : les cathares avaient eu la liberté de renoncer à leurs erreurs. Ils ne l'avaient pas fait. Ils avaient donc mérité leur sort. Il n'y avait rien d'étonnant à cela, et surtout pas de mauvaise conscience à avoir. C'était la loi chrétienne. Et Louis IX était un roi chrétien. Il est impossible de lui imputer la responsabilité précise et directe du bûcher de Montségur puisque les hérétiques ont été condamnés par le tribunal de l'Inquisition et remis au bras séculier. Ou alors, il faut lui imputer la responsabilité directe de la mort de tous les hérétiques ou prétendus tels qui ont été brûlés sous son règne, et aussi de tous les carnages des deux croisades qu'il a entreprises au nom du Christ, mais dans la plus parfaite intolérance.

On ne peut pas assumer les responsabilités du pouvoir en gardant les mains nettes, même si on est Ponce Pilate. Mais les époques jugent différemment selon les critères en vigueur.

Il est en tout cas certain que pour Louis IX le drame de Montségur n'a été qu'une opération de police. Il n'a pas été question, pour lui, d'un quelconque « secret ». D'ailleurs, si ce « secret » existe — ce qui est très vraisemblable étant donné le mystère qui entoure certains éléments de cette affaire —, ce n'est pas à Paris qu'il faut le chercher mais en pays occitan, dans l'ancienne Septimanie wisigothique.

Troisième partie

Les racines du chêne

XVII

Vu à travers les nombreux miroirs déformants qui encombre les galeries de l'Histoire, l'image de Saint Louis nous apparaît parfois sous des aspects contradictoires. Tout dépend des critères à partir desquels on le juge. Son élévation au rang des bienheureux n'a pas arrangé les choses puisqu'elle accentue la tendance à le considérer comme un surhomme. Or Louis IX a été avant tout un homme. Et comme tel, il était nécessairement la proie de contradictions internes.

Celle qui apparaît le plus souvent est l'antinomie entre l'image d'un roi autoritaire et soucieux de construire solidement et matériellement un royaume encore informel, et l'image d'un mystique qui semble plutôt fait pour être un moine dans sa cellule, une sorte de « béguin » comme il y en avait tant au ^{xiii}^e siècle, quelqu'un qui se retirait du monde pour vivre dans ces grands villages spirituels qu'on appelle les béguinages, dans la méditation et la simplicité du quotidien.

Un jour, Louis IX se trouvait en compagnie de Robert de Sorbon et de Jean de Joinville. Il posa cette question à Joinville :

— Sénéchal ! Dites-moi les raisons pour lesquelles un prud'homme vaut mieux qu'un béguin.

Joinville ne sait trop quoi répondre. Il discute avec Robert de Sorbon pendant un certain temps mais les deux hommes n'arrivent pas à formuler un jugement. Alors, le roi rend sa sentence :

— Je voudrais bien être un prud'homme car un prud'homme est un chrétien accompli. Le béguin ne vit pas dans le monde et n'a pas l'occasion de mettre en pratique l'exemple de Jésus-Christ. Le prud'homme, si... Prud'homme est si grande chose que rien qu'à en parler, le nom emplit la bouche...

Le *prud'homme* est en effet l'homme idéal du siècle dit « courtois » et les romans de la Table ronde, qui sont une sorte de catalogues des idéaux de la période qui va de 1150 à 1250, nous le définissent assez bien. Le prud'homme est avant tout un *chevalier* tant sur le plan physique que sur le plan moral. Mais ce n'est pas le guerrier brutal des débuts de la féodalité, c'est aussi un homme de bonne compagnie, cultivé, raffiné, courtois. Et c'est aussi un *chrétien* attaché à mettre en pratique les leçons de l'Evangile. Contrairement au béguin qui n'est que dévot, ce qui en soi est déjà bien, le prud'homme agit autant pour les autres que pour lui car, selon la conception que répandent abondamment les Frères de Saint-François, il ne peut y avoir de salut individuel sans salut collectif.

Il faut sans cesse se référer à cette idée de salut collectif car elle explique et justifie ce que nous considérons comme le moins justifiable dans l'attitude de Saint Louis : la poursuite des hérétiques, les mesures contre les juifs et la guerre contre les musulmans. Il est en effet impossible d'assurer le salut de la collectivité chrétienne sans éliminer ce qui pervertit cette collectivité. Pour qu'un chêne se développe harmonieusement et que ses racines puissent pénétrer profondément dans la terre, il est nécessaire au début d'arracher les mauvaises herbes

Les racines du chêne

et les autres arbustes. Devenu grand et fort, le chêne lui-même, par son ombre, se chargera de nettoyer le terrain tout autour de lui. Ainsi en arrive-t-on à l'image du chêne de la sagesse.

XVIII

D'après le franciscain Salimbene de Adam qui a fréquenté Louis IX vers 1248, le roi est un homme de haute taille. Il dépasse ses chevaliers de toute la tête. Il est mince et de plus en plus il deviendra maigre. En fait, Louis n'est pas d'une santé à toute épreuve : il est souvent malade, et c'est par son incroyable énergie et aussi par sa facilité à récupérer qu'il se maintient. Il est très beau de visage. Ses cheveux sont blonds. Salimbene qualifie ses traits d'angéliques. Comme ses cheveux ont tendance à se raréfier, il porte souvent un bonnet de coton, particulièrement quand il doit présider une cérémonie. Joinville dit plaisamment qu'au banquet de Saumur, où il vit le roi pour la première fois, ce bonnet lui allait fort mal.

Le fils de Blanche de Castille a un caractère emporté, du genre que nous appelons « soupe au lait ». Les témoignages sur ses brusques colères sont innombrables. Joinville s'étonne de la violence avec laquelle il fait des reproches à son écuyer Ponce. Un jour, un valet maladroit laisse couler de la cire sur la jambe blessée du roi. Celui-ci hurle de douleur et se met à injurier le valet. Une autre fois, rentrant à son hôtel particulier, il se met en fureur parce que aucune des seize personnes attachées à son service personnel n'est là pour l'accueillir.

Mais il regrette ses impatiences. Dès que la colère est tombée, il se montre conciliant, trouve des mots d'excuses et pardonne volontiers les incartades. Tout est oublié. Il semble que Louis IX ait souvent honte de son emportement. Il sait qu'une telle attitude est peu conforme avec un idéal de vie chrétienne et il s'efforce d'y remédier par un violent effort de volonté. C'est aussi ce qui le conduira aux pratiques de macérations assez dures qu'il s'imposera à la fin de sa vie.

Ce tempérament emporté est caractéristique d'une forte personnalité qui ne souffre pas la contrariété et qui s'offusque chaque fois que quelque chose n'est pas conforme à l'idée qu'on s'en fait. Cela ne va pas d'ailleurs sans un énorme souci de perfection : tout ce qui n'est pas parfait doit être corrigé, et par tous les moyens, la persuasion bien sûr mais aussi la contrainte. Il ressort de cela que Louis IX, bien que sensible aux recommandations et sollicitant les avis de son entourage, est un homme autoritaire.

On s'étonne alors qu'il ait manifesté tant de patience envers sa mère, celle-ci étant elle-même une femme autoritaire. On a souvent vu un Saint Louis faible, indécis et se pliant aux volontés d'une mère impérieuse et dominatrice, pour ne pas dire d'une mère castratrice. Les ruses que Louis employait pour se retrouver seul avec son épouse et la terreur que Blanche semblait lui inspirer seraient des éléments en faveur de cette thèse. Mais l'action qu'a menée Saint Louis tout au long de son règne prouve qu'il n'en est rien.

Certes, il a été docile avec sa mère. Celle-ci a contribué à lui apprendre son métier de roi en des circonstances qui étaient difficiles. Il savait que Blanche avait du caractère, il savait qu'elle travaillait pour lui et il ne pouvait que lui faire confiance. Cette confiance ne s'est jamais démentie. Mais la cause de cette « docilité » n'est pas la peur

ressentie devant une mère « phallique ». C'est l'amour qu'il éprouvait pour Blanche de Castille qui explique son attitude.

D'après tous les témoignages, il n'a pleuré que deux fois dans sa vie : à la mort de son frère Robert d'Artois, et surtout à l'annonce de la mort de Blanche de Castille. Quand on sait la retenue qu'il a toujours manifestée dans ses rapports avec sa femme et ses enfants, la conclusion est facile : sa mère a été l'être qu'il a le plus aimé au monde. Il n'y a là rien que de très naturel, et il serait ridicule, comme on l'a fait un peu trop, de chercher à découvrir en Saint Louis des complexes que sa nature saine et son ardente foi chrétienne contrediraient absolument.

On ne peut pas en dire autant de Blanche de Castille. Mais c'est un autre problème. En réalité, il n'y a guère de ressemblances entre la mère et le fils, même si leurs rapports ont été harmonieux. En fait, ces rapports ont été harmonieux dans la mesure où chacun d'eux était complémentaire de l'autre. L'entourage royal le savait bien. Tous ceux qui demandaient quelque chose au roi également. Ils commençaient par s'adresser à Blanche de Castille avant d'aller voir le roi ou chargeaient celle-ci de se faire leur ambassadrice. N'est-ce pas d'ailleurs dans l'esprit religieux du temps ? Le culte marial se développe, et avec lui le principe fondamental que la Vierge Marie est la seule, quand on s'adresse à elle comme à une mère, à pouvoir infléchir les décisions de son divin fils. A cet égard, le couple Blanche de Castille-Saint Louis apparaît comme la projection sur terre du couple divin idéal Marie-Jésus.

Car la religion imprègne la vie quotidienne du royaume comme elle imprègne la vie quotidienne du roi. Mais c'est nous qui voyons dans la vie de Saint Louis une différence entre le sacré et le profane. En réalité, au

xiii^e siècle encore, comme dans les époques antérieures, cette distinction n'existe pas et il ne serait venu à l'idée de personne de la formuler de façon aussi manichéenne. On ne cesse pas d'être chrétien quand on va « là où le roi ne va qu'à pied », et il y a des « cabinets » dans l'hôtel royal de Saint Louis, que ce soit au Louvre, à Poissy ou ailleurs, comme dans tous les palais et châteaux de l'époque. Assurément, quand on pense au luxueux palais de Versailles qui n'en comportait point, on peut se demander si cela ne traduit pas une différence de conception de la vie. Les détails qu'on dit scatologiques sont parfois riches d'enseignements philosophiques.

La piété de Louis IX ne l'empêche nullement de tenir son rang. Comme bien d'autres princes, il possède une ménagerie avec des lions et même un porc-épic, dont les livres de comptes nous font connaître les frais de nourriture. A Saint-Germain, il possède une « volerie » avec toutes sortes d'oiseaux de proie destinés à la chasse. On capture pour lui des éperviers dans la forêt de Lyons ou dans celle de Breteuil. Il a des veneurs et des valets de chiens, et une meute de quarante-huit bêtes. Louis IX participe de moins en moins aux chasses, mais elles ont lieu parce que la chasse est une fonction sociale réservée aux nobles. Le roi ne peut s'y soustraire.

Avant de simplifier sa tenue, Louis IX prend grand soin de se vêtir, du moins lorsqu'il est « en représentation », de vêtements en étoffes de grand prix. Pour les fêtes, c'est du drap ou de la soie. Ses robes sont fourrées d'hermine, de zibeline, de gros et de menu vair. Sa vaisselle est particulièrement riche et il pense ainsi honorer ceux qu'il convie à sa table.

Dans sa maison, il y a de cinquante à soixante serviteurs, dont cinq écuyers, deux maréchaux, trois valets d'étable, des cuisiniers (il en emmènera deux à la croisade), des huissiers, des clercs et même des coursiers

pour porter les messages. Les clercs ne sont pas de simples comptables, de simples serviteurs : parmi eux se trouvent l'archevêque de Sens, l'évêque de Senlis, le doyen de Tours, le chapelain et l'aumônier du roi. Ce sont donc des conseillers, même si souvent ils sont absents pour assurer d'autres charges.

Mais il s'agit cependant d'un groupe très restreint. Tout semble indiquer que la maison du roi est composée de fidèles qui constituent une véritable communauté où chacun se connaît bien, où l'on vit dans une certaine intimité avec le maître. La vie de cour, telle qu'elle apparaît à travers de nombreuses anecdotes, est essentiellement familière. Cela ne dispense pas de l'étiquette : Louis IX est trop conscient de la dignité royale pour tolérer le moindre écart, même si, à l'occasion, après un coup de colère, il sait se montrer indulgent.

Donc le religieux imprègne le quotidien. C'est une question de foi. La foi de Louis IX n'est pas philosophique, elle est.

— La foi, disait-il, consiste à croire même si notre certitude ne repose que sur un dire.

Un jour, pour étayer son point de vue, il demande à Joinville :

— Quel nom portait votre père ?

Il faut préciser que Joinville n'avait pas connu son père qui était mort alors qu'il était en bas âge. Joinville répond :

— Le nom de mon père était Simon.

— Comment le savez-vous ? demanda le roi.

— Ma mère me l'a dit, et je le tiens pour certain.

— Alors, conclut le roi en souriant, vous devez croire fermement tous les articles de la foi sur le témoignage des apôtres, comme vous l'entendez chanter le dimanche au Credo.

Les rationalistes que nous sommes ont beau jeu de

ramener ce raisonnement au rang de supputation. Mais il n'empêche que dans cette conversation, rapportée par Joinville lui-même, on découvre la nature exacte de la foi de Saint Louis.

En conséquence, le roi se sent obligé d'illustrer et de défendre la foi. Pour l'illustrer il favorise les études de théologie, s'efforce d'améliorer les recrutements des prêtres en demandant aux évêques de ne pas ordonner n'importe qui. Car il ne faut pas oublier qu'à l'époque il suffisait de passer un petit examen — du genre de ceux qu'on demandait à un jeune garçon ou à une jeune fille d'avant le concile de Vatican II pour faire sa première communion — pour être ordonné prêtre. Dans les campagnes notamment, l'inculture, l'ignorance, pour ne pas dire la bêtise, étaient le lot commun du bas clergé. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que ces personnes un peu frustes n'étaient point pieuses ou même efficaces : les fidèles dont ils avaient la charge en savaient encore moins !

Pour illustrer la foi chrétienne, Louis IX encourage la construction de nouvelles églises, de nouveaux monastères, et l'ornementation des monuments déjà existants. Puisque rien n'est trop beau pour le roi, à plus forte raison ne faut-il pas lésiner quand il s'agit de montrer la grandeur de Dieu. Le règne de Saint Louis sera l'époque du triomphalisme ogival.

Louis VIII a laissé dans son testament une somme importante pour la construction d'une abbaye. Louis IX et Blanche de Castille achètent, en 1228, la terre de Culmont, proche du manoir royal d'Asnières-sur-Oise, et y font venir une colonie de moines de Cîteaux, pour lesquels on commence la construction du monastère. Louis participe en personne aux travaux, aidant les moines dans leur tâche et obligeant même ses frères à l'imiter. Plus de cent mille livres parisis sont dépensés

pour la construction de cette abbaye qui prendra le nom de Royaumont et qui sera consacrée le 19 octobre de 1235 ou de 1236. Une rente annuelle de cinq cents livres lui sera attribuée. On sait que c'est à Royaumont que Louis IX fit inhumer les corps de ses enfants qui moururent avant lui.

A Royaumont, le roi a fait aménager à son propre usage une chambre qui regarde vers l'église. C'est la coutume à l'époque. Mais au lieu de se contenter de suivre les offices par la fenêtre ménagée à cet effet, il se rend la plupart du temps dans le chœur et chante avec les moines. Il va parfois s'asseoir dans la salle du chapitre pour écouter les instructions de l'abbé. Il partage également leur repas. Quand il est à Royaumont, il tient à se comporter comme un moine.

Louis IX favorise d'autres abbayes cisterciennes, comme Maubuisson, qui a été fondée par Blanche de Castille en 1236 et qui sera achevée en 1244, le Lys et Chaalis, et bien d'autres monastères auxquels il fait des donations de terres ou auxquels il assure des rentes ou des privilèges.

Une autre forme d'illustration de la foi chrétienne, pour Saint Louis, c'est le culte de reliques. On a vu comment il avait été affecté par la perte du clou de la Passion. Chaque fois qu'il se déplace, il fait en sorte de visiter les sanctuaires où l'on conserve de précieuses reliques. Il apprend que l'empereur de Constantinople, Baudouin II, sans cesse à court d'argent, a demandé un prêt très important aux Vénitiens et qu'il leur a remis en gage les reliques de la Passion, conservées dans le trésor impérial. Immédiatement, il rembourse aux créanciers les sommes avancées afin de devenir lui-même possesseur d'une de ces reliques, celle qui lui tient le plus à cœur, la couronne d'épines. Après de nombreuses négociations à Constantinople et à Venise, il envoie deux

dominicains pour aller chercher la relique et lui-même se déplace à Villeneuve-l'Archevêque pour manifester sa pieuse sollicitude. De là, la couronne d'épines est ramenée en procession à Sens, Louis et son frère Robert, pieds nus, portant eux-mêmes la châsse. Transportée par bateau jusqu'à Paris, la couronne est d'abord exposée à la vénération des Parisiens, puis déposée au palais de la Cité, dans la chapelle Saint-Nicolas. Et c'est entre 1242 et 1247 que Louis fait construire, pour abriter la précieuse relique, la célèbre Sainte-Chapelle, l'un des plus surprenants monuments de l'art ogival.

Mais si le roi tient à illustrer la foi, il n'en est pas moins ardent à la défendre. D'où la chasse aux hérétiques de tous bords. Encore ne faut-il pas exagérer sur ce point : le règne de Saint Louis a été l'un des moins intolérants du Moyen Age (je ne dis pas plus tolérants, cela n'existe pas). Et il ne faut jamais oublier ce que dira Louis IX à son fils Philippe, en lui enseignant ses devoirs de roi :

— Mon fils, sachez que pour le bien de l'Eglise, vous devrez bannir les hérétiques du royaume.

Saint Louis a bien dit « bannir », et non pas « châtier ». Il ne semble pas que le roi se soit intéressé lui-même à la chasse aux hérétiques. Il a laissé faire ce qui était d'usage aussi bien dans tous les pays chrétiens que dans le royaume de France.

Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse pas réagir devant ce qu'il considère comme une erreur ou une tentative du démon pour pervertir les bons croyants. En 1239, le pape Grégoire IX a dénoncé les docteurs juifs comme coupables de s'être détournés de la loi de Moïse et de l'Ecriture sainte, tronc commun du judaïsme et du christianisme. En 1248, Innocent IV reprend cette dénonciation et prescrit de regarder comme coupables d'hérésie ceux qui suivraient le Talmud au lieu de la loi de Moïse ; il

ordonne de brûler les livres du Talmud. En 1242, Louis IX fait brûler une vingtaine d'exemplaires du Talmud.

On remarquera qu'il ne s'agit en aucun cas d'une marque d'antisémitisme, ni même d'antijudaïsme. C'est au contraire une défense du mosaïsme primitif. D'ailleurs, à cette occasion, le roi invite les plus célèbres rabbins du temps à venir défendre leur point de vue dans une conférence. Celle-ci se tient au palais de la Cité, en juin 1240, et elle a un grand retentissement.

Cependant, l'attitude de Saint Louis envers les juifs est ambiguë. Apparemment, il tolère le judaïsme non talmudique tout en exigeant des juifs le port d'un insigne distinctif, la rouelle jaune (qui préfigure l'étoile de sinistre mémoire). Mais les autres Etats du ^{xiii}^e siècle en faisaient tout autant avec leurs juifs, et parfois bien pire. Surtout, Louis IX veut empêcher les juifs de se livrer à leur métier favori, l'usure, laquelle étant interdite aux chrétiens était pratique courante dans les communautés juives et dont les bons chrétiens — parmi lesquels figuraient les princes et les grands féodaux — étaient les meilleurs clients.

Cela dit, on raconte un jour devant Louis IX qu'au cours d'un débat assez houleux entre chrétiens et juifs, un chevalier, outré d'entendre mettre en doute la virginité de Marie, a donné un vigoureux coup de canne au docteur juif qui n'admettait pas cette conception virginale et la réfutait fermement. Le roi réfléchit longuement avant de déclarer qu'il n'était pas possible de débattre sereinement d'un problème si l'une des parties en présence n'était pas assez instruite. En l'occurrence, le chevalier, qui n'était pas clerc, ne pouvait pas contrer en paroles le docteur juif. Et le roi d'ajouter :

— Quant aux laïcs, quand ils entendent médire de

la loi chrétienne, ils ne la doivent défendre autrement que par l'épée qu'ils doivent enfoncer dans le ventre de leur adversaire autant qu'elle peut entrer.

Ce sont les paroles exactes de Saint Louis, rapportées par Joinville. Elles donnent quand même à réfléchir...

Et puis, il y a l'idée de croisade. Les regards de Louis IX se tournent vers l'Orient. Pour des raisons politiques, bien sûr, nous y reviendrons. Pour des raisons économiques, évidemment. Mais les raisons religieuses sont rigoureusement logiques dans l'esprit du roi : il n'est pas possible de laisser les lieux saints aux mains des infidèles, ce serait une injure à Dieu. Mais cela, c'est la justification de la croisade en général. Or, chez Saint Louis, la croisade apparaît comme un acte personnalisé, une sorte de vocation individuelle. Et ce sont les circonstances qui ont conduit le roi à prendre lui-même la croix.

Après la maladie qu'il a contractée durant la campagne du Poitou, Louis est demeuré assez affaibli. Pourtant, en mai 1244, il s'est rendu avec sa mère et ses frères en pèlerinage à Rocamadour. C'est alors qu'on apprend que les infidèles ont repris Damas, Tibériade et surtout Jérusalem où ils ont massacré les femmes et les enfants qui s'étaient réfugiés dans l'église du Saint-Sépulcre. Cette nouvelle affecte profondément le roi.

Rentré à Paris, la maladie le reprend et, en décembre, son état est jugé désespéré : on croit qu'il souffre du même mal que son père et on n'a guère d'espoir sinon dans les prières que l'on fait dire dans toutes les églises et dans tous les monastères du royaume.

Louis IX se meurt. Blanche de Castille qui veille son fils fait apporter les reliques de la Passion. On les donne à baiser au moribond. Le roi a déjà fait son testament. Il a pris congé des barons en leur recommandant de servir Dieu. Sa voix est faible. Il murmure à ceux qui l'entourent :

— Voyez : j'étais l'homme le plus riche et le plus noble du monde, le plus puissant de tous par mes trésors, mon pouvoir et mes amis. Et voilà que je ne peux même pas obliger la Mort de m'accorder une trêve... Que vaut donc tout cela ?

Et le roi perd connaissance. Les médecins se penchent, mais déclarent leur impuissance. Il n'y a plus qu'à attendre la fin. On donne même des ordres au clergé pour la préparation des obsèques.

Deux femmes sont restées au chevet du roi. L'une d'elles veut tirer le drap sur le visage, disant que le roi est mort. L'autre dit que son âme est encore dans son corps et elle empêche la première de tirer le drap. C'est alors que Louis bouge la tête. Il a entendu la discussion des femmes. Il ouvre les yeux et regarde ce qui se passe. Ses lèvres s'entrouvrent.

— Qu'on m'apporte la croix, a-t-il la force de murmurer.

On se précipite. On met un crucifix devant les lèvres de Louis.

— Ce n'est pas cela, dit le roi, je veux la croix...

Ce qui veut dire qu'il s'engage à partir en croisade.

Dès qu'elle est avertie que son fils est revenu à lui, Blanche de Castille manifeste une grande joie. Mais cette joie est anéantie par le désir du roi de se faire croisé. Blanche ne le veut pas. Les évêques de Meaux et de Paris viennent au chevet du roi. Louis leur demande de lui mettre la croix sur sa chemise. Blanche les supplie de n'en rien faire. Les évêques sont de la même opinion que la reine mère : le devoir d'un roi est de rester avec son peuple. Alors Louis, qui a retrouvé une partie de ses forces, se redresse et dit fermement :

— Je ne prendrai aucune nourriture avant que vous ne m'ayez donné la croix !

Personne ne dit mot. On n'ose pas contrarier la

volonté du roi, mais la volonté d'un malade est-elle encore la volonté d'un roi? Louis insiste, il appelle l'évêque de Paris et lui demande la croix. L'évêque, ému jusqu'aux larmes, lui obéit. Toute l'assistance pleure.

Mais Louis montre un visage plein de joie. Une fois la croix sur sa poitrine, il déclare qu'il se sent beaucoup mieux.

De fait, il est guéri. Et son état va aller en s'améliorant. Après sa guérison, sa mère, sa femme, ses frères, les évêques, les conseillers, tous lui démontrèrent que le vœu qu'il avait fait n'avait aucune valeur : il se trouvait alors dans un état qui ne permettait pas de prendre une telle décision. L'évêque de Paris alla jusqu'à lui dire :

— Je me fais fort de vous obtenir de Sa Sainteté une bulle qui vous dispensera entièrement.

— On ne marchandé pas avec Dieu, répondit simplement le roi de France.

XIX

L'Orient a toujours fasciné les Occidentaux. Une chanson de geste du début du xiii^e siècle, le *Pèlerinage de Charlemagne*, traduit sous forme symbolique, avec une récupération de tous les vieux mythes qui traînent dans les esprits, cet attrait que la croisade déviée contre Constantinople a matérialisé dans les faits.

L'Orient est le pays des richesses incommensurables. L'Orient est le pays des Mille et Une Nuits. L'Orient est fastueux, magique, mythique, et pourtant presque à la portée des audacieux. L'Orient est aussi le chemin des épices, le chemin de l'or, le chemin qui mène vers l'inconnu. Enfin l'Orient est le pays où a vécu le Christ et où se trouve son tombeau.

Mais quel Orient ?

Ce que nous appelons le Proche-Orient, les Occidentaux le connaissent déjà. Ils l'ont conquis. Ils sont en train de le perdre. Mais au-delà il y a bien autre chose. Et puis, vers les années 1240, on apprend d'étranges nouvelles. Il s'agit des Mongols, ce peuple asiatique des déserts. Ils ont constitué un royaume de nomades prêts à déferler sur le monde. Car le propre des nomades est de se déplacer. Et très vite.

La Chine du Nord, le royaume Kin, est tombée entre

leurs mains en 1233. Mais c'est très loin, de l'autre côté du monde. Ce qui est plus inquiétant, c'est que les Mongols ont occupé la Perse dès 1231. Et la Perse est aux portes de la Terre sainte, aux portes de Constantinople. La ruée vers l'Ouest est amorcée et elle se précise en 1236 : le royaume turc des Bulgares de la Kama est détruit. En 1238, les Mongols sont en Russie et ravagent Moscou. En 1239, les steppes de la Russie méridionale sont soumises. En 1240, Kiev est envahie et mise à sac.

Mais c'est encore loin. Or, pendant l'hiver 1240-1241, les Mongols pénètrent au cœur de l'Europe : ils s'emparent de la Pologne et de la Hongrie. Le 18 mars 1241, Gracovie, abandonnée par ses habitants, est incendiée. En avril, une armée de trente mille hommes, composée de Polonais, de croisés allemands et de chevaliers teutoniques, est défaite. En juillet, les avant-gardes mongoles sont aux portes de Vienne. Le jour de Noël, le khân Batou passe le Danube gelé et s'empare de la ville de Gran.

On raconte des choses terrifiantes. Les Mongols, sur leurs chevaux rapides, sont partout à la fois. Ils massacrent tout ce qu'ils rencontrent. Ils brûlent les récoltes, les villages, les villes. Ceux qui ne sont pas massacrés sont emmenés en captivité pour être réduits en esclavage. Rien n'apparaît pouvoir les empêcher de continuer vers l'ouest.

Cela, on le sait, à Paris, à Rome, à Londres. On se rend compte que l'Europe chrétienne est menacée. Déjà des groupes mongols sont vus en Croatie, dans l'archipel dalmate. Ils poussent même jusqu'à Spalato. Frédéric II, pourtant contesté à l'intérieur de l'Empire et en lutte ouverte avec la papauté, sent passer un vent de panique et lance un appel à l'unité : il faut que tous les chrétiens, oubliant leurs désaccords, s'unissent, se mettent sur le pied de guerre et repoussent les hordes de l'Antéchrist.

Mais personne ne répond à l'appel de l'empereur. Il

semble bien que les royaumes chrétiens soient incapables de s'opposer ensemble à cette terreur. Pourtant, le pape Innocent IV décide d'envoyer en Mongolie une mission menée par un franciscain, Jean du Plan Carpin. Et plus tard, après son retour de la croisade, Louis IX enverra un autre franciscain, Guillaume de Rubrock, chez les Mongols de la Russie méridionale. Son voyage durera deux ans et il en rapportera une moisson d'informations précises, sous forme d'une lettre au roi de France, ouvrage précieux entre tous car c'est le document le plus détaillé sur les Mongols du ^{xiii}^e siècle que nous ayons à notre disposition.

Le but de Louis IX, en envoyant cette mission, sera de sonder les intentions des Mongols et de tout faire pour essayer de les convertir. Car le roi de France n'oublie jamais qu'il est chrétien. Une fois les Mongols convertis, le danger sera moins grand. Du moins le pense-t-il. Mais il y a autre chose : une alliance avec des peuples qui sont au-delà de l'Empire, au-delà des Turcs, pourrait déboucher sur une stabilisation de l'Europe. On voit poindre par-derrière l'idée essentielle de la politique que suivra Richelieu pour abattre la maison d'Autriche.

Louis IX a une conscience politique qui s'appuie sur les réalités tangibles. Le monde est en équilibre instable et la mission d'un roi très chrétien est d'assurer l'équilibre des forces en présence, de réaliser sur terre ce que Dieu a prévu dans sa sagesse et ce qu'il ne peut réaliser qu'avec le concours des hommes. C'est à ce prix que pourra s'établir le royaume idéal, dans une fraternité chrétienne que personne ne pourra plus mettre en cause.

Cependant, la poussée mongole cesse brusquement sans qu'on sache pourquoi. Pendant quelques années encore leur présence est signalée en certains endroits, mais peu à peu ils disparaissent, refluant vers l'est et retournant en Mongolie. On comprend alors ce qui s'est

passé. De 1220 à 1227, l'Empire mongol s'était constitué, dans le feu et dans le sang, mais le grand chef, le khân que nous nommons Gengis Khân était mort. Son successeur, l'un de ses fils, du nom d'Ogoday, avait repris le flambeau, éliminant à l'occasion tous ses rivaux. Mais en 1241 Ogoday était mort, et les Mongols, tiraillés entre de multiples factions, étaient incapables de mener une action d'ensemble. Ils s'étaient donc dispersés un peu partout, s'affaiblissant d'autant, et avaient fini par se résoudre à regagner leur pays d'origine. L'Antéchrist avait rebroussé chemin.

Reste le danger turc, le danger musulman d'une façon générale. Certes, l'Europe chrétienne connaît mieux l'Islam. Les contacts sont fréquents, ne serait-ce que par les royaumes ibériques où l'influence arabe se fait sentir malgré le recul politique et militaire des Maures. Le grand rêve des croisés a été, on le sait bien, de reconstruire un Empire romain « latin » en éliminant à la fois les Etats helléniques et les peuples qu'on dit improprement être des infidèles. Là encore, nous retrouvons les chansons de geste : Guillaume d'Orange, comme Charlemagne, y combat des sarrazins, ces « maudits païens », ces « diables échappés de l'enfer », ce qui désigne en fait tout ce qui n'est pas intégré à l'orthodoxie romaine.

C'est par foi profonde, mais aussi pour réaliser ce rêve de chrétienté universelle que Louis IX a fait le vœu de délivrer la Terre sainte. Mais il y a loin d'un vœu à sa réalisation.

Il faut d'abord l'accord du pape. Cet accord se fait en 1245 avec la désignation d'Eudes de Châteauroux comme légat pontifical. Il faut ensuite préparer l'expédition et s'assurer le concours du plus grand nombre possible de participants.

Certes, les candidats sont nombreux mais combien parmi eux iront jusqu'au bout ? Certes, Louis IX propose

aux souverains étrangers de partir avec lui : la croisade n'est aucunement — en principe — une guerre nationale puisqu'il s'agit d'une entreprise qui touche la chrétienté tout entière. Mais l'empereur d'Allemagne ne peut rien faire parce qu'il est en conflit avec le pape et que celui-ci, en dépit des efforts de Louis IX, demeurera intransigeant envers lui. C'est peut-être dommage. Frédéric II n'en est pas à sa première croisade. Il connaît parfaitement le Proche-Orient et la mentalité musulmane. D'ailleurs, on raconte d'étranges choses sur son compte : il se serait fait musulman et il entretient des rapports avec les infidèles. Mais d'autres prétendent en même temps qu'il est libre penseur et que la croisade, pour lui, n'est qu'une occasion de propagande. Son rêve est de constituer un grand royaume d'Italie unifié sous son sceptre et transmis héréditairement dans sa lignée. Au concile de Lyon, en juillet 1245, Frédéric II est accusé de crimes contre la foi et la morale chrétiennes, de collusion avec les sarrazins, d'abus de toutes sortes et de violations de serments. Son ambassadeur Thaddée de Suessa a beau faire valoir que son maître désire se consacrer à la défense de la chrétienté contre les Mongols, les sarrazins et les Grecs schismatiques, il est condamné, déposé de son trône et de ses dignités.

On ne peut donc compter sur l'empereur, et Louis IX le regrette sincèrement car il pense, à juste titre, qu'il serait le mieux qualifié pour partager les responsabilités de la croisade.

Du côté anglais, personne n'est disponible. Richard de Cornouailles revenait d'une croisade qui lui avait coûté fort cher. Henry III, après l'échec de son expédition continentale, n'avait plus un sou. Seuls quelques chevaliers anglais promirent de se joindre aux Français sous la bannière de Guy de Lusignan, qui était le demi-frère du roi d'Angleterre.

Louis IX crut un instant pouvoir bénéficier du concours du roi de Norvège, Haakon V. Celui-ci avait déjà promis de se croiser, sans doute pour solliciter l'appui du pape. Il avait fait des préparatifs et obtenu des subsides de ses vassaux. Mais au dernier moment, il fit défaut, prétendant que la mentalité des Français et celle des Norvégiens étaient trop différentes pour permettre une expédition en commun. Il commua son vœu en assurant qu'il participerait à la lutte entreprise par le roi de Suède contre les païens de la Baltique. Mais les mauvaises langues prétendirent qu'il avait besoin des subsides levés pour financer le trésor royal qui avait bien besoin d'être renfloué.

Restent les Français et ceux qui relèvent de la suzeraineté française. Ils se sentent moralement obligés d'accompagner le roi, ne serait-ce que pour faire oublier leurs récentes rébellions. Et surtout, ils ont tout à gagner d'y aller seuls, sans les Italiens, sans les Allemands, sans les Anglais. Ils pourront se partager de plus gros morceaux. Car la croisade reste avant tout une affaire, que Saint Louis le veuille ou non. Non seulement la croisade permet de blanchir les consciences, mais elle risque de procurer des terres ou de faire du commerce par personnes interposées. Les grands vassaux ont intérêt à augmenter leurs revenus et leur puissance. Ils ont intérêt à emmener avec eux leurs vassaux les plus turbulents pour les mettre hors du jeu politique qui est engagé dans leurs fiefs. Les petits féodaux ont également tout intérêt à profiter de l'occasion : certains peuvent acquérir de bonnes terres et surtout des titres. Etre roi de Jérusalem, même si la ville de Jérusalem est occupée par les musulmans, c'est quelque chose ! Cela vaut le déplacement. Depuis que le roi de France limite considérablement la portée des guerres privées entre féodaux, le seul moyen de s'agran-

dir est de s'en aller outre-mer. C'est le principe bien connu de la colonisation.

Durant les trois années qui suivent, Louis IX ne laisse rien au hasard. Cette croisade, qui sera la septième, doit être préparée avec soin. Le roi de France s'entend avec les banquiers et les commerçants d'Italie, notamment avec ceux de Gênes qui, à l'époque, sont à l'avant-garde de l'économie et de la finance. Il emprunte abondamment mais ses émissaires savent convaincre les prêteurs que cette croisade permettra de rouvrir la route de la soie, la route des épices, la route des pierres précieuses, et qu'en installant sur les terres reconquises d'Asie Mineure des comptoirs bien pourvus il y a des fortunes à gagner.

On ne peut accuser Louis IX de ne pas avoir prévu les coûts de sa croisade. De ce côté-là, tout est organisé. Il fait accélérer la construction du port d'Aigues-Mortes, d'où il veut embarquer. Il loue et fait construire des navires pour transporter l'armée et demande à ses plus riches vassaux d'en faire autant. Il envoie des ambassadeurs à Chypre pour préparer l'arrivée des croisés ; car c'est à Chypre que Louis IX a décidé de fixer la base de départ des opérations.

Il faut maintenant réunir l'armée. Or, la levée d'une croisade n'est pas comparable à la levée de l'ost, c'est-à-dire de l'armée royale. Les féodaux ne sont pas tenus de suivre le roi n'importe où : ils n'ont d'obligations que pour la défense du royaume lui-même, et encore dans un temps limité. Et il est évident que la durée d'une croisade ne peut être fixée d'avance. De plus, les croisés sont tous des volontaires — même quand ils sont désignés d'office. Cela pose des problèmes d'organisation.

Cela dit, Louis IX, en trois années, arrive à constituer une armée de croisés fort nombreuse. On y retrouve la plupart des grands féodaux du royaume qui, chacun,

emmènent avec eux leurs chevaliers ainsi que des hommes d'armes : écuyers, arbalétriers et sergents, lesquels sont des « soldats » au sens strict du terme, c'est-à-dire « qui touchent une solde ».

Raimond VII a promis de venir, et avec lui d'autres anciens rebelles occitans comme Olivier de Termes et Raymond Trencavel. Il y a Pierre Mauclerc que l'on continue à appeler « le bon comte de Bretagne ». En réalité, Mauclerc n'est plus rien puisque c'est son fils Jean le Roux qui règne sur le duché. Il y a Hugues de Lusignan et son fils, le nouveau comte de Flandre, Guillaume de Dampierre. Il y a le comte de Saint-Pol, Hugues de Châtillon, le duc de Bourgogne, Hugues IV, deux des frères du roi, Robert et Charles, auxquels se joindra plus tard Alphonse de Poitiers. Thibaud de Champagne n'est pas là, trop occupé avec son royaume de Navarre, mais son sénéchal Jean de Joinville est présent, qui pourra ainsi raconter les événements dans ses mémoires. Il y a enfin de nombreux évêques, ayant eux-mêmes leurs contingents.

On peut estimer que l'armée de Louis IX est composée de 2 500 à 2 800 chevaliers, les écuyers et les valets d'armes comptant à peu près pour le double. Il y a une dizaine de milliers de fantassins, 5 000 arbalétriers. Le tout représente environ 25 000 hommes et 8 000 chevaux.

Louis IX a retenu seize navires aux Génois et vingt aux Marseillais, et deux Génois ont reçu le titre d'amiraux de la flotte du roi. D'autres navires ont été construits et sont arrivés à Aigues-Mortes. Au printemps de 1248, tout semble prêt.

Le 12 juin, le roi se rend à Saint-Denis avec ses frères. Dans l'église abbatiale, Eudes de Châteauroux lui remet le bâton et l'écharpe qui sont les insignes du pèlerin : n'oublions pas que la croisade est assimilée à

un pèlerinage, même si ce pèlerinage s'accompagne d'actes de guerre. Le roi lève la fameuse oriflamme, ce qui marque de façon solennelle le départ de l'armée.

De Saint-Denis, Louis IX se rend à Notre-Dame de Paris pour y entendre la messe, puis nu-pieds et en costume de pèlerin il se dirige processionnellement vers l'abbaye Saint-Antoine. Là, il accomplit ses dévotions, monte à cheval et prend la direction de Corbeil.

C'est à Corbeil qu'il prend congé de sa mère. On sait que Blanche de Castille avait tout fait pour détourner son fils de cette croisade. Elle jugeait qu'une expédition de ce genre était trop hasardeuse, que le roi avait une santé fragile et que, en tout état de cause, sa place devait être dans son royaume pour défendre celui-ci en cas de danger.

Blanche ne peut retenir son émotion. Elle veut accompagner son fils jusqu'à Aigues-Mortes, elle ne se résigne pas à s'en séparer. C'est pourquoi Louis IX l'invite à ne pas aller plus loin. Blanche s'évanouit après avoir murmuré :

— Hélas ! beau fils, je ne vous verrai plus en cette vie mortelle !

Le roi lui a confié la régence du royaume avec tous ses pouvoirs. Il lui accorde le droit de prélever sur son domaine le capital de trois cents livres de rente qu'elle peut distribuer comme elle le voudra à des œuvres pieuses. Il lui confie la garde des trois aînés de ses enfants, Louis, Philippe et Isabelle. Il traite encore certaines affaires avec Blanche, puis il la quitte, presque brusquement, se dirigeant vers Sens.

A Sens se tient le chapitre provincial des Frères mineurs de France. C'est là que le franciscain Salimbene le voit « non dans la pompe royale, mais en habit de pèlerin, avec la bourse et le bourdon de pèlerin au cou », allant pieds nus à l'église conventuelle en compagnie de

ses frères Robert et Charles, afin de solliciter les prières des religieux.

Il partage également le repas des moines et Salimbene nous en apprend le menu : des cerises, des fèves nouvelles cuites au lait, des poissons, des écrevisses et des pâtés d'anguilles, du riz accommodé au lait d'amande et à la poudre de cannelle, des anguilles rôties, des gâteaux à la crème et des fruits, le tout accompagné de pain blanc et arrosé d'un vin de choix. Ce menu « gastronomique » ne semble pas l'ordinaire des moines. Il est vraisemblable que les Frères mineurs ont voulu honorer dignement leur hôte royal.

Après cela, Louis IX s'arrête à Vézelay où il va prier dans l'église de la Madeleine, puis il gagne Lyon où il a une longue entrevue avec le pape Innocent IV. Il demande à celui-ci une absolution plénière et la promesse d'une intervention au cas où, pendant son absence, le roi d'Angleterre attaquerait le royaume de France. Et enfin, il intercède auprès du pape pour qu'on donne satisfaction au comte de Toulouse qui demandait désespérément à faire enterrer en terre chrétienne son père Raimond VI, mort excommunié.

Le voyage se poursuit dans la vallée du Rhône. Un problème se pose lorsque le roi passe aux environs de Tournon, sur les terres de Roger de Clérieu, vassal du dauphin de Viennois. Celui-ci prétend exiger un droit de péage sur tous les pèlerins qui traversent ses terres. Le roi refuse de payer et, comme Roger de Clérieu prend des otages, il fait assiéger le château et détruire les murailles. A Avignon, autre incident : des habitants de la ville attaquent des pèlerins. Malgré le conseil de ses barons, le roi ne donne pas l'ordre d'assiéger la cité.

Vers le milieu du mois d'août, Louis IX arrive à Aigues-Mortes. C'est là qu'il embarque, le 25 août, en compagnie de Marguerite de Provence, de Robert

d'Artois, de Charles d'Anjou et du légat pontifical. Raimond VII a rejoint les barons à la dernière minute. Et d'autres contingents partent de Marseille : le rendez-vous est fixé dans l'île de Chypre.

XX

On peut se demander pourquoi Louis IX a choisi Chypre comme point de ralliement de l'armée des croisés. La situation de Chypre, au cœur même de la Méditerranée, constitue une excellente base de départ vers n'importe quel point du Moyen-Orient. De plus, Chypre est un royaume chrétien, ce qui ne pose aucun autre problème que celui d'un arrangement financier entre souverains. Or Louis IX a bien préparé son expédition et ne manque pas de subsides. Et les rois de Chypre sont des Lusignan qui, tout en étant les vassaux théoriques de l'empereur d'Allemagne, ont intérêt à bien servir le roi de France qui est leur suzerain pour leurs possessions en France.

Louis IX atteint le port de Limassol, à Chypre, dans la nuit du 17 au 18 septembre 1248. Les autres navires de la flotte, sauf un qui s'est échoué sur un banc de sable, arrivent dans les jours qui suivent. Il faudra attendre mai 1249 pour que les croisés reprennent la mer.

Pourquoi cette longue attente à Chypre ? Essentiellement à cause des conditions météorologiques, comme on dit maintenant. Pendant l'hiver, on risque d'être coupé de la base chypriote. Il faudrait repartir immédiatement, ce qui n'est guère possible. On s'organise donc pour passer les mois d'hiver.

Cela ne se déroule pas dans les meilleures conditions. Certes, le climat est bon, surtout l'hiver. Certes, les provisions ne manquent pas. Certes, on se trouve en pays ami. Mais une épidémie survient, qui fauche le sire de Bourbon et le comte de Vendôme ainsi que deux cent cinquante chevaliers et de nombreux sèrgents. De plus, Louis IX n'a pas prévu un si long séjour, et quelques-uns de ses vassaux se trouvent en situation financière délicate, ne pouvant plus assurer l'entretien de leurs chevaliers et de leurs hommes d'armes. Enfin, même si l'armée est prête en février 1249, les navires qui ont passé l'hiver dans les ports de Syrie ne sont pas là : un conflit a éclaté entre les Génois et les Pisans qui ont, à Saint-Jean-d'Acre, des colonies dotées de privilèges spéciaux. La querelle gagne les équipages des navires, et ce n'est que vers le milieu du mois d'avril que, le conflit réglé, les navires peuvent regagner Chypre.

Cependant Louis IX, lors de son séjour à Chypre, a appris des informations intéressantes sur l'état politique des communautés musulmanes, sur leurs rivalités, sur leurs alliances. Il a également appris que des communautés chrétiennes vivent dans l'Empire mongol et il caresse l'idée d'un pacte avec les Mongols contre les musulmans. Le dominicain français André de Longjumeau est allé jusqu'à Tabriz. Deux chrétiens originaires de la région de Mossoul ont même été dépêchés par les Mongols à Louis IX, proposant une alliance à condition que le roi de France se reconnaisse le vassal du grand khân de Mésopotamie. Louis envoie des cadeaux au khân mais les pourparlers n'aboutissent pas.

En revanche, après étude des forces politiques en présence chez les musulmans, Louis IX décide de ne pas gagner directement la Terre sainte : le débarquement aura lieu en Egypte, et il y a une bonne raison

pour cela étant donné que le sultan d'Égypte est actuellement le maître de la Palestine.

On ne sait pas exactement quels ont été les buts de Saint Louis en optant pour la solution égyptienne. Veut-il simplement conquérir l'Égypte pour ensuite conclure un marché avec le sultan et récupérer ainsi la Terre sainte ? Veut-il conquérir l'Égypte pour son compte personnel, en faire un royaume vassal et s'en servir ensuite comme base de départ vers Jérusalem ? La dernière solution paraît être celle envisagée par le roi de France, et l'on pense qu'il destine le royaume d'Égypte à son frère Robert d'Artois.

Quoi qu'il en soit, la flotte royale quitte Chypre le 13 mai et, le 4 juin, elle se trouve au large de Damiette, à l'embouchure du Nil. C'est Damiette qui a été choisie pour la position stratégique que la ville et le port représentent.

Le 5 mai, c'est le débarquement. Louis IX, tout armé, saute lui-même à la mer avec ses hommes, pour franchir, la lance à la main, les derniers mètres qui le séparent de la terre ferme. Une tête de pont est établie et consolidée malgré les attaques des troupes du sultan. Les Égyptiens se replient sur Damiette par un pont de bateaux qu'ils n'ont pas le temps de détruire. Les croisés entreprennent de les déloger de la ville. Celle-ci est évacuée par les Égyptiens et, le 6 juin, le roi de France est le maître de Damiette.

Normalement, les croisés auraient dû profiter de leur avantage pour poursuivre les fuyards jusqu'au Caire : ils auraient alors bénéficié d'un certain effet de surprise. Mais Louis IX attend les renforts commandés par son frère Alphonse de Poitiers qui ne quittera la France que le 25 août. De plus, on est au début de juin et l'inondation du Nil commence à la fin juillet. Il sera alors impossible d'engager des opérations.

En attendant son frère, Louis IX laisse certainement passer la chance. Il faut donc attendre et organiser la ville, et aussi la fortifier. Mais cette attente de Damiette ne sera pas bénéfique. Les faubourgs de la ville sont harcelés par des musulmans qui cherchent à attirer des croisés afin de les vaincre plus facilement, et, malgré les consignes sévères du roi, nombreux sont ceux qui, en répondant aux provocations, tombent dans le piège et se font massacrer. Même Robert d'Artois, toujours impétueux, se fait rappeler à l'ordre par son frère pour avoir risqué inutilement sa vie.

Pour tromper l'inaction et aussi pour consolider la position chrétienne à l'embouchure du Nil, plusieurs féodaux, dont Pierre Mauclerc, proposent d'attaquer Alexandrie : ainsi, Le Caire sera coupé de la mer. Mais le roi se range à l'avis de Robert d'Artois pour qui Le Caire est le seul objectif valable : qui tient Le Caire tient toute l'Égypte.

L'armée des croisés, qui devrait être une armée de pénitents, présente alors un aspect pour le moins curieux. Le partage du butin, théoriquement décidé par le roi, se fait dans des conditions qui permettent de nombreux détournements. Certains nobles dépensent des sommes considérables pour organiser des festins, tandis que d'autres ont à peine de quoi subsister. Et surtout, des nuées de prostituées s'installent un peu partout, jusqu'auprès de la tente royale. Bref, sans être les « délices de Capoue », le séjour de l'armée française à Damiette contribue à une certaine démobilisation et à un éparpillement des énergies.

Cependant Alphonse de Poitiers arrive avec son contingent. Louis IX réunit son conseil et la décision de marcher sur Le Caire est confirmée. L'armée se prépare puis se met en route le 20 novembre 1429 en suivant la rive droite du Nil, ce qui lui permet d'être accompagnée

par les navires contenant le ravitaillement et les machines de guerre.

Le chroniqueur Mathieu Paris prétend qu'à ce moment, effrayé par la menace qui pesait sur Le Caire, le sultan Aiyûb aurait offert de rendre aux Français le royaume de Jérusalem, voire de renoncer à Damiette, si le roi renonçait à son offensive. En fait, le sultan Aiyûb vient de mourir, et c'est la sultane Shajarat qui dissimule la mort de son époux, envoyant des ordres au nom du sultan, jusqu'à ce que la succession soit assurée par son fils Turân Shâh qui se trouvait en Mésopotamie.

Après un mois de marche, on arrive le 19 décembre en face de la forteresse de la Mansourah, dont un bras du fleuve couvre l'approche. Mais l'armée égyptienne, solidement implantée tout autour, barre tout passage. Les deux armées se livrent alors, pendant deux mois, à une véritable bataille de positions.

Le 2 février, le connétable Humbert de Beaujeu apprend l'existence d'un gué situé en avant du camp des croisés. On décide d'envoyer un corps de chevaliers commandés par Robert d'Artois pour tenter de passer le bras du fleuve et constituer une tête de pont. Les templiers participent à ce groupe et, en avant-garde, ils bousculent les ennemis. Une sanglante bataille s'engage. Finalement les croisés pénètrent dans le camp ennemi et se livrent à un véritable massacre.

Mais Robert d'Artois ne se contente pas de ce succès. On a beau lui prodiguer des conseils de prudence, lui dire d'attendre l'arrivée du roi et du gros des troupes, il lance son détachement contre la Mansourah dont les portes sont restées ouvertes pour accueillir les fuyards. Il parvient jusqu'au palais du sultan, mais se trouve pris au piège car les défenseurs, repliés sur les toits, attaquent sa troupe. Le sire de Coucy, le comte de

Salisbury et Robert d'Artois lui-même trouvent la mort dans cette bataille impitoyable.

L'armée royale passe le gué avec beaucoup de difficultés. Les Egyptiens se sont regroupés et livrent des combats acharnés. Charles d'Anjou, combattant lui-même au premier rang et manquant plusieurs fois d'être tué ou d'être fait prisonnier, sauve la situation. Et c'est seulement le soir du 8 février 1250 que l'armée musulmane bat en retraite. La victoire est à Louis IX. Mais un hospitalier, Henri de Ronnay, qui a fait partie du contingent de Robert d'Artois, vient lui annoncer la mort de son frère.

Louis montre une émotion considérable. L'hospitalier ajoute :

— Hé, sire, ayez bon réconfort car si grand honneur n'advint jamais à un roi de France... Car, pour combattre vos ennemis, vous avez passé une rivière à la nage, et les avez déconfits et chassés du champ de bataille, et pris leurs engins et leurs tentes où vous coucherez cette nuit.

Le roi répondit :

— Que Dieu soit adoré pour ce qu'il me donne...

Mais les larmes coulent des yeux du roi très chrétien.

Cependant, cette victoire n'est pas totale. Les Egyptiens sont toujours dans la Mansourah. Et les combats reprennent les jours suivants. Charles d'Anjou est en grand danger et Louis IX intervient lui-même pour dégager son frère. Alphonse de Poitiers est enlevé par des musulmans mais il est libéré par des valets du camp. Le maître de l'ordre du Temple, Joceran de Brancion, est tué dans une sanglante mêlée. La marche sur Le Caire est compromise.

La situation devient alors préoccupante pour les croisés. Louis IX utilise les services de Philippe de Montfort qui a des relations personnelles avec les émirs du nouveau sultan. Il s'agit de négocier l'abandon de

l'Égypte contre la restitution du royaume de Jérusalem. Mais les pourparlers n'avancent pas et, chose plus grave, une épidémie en apparence bénigne affaiblit l'armée chrétienne. Il s'agit vraisemblablement du scorbut, selon les symptômes décrits par les chroniqueurs, mais il y eut sans doute des cas de typhus et sûrement de nombreuses intoxications alimentaires dues à une nourriture polluée. Pour ajouter à cette confusion, les Égyptiens, depuis Le Caire, ont réussi à bloquer complètement la navigation sur le Nil et font même le blocus de Damiette. Le roi comprend qu'il faut battre en retraite.

Louis est lui-même atteint par la maladie. Il y avait, au départ de Damiette, trente-deux « batailles » de chevaliers. Il y a à peine de quoi en former six. Le roi se traîne, épuisé par la maladie. On le presse de prendre place sur un bateau. Il refuse. Charles d'Anjou, furieux, dit au roi :

— Par votre obstination, vous retardez notre marche !

Saint Louis n'a pas perdu la faculté qu'il a de se mettre en colère. Il s'adresse à son frère d'un ton furieux :

— Comte d'Anjou, si vous pensez que je vous encombre, débarrassez-vous de moi ! Mais je n'abandonnerai pas mon peuple.

Cependant, dans un village, on doit déposer le roi de plus en plus malade dans une maison. Philippe de Montfort retrouve l'émir avec lequel il a engagé des pourparlers, mais cette fois, il sollicite une trêve pour permettre l'évacuation totale de l'Égypte, sans aucune autre condition. Or l'émir, qui voit bien que l'armée française a subi une véritable défaite, ne veut plus entendre parler de trêve. Les derniers navires chrétiens succombent à leur tour. Seuls quelques isolés, dont le

duc de Bourgogne et le légat pontifical, peuvent franchir les lignes ennemies et regagner Damiette.

La maison où se trouve le roi est encerclée. Un sergent de Paris, nommé Marcel, crie aux survivants :

— Rendez-vous ! c'est un ordre du roi.

Chacun a compris. On jette les armes. Dans la maison où gît le roi de France, les musulmans s'avancent. Louis IX, ses frères et ceux qui l'entourent sont faits prisonniers.

Ainsi finit, sur une complète déroute, la conquête rêvée par Saint Louis d'une Egypte vassale du royaume de France.

La septième croisade finissait par un désastre militaire, par la mort d'une grande partie des troupes chrétiennes, par la captivité du roi et de la plupart des grands vassaux qui, quelques années auparavant, avaient lutté, on s'en souvient, contre l'autorité du même roi. Ils se trouvaient maintenant tous aux mains des musulmans et en grand danger d'être massacrés.

Car la situation n'était pas très claire en Egypte. D'une part, le jeune sultan faisait en sorte de respecter son prisonnier, tout en exigeant de lui une rançon avantageuse. D'autre part, les émirs essayaient d'intimider les croisés en leur proposant de se faire musulmans pour avoir la vie sauve. Les tractations pour la fixation de la rançon étaient âpres et difficiles.

Finalement, après avoir menacé Louis IX de le mettre à la torture, le sultan réclame un million de besants d'or, soit cinq cent mille livres tournois. Le roi de France s'indigne :

— Je ne suis pas tel que je puisse être racheté à prix d'argent.

La réponse de Louis n'est pas seulement une bravade : c'est la conscience qu'il a de la fonction royale,— laquelle ne peut être ni achetée, ni vendue, et elle ne peut donc

être rachetée en cas de captivité. Le sultan comprend la leçon.

— Alors, demande-t-il, que proposez-vous ?

Louis répond :

— Je vous donnerai cinq cent mille livres pour tous mes compagnons de captivité, mais en échange de ma propre liberté je vous remettrai la ville de Damiette.

Le sultan ne peut faire moins que le roi de France. Il accepte le marché, en réduisant la rançon à quatre cent mille livres.

Cependant l'Egypte est secouée par des troubles internes. Craignant d'être éliminés par le nouveau sultan, les émirs mamelouks forment une conjuration. Le 2 mai, le jeune sultan est assassiné.

Le chef du complot, l'émir Aqtaï, pénètre dans la tente où se trouve le roi. Il lui demande de lui conférer la chevalerie, en quelque sorte pour le récompenser de l'avoir débarrassé de son ennemi. Mais Louis répond :

— La chevalerie ne peut être conférée qu'à un chrétien. Faites-vous baptiser, observez la loi chrétienne et je vous fais chevalier.

L'émir prend mal la chose et les prisonniers sont persuadés qu'ils vont être massacrés. Les autres émirs interviennent et font savoir qu'ils s'en tiendront aux termes du traité.

A Damiette, on n'est guère plus rassuré et l'on n'a aucune confiance dans les musulmans. Cependant on réunit la somme de la rançon. Joinville a même obligé le trésorier du temple à ouvrir son coffre pour compléter les quatre cent mille livres, et le trésorier du temple fait savoir qu'il n'agit que contraint et forcé. Quant à la reine Marguerite de Provence, elle donne le jour à un fils que, en raison des circonstances, on nomme Jean-Tristan. Et les croisés ainsi que la reine s'embarquent prudemment avant l'entrée des Egyptiens.

La captivité de Louis IX n'a pas duré plus d'un mois. Elle apparaît pourtant comme un grand moment de sa vie et a fait beaucoup pour sa réputation de sainteté. De fait, il semble bien que cela ait été le moment crucial de la réflexion intérieure du roi. Il est sorti de l'épreuve complètement changé. Peut-être a-t-il réfléchi sur le sens de la croisade. Il sait qu'on le critique âprement, qu'on lui reproche d'avoir mené les croisés à la catastrophe. On murmure que le désastre est une punition envoyée par Dieu : la croisade est un pèlerinage en Terre sainte, et la conquête de l'Egypte — tout au moins la tentative pour constituer un royaume égyptien vassal — est un détournement du sens de la croisade. Louis ne peut rester indifférent à ces critiques. Il est hanté par les massacres qu'il a vus : comment un roi très chrétien a-t-il pu ainsi sacrifier des hommes, peut-être simplement pour une conquête matérielle ?

Toujours est-il qu'une fois libéré, Louis IX ne rentre pas en France. Il décide de rester dans les ports de Terre sainte qui sont encore aux mains des chrétiens. Il s'efforcera de mettre de l'ordre dans ces établissements. Il tentera encore de s'emparer de Jérusalem par la force, mais aussi par la négociation.

Et surtout, de Syrie, Louis IX va imaginer une politique de grandeur. Sa présence dans le Moyen-Orient détermine une volonté délibérée de jouer un rôle dans cette partie du monde. D'où les multiples contacts engagés avec les musulmans eux-mêmes, avec les royaumes latins, avec les Mongols. C'est une politique orientale qui s'esquisse ainsi avec, comme souci dominant, ce que Saint Louis n'a jamais oublié durant sa vie : la conversion par tous les moyens des « infidèles ».

En France, Blanche de Castille a cependant beaucoup de mal à assainir une situation qui se dégrade. L'éloignement du roi provoque une sorte d'apathie générale.

Pourtant l'image du roi sort grandie de cette absence. Mais la confusion s'installe dans les esprits. L'affaire des « pastoureaux » est un bon exemple de ce malaise.

La nouvelle de la captivité du roi a déclenché en effet une sorte de croisade populaire, plus ou moins « travaillée » et manipulée par des prêcheurs de toute espèce. Le but est de porter secours au roi. Il se forme des bandes de paysans, spécialement de pâtres, de « pastoureaux », qui, venant des Flandres et de Picardie, se dirigent vers le Midi, sous la conduite d'un illuminé qu'on appelle le Maître de Hongrie.

Il n'est pas facile de diriger et de discipliner de pareilles bandes. Ils accusent ouvertement les seigneurs et les gens d'Eglise d'avoir provoqué l'échec de la croisade. Ils pillent tout sur leur passage. La reine Blanche qui les a considérés d'un œil favorable au début commence à comprendre qu'il s'agit d'une véritable révolte paysanne. Les pastoureaux, qui deviennent de plus en plus encombrants et qui semblent oublier le but originel de leur action, sont mis en déroute près de Bourges. Leur chef est tué, le reste se disperse, mais très peu d'entre eux gagnent Marseille et Bordeaux où ils s'embarquent vers la Terre sainte.

Cette affaire des pastoureaux demeure assez mystérieuse. Elle combine un authentique désir populaire de venir en aide au roi, un mysticisme un peu échevelé et de solides intérêts matériels, le tout dans une atmosphère de « jacquerie » nettement anticléricale et révolutionnaire.

Mais Blanche de Castille s'épuise à maintenir l'équilibre du royaume. Après quelques semaines de maladie, la reine mère, et régente, meurt à la fin de novembre 1252. Saint Louis l'apprend bien plus tard et manifeste son chagrin de la façon que l'on sait.

En l'absence du roi, c'est son fils aîné, Louis, qui détient la légitimité du pouvoir royal. Mais il n'a que dix

ans et c'est en fait Alphonse de Poitiers qui préside le conseil de régence. Quant à Charles d'Anjou, il poursuit sa propre carrière, beaucoup plus préoccupé de l'extension de ses domaines vers l'Orient que de ce qui se passe dans le royaume de France.

En 1254, ayant réglé de nombreuses affaires dans les principautés chrétiennes de Syrie, Louis IX s'embarque pour regagner la France. La nef royale quitte Saint-Jean d'Acre. Par un privilège particulier accordé par le légat Eudes de Châteauroux, le roi a fait ériger sur le navire un autel richement orné où l'on conserve le saint sacrement. Louis s'abîme souvent dans des méditations et des prières.

Après de multiples aventures et après avoir essuyé quelques tempêtes, au bout de dix semaines, la nef royale atteint le port d'Hyères, le vendredi 3 juillet 1254. C'est un roi vaincu qui aborde en Europe. Mais curieusement, c'est un roi dont l'autorité n'a jamais été si grande et dont le prestige n'a jamais été si universel.

Quatrième partie

Le chêne en majesté

XXI

L'homme qui a quitté Aigues-Mortes en 1248 et celui qui débarque à Hyères en 1254, c'est toujours Louis IX, roi de France, mais ce n'est pas le même homme. Les épreuves qu'il a endurées, les réflexions qui ont été les siennes, l'action qu'il a menée, *en dehors de la présence de Blanche de Castille*, tout cela a contribué à une maturation de l'homme. En fait, en 1254, Louis IX commence à devenir Saint Louis.

Il traverse une profonde crise morale, désirant vraiment abandonner la charge royale et embrasser l'état monacal. Mais cette crise, il la surmonte avec l'aide de ses confesseurs, des franciscains, et aussi, il faut bien le reconnaître, avec l'aide de Marguerite de Provence qui se montre d'une compréhension exemplaire à l'égard du roi.

Louis en vient à penser que tout homme obéit au plan de Dieu en assumant son devoir d'état. Or le devoir d'état d'un roi est le plus nécessaire qui soit : garantir la justice et maintenir la paix. Ce n'est pas nouveau, puisque c'est le vieil idéal monarchique des Carolingiens dont les Capétiens se prétendent les descendants. Et l'on sait que Pépin le Bref avait eu à cœur de prendre Salomon comme modèle.

Cependant les temps ont changé depuis l'époque

carolingienne, et même depuis l'époque de la féodalité pure. Les doctrines inspirées par les moines mendiants commencent à infléchir les vieilles notions en leur donnant une dimension nouvelle.

Louis IX pense que l'existence de sa fonction publique n'est pas un moment de son existence qui se distinguerait de l'appel évangélique. En fait, la prière, la mortification, la méditation sont étroitement solidaires de l'action, pour ne pas dire complémentaires.

Depuis son retour d'Orient, le roi se livre à une véritable ascèse qui compromet sa santé déjà fortement ébranlée. Son teint nous est décrit par les chroniqueurs comme très pâle. Sa taille se voûte. Il porte des vêtements de plus en plus simples et de couleurs ternes qui surprennent ses sujets et qui en scandalisent certains. Mais le dur traitement qu'il inflige à son corps affaibli comme à son caractère violent et emporté lui donne des forces morales nouvelles, ce dont il a besoin pour accomplir son service, en quelque sorte un service sacerdotal, car, selon la vieille conception reconnaissable dans la tradition hébraïque, un roi est toujours prêtre.

Et comme rien ne peut se faire sans Dieu — le concept augustinien de la nature « méchante » de l'homme plane sur lui —, le roi attend de son attitude la participation à la grâce divine. Le roi doit être le collaborateur de Dieu sur terre et il existe entre Dieu et le roi un véritable contrat ; si l'office royal n'est pas bien exercé, Dieu peut rompre le contrat et retirer au roi son mandat.

Cela implique, dans l'entourage de Louis IX, une réflexion collective sur la royauté, dont il reste de nombreuses traces dans la doctrine de saint Thomas d'Aquin et qu'on peut résumer dans la fameuse formule *a Deo per populum*, c'est-à-dire « venant de Dieu à travers le peuple ». Car l'autorité royale ne peut venir que de Dieu. Cela sous-tend que le roi ne peut se reconnaître aucun

supérieur, fût-il le pape ou fût-il l'empereur. Cela sous-tend également que l'autorité royale ne saurait être partagée avec quiconque puisque Dieu l'a confiée à un seul individu, cet individu étant le seul responsable devant lui. Saint Louis a dit un jour à Charles d'Anjou :

— Il ne doit y avoir qu'un seul roi de France. Ne croyez pas que, parce que vous êtes mon frère, je vous épargnerai contre toute justice.

Depuis la mort de Blanche de Castille, son gouvernement est l'un des plus personnels qui soient. La conscience du roi est au fond la seule loi permanente, le but et la limite de l'action politique. Certes, Louis IX a des conseillers mais ces hommes sont plutôt des administrateurs, des gestionnaires qui n'ont d'autre autorité que celle qu'il veut bien leur confier. Encore est-ce pour un temps limité et des circonstances bien précises. La coutume féodale lui impose de réunir son conseil quand il doit prendre une décision importante. Il le fait le plus souvent. Mais il arrive qu'il ne juge pas nécessaire de faire venir les grands féodaux à des moments importants de la vie politique. D'ailleurs, à quoi servirait leur présence puisque tout est déjà décidé ?

Ce qui est important à considérer, c'est que l'idée que le roi se fait de ses responsabilités le pousse à l'action. C'est en effet dans l'action que la conscience s'apaise, le roi se mettant en accord avec l'amour de Dieu par l'exercice de la volonté. On sent ici que l'augustinisme qui a imprégné la jeunesse de Louis IX est tempéré par des notions nouvelles, telle la pensée de saint Bonaventure, maître général des franciscains, dont le roi écoute de nombreux sermons.

Louis IX est sans aucun doute le monarque le plus « actif » de son temps. Mais il est persuadé que cette action doit être fondée sur une « raison ». L'idée majeure du siècle est que la raison humaine est œuvre de Dieu :

Dieu nous a donné cette raison pour que nous puissions mettre en œuvre le plan divin. D'où l'intérêt que porte Saint Louis à toutes les œuvres de la pensée, en particulier la philosophie et la théologie. Le thomisme lui-même porte la marque de l'expérience de Louis IX et, en tout cas, il en est la codification théorique. Car dorénavant, il sera admis que l'action monarchique ne peut être entreprise que sur les bases de la culture.

Il y aurait bien sûr des nuances à apporter. La culture dont Saint Louis prétend nourrir la société chrétienne est une culture cléricale, en accord avec des principes que nous jugeons trop rigides et qui, en tout état de cause, se révèlent insuffisants à l'analyse. Mais une époque qui prétend que seules les saintes Ecritures sont la source du savoir n'est pas encore une époque scientifique. D'ailleurs, qu'est-ce que la science apporterait de plus à cette conception d'une société humaine calquée sur une société idéale de type divin ? Le tout est de connaître les schémas directeurs de cette société divine. La grande innovation du siècle, comme celle de la vision politique de Saint Louis, est — tout en reconnaissant que les desseins de Dieu sont impénétrables pour le commun des mortels — de faire en sorte de pénétrer le sens caché du message. Car la raison et la voix de la conscience sont nécessairement le reflet de la pensée de Dieu.

XXII

Dès son retour, Louis IX se trouve confronté à des problèmes politiques qui sont loin d'avoir été résolus. Blanche de Castille a fait pour le mieux. Alphonse de Poitiers, avec son sens aigu de l'administration, a maintenu un équilibre qui, pour être précaire, préparait cependant les décisions royales. Il est maintenant l'heure de régler les conflits existants de façon à assurer la justice et la paix non seulement dans le royaume, mais aussi dans le monde.

Car curieusement, Louis IX va maintenant être l'arbitre du monde, celui à qui l'on va s'adresser de partout pour qu'il puisse rendre un jugement équitable, pour qu'il ramène la paix. L'empereur a peut-être une fonction traditionnelle, il est théoriquement le plus puissant des souverains. Le pape a peut-être le pouvoir spirituel et, au nom de Dieu, il dispose théoriquement des couronnes de ce monde. Mais le roi de France, simple souverain de royaume, est pratiquement l'arbitre.

Sur le plan intérieur, Louis IX doit naturellement parer au plus pressé. Il lui faut faire disparaître les occasions de guerre qui peuvent surgir des problèmes non résolus concernant ses grands vassaux. Son but est

de mettre un terme aux vieux conflits et de fixer des limites plus claires à sa domination.

Louis IX est ainsi amené à régler la succession de Jeanne de Flandre, veuve de Ferrand de Portugal. En 1256, par le « dit de Péronne », le roi tranche le problème en faisant éclater les possessions des comtes de Flandre, ramenant résolument la Flandre proprement dite dans le giron français et rendant le Hainaut au Saint Empire.

La sentence rendue dans l'affaire de la succession de Navarre est non moins habile sur le plan politique. On sait que la Navarre est revenue à Thibaud IV de Champagne. Celui-ci meurt en 1253, et la succession est disputée entre sa fille Blanche qui a épousé Jean le Roux, duc de Bretagne, fils de Pierre Mauclerc, et le comte Thibaud V, aîné des enfants d'un second mariage du trouvère champenois. Louis IX rend sa sentence en faveur de Thibaud V, mais il est vraisemblable qu'il n'a pas voulu mettre la Champagne dans la mouvance des ducs de Bretagne dont il se méfie. La Navarre est elle-même une terre de l'Ouest, voisine de l'Aquitaine anglaise : il serait donc dangereux que la Navarre et la Bretagne soient entre les mains d'un même prince et que les territoires de celui-ci encadrent les dernières possessions des Plantagenêts sur le continent. Le vieux rêve d'Aliénor est régulièrement réactualisé par Henry III, et l'on sait que la guerre de Cent Ans en sera la résurgence. Il existe réellement une communauté d'intérêts et une communauté de sang entre les différents pays de l'Ouest. Louis IX a voulu casser tout cela en laissant la Navarre à un baron de l'Est maintenant très fidèle à la couronne royale.

Au traité de Corbeil, en 1258, la réconciliation avec l'Aragon est scellée, en même temps qu'il clarifie la situation entre le roi de France et les Etats occitans. Le roi de France reconnaît un fait accompli : la Catalogne, la

Cerdagne et le Roussillon ne font pas partie du royaume de France. D'aucuns jugeront que c'est un abandon, mais c'est en réalité un échange.

En effet, le traité est une double renonciation, car si les limites du royaume de France sont ramenées aux Corbières, le roi d'Aragon abandonne toutes ses prétentions sur la région de Carcassonne, sur le Razès, sur le Biterrois, l'Albigeois, le Nîmois et le Gévaudan, à l'exception toutefois de la seigneurie de Montpellier et de la vicomté de Carlat en Auvergne, pour lesquelles il doit rendre hommage au roi de France.

Louis IX « casse » ainsi les ambitions occitanes du roi d'Aragon. C'est la ruine de la tentative, amorcée déjà depuis longtemps, de former un grand Etat occitano-catalan. La dynastie catalane cherche maintenant son expansion vers le sud. Quant à l'Occitanie, aux mains d'Alphonse de Poitiers, elle va être quadrillée par les agents du roi de France et littéralement soumise aux décisions de Paris.

Il reste les rapports délicats entre la monarchie capétienne et les Plantagenêts. En 1254, Louis IX a été inquiet des agissements de son beau-frère Henry III. Celui-ci, par voie diplomatique, a encore une fois réclamé la restitution des terres confisquées par Philippe Auguste. Il a conclu une alliance avec le roi de Castille. Richard de Cornouailles, son frère, a été pressenti pour être « roi des Romains », c'est-à-dire candidat à l'Empire. La tension devient si forte que le roi de France ordonne que la Normandie soit mise en état de défense.

Mais Henry III n'a pas les moyens de mettre à exécution ses plans. Les barons anglais, peu soucieux d'aventures continentales et très affectés par les échecs successifs de leur roi en ce domaine, lui refusent les crédits nécessaires. Ce que cherche à faire Henry III, c'est avant tout à négocier. Une première rencontre entre les

deux rois permet une mise au point. Mais Louis IX n'est pas pressé de conclure un accord : il préfère laisser venir, de façon que la situation pourrisse davantage et que le roi d'Angleterre ne puisse pas refuser ses propositions.

C'est seulement en 1258 que la paix est conclue. Elle est ratifiée le 4 décembre 1259. En apparence, ce traité est très favorable au roi d'Angleterre et il est d'ailleurs reçu par les contemporains comme une reculade du roi de France. Même les familiers de Louis IX le considèrent comme néfaste. En effet, le roi de France remet à son beau-frère une somme d'argent suffisante pour assurer l'entretien de cinq cents chevaliers pendant deux ans. Il s'engage à donner au roi d'Angleterre tous les droits qu'il tient dans les trois évêchés et les cités de Limoges et de Cahors. Il admet qu'une enquête doit être faite pour déterminer les droits que le roi d'Angleterre pourrait faire valoir après la mort de Jeanne de Toulouse dans le bas Quèrcy et l'Agenais — qui étaient l'ancienne dot de l'épouse de Raimond VI — et dans la partie de la Saintonge située au nord de la Charente.

Mais ce qui n'est pas moins important, c'est que le roi d'Angleterre reconnaît le fait accompli sous Philippe Auguste : il abandonne toute revendication sur la Normandie, définitivement française, et il renonce également à tous ses droits potentiels sur l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou. En revanche, le roi d'Angleterre doit prêter hommage au roi de France pour les terres qu'il lui donne et pour Bordeaux, Bayonne et la Gascogne.

Il y a là une habileté. Auparavant, il ne semble pas que la Gascogne ait été comprise dans les limites du royaume, et jamais personne n'a prêté hommage au roi de France pour ce territoire, même quand la Gascogne s'est trouvée liée à l'Aquitaine. En somme, en confirmant la possession de la Gascogne par Henry III Plantagenêt, Louis IX s'arrange pour avoir un droit de regard sur un territoire

qui échappait à son autorité. C'est un pas de plus, et la pénétration capétienne dans le Midi s'en trouve renforcée.

Dans ces conditions, on ne peut pas dire que le traité conclu par Saint Louis avec le roi d'Angleterre soit une reculade. Le roi de France s'y révèle un remarquable homme politique et, sous couvert de paix, de charité chrétienne, de pardon des offenses, il réalise un joli coup dont les successeurs de Henry III ne se remettront jamais.

XXIII

Mais cette avance capétienne vers le sud, aussi bien en Occitanie proprement dite que dans la Gascogne anglaise, il faut la consolider et surtout la gérer au mieux des intérêts de la royauté.

Nous avons vu qu'Alphonse de Poitiers a contribué à construire une administration très centralisée, à partir de Paris, sur les territoires qu'il avait reçus en apanage. Et ce sont les règlements en usage dans le domaine royal qu'Alphonse de Poitiers a répandus sur ces territoires. On assiste ainsi à un véritable phénomène de francisation en profondeur dans les structures administratives, juridiques, économiques et politiques de l'ancien Etat occitan, avec ce que cela comporte d'ailleurs de destruction d'usages locaux et de transformation des mœurs. De toute façon la bureaucratie sortira triomphante de cette expérience.

Au cours du ^{xiii}e siècle, on voit se développer une profusion de villes nouvelles, les bastides, en particulier dans les territoires nouvellement contrôlés par le roi de France. Certes, l'idée des bastides remonte bien plus haut dans le temps et les Anglais ont été parmi les premiers à en créer en Gascogne et autour de Bordeaux, comme autant de points d'ancrage sur les frontières. Il ne faut

pas oublier le rôle d'une bastide comme Libourne dans la vie politique, économique et militaire de l'Aquitaine anglaise.

Mais sous le règne de Saint Louis, et particulièrement sous l'impulsion d'Alphonse de Poitiers, la fondation de nouvelles bastides va devenir systématique. On ne peut évidemment les citer toutes, mais parmi les plus célèbres, on peut remarquer Villeneuve-de-Berg dans le Vivarais, Mirepoix et Tarascon-sur-Ariège dans les Pyrénées cathares, la ville basse de Carcassonne, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve-lès-Avignon, Grenade, Montréjeau et Revel dans le Toulousain, Cordes dans le Tarn, Bretenoux dans le Lot, Montauban, Villeneuve-sur-Lot, Tournon-d'Agenais, Monflanquin dans la basse vallée du Lot, et combien d'autres dans l'immense espace occitan... Ces bastides correspondent à des nécessités politiques, économiques et militaires.

En effet, si, à l'heure actuelle, ce qui nous reste de ces bastides est un témoignage essentiellement architectural, le but qui a présidé à leur fondation ne doit pas être ignoré : les bastides sont avant tout, et quels qu'en soient les fondateurs réels, des instruments de la pénétration du pouvoir royal dans des régions peu sûres ou nouvellement annexées.

Une bastide est fondée par *paréage* : un seigneur laïc ou ecclésiastique dans la mouvance du roi, en accord avec le roi, confie des terres à une communauté de bourgeois qui veulent s'établir dans un endroit non habité, en bénéficiant de franchises nouvelles. Bien souvent, ces bastides sont fondées à la fois par le roi, ou son représentant, et un monastère qui ne peut plus cultiver toutes ses terres. C'est pour ce monastère, la plupart du temps cistercien, un moyen de se débarrasser de terres encombrantes ou de les faire mettre en valeur moyennant une contrepartie financière.

La bastide, ou villeneuve, ou villefranche, est un établissement civil et laïc, dont la configuration géographique, implantée généralement sur un plateau, fait penser au camp romain. Elle n'a en principe pas de vocation militaire, ne renfermant pas de garnison. Mais elle constitue un excellent poste de surveillance, non seulement en face d'un ennemi éventuel, sur les frontières, mais encore au milieu d'un pays qui n'est pas encore complètement pacifié : c'est le cas de l'Occitanie cathare.

Le but avoué des bastides est de créer de nouveaux centres d'activité artisanale et commerciale. En réalité, c'est beaucoup plus complexe et beaucoup plus subtil. Cela permet de rassembler les habitants en un seul endroit et de pouvoir mieux les contrôler. Cela permet aussi de disperser les clans, en opérant une véritable déportation d'éléments jugés suspects ou dangereux, notamment dans les pays cathares. En revanche, cela permet aussi aux bourgeois fondateurs et aux paysans qui abandonnent la vie rurale pour la vie citadine de trouver des sites propices pour leurs affaires et une protection assurée contre les brigands ou les troupes de soudards qui traînent encore dans les campagnes.

La fondation des bastides établit un rapport nouveau entre certaines couches de la population et le roi, considéré comme le médiateur absolu, celui qui est au-dessus de tous les partis. Plus que jamais, dans cette affaire, le roi apparaît comme un « égalisateur », un répartiteur des biens et des terres, un garant de la sécurité des classes moyennes.

C'est aussi une réaction contre le système féodal. Les bastides, directement protégées par le roi ou ses représentants, court-circuitent la pyramide hiérarchique de la féodalité. En fait, c'est une réaction contre les pouvoirs des seigneurs féodaux, contre les « tyrans » locaux. On

comprend que Louis IX, dont le début du règne a été riche en révoltes de grands féodaux, se soit particulièrement intéressé à la fondation des bastides. Celles-ci étaient autant de points forts sur sa carte politique.

Bien entendu, tout cela est une étape décisive dans la colonisation de l'Occitanie par les rois capétiens. Ce n'est pas pour rien que la plupart de ces bastides se trouvent dans ce qu'on pourrait appeler l'Occitanie celtique, à l'exclusion de la frange méditerranéenne, plus latine ; il n'y a aucune bastide en Provence, terre d'Empire. Cela tient aussi au fait que l'Occitanie dite celtique n'est pas encore urbanisée. La caractéristique des pays à dominante celtique est que les habitations sont dispersées dans les campagnes et qu'il y a très peu de villes. Au contraire, dans les pays à dominante latine, l'urbanisation est ancienne et les villes sont très nombreuses tandis que les habitations isolées sont rares. Et comme les bastides constituent des territoires restreints et à l'écart les uns des autres, détachés des circonscriptions féodales traditionnelles, on assiste à une division systématique des énergies : le regroupement ne peut se faire que par le haut, c'est-à-dire vers le roi. Ce n'est pas sans raison que Karl Marx voyait dans la fondation des bastides la naissance véritable du capitalisme moderne. Et cela représente bien la mutation de la société qui est en train de s'opérer à l'époque de Saint Louis.

Cette mutation sociale s'accompagne évidemment d'un changement de mentalité dans tous les domaines. La féodalité est en train de disparaître. L'hégémonie des monastères bénédictins, des cisterciens notamment, est largement battue en brèche. Et comme on ne peut séparer ce qui est profane de ce qui est sacré, il faut bien parler du problème religieux qui se dessine derrière la construction des bastides. En effet, le village, ou la ville traditionnelle s'est fait lentement à partir d'un sanc-

tuale, église, cathédrale ou monastère. De toute façon le centre de la ville est le lieu de culte. Or, dans les bastides, le lieu de culte est déplacé, sinon à la périphérie, du moins à l'écart du centre. Car le centre est toujours la place à cornières, c'est-à-dire avec des maisons construites sur des arcades. Cette place est le rendez-vous des commerçants. C'est là que se trouve le pouvoir politique. L'église, sans perdre de son importance, est ailleurs.

Le style de ces églises est ogival. On passe du mysticisme roman, caractérisé par le sanctuaire assez sombre qui permet la prière individuelle et la méditation solitaire, au mysticisme gothique qui est nettement dirigé : l'église de style ogival est un lieu d'assemblée, un lieu de prières et de cérémonies collectives ; la prière et la méditation peuvent y être contrôlées plus facilement. N'oublions pas que le triomphalisme de l'art dit gothique est avant tout une manifestation de la mainmise du clergé sur les fidèles. Un roi de France comme Louis IX ne pouvait pas être innocent dans sa politique d'encouragement à la construction des sanctuaires. Et cela rejoint la politique d'expansion des bastides et autres villes neuves.

Tout cela débouche sur la transformation du monde quotidien, en particulier par une certaine laïcisation de cette vie quotidienne. Mais cette laïcisation est un leurre, les critères en usage demeurant toujours du domaine de la religion. Apparemment cependant, la vie quotidienne des bastides s'oppose à celle des paroisses traditionnelles, centrée autour de l'église et du cimetière, typiquement rurale.

Les bastides s'opposent également au bourg traditionnel qui s'est créé autour d'un château fort et dont le château est le centre initial, symboliquement la marque de la mainmise seigneuriale dont la chapelle devient l'église paroissiale. Les bastides ne sont pas construites par des hommes d'Eglise ou par des seigneurs, mais par

des bourgeois qui font pour cela alliance avec des paysans.

Cette alliance établit des nouveaux rapports entre les bourgeois et les paysans. Le bourgeois ne peut vivre que des récoltes des paysans. Mais les paysans dépendent économiquement des bourgeois à qui ils vendent leurs produits. Et ce qui est très important : les paysans ne produisent plus seulement pour eux-mêmes ni pour le seigneur, mais pour des « clients ». On assiste donc à la naissance d'une agriculture de rapport, de type intensif, avec l'apparition d'artisanats annexes (forges et moulins).

Cette nouvelle répartition du travail se fait au profit des bourgeois qui, possédant de l'argent, sont les maîtres du jeu. D'ailleurs, c'est dans une bastide que réside le bailli, lequel représente une autorité nouvelle qui ne tient jamais compte de ce qui se passe à côté, dans les autres terres, mais qui agit pour le bien de la communauté considérée et pour l'intérêt du roi qui, même lointain, demeure le garant des franchises communales.

Tout est mis en place pour faire du royaume une entreprise qu'on peut qualifier de capitaliste et où chacun peut, s'il appartient à une classe moyenne, s'enrichir grâce à la loi du profit. Et le roi sait qu'il peut compter sur cette classe de nouveaux riches pour lutter contre l'influence des féodaux.

XXIV

Le rôle de Saint Louis qui demeure le plus exemplaire est celui de justicier. L'image du chêne de Vincennes ne fait que recouvrir l'immense travail qui a été accompli sous son impulsion pendant son règne.

Certes, ce rôle a déjà été assumé par ses prédécesseurs. En fait, l'autorité morale du roi lui vient en grande partie du pouvoir qu'il a de rétablir la justice partout où elle se trouve menacée et de prononcer des jugements en tant qu'arbitre de toutes les juridictions existantes.

La principale préoccupation de la justice royale est la défense de l'Eglise. Cette intrusion du pouvoir royal s'est toujours faite au détriment de certains vassaux, ce qui a provoqué bon nombre de différends. Mais sous Saint Louis, on distingue subtilement la *garda specialis*, c'est-à-dire la garde spéciale, exercée par les barons sur les Eglises de leur ressort, et la *garda generalis*, ou garde générale, exercée par le roi et au nom de laquelle il peut intervenir partout dans son royaume à l'appel des Eglises persécutées. Et cela arrive plus souvent qu'on peut le penser.

Il est évident que la garde exercée par les féodaux est le résultat d'un démembrement des anciens pouvoirs régaliens. L'action de Louis IX consiste donc à reconsti-

tuer l'unité du pouvoir monarchique brisée dans les tourmentes du ix^e siècle. Les contraintes de l'Inquisition vont dans le même sens : au nom de ce tribunal uniquement ecclésiastique, les hommes du roi peuvent pénétrer sur tous les territoires seigneuriaux. On en voit le grand intérêt.

Mais les agents du roi interviennent également pour protéger n'importe qui. Ainsi voit-on des cas de « sauvegarde », des cas d' « asseurement », c'est-à-dire une garantie donnée par le roi à un serment de paix conclu entre lignages chevaleresques ; de « quarantaine le roi », au nom de laquelle deux lignages ennemis doivent attendre quarante jours sous la protection royale avant de déclencher une guerre privée. Louis IX cherche ainsi à réduire la turbulence chevaleresque. En 1258, il va même plus loin : il interdit « toutes les guerres et les incendies et les troubles du travail de la terre », et également le « port d'armes ». C'est une décision proprement révolutionnaire, car l'antique droit de vengeance et de guerre privée est ainsi aboli — du moins en théorie —, ce qui ne manque pas d'étonner, à une époque où le poids des traditions est encore très lourd.

Une autre révolution, c'est la procédure de l'appel. Certes, avant le règne de Saint Louis, on pouvait toujours en appeler au roi en cas de déni de justice, de non-observance de la coutume ou d'irrégularités diverses. Mais alors, le roi se contentait de contrôler le nouveau jugement, qui se faisait sous la forme irrationnelle du « duel judiciaire », ce que l'on a appelé le « jugement de Dieu ». C'est en 1258 encore que Louis IX abolit cette procédure héritée des temps obscurs. Désormais, le jugement en appel sera rendu d'après des preuves écrites ou d'après des témoignages vérifiés autant qu'il se peut.

Et surtout, Louis IX fait examiner par ses juristes le domaine immense et touffu de la « coutume ». Le roi en

est le gardien, mais il est de son devoir de l'endiguer, de la corriger, de la diriger ou de la surmonter en la débarrassant de toutes les contradictions dont elle est souvent remplie et de toutes les erreurs d'interprétation dont elle peut faire l'objet. Et ce n'est pas un mince travail, eu égard à la complexité du problème.

Cette expansion des pouvoirs du roi en matière judiciaire n'est possible que dans le cadre d'une vaste réorganisation des services qui rendent la justice à tous les échelons. Pour être efficace, cette nouvelle justice, aux ambitions très élevées, doit être exercée par des hommes qui peuvent présenter une triple garantie : loyauté et fidélité à l'égard du roi ; compétence dans le domaine de la coutume et dans celui du droit écrit ; confiance de tous ceux qui ont recours à la justice.

Et comme la justice n'est pas encore séparée des autres responsabilités administratives, notamment en matière de finances, c'est l'administration tout entière qui se trouve ainsi animée et transformée par la fonction de justice. Cela s'applique d'abord au plus haut niveau, autrement dit à ce qu'on appelle la « curie royale ». A l'origine, c'est une assemblée de vassaux que le roi convoque à certaines occasions en vertu de l'obligation féodale du « conseil ». Cette curie royale s'occupe indifféremment des problèmes d'administration, de gouvernement et de justice.

Mais on assiste, sous le poids des événements et de la mutation sociale, à une certaine spécialisation des charges et des responsabilités. On finit par découvrir, parmi les membres de la curie royale, « ceux qui comptent », c'est-à-dire les financiers et les économistes, et « ceux qui jugent », c'est-à-dire les « légistes », mais dans une perspective beaucoup plus élargie, englobant même la vie politique.

Les services de la curie royale deviennent sédentaires.

La longue absence de Louis IX en Orient semble avoir hâté le processus de sédentarisation. L'administration et la justice ne sont plus liées à la personne royale : le roi peut être itinérant, mais ses services ne le suivent pas ; ils demeurent sur place, dans son palais de la Cité. Et ce n'est pas un hasard si ce palais deviendra le Palais de Justice de Paris.

Les féodaux ne sont pourtant pas écartés de la réalité du pouvoir. Ils ont toujours la possibilité de venir siéger au parlement, mais comme les légistes constituent l'élément stable du tribunal et qu'ils sont les seuls à connaître parfaitement les affaires, la présence des grands vassaux n'est guère utile sauf au cas où une affaire les concerne plus particulièrement. Cette véritable cour de justice qui se crée ainsi a également des pouvoirs politiques : trois fois par an, les barons, les prélats et aussi les représentants de certaines villes viennent se joindre aux légistes et peuvent donner leurs avis sur les grandes affaires du royaume. Louis IX a toujours eu le souci de faire s'exprimer les représentants de toutes les collectivités locales.

C'est précisément l'administration locale qui semble avoir le plus intéressé Saint Louis. C'est là qu'il y avait le plus d'abus de la part d'agents royaux mal payés, mal préparés à leur travail ou par trop malhonnêtes. Il y a donc fort à faire pour que les représentants du roi soient des hommes de qualité, dignes d'incarner partout sa justice. Il n'est que temps. L'accroissement considérable du domaine royal et l'absorption de nouveaux territoires aux usages divers et parfois contradictoires ont eu pour conséquence immédiate de provoquer une monstrueuse pagaille dans le système administratif. Qui s'en étonnerait ?

Dès 1247, avant de partir en croisade, Louis IX a ordonné une vaste enquête à travers tout le royaume. Il

lira, dès son retour, le rapport des « seigneurs enquêteurs » qui sont tous des Frères mendiants mieux placés que personne pour prendre le pouls des populations les plus éloignées et les plus dispersées. Après étude de ce rapport, Louis IX publie deux ordonnances, en 1254 et en 1256, qui précisent le fonctionnement de l'administration. Ces ordonnances sont le point de départ de toute la juridiction française de l'Ancien Régime.

Ce qu'a voulu Louis IX, c'est concilier une exigence de centralisation et le souci de respecter les particularismes. L'idée qu'il se fait de ses responsabilités personnelles de souverain justicier l'incline en effet à fonder le plus possible les fonctions administratives et judiciaires sur des délégations de pouvoirs strictement limitées dans le temps et dans l'espace. L'attention aux particularismes s'explique par la crainte de ce qu'on appelle à l'époque la « noveleté » c'est-à-dire toute nouveauté contraire à la coutume.

Cette attitude a épargné à Louis IX les difficultés qu'ont eues les rois d'Angleterre qui, devenus maîtres du pays de Galles, ont systématiquement ignoré le droit gallois qui était l'un des plus élaborés du monde et qui était parfaitement adapté aux particularités des Gallois, peuple celtique héritier d'une tradition juridique fort différente de celle des Normands ou des Romains.

Cette attitude a également enrichi l'administration royale de certaines pratiques locales dont les fonctionnaires comprirent la valeur. Et par ce biais, le droit romain, encore en usage dans le Midi, pénètre le droit coutumier de la France du Nord.

Tout cela débouche évidemment sur la législation. Celle-ci, qui était autrefois limitée au domaine royal proprement dit, a tendance à devenir valable pour l'ensemble des territoires soumis directement ou indirectement, par fiefs interposés, au roi de France. Ainsi en est-

il de l'ordonnance de 1254 qui interdit le jeu dans tout le royaume. Cette ordonnance est la première prise par Saint Louis qui ne comporte pas l'acceptation explicite de ses barons. Le roi a décidé seul, selon ses convictions, estimant qu'il a le droit d'imposer sa volonté sans le consentement de ses vassaux. C'est l'origine de la monarchie absolue.

Les autres ordonnances, à partir de cette date, portent la marque exclusive d'un souverain qui, sûr de son droit, gouverne au nom de Dieu une terre que celui-ci lui a confiée « provisoirement », avec la mission de l'organiser au mieux. Ainsi s'explique la fameuse ordonnance contre les blasphémateurs, en 1268. Et surtout, par les ordonnances de 1262, 1265 et 1266, qui traitent des problèmes monétaires, il s'arroge délibérément des pouvoirs qu'aucun autre de ses prédécesseurs n'a osé prendre. Ce faisant, il se montre en revanche l'héritier des empereurs.

Selon Louis IX, une bonne monnaie est en effet la garantie d'une justice équitable non seulement dans les rapports commerciaux mais dans tous les autres où l'intérêt peut intervenir. C'est au roi qu'il appartient d'assurer la qualité de ces rapports. Après de nombreuses consultations, car le roi n'est guère au courant des modalités, il finit par prendre des décisions. Deux monnaies royales sont ainsi définies. L'une est en or, de 4 grammes d'or fin. Ce sera un demi-éhec. L'autre est une monnaie d'argent, le *gros* tournois (= de Tours), de 4,22 grammes au titre de 95 %. Ces deux monnaies peuvent désormais avoir cours dans tout le royaume, alors que les monnaies battues par les seigneurs ne sont valables que dans leurs propres domaines. Il est interdit d'imiter la monnaie royale, ce qui est le début de la répression contre les faux-monnayeurs, et les seigneurs ne doivent pas créer de nouvelles monnaies, devant se contenter de celles qui sont en usage.

Le roi pense qu'avec ces réformes les peuples du royaume pourront davantage commercer entre eux et par conséquent avoir des intérêts communs. Dans son esprit, c'est un moyen d'éviter les frictions et les guerres de toutes sortes. Et c'est une œuvre de justice car tous ceux qui sont ses sujets doivent devenir égaux devant la loi.

Nous n'en sommes certes pas à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il n'y a aucune idée démocratique dans les réformes de Saint Louis. Il est vraisemblable que, pour lui, le mot « égalité » ne signifie rien d'autre que justice. On doit rendre justice à chacun selon son rang et ses mérites, c'est tout. C'est d'ailleurs pourquoi il publie les ordonnances contre les Juifs. Ce n'est pas contre la religion judaïque, ni contre le peuple juif qu'il les prend : il veut seulement contraindre des sujets à ne plus utiliser le système de l'usure qu'il trouve immoral. Et s'il s'attaque à la prostitution, ce n'est pas pour châtier les prostituées : il fonde des maisons où celles-ci seront accueillies et reclassées. Il veut seulement mettre fin à des pratiques que sa morale réprouve et supprimer ainsi des occasions de péché pour ses sujets.

Il se penche également sur le problème de la fiscalité. Certes, Louis IX ne semble pas avoir manqué d'argent. C'est sans doute le résultat d'une bonne gestion du trésor royal. Mais Louis IX, s'il veut subvenir aux frais de son administration, doit trouver constamment des ressources nouvelles. Et il se tourne naturellement vers les riches : selon lui, ceux qui s'enrichissent doivent contribuer à l'enrichissement du trésor public.

Le roi semble exiger cette participation de la richesse aux charges de l'Etat, aussi bien pour des raisons morales et religieuses qu'au nom de la nécessité. L'acharnement que l'on met, sous son règne, à imposer les communautés religieuses jugées trop opulentes et les bourgeois les plus actifs est conforme à la prédication des ordres mendiants.

L'appel à la pauvreté évangélique contribue ainsi à consolider un Etat dont le but est justement le salut des âmes de tous les sujets. Encore une fois, l'idéal politique et l'idéal religieux ne sont pas séparables chez Saint Louis.

Les moyens utilisés sont de deux ordres. Pour l'Eglise, ce sont les décimes en vue de la croisade. Or, c'est pendant tout le règne de Saint Louis qu'on prépare la croisade... Quant aux villes, en particulier les bastides et les villes nouvelles, il s'agit de frapper une fortune plus mobilière que foncière. C'est évidemment plus « payant ». Mais c'est aussi plus juste, car c'est au fond la plus-value qui est frappée d'une taxe. Cela ne veut pas dire que tout se passe bien et qu'en dernier ressort les paysans de certaines campagnes ne soient pas frappés d'impôts et de corvées diverses. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait point d'abus. Mais chaque fois que le roi apprend une exaction quelconque de la part de ses agents, il frappe durement ceux-ci : pour lui, ceux qui servent l'Etat doivent donner l'exemple, et l'on ne peut admettre aucune défaillance de leur part.

Et puis, contrairement à ce que l'on pense, le « siècle » de Saint Louis n'est pas une période de stabilité ni de triomphe économique. Le monde agricole est en pleine évolution. Les défrichements continuels ont contribué à l'extension des terres cultivables, mais ils sont la cause d'un appauvrissement des ressources naturelles de la forêt. Vers les années 1260, un malaise se dessine dans les campagnes du royaume. Des disettes atteignent une certaine gravité. Les terres cultivées ne sont guère amendées et produisent peu. D'une façon générale, la production agricole est en stagnation alors que la population s'accroît régulièrement.

Mais le cadre social des campagnes est en pleine mutation. L'ancienne châtellenie éclate. Le pouvoir sei-

gneurial se réduit de plus en plus aux dimensions du terroir d'un village. C'est alors qu'apparaît en 1250 une nouvelle forme d'imposition, la taille, que Georges Duby considère comme « le meilleur instrument pour tirer parti d'un pouvoir sur les hommes ». Le paysan français va bientôt être « taillable et corvéable à merci ».

Cette apparition de la taille coïncide avec le raffermissement des communautés villageoises. On peut en effet obtenir d'un seigneur l'« abonnement » de la taille, et cet abonnement se négocie. Mais pour cela, il faut de grosses sommes d'argent et comme les paysans n'en ont pas tous, ils en empruntent le plus souvent au seigneur lui-même. Cela accroît la dépendance du paysan vis-à-vis du seigneur. Dans les terroirs autour des bastides, c'est avec les bourgeois qu'ils concluent des pactes mais, de toute façon, le paysan, qu'il soit aisé ou pauvre, est en nette situation inférieure.

De plus, l'arrêt des défrichements intensifs qui ont caractérisé le ^{xii}^e siècle provoque une crise : on ne trouve plus de travail. En dehors de ceux qui sont assurés de pouvoir cultiver leurs propres terres ou qui ont des contrats de longue durée, la plupart des paysans constituent une masse de parias vivant misérablement dans de pauvres cabanes, en dehors du village. La maladie et la faim font partie du quotidien. On en arrive à une autre forme de servage qui n'osa pas dire son nom. Et pourtant, l'on n'observe guère de révoltes paysannes sous Saint Louis.

Il n'en est pas de même dans les villes. Apparemment, celles-ci sont riches, grâce à l'artisanat et au commerce. Mais en réalité, l'économie urbaine est à bout de souffle. Les foires de Champagne et de Flandre, qui ont été riches et prospères, sont en stagnation. La concurrence des villes italiennes ou du Nord impérial se fait durement sentir. Les ports de Rouen, Honfleur, La Rochelle ou

Bordeaux sont surtout fréquentés par des étrangers. Le passage à travers le Saint-Gothard permet également une liaison directe entre l'Italie et les bouches du Rhin, au détriment de la vallée du Rhône et de la Champagne. On constate à partir de 1250 un ralentissement considérable des chantiers de construction des cathédrales. C'est un signe : la foi est toujours aussi vive, mais l'argent manque. Ce ralentissement se répercute sur la situation de l'artisanat. On voit les premières tentatives pour bloquer, au sein des communautés de métiers, l'accès à la maîtrise des nouveaux compagnons. Et ces communautés de métiers sont jalousement surveillées par les autorités municipales pour mieux contrôler les prix. Cela ne va pas sans heurts, ni sans troubles. Les bourgeois les plus riches, qui constituent une sorte de « patriciat » et accaparent les fonctions municipales, ont contribué largement au début du siècle aux travaux d'aménagement des villes. Tant que la prospérité est générale, les gens du peuple ne s'opposent pas à de tels travaux qui nécessitent des crédits, donc des taxes et des impositions.

Mais dès que les conditions économiques s'aggravent, les riches, qui veulent maintenir leur train de vie, ont tendance à exploiter plus lourdement les pauvres. Or ceux-ci sont généralement dépendants d'eux par le logement, le travail et le crédit. On en arrive à des mouvements de revendications, d'abord professionnels, ensuite beaucoup plus séditions. On proteste contre de flagrantes inégalités. Des émeutes éclatent un peu partout. Et bien entendu l'autorité royale rétablit l'ordre, parfois avec brutalité.

Louis IX est parfaitement au courant de ce qui se passe. Il multiplie les actions charitables et la construction des hospices, il essaie de persuader tous ceux qui possèdent de donner une partie de leurs biens pour soulager les misères du peuple. Il se préoccupe réelle-

ment de la situation et ne se contente pas de pieuses paroles. Il agit. D'ailleurs, il s'efforce lui-même de vivre comme un pauvre. Mais il ne lui viendrait pas à l'idée de bouleverser l'ordre social existant et qui est voulu par Dieu. Chacun doit être à sa place : quand on naît dans une classe on ne peut espérer en changer, c'est la réalité de l'existence. Une société sans classes est une société divine, mais le royaume de Dieu n'est pas de ce monde.

Ce postulat fondamental explique la société médiévale du temps de Saint Louis. La métaphysique imprègne le quotidien et le justifie. Et quand on dit « métaphysique » en 1250, on veut simplement dire « théologie ».

Mais il arrive que la revendication sociale se fonde sur la théologie. A force d'être enfermé dans les cadres rigides d'une société qui n'admet aucun changement, l'individu se laisse aller aux solutions extrêmes, tout en adaptant le schéma traditionnel. Les franciscains et les dominicains vont partout en prêchant qu'il est difficile pour un riche de parvenir au royaume de Dieu, mais que tous les pauvres atteindront le paradis. Cette prédication prend subitement un autre ton : « Aucun riche ne sera sauvé et aucun pauvre ne sera damné, donc on peut prendre les biens des riches pour les donner aux pauvres. » C'est du communisme avant la lettre.

Ces idées cheminent chez les Frères de Saint-François, tiraillés entre l'esprit de pauvreté prêché par leur fondateur et les tentations de la puissance temporelle. Les franciscains sont divisés. Les papes cherchent à en faire des instruments de propagande, voire une milice à leur disposition. Certains d'entre eux se marginalisent, tel Gérard de Borgo San Donnino qui publie à Paris les écrits d'un ermite calabrais, Joachim de Flore, précédés d'une *Introduction à l'Evangile éternel*.

Joachim de Flore divise l'histoire de l'humanité en trois périodes : l'âge du Père, marqué par l'Ancien Testa-

ment, l'âge du Fils, qui est en train de s'achever, et l'âge de l'Esprit, dont la venue est proche. Alors, les « humbles, les faibles et les pauvres » assisteront à « la chute des tyrans et des bourreaux, et l'Eglise, qui est pourrie, disparaîtra pour laisser place à une nouvelle Eglise des Saints où régneront l'égalité et la pureté, et d'où la richesse sera bannie ».

A cela se mêle le sempiternel courant millénariste. Pour Gérard de Borgo, le prophète de l'Esprit est saint François lui-même, et l'accomplissement de la prophétie doit se situer aux environs de l'an 1250.

Bien entendu, Gérard de Borgo est condamné et il est même emprisonné en 1258, tandis que saint Bonaventure essaie désespérément de rétablir l'unité des franciscains. Au concile de Lyon, en 1274, on dissout les communautés de pauvres laïques fondées dans l'esprit de Joachim de Flore. Mais la doctrine de celui-ci a fait son chemin. Louis IX lui-même, on le sait, a été très sensible au message de pureté et d'égalité qu'il délivrait : en un sens, cette vision mystique était analogue à celle du roi.

Car Louis IX, dans son désir d'absolu, se trouve confronté aux réalités de ce monde. Il se heurte aux intérêts temporels du pape. Il se heurte aux ambitions des prélats. Il connaît l'immense richesse de certains monastères. Il connaît la vie dissolue de la plupart des membres du clergé. Il n'est pas aveugle au point de ne pas voir que la vie de l'Eglise est en contradiction flagrante avec l'Evangile. L'Eglise est pourrie. Mais qu'y faire ? Fondamentalement et malgré l'influence qu'a pu avoir sur lui Thomas d'Aquin, le roi est demeuré sous l'emprise de la doctrine augustinienne qui a été celle de son éducation.

Mais il sait que tout se déchire. A Paris, à l'Université des arts, Siger de Brabant, dès 1226, reprend la recherche aristotélicienne en dehors de toute perspective théologi-

que. Cela débouche sur une conception générale du monde mais cela n'a plus rien de chrétien. L'univers est éternel, la Providence n'existe pas, il n'y a pas d'immortalité personnelle. En effet, après la mort, l'âme individuelle se dissout dans le cosmos. Il y a une influence orientale dans cette doctrine, particulièrement celle d'un bouddhisme encore très mal connu. Mais il y a surtout, chez Siger de Brabant, les germes d'un matérialisme scientifique dont Jean de Meung, l'auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose* se fait l'écho.

Siger de Brabant sera condamné en 1277, bien après la mort de Saint Louis, puis sera assassiné quelques années plus tard. Mais sa condamnation fut parfaitement perfide parce qu'à travers lui on a visé une partie de la pensée de saint Thomas d'Aquin, décédé en 1273. En fait, l'Eglise réagit, et il se produit alors une sorte de Contre-Réforme qui n'est pas exempte de violences effectives autant que verbales. Saint Louis disparu, son exemple même et sa béatification serviront la reprise en main de la pensée religieuse par une Eglise toute-puissante, que le propre petit-fils de Saint Louis tentera d'asservir pour la grandeur du royaume de France.

XXV

Depuis son retour de croisade, Louis IX n'est plus de ce monde. Certes, il règne plus que jamais sur le royaume. Mais c'est un homme solitaire, enfermé dans un monde intérieur clos qui donne ses ordres. On ne peut que penser au poème d'Alfred de Vigny, *Moïse*, où le fondateur de la religion hébraïque prononce cette prière à Dieu :

« Seigneur, vous m'avez fait puissant et solitaire,
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre... »

Louis IX est un solitaire. C'est ce qui fait sa force mais aussi sa souffrance intérieure. S'il s'impose des pratiques ascétiques c'est pour mieux mettre en accord son désir d'absolu et les réalités qu'il doit affronter. Il pourrait également murmurer ces paroles que Maeterlinck place dans la bouche du vieil Arkel de *Pelléas et Mélisande* :

« Si j'étais Dieu, j'aurais pitié du cœur des hommes... »

Mais Saint Louis n'est pas Dieu.

Avant son départ pour sa seconde croisade, Louis IX dicte pour son fils un ensemble de conseils moraux et de préceptes politiques. Ce testament moral et spirituel, reproduit par Joinville, est un texte admirable. Mais c'est aussi une œuvre tragique où l'on discerne une tension

dramatique entre l'idéal et la réalité. Louis IX a-t-il eu conscience de cette distorsion ? A-t-il compris à la fin de sa vie que son rêve de paix et de justice était une chimère ? Si l'on considère son entêtement à accomplir sa seconde croisade, on peut se persuader que Saint Louis est mort désespéré.

Il a voulu que son administration soit simplifiée et que les agents royaux soient tous justes et honnêtes. Chaque jour, la réalité l'a obligé à constater que rien n'avait changé et qu'au contraire le renforcement des pouvoirs des officiers royaux avait accru considérablement les abus. Les baillis sont devenus les instruments principaux de l'administration, mais ils ne peuvent rien faire seuls, d'où la multiplication des sergents, des huissiers, des agents de justice et de police.

Théoriquement, cela devait déboucher sur une plus grande surveillance du bon droit de chacun. Pratiquement, cela conduit, d'une part, à la création d'une énorme et coûteuse machine administrative, et, d'autre part, à la multiplication des risques de bavures. C'est tout le contraire de ce qu'a prévu le roi de France.

Il a voulu régler l'Europe de façon à faire vivre les peuples chrétiens dans une paix fraternelle permanente. Tous les traités qu'il a suscités ont été des entreprises de charité : les signataires de ces traités ont accepté ce que proposait Louis IX parce qu'il avait un prestige incomparable. On ne lui refusait rien. Mais on n'en pensait pas moins. Et l'on s'arrangeait pour contourner les obligations. Le propre frère du roi, Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile, ne sera pas le dernier à battre en brèche les idéaux de Louis IX. Et, inexplicablement, le roi de France souscrira aux entreprises aventureuses de son frère. Pourtant, la politique ambitieuse de Charles d'Anjou, débouchant sur des guerres fratricides entre chrétiens, est contraire à la sagesse de Saint Louis.

Il est vrai qu'en cette fin de règne, on n'en est pas à une contradiction près. Mais Louis IX poursuit son rêve.

On a dit que le but de sa vie a été la libération de Jérusalem et de la Terre sainte. Ce n'est pas tout à fait exact. Ses deux croisades montrent qu'il voulait d'abord convertir les infidèles. Un détail nous le prouve. Un jour de 1269, à Saint-Denis, le roi est parrain d'un juif inconnu nouvellement converti, et des ambassadeurs de l'émir de Tunis sont présents. Louis IX dit à ceux-ci :

— Dites à votre maître que je désire tant le salut de son âme que je veux bien passer le reste de ma vie dans les prisons des sarrazins, sans jamais revoir la lumière du jour, pour que votre roi et son peuple se fassent chrétiens d'un cœur sincère...

Cela explique peut-être pourquoi la seconde croisade de Saint Louis fut dirigée vers Tunis. Autrement, elle ne serait que pure aberration. Mais, à l'époque, un an avant le départ de l'expédition, personne ne sait encore que le roi de France a décidé d'aller à Tunis.

Car la situation en Terre sainte est toujours aussi compliquée. Une sorte de connivence entre les chrétiens et les Mongols du khân Hūlāgū, si elle a permis de détourner les Mongols revenus à la charge de l'Europe, a contribué à réunifier les musulmans un instant divisés. Et les établissements chrétiens de Terre sainte sont constamment menacés. Il est évident que si on ne les secourt pas, ils tomberont aux mains des infidèles. Cela, Louis IX, qui se considère comme le protecteur et le suzerain des chrétiens latins d'Orient, ne pourrait le tolérer.

Dès 1267, il propose une nouvelle croisade. Il en avertit le pape Clément IV qui est son ancien serviteur et qui est devenu son ami. Clément IV essaie de le détourner de son projet car il lui semble que la présence du roi en France est plus utile à la chrétienté tout entière. On a

l'impression que la papauté a abandonné tout espoir de recouvrer la Terre sainte.

Mais cela n'empêche pas Louis IX de proclamer publiquement qu'il se croise, le 24 mars 1267, dans une assemblée tenue à Paris. C'est la consternation chez tous les barons du royaume, y compris chez les plus fidèles. Joinville lui-même expose ses arguments contre cette nouvelle croisade. C'est alors une sourde opposition, une accumulation de mauvaises volontés. Personne n'a envie de recommencer la tentative d'Égypte.

Mais le roi s'obstine dans sa décision. Et, ce n'est pas la moindre contradiction relevée dans le comportement du personnage, puisque ses barons ne veulent pas venir de bon gré, il les achètera.

Il promet en effet à ses hommes des avantages matériels énormes et il subventionne ses propres vaisseaux, jusqu'au prince Edouard d'Angleterre. Mais il compromet ainsi une situation financière qui commence à se dégrader sérieusement. Il faut accumuler des armes, des provisions, conclure des contrats avec les armateurs génois chargés de transporter l'armée.

On cherche donc de l'argent. Et on le prend où il se trouve, c'est-à-dire dans le budget de tous les sujets. Les villes sont invitées — sous peine de sanctions diverses — à fournir des « dons », ce qui mécontente les bourgeois. Les Juifs sont arrêtés, puis libérés à condition de se racheter, ce qui est un moyen élégant de faire payer leur contribution à une croisade chrétienne. Les églises sont obligées de s'endetter pour fournir les subsides nécessaires.

Bref, au nom d'une croisade dont personne ne comprend bien l'urgence, on en arrive à faire tout le contraire de ce que le roi a toujours préconisé : on pressure le peuple.

A force de patience, l'expédition prend forme. Louis

IX s'embarque à Aigues-Mortes le 1^{er} juillet 1270 malgré l'absence de Charles d'Anjou et de ses contingents. Le frère du roi qui a promis de rejoindre en temps utile le gros des troupes paraît d'ailleurs jouer son jeu personnel dans cette affaire. Et pour comble, on apprend alors la destination prévue par le roi : Tunis. Personne ne comprend pourquoi. On va même jusqu'à accuser Charles d'Anjou d'avoir provoqué cette expédition pour tirer parti de la situation et régler les problèmes qu'il a, en tant que roi de Sicile, avec le sultan de Tunis. C'est probablement faux. Mais cela indique le malaise dans l'entourage de Louis IX.

Il est plus simple de revenir à cette idée chère à Saint Louis : la conversion des infidèles. Une hypothèse a été faite à ce sujet, et qui ne manque pas de logique. Louis, par l'intermédiaire d'André de Longjumeau, avait de fréquents contacts avec Muḥammad, l'émir de Tunis, et, selon certaines informations, il avait été averti que Muḥammad était disposé à se convertir. Mais il ne pouvait perdre la face, et il aurait donc suggéré au roi de France une expédition militaire qui lui aurait donné l'occasion de recevoir le baptême et d'entraîner ses sujets dans sa conversion. Qu'en est-il exactement ? Nous ne le savons pas.

Toujours est-il que les thuriféraires habituels de Saint Louis ont largement brodé sur le thème de cette croisade de Tunis, montrant et démontrant la piété exemplaire du roi et son esprit missionnaire. Ils en oublient d'être objectifs. L'expédition de Tunis, si elle n'est pas une aberration politique et militaire, ne peut être que le geste désespéré d'un roi qui voit crouler autour de lui le monde idéal qu'il a rêvé de construire. C'est en tout cas la seule explication logique.

La flotte des croisés fait relâche à Cagliari, en Sardaigne, où l'on s'occupe des derniers préparatifs. Puis, en

deux jours, on arrive en vue des côtes de Tunisie. Louis IX débarque à Carthage le 18 juillet. La ville de Carthage est prise, mais les croisés qui espéraient y faire du butin sont déçus : il n'y a que de l'orge enfermée dans des silos.

Louis IX fait occuper la ville et y fait loger les malades et les blessés. Lui-même se trouve sous sa tente au milieu de ses compagnons. On organise alors un plan de combat car les espoirs de conversion du sultan paraissent maintenant vains. Les musulmans multiplient les coups de main, les pièges et les ruses pour massacrer le plus de chrétiens possible. Il y a même de faux convertis qui se présentent au camp et prétendent se battre aux côtés des croisés. C'est évidemment un piège mais Louis IX renvoie les prétendus convertis à leur camp, manifestant ainsi sa générosité à l'égard de ses ennemis.

Cependant, si militairement la situation des croisés est à leur avantage, le danger menace. On est en pleine canicule. Le séjour sous la tente, par une chaleur torride, affaiblit la plupart des hommes. Et la maladie s'en mêle. On a parlé de peste, mais ce n'en était pas une : c'est la dysenterie, parfois compliquée de typhus, qui s'abat sur les croisés. Et l'un des premiers à succomber est le quatrième fils du roi, Jean-Tristan.

On veut cacher cette mort à Louis IX qui est déjà malade et alité. Mais comme il s'inquiète de son fils, on lui avoue la vérité. Louis prononce simplement les paroles de Job :

— Le Seigneur me l'a donné. Le Seigneur me l'a ôté. Que le Seigneur soit béni !

Mais la maladie du roi empire. Il est déjà affaibli, maigre, tourmenté moralement. Ses pratiques ascétiques l'ont rendu fragile. Pourtant, sa volonté est toujours aussi forte. Il veut tenir. Au début de sa maladie, il

dit ses matines et ses heures. Un jour, il veut se lever pour recevoir la communion, mais on est obligé de le recoucher.

Cela ne l'empêche pas de veiller à tout, de s'informer sur ce qui se passe, de donner des ordres, de dicter des lettres importantes, de recevoir des ambassadeurs. Il garde toujours l'espoir que les Tunisiens vont se convertir et l'on dirait qu'il attend l'annonce de cette nouvelle pour mourir.

Un tel acharnement dans la foi et le désir de sauver les infidèles est assurément une chose admirable. Quoi que l'on puisse penser de Saint Louis et de son action, il faut reconnaître en lui un homme tout à fait exceptionnel, un homme comme il y en a peu dans l'Histoire. Qu'il ait commis des erreurs pour servir cet idéal, ce n'est plus à démontrer. Mais une telle grandeur justifie presque ses maladresses. On ne voit plus que l'homme Saint Louis. Et pourtant, que de gâchis dans cette affaire !

Les jours passent. Le roi s'affaiblit de plus en plus. On lui donne l'extrême-onction. Il a fait placer une grande croix devant son lit et on le voit murmurer des prières. Mais il reste sans voix pendant quatre jours. Cela ne l'empêche pas de sourire à ceux qui le veillent.

Le dimanche 24 août, Louis IX se confesse à Geoffroy de Beaulieu et reçoit la communion. D'après le témoignage de son fils, Pierre d'Alençon, on sait qu'il s'est fait porter sur un lit de cendres et qu'il invoque le suffrage des saints, en particulier saint Jacques, patron des pèlerins, et sainte Geneviève, patronne de Paris. Tout au long de la nuit, il soupire :

— Jérusalem ! Jérusalem !

Il tombe alors dans une sorte de sommeil dont il se réveille, le 25 août, vers midi. D'après Geoffroy de Beaulieu, il murmure :

— Père, je remets mon âme entre tes mains...

Mais d'après un autre témoin, il dit encore :

— J'entrerai dans ta demeure, j'adorerai dans ton saint temple...

A trois heures de l'après-midi, le silence tombe sur la tente. Le roi de France, c'est maintenant Philippe III. Le rêve de Saint Louis s'est évanoui dans son dernier souffle.

C'est Charles d'Anjou, survenu juste à temps pour voir son frère mourant, qui sauvera l'expédition du désastre. Il en profitera d'ailleurs pour rétablir avec le sultan de Tunis de vieux liens d'allégeance datant des rois normands de Sicile dont il est l'héritier.

Car la situation des croisés est critique. Avec promptitude, Charles d'Anjou obtient leur départ. Mais le chemin du retour qui passe par la Sicile est aussi néfaste pour la famille royale : on déplore la mort du roi de Navarre, gendre de Louis IX, de sa belle-fille, la jeune Isabelle, de son frère Alphonse de Poitiers et de la femme de celui-ci, Jeanne de Toulouse.

Les deux croisades de Louis IX ont été des désastres. Mais dans les deux cas, le roi de France en est sorti grandi. Quand il est revenu d'Egypte, il avait l'allure d'un saint. Au moment où l'on convoyait les débris de son corps, il était déjà un saint et il accomplissait des miracles sur son passage. L'échec n'est pas forcément un signe de faiblesse. C'est en effet souvent dans le malheur que les rois de ce monde ont atteint leur véritable grandeur, tout au moins cette grandeur qui plaît au peuple et dont il a besoin pour ne pas désespérer.

Cinquième partie

Les charognards

XXVI

Quand disparaît un grand homme, on ne tarit pas d'éloges sur son compte. En l'occurrence, la fin édifiante de Louis IX déchaîna les commentaires les plus émouvants de la part de ceux qui avaient veillé le roi jusqu'à son dernier soupir. Tous avaient eu le sentiment qu'un homme hors du commun venait de disparaître. Et ils en éprouvèrent à la fois une grande douleur et une légitime fierté.

Et puis, il y eut les miracles. Tout au long du chemin du retour, jonché de morts princières, ces miracles se produisent spontanément. Le peuple clame à haute voix la sainteté du roi de France. C'est probablement l'hommage le plus sincère qu'on puisse rendre à un roi.

Mais la réalité est plus dure. Dès la mort du roi, et selon l'usage du temps, on fait cuire le corps de Louis IX dans un chaudron pour en séparer les os et la chair. Les intestins et le cœur sont remis à Charles d'Anjou qui ira les déposer à la basilique de Monreale, près de Palerme, dans ses terres de Sicile. Ainsi pourra-t-il se vanter d'avoir, dans ses domaines, les précieuses reliques de son saint frère :

Les ossements sont réunis dans un cercueil, et ce sont eux qui seront emmenés jusqu'à Saint-Denis, là où

reposent les rois de France. Et le cercueil de Jean-Tristan, promis à Royaumont, sera lui aussi acheminé vers Saint-Denis. C'est une entorse à la coutume mais, après tout, pourquoi séparer le père et le fils qui étaient morts à quelques jours d'intervalle en terre étrangère, et même en terre félonne, si l'on reprend l'expression commune dans les chansons de geste ?

Et il y aura canonisation. Il faudra du temps. Vingt-quatre ans. Les témoignages et les documents rassemblés ne nous sont point connus, mais d'après une boutade du pape Boniface VIII, il y en avait « plus que la charge d'un âne ». C'est dire si Boniface VIII considérait la chose avec sérieux.

Mais il fallait qu'il y eût un saint dans le royaume de France. Boniface VIII avait besoin de désamorcer la bombe que préparait Philippe le Bel, le petit-fils de celui qui était mort à Tunis, une bombe qui allait quand même éclater plus tard à Anagni. Alors la papauté allait se trouver aux mains du roi de France et la fameuse « captivité d'Avignon » allait commencer.

C'est en 1297 que Boniface VIII délivra la bulle de canonisation de Saint-Louis. Le jour qui est maintenant la fête de Saint-Louis, le 25 août 1298, Philippe le Bel fit procéder à la levée du corps de son grand-père. On mit les ossements dans une magnifique châsse d'or que l'on plaça sur un autel bâti tout exprès à Saint-Denis. Une immense procession se déploya.

Mais ce n'est pas tout. Avec l'appui du même Boniface VIII, Philippe le Bel obtint de l'abbé de Saint-Denis que les restes de Saint-Louis fussent transférés à Paris. La translation eut lieu le 17 mai 1306, au milieu d'une foule considérable, en la présence des plus hauts barons du royaume.

On n'a pas toujours un saint dans son ascendance. Avant de spolier les Juifs et de conduire au bûcher les

templiers coupables d'avoir accumulé, soi-disant au service de la Terre sainte, une fortune inimaginable dont il voulait s'emparer, Philippe le Bel préférait se couvrir de l'ombre de Saint Louis.

Il faut bien que les saints servent à quelque chose. C'est sans doute pour cette raison que Philippe le Bel se montra particulièrement généreux des reliques de son grand-père. Il fit don de la tête de Saint Louis à la Sainte-Chapelle. Il donna une côte à Notre-Dame de Paris et, laissant une des mâchoires à l'abbaye de Saint-Denis qui l'avait bien méritée, il dispersa le reste à tout venant, offrant à ceux dont il espérait le dévouement, qui un fragment d'os, qui une phalange, qui un orteil, qui un tibia, qui une épaule, voire même des fragments de vêtements.

Cela s'appelle le culte des reliques. Mais cela prouve que les nécrophages étaient à l'œuvre. Car quand on y pense tout cela revêt une éminente valeur de symbole. Les os ne sont rien. Les reliques de Saint Louis, c'est aussi l'œuvre qu'il a accomplie, l'action qu'il a menée. Et il faut bien dire que cette œuvre et cette action ont été démembrées avec cynisme par les successeurs du saint roi. Cela a été à qui se partagerait les dépouilles, à qui ferait pencher le message vers des justifications douteuses.

L'image de Saint Louis est posée. C'est le modèle du roi populaire qui travaille pour le bien du peuple. Par conséquent toute référence à Saint Louis justifie toute action entreprise, même si celle-ci est en contradiction avec ce qu'il a dit ou fait. Puisqu'il est le protecteur des pauvres et des opprimés, le redresseur de torts, le « chêne de la sagesse », chacun de ses successeurs, particulièrement les Valois et les Bourbons, a voulu greffer son action sur ce modèle hors du commun. En trichant, bien entendu. Mais pour tous ses successeurs, Saint Louis

devient le garant de leur légitimité, le garant de leur honnêteté, le garant de leur sagesse. Philippe VI, le premier Valois, ne cherche-t-il pas à faire oublier les derniers Capétiens directs en se référant directement à Saint Louis, notamment dans ses ordonnances contre le luxe, contre les financiers et contre les blasphémateurs ?

Il y a mieux. Lors des troubles de 1314-1316, les féodaux qui tentaient une fois de plus de retrouver leurs privilèges invoquaient les « bonnes coutumes de monseigneur Saint Louis » pour revendiquer le droit d'être jugé par leurs pairs, pour ne pas payer d'impôts, pour se faire justice eux-mêmes par la guerre privée. Tout au long de l'Histoire, Saint Louis a été invoqué successivement pour soutenir une politique et son contraire.

La royauté de Saint Louis est une royauté de type sacré. Que reste-t-il de ce caractère sacré chez les Bourbons, en dehors de l'image transcendante du roi et de cérémonies qui mettent en valeur l'autorité et non plus la fonction incarnée provisoirement par un homme ? Les vieux clichés traditionnels ont la vie dure, d'autant plus qu'on en a perdu le sens originel. Seule demeure la forme. Mais elle est vide.

Saint Louis a été paradoxal dans la mesure où il a été autoritaire et juste, intrépide et prudent, intransigeant dans les principes et conciliant dans leur application. Il fallait être un homme hors du commun pour assumer ce paradoxe.

Mais on a quelque peu oublié que Louis le neuvième n'a été reconnu « saint » que parce que sa vie était en accord avec les principes évangéliques. La bulle de canonisation est précise sur ce point : ce n'est pas en tant que *roi*, mais en tant qu'*homme* qu'il a été élevé au rang des bienheureux. Et ce n'est peut-être pas par hasard que l'ensemble des pièces composant le dossier de canonisation a été « perdu ». Il ne nous en reste que certains

éléments, en particulier le témoignage de Charles d'Anjou mais qui n'est guère explicite sur le véritable caractère du roi.

Car Saint Louis demeure caché, secret. Ceux qui l'ont connu intimement ont été surpris par la profondeur spirituelle qu'ils décelaient en lui. Bien que les hommes n'aient aucun droit de décider si tel ou tel individu est assis à la droite de Dieu, il faut bien reconnaître que le fils de Blanche de Castille semble, dans l'absolu, mériter pleinement cette place.

Mais qu'il ait été un bon roi, c'est autre chose. Et en matière historique, un jugement de cette sorte est toujours entaché de subjectivité. Il fut peut-être bon pour son époque, et il a été vraisemblablement l'homme de la situation au moment où il s'agissait de définir définitivement le rôle du roi dans une société tiraillée par les conflits. En ce sens, son règne marque la fin effective de la grande féodalité. Saint Louis n'est pas l'émanation des grands vassaux : il est l'élu du Seigneur. Il a été oint avant d'être acclamé. Ce n'est pas à nous de juger si cela a été un bien ou un mal. Cela devait être ainsi : la monarchie absolue devait sortir de là. Mais au nom de quelles trahisons !

Il est triste de voir un chêne abattu par les bûcherons. Il est encore plus triste de voir comment on le démembre et avec quelle absence de tout scrupule on se partage les branches et les portions de tronc saccagées par la scie. Les charognards guettent toujours, cachés dans l'ombre.

Au terme de ce survol historique, je ne peux m'empêcher d'exprimer mon respect pour Saint Louis. C'est un homme qui a vécu en accord parfait avec sa conscience. Cette conscience était ce qu'elle était et il ne nous appartient pas de la juger en tant que telle. Quant à ses actes, on a beau jeu de les interpréter du haut de notre prétention à comprendre l'Histoire. Néanmoins, je ne

Le chêne de la sagesse

peux m'empêcher de murmurer certaines paroles de l'Écriture : « Ils ont compté tous mes os... » ou encore : « Ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont tiré mes vêtements au sort... »

Mais je n'oublie pas que, tel le Moïse si magnifiquement chanté par Alfred de Vigny, Saint Louis a été « puissant et misérable ».

Bieuzy-Lanvaux, 1985.

Quelques repaires bibliographiques

Jean de Beer, *Saint Louis*

Paris, Payot, 1984.

Georges Bordonove, *Saint Louis*

Paris, Pygmalion, 1984.

Georges Duby, *l'Europe des cathédrales*

Paris, NRF-Gallimard, 1966.

Joinville, *Histoire de Saint Louis*

Paris, N. de Wailly, 1868.

Paul Labal, *le Siècle de Saint Louis*

Paris, Presses universitaires de France, 1972.

Jean Richard, *Saint Louis*

Paris, Fayard, 1983.

Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*

Paris, H. Delaborde, 1899.

Gérard Sivery, *Saint Louis*

Paris, Tallandier, 1983.

TABLE

Prologue	7
Première partie	
<i>Dans l'ombre de la reine</i>	13
Deuxième partie	
<i>Un roi au-dessus de tout soupçon</i>	131
Troisième partie	
<i>Les racines du chêne</i>	213
Quatrième partie	
<i>Le chêne en majesté</i>	255
Cinquième partie	
<i>Les charognards</i>	295
Quelques repères bibliographiques	305

*Achevé d'imprimer en octobre 1985
sur presse CAMERON
dans les ateliers de la S.E.P.C.
à Saint-Amand-Montrond (Cher)*

N° d'édit. : 120. N° d'imp. : 2357-1537.
Dépôt légal : octobre 1985.

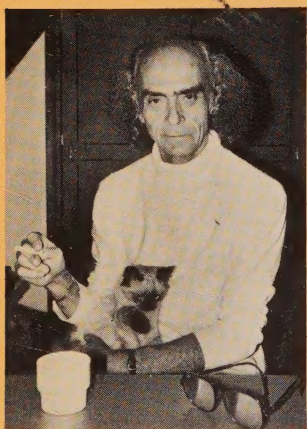
Imprimé en France

Le chêne de la sagesse

L'Histoire est souvent révélée par une série d'images que la mémoire des hommes engloutit dans les ténèbres de l'inconscient. Les images, Jean Markale est remonté à leur naissance pour nous raconter la véritable histoire du roi Louis IX, celui qui deviendra Saint Louis et dont la mémoire populaire a tracé un portrait aseptisé.

Et pourtant, au milieu d'une époque cocasse et pleine de démesure, Louis IX aura mené une existence paradoxale d'aventures et de sagesse, asservissant à tout jamais à l'autorité centrale les derniers restes d'une féodalité disparate, portant par le glaive, jusqu'aux limites de l'Extrême-Orient, la parole évangélique et le pouvoir économique.

De Paris aux rives de la Loire, de la Charente aux geôles de Mansourah et jusqu'à ce que la peste cloue Saint Louis pour toujours dans un palais de Tunis, Jean Markale nous donne là un grand livre d'Histoire.



L'auteur, 57 ans, ancien professeur de lettres et de philosophie, a déjà publié de nombreux ouvrages sur le monde celtique et sur l'histoire du Moyen Age. Il est également producteur d'émissions à la radio et à la télévision, auteur dramatique et comédien.

ISBN : 2-86665-021-2
85,00 F TTC



9 782866 650216

VILLE DE MONTREAL



3 2777 0104 5845 8

Document de couverture :
Bataille de Taillebourg gagnée par Saint Louis,
le 21 juillet 1242
Eugène Delacroix - Galerie des Batailles,
Château de Versailles
Ph. : J.C. Maillard/Edimedia

Daniel Leprince 